

Remerciements

Arrivées au terme de ce mémoire, nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de celui-ci.

Tout d'abord, nous remercions notre promoteur, le Professeur Paul Belleflamme, pour le précieux temps qu'il nous a accordé et les conseils judicieux qu'il nous a prodigués. Nous lui sommes également infiniment reconnaissantes pour sa disponibilité et son soutien tout au long de la rédaction de ce travail.

Nos remerciements vont également à nos proches, et tout particulièrement à nos parents, pour leurs conseils, leurs encouragements et leur patience.

Nous exprimons aussi notre gratitude envers tous les spécialistes pour le temps consacré tant à la réponse à nos nombreuses questions, qu'au partage de leurs riches expériences et savoirs. Merci pour l'intérêt qu'ils ont témoigné pour notre sujet. La plupart de ces rencontres n'auraient pas été possibles sans la précieuse intervention de Monsieur Bernadin Tossa, Responsable du volet « Formation et Education » au sein de l'ONG Aldipe et maître de stage de Céline.

Enfin, nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps de relire notre mémoire et de nous faire part de leurs critiques et suggestions constructives, qui nous ont permises de faire évoluer notre réflexion et aboutir à la rédaction finale de notre mémoire.

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ? » « Je le sais, répond le colibri, mais je fais ma part ».

Pierre Rabhi

Table des matières

Introduction.....	1
Partie 1 : Le contexte de l'insécurité alimentaire en Afrique, et plus spécifiquement au Bénin.....	3
1. La République du Bénin.....	3
1.1. Contexte historique et géographique	3
1.2. Contexte économique	5
1.3. Contexte social et culturel.....	6
2. La problématique alimentaire en Afrique	8
2.1. Les causes historiques de l'insécurité alimentaire en Afrique	8
2.2. Les différents discours sur la problématique alimentaire.....	12
3. La situation actuelle en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture au Bénin.....	13
3.1. L'insécurité alimentaire	13
3.2. Le secteur agricole.....	14
3.3. L'évolution des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire	15
4. Pistes d'améliorations proposées en vue de réaliser le droit à l'alimentation au Bénin.....	17
4.1. La reconstruction de systèmes agricoles locaux	17
4.2. L'adoption de stratégies nationales	21
4.3. La conception d'un cadre international porteur	22
5. Conclusion de la première partie	24
Partie 2 : Des techniques agricoles durables pour asseoir le droit à l'alimentation au Bénin.....	25
1. L'agroécologie	25
1.1. Définition et émergence du concept d'agroécologie	25
1.2. Principes et techniques propres à l'agroécologie	28
1.4. Les micro-jardins	34
2. Biomimétisme	36
2.1. Définition et émergence du biomimétisme	36
2.2. Applications biomimétiques.....	36
2.3. Définition de la bioéconomie	38
2.4. La bioéconomie	39
3. Conclusion de la deuxième partie	40
Partie 3 : Des techniques de financement pour favoriser l'accès aux services financiers.....	41
Le secteur informel.....	41
1. Les tontines	43
1.1. Les types de tontines.....	44

1.2. Les fonctions des tontines	47
1.3. Les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC)	49
Les services financiers formels	52
1. Le warrantage	52
1.1. Emergence du système	52
1.2. Description de la pratique	53
1.3. Les étapes du warrantage	55
1.4. Le warrantage au Bénin	56
1.5. Perspectives et recommandations	57
2. La microfinance	58
2.1. Définition et émergence de la microfinance	58
2.2. Fonctionnement et évolution de la microfinance	61
2.3. Les acteurs de la microfinance	62
2.4. Analyse de la microfinance comme outil de financement de l'agriculture	64
3. L'investissement d'impact	78
3.1. Définition et origine du concept	79
3.2. Motivations et intérêt pour l'investissement d'impact	79
3.3. L'évolution des concepts relatifs à l'investissement d'impact	80
3.4. L'investissement d'impact en tant que financement du secteur de l'ESS	83
3.5. Les acteurs	84
3.6. Exemples de fonds d'investissement d'impact	90
3.7. Evolution et paysage du secteur de l'investissement d'impact	91
3.8. Mesure de l'impact social	94
3.9. Freins et recommandations pour le développement de l'investissement d'impact	96
4. Conclusion de la troisième partie	99
Conclusion générale	101
Bibliographie	106
Annexes	1
Annexe 1 : Entretiens	1
1.1. Entretien avec Monsieur Agbo Epiphane - Aldipe (16/02/2015)	1
1.2. Entretien avec Monsieur Leonce Sessou - Songhaï - Porto-Novo (21/02/2015)	7
1.3. Entretien avec Madame Nicarette Posset - Songhaï - Porto-Novo (21/02/2015)	8
1.4. Entretien avec Madame Lahanath Ibrahim - Bohicon (26/03/2015)	9
1.5. Entretien avec Madame Joselyne Zinzindohoue - Bohicon (23/03/2015)	12
1.6. Entretien avec Monsieur Laurent Aholoukpe - Bohicon (25/03/2015)	14

1.7.	Entretien avec Monsieur Innocent Benon - Bohicon (31/03/2015).....	15
1.8.	Entretien avec Monsieur Hyacinth Lodeou - Plan-Bénin - Bohicon (30/03/2015).....	18
1.9.	Entretien avec Monsieur Gabriel Ayikpo - CARDER - Bohicon (08/03/2015).....	22
1.10.	Entretien avec Monsieur Ali Boukari – Bohicon (30/03/2015).....	26
1.11.	Entretien avec Monsier Jean Thountondj – Bohicon (31/03/2015)	28
1.12.	Entretien avec Monsieur Loïc De Cannière – Anvers (22/06/2015)	30
Annexe 2 : Questionnaire d’Incofin (ECHOS, outil de mesure de l’impact social des IMF)		35

Abréviations

ABePEC	Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux
AFDB	African Development Bank
Aldipe	Association de Lutte pour un Développement Intégré et pour la protection de l'Environnement
AVEC	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque mondiale
CARDER	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CERISE	Comité d'Echange, de Réflexion et d'Information sur les Systèmes d'Epargne-crédit
CSSFD	Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées
EFFAT	Fédération Européenne des Syndicats de l'Alimentation, de l'Agriculture et du Tourisme
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FAO	Food and Agriculture Organization
FECECAM	Faîtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin
FMI	Fonds Monétaire International
FNM	Fonds National de Microfinance
Franc CFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique
GIIN	Global Impact Investing Network
IAASTD	International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development
IMF	Institution de Microfinance
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
ISR	Investissement Socialement Responsable
MCPP	Microcrédits aux plus pauvres
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONASA	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PADME	Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprises
PAM	Programme Alimentaire Mondial (des Nations Unies)
PAS	Plan d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PUASA	Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire
RENACA	Réseau National des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit
RéNaFer	Réseau National des Fermiers (au Centre Songhaï)
ROSCA's	Rotating Savings and Credit Associations
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
UNDP	United Nations Development Programme
USAID	United States Agency for International Development

Introduction

Pour la première fois de son histoire, notre société a les capacités techniques de nourrir l'ensemble de sa population. Le monde n'a jamais disposé de tant de richesses, or il n'y a jamais eu autant d'extrême pauvreté. L'insécurité alimentaire et la malnutrition persistent et forment le premier facteur de mortalité à l'échelle mondiale. Autrement dit, nous sommes confrontés à un « énorme paradoxe de la faim dans l'abondance » (OCDE, 2013).

Si, globalement, le nombre de personnes sous-alimentées dans les régions en développement, a régressé, notamment grâce à la croissance économique des pays émergents, il n'y a jamais eu autant de pauvreté et de misère qu'aujourd'hui.

Parmi les pauvres, ce sont les populations rurales, et particulièrement les paysans, qui, faute de revenus suffisants pour acheter de la nourriture, sont les premières victimes de l'insécurité alimentaire. Incapables de faire face à la concurrence internationale, ils sont d'abord exclus du marché avant d'être exclus du sol par des politiques de culture intensives rentables financièrement pour l'industrie agro-alimentaire, mais peu soucieuses des populations locales et de l'environnement. Bon nombre d'entre eux migrent vers les villes. Ils se retrouvent sans emploi, démunis et obligés de se rabattre sur des aliments à bas prix peu équilibrés et souvent issus de l'importation. S'ensuivent des soucis de santé et un renforcement de la pauvreté des paysans restés dans les campagnes. Il s'agit d'un véritable cercle vicieux.

Si cette situation peut s'expliquer, il n'en n'est pas moins inacceptable que 795 millions de personnes soient encore sous-alimentées dans le monde. En dépit des multiples efforts déployés par de nombreuses organisations à l'échelle locale ou mondiale, des milliers d'enfants meurent de faim chaque jour dans l'indifférence presque totale.

Au cours de nos études, nous avons suivi une mineure en « Relations Nord-Sud » à l'ICHEC. Cette formation fût très instructive et nous a permis de prendre conscience de l'importance d'agir même si nous avons l'impression d'être confrontées à une série de crises économiques et écologiques insurmontables. Nous avons toutefois le sentiment qu'une prise de conscience s'amorce en faveur d'un monde plus égalitaire et qu'à côté des transformations à opérer au niveau mondial, toutes les initiatives à petite échelle contribuent au changement, tel le colibri de Pierre Rabhi.

Nous avons choisi de nous intéresser à l'Afrique, et plus particulièrement à la situation du Bénin, où des progrès ont été enregistrés mais où pas mal de chemin reste à parcourir pour éradiquer l'insécurité alimentaire.

Pour fixer le cadre de notre travail, nous présenterons tout d'abord les principales caractéristiques (historiques, géographiques, économiques, ...) du pays auquel nous avons choisi de consacrer notre étude. Nous entrerons dans le vif du sujet en décrivant la problématique alimentaire de l'Afrique, avant de nous concentrer sur la situation béninoise. Nous passerons ensuite en revue les mesures déjà prises pour restreindre l'insécurité alimentaire, puis évoquerons des premières pistes favorisant le droit à l'alimentation.

Encore faut-il que les solutions mises en place pour réduire la famine soient « soutenables ». C'est la raison pour laquelle nous nous intéresserons dans la seconde partie de ce travail à diverses pratiques agricoles respectueuses des individus et de leur environnement, et s'inscrivant dans une perspective à long terme. Nous illustrerons ce type de méthodes par un exemple concret.

Le meilleur moyen de se prémunir de l'insécurité alimentaire étant d'accroître ses revenus, nous consacrerons le troisième et principal volet de notre analyse aux techniques de financement envisageables pour les populations locales. Nous verrons toutefois que le problème majeur réside dans l'accès à ces services financiers.

Nous passerons ensuite aux conclusions que nous avons pu tirer de nos observations et à quelques recommandations.

Enfin, nous illustrerons notre travail par le compte-rendu des entretiens que nous avons eu l'occasion de mener sur le terrain au Bénin, mais aussi en Belgique.

Partie 1 : Le contexte de l'insécurité alimentaire en Afrique, et plus spécifiquement au Bénin

Selon les derniers chiffres de la FAO, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde est passé de 18,6% en 1990-1992 à 10,9% en 2014-2016 (FAO, 2015, p.8). Eu égard au fait que la population mondiale ne cesse de croître, ces résultats semblent encourageants. Néanmoins, de fortes disparités subsistent d'une région à l'autre (FAO, 2015, p.8). En effet, si des zones en développement telles que l'Asie et l'Amérique latine voient leurs chiffres globaux de personnes sous-alimentées diminuer ces dernières années, force est de constater que l'Afrique reste le continent où l'insécurité alimentaire est la plus forte au monde (Mérino, M., 2009, p.1). Et cela malgré un recours croissant à l'aide alimentaire et en dépit de potentialités agricoles élevées.

La sous-région qui nous intéresse, à savoir l'Afrique de l'Ouest, enregistre toutefois des perspectives plus encourageantes que les autres. Au Bénin en particulier, on prévoit que le nombre de personnes sous-alimentées pourrait régresser de 1,2 million en 2010-2012 à 0,8 million en 2014-2016 (FAO, 2015).

Au cours de la première partie de ce travail, nous décrirons le contexte global dans lequel évolue le Bénin, avant de nous pencher sur la problématique alimentaire dans l'ensemble de l'Afrique et de nous focaliser sur le Bénin. Nous examinerons ensuite les mesures prises et à envisager en termes de droit à l'alimentation.

1. La République du Bénin

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous semble opportun de donner un bref aperçu de la situation socio-économique de la République du Bénin. Nous préciserons quels sont les facteurs géographiques et climatiques qui ont un impact sur le secteur agricole du pays.

1.1.Contexte historique et géographique

La République du Bénin, anciennement colonie française appelée Royaume de Dahomey, obtient son indépendance en 1960. Le pays subit alors une période d'instabilité politique, marquée par une série de coups d'Etat, qui s'achève en 1972 par la montée au pouvoir du dictateur Mathieu Kérékou (Alofa, J. *et al.*, 2011, p.21). Celui-ci instaure un gouvernement militaire révolutionnaire caractérisé par l'adhésion à l'idéologie marxiste-léniniste

(Strandsbjerg, 2005, p.72). Ce n'est qu'en 1991 qu'un régime démocratique voit le jour avec l'élection du président Nicéphore Soglo. Depuis, le pays connaît une situation politique stable avec des avancées remarquables dans le processus démocratique (AFDB, 2012, p.1 ; IMF, 2014, p.4). A tel point que, lors de sa tournée en Afrique de début juillet 2015, le Président français François Hollande a qualifié le Bénin de « *référence sur le plan démocratique* » (Devault, D., 2015). Le président actuel, Thomas Yayi Boni, en est à son second et dernier mandat, qui s'achèvera lors des prochaines élections d'avril 2016 (Gouvernement du Bénin, n.d.).

Sur le plan géographique (*Figure 1*), la République du Bénin se situe en Afrique de l'Ouest et s'étend sur une superficie de 112 622 km², soit près de 3,5 fois la Belgique. Bordée au Sud par l'océan Atlantique (Golfe de Guinée), elle partage ses frontières avec le Togo, le Burkina Faso, la République du Niger et le Nigeria (FAO, 2012 a, p.11 ; PNUD, 2007, p.10). Le Bénin présente un relief relativement plat avec de vastes plaines de savanes. Le Nord est plus sauvage avec quelques plaines vallonnées et les chaînes montagneuses de l'Atakora au Nord-Ouest (PAM, 2014, p.17).

Le climat est caractérisé par une alternance de périodes de précipitations excédentaires et déficitaires. Celles-ci varient selon les saisons et les régions dans un pays très étiré du Nord au Sud (Alofa, J. *et al.*, 2011, p.20). Cette situation rend l'activité agricole très dépendante des aléas climatiques (FAO, 2012 a, p.14 ; PAM, 2014, p.17). On observe deux types de climats au Bénin. Le Sud présente un climat équatorial et fort humide, marqué par deux saisons des pluies (une grande d'avril à juillet et une petite de septembre à novembre) et deux saisons sèches (d'août à septembre et de novembre à mars). Les régions du Nord jouissent quant à elles d'un climat tropical avec une seule saison des pluies (de mai à octobre) et une saison sèche (de novembre à avril) (FAO, 2012 a, p.11 ; Gouvernement du Bénin, n.d.).

Figure 1: Situation géographique du Bénin



Source : Defap (2013). Bénin. En ligne <http://www.defap.fr/activites-internationales/informations-sur-les-pays/liste-de-pays/afrique/benin> (Consulté le 02/02/2015).

1.2.Contexte économique

Le Bénin a connu une croissance économique relativement importante ces dernières années, avec un PIB affichant un taux de 5,6% en 2013 et des prévisions avoisinant les 5,5% pour l'année 2014 (Banque mondiale, 2014, p.11). Ceci constitue une belle évolution par rapport à la décennie précédente qui comptabilisait un taux oscillant autour des 4% (FAO, 2012 a, pp.11-12 ; Gbetoenonmon, A., 2013, p.2). Selon le rapport de la Banque mondiale évaluant la situation économique du Bénin, cette amélioration s'explique d'une part par l'augmentation de la production agricole et cotonnière et d'autre part par la modernisation du Port de Cotonou, permettant une plus grande efficacité et la stimulation des échanges (Banque mondiale, 2014, p.5 ; Ndoeye, D., & Hadji Fall, E., 2014, p.2).

Néanmoins, malgré la libéralisation de l'économie en 1990 et la croissance du PIB, le taux de pauvreté ne s'est pratiquement pas amélioré et l'économie reste fragile (Ndoeye, D., & Hadji Fall, E., 2014, p.2). En effet, l'économie béninoise porte encore les stigmates de la crise économique mondiale. Elle est également affectée par les troubles que connaît le Nigeria, son principal partenaire commercial qui impose des mesures de restriction commerciale et ferme ses frontières à l'importation de certaines marchandises (AFDB, 2012, p.2 ; Alofa, J. *et al.*, 2011, p.24 ; IMF, 2014, p.4). De plus, les inégalités dans la répartition des revenus et la croissance démographique rapide ne sont pas de nature à résoudre la situation de pauvreté que connaît le Bénin (Banque mondiale, 2014, p.5).

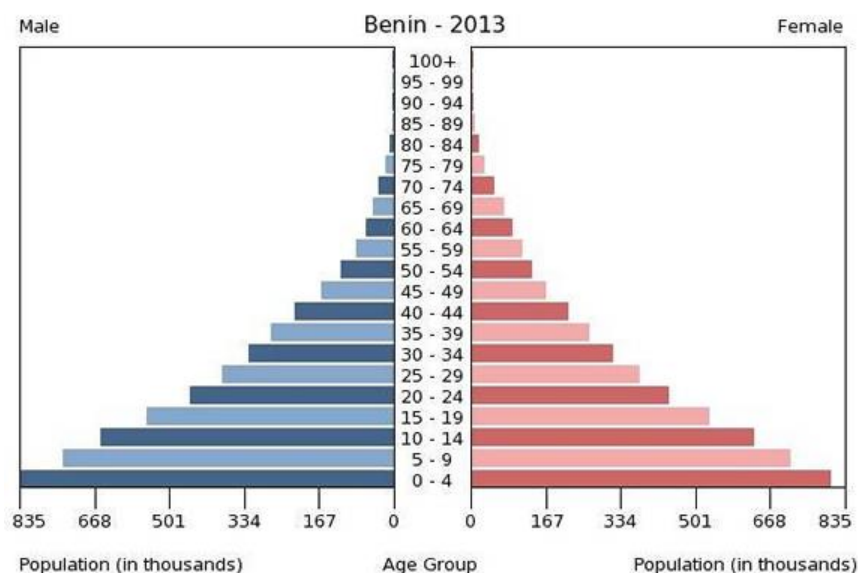
L'économie béninoise est caractérisée par une faible diversification des sources de croissance. En effet, elle est fortement tributaire du secteur agricole (Gbetoenonmon, A., 2013, p.10 ; PAM, 2014, p.20). Le secteur industriel demeure presque inexistant. Cette faible diversification engendre une grande dépendance des importations provenant des pays voisins (AFDB, 2012, p.2).

Enfin, notons que le secteur privé est fortement développé et dominé par le secteur informel qui emploie plus de 90% de la main-d'œuvre béninoise (Njifen, I., 2014, p.25 ; Wadie Hobson, E., 2012, p.3). Le secteur informel constitue un vecteur majeur à soutenir pour renforcer la croissance du pays et ainsi réduire le taux de pauvreté (INSAE, 2015 ; Njifen, I., 2014, p.22).

1.3.Contexte social et culturel

La population béninoise est fortement concentrée dans le sud du pays, près des grandes institutions politiques et économiques. Elle compte plus de 10 millions d'habitants et un taux annuel de croissance d'approximativement 2,7% (INSAE, 2014 ; Banque mondiale, 2015). Selon les chiffres de la Banque mondiale, le taux de fécondité s'élève en moyenne à 4,7 enfants par femme et 42,5% de la population est âgée de moins de 15 ans (Banque mondiale, 2015). La pyramide des âges de la *figure 2* ci-dessous illustre le fait qu'en moyenne la population béninoise est très jeune. Ceci constitue un défi majeur pour les personnes en âge de travailler et devant subvenir aux besoins fondamentaux de leurs familles.

Figure 2 : Pyramide des âges au Bénin en 2013



Source : Coopami, *Pyramide des âges*. En ligne

http://www.coopami.org/fr/countries/countries_partners/benin/country_description/index.htm (Consulté le 07/02/2015).

Par ailleurs, l'indice du développement humain de 2014 atteignant 0.43 sur 1 montre que le Bénin fait partie des pays les moins avancés et se classe 165^{ème} sur 187 pays (Banque mondiale, 2015 ; UNDP, 2014). Une personne sur trois vit sous le seuil de pauvreté, soit 35,1% de la population en 2012 (AFDB, 2012, p.12). Cette proportion varie néanmoins fortement d'une région à l'autre et est nettement plus marquée en milieu rural (38,4%) qu'en milieu urbain (29,8%) (INSAE, 2013, p.2 ; PAM, 2014, p.19).

Bien que le gouvernement ait consenti des efforts importants en matière d'enseignement, de santé et de services sociaux, il reste du chemin à parcourir.

Depuis 2006, l'enseignement maternel et primaire est entièrement gratuit (Sewade, B., 2012, p.13). Ceci a un impact favorable sur le nombre d'élèves ayant achevé l'école primaire, qui est passé de 65% en 2011 à 76,8% en 2013 (BAD *et al.*, 2015, p.11). Pour maintenir cette tendance, il y a encore du travail à faire dans le domaine des infrastructures et de la formation d'enseignants compétents (BAD *et al.*, 2013, p.79 ; Demeocq, B., 2009, p.1). En effet, les classes sont bien souvent surpeuplées, et l'éducation connaît encore des limites tant sur le plan de l'accessibilité que de l'adaptabilité.

Sur le plan de la santé, notons que l'espérance de vie au Bénin s'élève à 59,5 ans (Banque mondiale, 2015). Le paludisme est la principale cause de mortalité, suivi par les infections respiratoires et autres (BAD *et al.*, 2013, p.79 ; OMS, 2014, p.1). De gros progrès ont été réalisés en matière de prévention, de lutte et de prise en charge du VIH/sida, ce qui a permis de stabiliser la prévalence de la maladie autour des 1,1% (Banque mondiale, 2015). Des mesures ont été prises pour renforcer les infrastructures sanitaires, promouvoir la santé maternelle et réduire le taux de mortalité infantile. Ce taux reste toutefois important avec 54 décès pour 1000 enfants de moins d'un an (Banque mondiale, 2015 ; UNDP, 2014). La dénutrition quant à elle touche le plus sévèrement les femmes et les enfants, ce qui entraîne de sérieux problèmes chez les jeunes enfants (de 6 mois à 5 ans) dont 78% souffrent d'anémie (De Schutter, O., 2009, p.4). La malnutrition provoque en outre d'importantes carences en fer et en vitamines, entraînant en outre des retards de croissance importants (De Schutter, O., 2009, p.5 ; De Schutter, O., 2014, p.4).

L'emploi est un autre défi majeur auquel le Bénin est confronté. Le taux de chômage touchant principalement les jeunes est préoccupant (Gbetoenonmon, A., 2013, p.6). Chaque année, près de 100.000 jeunes sortent de l'Université et seul un étudiant sur trois se fait engager (PNUD, 2013, p.1), bien souvent dans des emplois très précaires. Le secteur formel n'est malheureusement pas suffisamment développé et ne parvient pas à absorber ces nouveaux entrants sur le marché de l'emploi (AFDB, 2012, p.13 ; Banque mondiale, 2014, p.21). Si l'on tient compte du niveau de rémunération et de la sécurité de l'emploi, force est de constater que près de deux jeunes sur trois n'ont pas d'emploi pérenne. Sachant qu'en 2012, 72% des chômeurs étaient des jeunes de moins de 35 ans, il devient urgent de créer de nouveaux emplois permettant la croissance durable de leurs revenus (Banque mondiale, 2014, p.22).

Enfin, le Bénin présente une grande diversité culturelle avec une quarantaine d'ethnies différentes. La religion la plus présente est le christianisme (plus de 40%), suivie par la confession musulmane (près de 25%) et la religion « traditionnelle », à savoir l'animisme¹ (25%). Ces pourcentages sont toutefois à prendre avec de grandes précautions en raison du syncrétisme², phénomène très courant au Bénin (Hadjer, K., & Heldmann, M., n.d.). Le Bénin est considéré comme le berceau du Vodou, culte voué aux divinités qui s'est ensuite propagé aux Antilles et dans certains pays d'Amérique latine avec l'arrivée des esclaves (Ciarcia, G., 2013, p.204). Ajoutons enfin que la polygamie est une pratique très courante et tolérée au Bénin, ce qui explique en partie la forte croissance démographique à laquelle le Bénin doit faire face. Une loi l'interdisant a toutefois été promulguée et votée en 2004, sauf en cas de consentement mutuel du couple (Amadou Sanni, M., 2011, p.1).

2. La problématique alimentaire en Afrique

2.1. Les causes historiques de l'insécurité alimentaire en Afrique

De la période postcoloniale à la crise de la dette du Tiers-Monde

De 1950 à 1970, les marchés africains sont régulés par leurs gouvernements respectifs. Ceux-ci tentent de développer un modèle de croissance fondé sur une industrialisation et une modernisation de leur économie (Delcourt, L., 2010, p.10). Les Etats interviennent directement dans le financement de l'agriculture, par l'intermédiaire de banques publiques de développement (Morvant-Roux, S. *et al.*, 2010, p.9). Suite à cela, de nombreux paysans désertent leurs terres, ce qui amorce le mouvement d'exode rural vers les villes et engendre le développement des bidonvilles (Delcourt, L., 2010, pp.10-13).

Pendant la période postcoloniale des années 60, les pays d'Afrique cherchent à s'industrialiser et exportent des matières premières pour financer les produits manufacturés qu'ils importent des pays du Nord. Cependant, les termes des échanges se dégradent rapidement, les prix des produits primaires étant inférieurs aux prix des produits

¹ L'animisme est la croyance en des êtres spirituels (ancêtres). Il s'agit d'une religion primitive selon laquelle les objets et les éléments naturels ont une âme et une conscience.

² Le syncrétisme est le mélange ou la fusion de différentes pratiques et doctrines religieuses en une seule formation religieuse.

manufacturés. Il en résulte une diminution des revenus d'exportation de matières premières et par conséquent un déficit à la fois de la balance commerciale et du budget de l'Etat (Gréga, P., 2014).

Ensuite, dès 1970, plusieurs états africains remettent en cause l'industrialisation et plus particulièrement la dépendance vis-à-vis des pays du Nord en matière de technologies, de capitaux et de biens d'équipement. Des gouvernements communistes et révolutionnaires se forment alors dans certains pays d'Afrique. Ceux-ci tentent de mettre en place une stratégie de déconnection visant une autonomie politique et économique en s'appuyant sur leurs propres ressources. La stratégie de déconnection prône l'autosuffisance par substitution aux importations (Delcourt, L., 2010, p.11). La plupart des pays d'Afrique se transforment en dictatures où les ressources publiques sont détournées au profit des dirigeants. Avec pour conséquences un appauvrissement et un endettement sans contrepartie productive. En parallèle, le choc pétrolier des années 70 heurte de plein fouet les pays à faibles revenus devenus pour la plupart fort dépendants du pétrole pour l'industrialisation de leurs économies. Cet ensemble de facteurs provoque un endettement excessif des pays du Tiers-Monde et les entraîne dans la crise de la dette (Vanloqueren, G., 2014 ; Gréga, P., 2014).

A la fin des années 80, suite à la crise de la dette des pays du Tiers-Monde, les agences multilatérales, comme la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International et l'Organisation Mondiale du Commerce décident de mettre en place les Plans d'Ajustement Structurel (PAS) dans les pays fortement endettés. La Banque mondiale décide de leur octroyer des prêts à très faibles taux en contrepartie d'un changement structurel. Les PAS ont pour objectif de réduire le poids de la dette extérieure de ces pays et d'accroître leur croissance économique. Les mesures que les pays en développement doivent mettre en place couvrent : des réformes macroéconomiques comme la dévaluation de leurs devises, une déréglementation des marchés pour abaisser les droits de douanes, réduire les quotas d'importation et supprimer le contrôle des prix (comme les prix minimaux), une privatisation des entreprises afin de désengager l'Etat, une stricte discipline budgétaire pour diminuer les dépenses publiques et enfin la libéralisation du commerce visant à favoriser le libre-échange en encourageant les exportations (Vanloqueren, G., 2014 ; Delcourt, L., 2010, p.12).

Les conséquences drastiques des Plans d'Ajustement Structurel (PAS)

La conséquence immédiate des PAS est la mise en place de politiques de libéralisation. Les agriculteurs des pays africains sont obligés de participer au commerce international. Ils

doivent suivre le rythme rapide de la mondialisation dans les mêmes conditions que les pays du Nord, bien que n'étant pas aussi développés et ne disposant pas d'autant de moyens financiers (Agbach Ale, G., 2008, p.90).

Le retrait de l'Etat des activités productives pendant la période des PAS met à mal les quelques politiques agricoles existant auparavant, ainsi que l'aide financière par les banques publiques de développement (Morvant-Roux, S. *et al.*, 2010, p.9). Par ailleurs, certains services publics sont abandonnés suite au démantèlement des aides de l'Etat, sans pour autant être repris par le secteur privé. En effet, les acteurs économiques privés ne peuvent prendre en charge ni le rôle économique, ni le rôle de gestion des biens publics (infrastructure, environnement, santé, enseignement, etc.) et des ressources naturelles, ces activités n'étant pas assez rentables pour eux. De plus, les PAS affaiblissent les Etats devenus incapables de jouer leur rôle de coordinateur et de législateur. La diminution du pouvoir de l'Etat entraîne une baisse de leur capacité à mener des politiques autonomes répondant aux besoins de leur population et par conséquent une difficulté à protéger le secteur agricole (Vanloqueren, G., 2014 ; Felix, A., 2006, p.160 ; Gréga, P., 2014).

La libéralisation des marchés et la suppression du contrôle des prix ne sont pas de nature à encourager les investissements privés étrangers dans le secteur agricole des pays africains. Les investissements privés dans l'agriculture ne compensent donc pas les aides publiques du passé. La dégradation des services publics et l'absence d'investissements dans l'agriculture renforcent l'exode rural. Par conséquent, les pays d'Afrique sont incapables d'assurer leur propre production agricole nationale et une situation de chômage chronique s'installe dans les villes (Vanloqueren, G., 2014 ; Dufumier, M., 2010, p.3).

La libéralisation des échanges commerciaux va de pair avec l'ouverture des pays africains aux firmes multinationales à travers leurs sous-traitants ou intermédiaires (Agbach Ale, G., 2008, p.93). Les pays en développement attirent les multinationales chez eux pensant pouvoir profiter de retombées économiques pour leur propre développement. Cependant, la délocalisation des multinationales engendre au contraire un épuisement des ressources naturelles et une dégradation de l'environnement suite à une exploitation non durable des matières premières (Gréga, P., 2014 ; Delcourt, L., 2010, p.14).

Par ailleurs, l'ouverture des frontières au commerce international provoque un flux d'importations de produits alimentaires à bas prix fortement subventionnés en provenance des pays du Nord. En écoulant leurs surplus alimentaires sur les marchés africains, les pays

riches exercent une pression à la baisse sur les prix agricoles (De Schutter, O., 2014, p.7). En effet, la libre concurrence entre les produits agricoles sur les marchés mondiaux fait baisser les prix pour les agriculteurs du monde entier les rapprochant le plus possible des cours mondiaux fixés par les producteurs acceptant de vendre au prix le plus bas (Felix, A., 2006, p.161 ; Delvaux, F., 2013). La compétition internationale entre producteurs favorise donc essentiellement les producteurs produisant à moindre coût (Agbach Ale, G., 2008, p.94).

Du jour au lendemain, les paysans africains doivent rivaliser avec les produits provenant des grandes exploitations agricoles mécanisées de l'agro-industrie qui finissent par dominer les marchés de plus en plus mondialisés (Delcourt, L., 2010, pp.12-13). Ainsi, l'Afrique passe de la situation d'exportatrice de nourriture à celle d'importatrice d'aliments et voit croître sa dépendance vis-à-vis des pays riches (McKeon, N., 2014, p.4). Les petits agriculteurs africains sont marginalisés, incapables de réaliser des économies d'échelle importantes comme le font les grands groupes agro-industriels.

Le système de libre-échange donne lieu à une nouvelle division du travail. Les pays africains sont amenés à exploiter leur avantage comparatif en se spécialisant dans les cultures les plus rentables (comme le coton, par exemple) afin de les exporter et d'importer de la nourriture pour leur population. Nombreux sont donc les agriculteurs qui cultivent un nombre limité de variétés de façon à rester compétitifs sur les marchés mondiaux. Cette hyper-spécialisation va de pair avec une simplification des écosystèmes et un modèle d'agriculture intensif favorisant une production en grandes quantités de produits agricoles standards peu diversifiés (Dufumier, M., 2010, p.5 ; Delcourt, L., 2010, p.14). La dépendance des pays africains à l'égard des importations de produits alimentaires continue de s'accroître. Ceux-ci se trouvent pris au piège lorsque les prix des produits agricoles augmentent soudainement lors de la crise alimentaire de 2008 (Delcourt, L., 2010, p.13 ; McKeon, N., 2014, p.5).

Les acteurs dominants (la Banque mondiale et le FMI) estiment que les politiques de libéralisation doivent permettre d'augmenter la croissance économique des pays africains (Agbach Alé, G., 2008, p. 91). En réalité, seules les populations urbaines et les grands producteurs capables d'exporter, profitent de l'ouverture des marchés aux importations et cela au détriment de l'agriculture familiale en zone rurale (Delcourt, L., 2010, p. 12). Les économies des pays africains reposant essentiellement sur l'agriculture, l'exode rural et la diminution de la production agricole locale renforcent la pauvreté et l'insécurité alimentaire

(Vanloqueren, G., 2014). Le système alimentaire mondial actuel reposant sur la mécanisation et l'industrialisation de l'agriculture, ne permet donc pas de fournir à tous, et notamment aux petits agriculteurs, un accès à une alimentation suffisante et adéquate (Delvaux, F., 2013). Paradoxalement, alors que le niveau de production mondial devrait suffire à couvrir l'ensemble des besoins alimentaires dans le monde, la faim touche plus d'un milliard de personnes dans le monde (Delcourt, L., 2010, p.8).

2.2. Les différents discours sur la problématique alimentaire

La crise alimentaire de 2008 a mis en évidence le nombre croissant de personnes affamées et malnutries dans le monde. Elle a également démontré la vulnérabilité de nos systèmes alimentaires. La nécessité de soutenir les petits agriculteurs produisant pour le marché domestique est universellement reconnue. Force est de constater que les programmes d'aide internationale viennent régulièrement concurrencer la production locale (McKeon, N., 2014, p.7 ; Claeys, P., 2009, p.23).

Depuis la crise, différents types de discours sont tenus pour évoquer la problématique alimentaire.

Il y a tout d'abord l'idéologie dominante entendue lors des conférences des institutions de Bretton Woods, le G8 ou encore de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). On y parle fréquemment de « sécurité alimentaire » pour désigner une situation où chacun doit avoir accès à une alimentation adéquate. Les différents acteurs tenant ce discours prônent essentiellement une stratégie de mise en place d'une nouvelle révolution verte (Claeys, P., 2009, p.19). Nous y reviendrons.

Ce modèle s'oppose aux deux autres discours qui apparaissent après la crise, à savoir celui prônant le droit à l'alimentation et celui favorisant la souveraineté alimentaire. Dans son rapport de 2014, Olivier De Schutter, l'ancien Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, définit le droit à l'alimentation comme « *le droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture* » (De Schutter, O., 2014, p.3). Olivier De Schutter promeut la nécessité de lier le droit à l'alimentation à une agriculture durable afin d'assurer la pérennité de la sécurité alimentaire.

La souveraineté alimentaire est également invoquée par le mouvement international de paysans « Via Campesina ». Aujourd'hui, le terme de souveraineté alimentaire n'est plus l'apanage de la « Via Campesina ». Il a évolué vers un concept bien plus large, utilisé par différents acteurs ayant une vision différente de celle défendue par ses fondateurs (Holt-Giménez, E., 2010, p.45). Il en est de même pour le terme de sécurité alimentaire utilisé aujourd'hui de manière neutre. Le discours sur la souveraineté alimentaire met en avant la nécessité de reconstruire l'économie agricole au niveau national en soutenant la production pour le marché domestique afin d'obtenir une situation d'autoproduction. Ce plaidoyer en faveur des petits paysans, a toutefois tendance à les couper du monde extérieur car il intègre trop peu les besoins spécifiques des autres groupes de la société (Claeys, P., 2009, p.15).

3. La situation actuelle en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture au Bénin

Tout d'abord, nous nous interrogerons sur la situation en matière d'insécurité alimentaire qui règne au Bénin, puis nous analyserons l'importance de l'agriculture pour le pays. Ensuite, nous examinerons les différentes politiques agricoles et leur influence, avant d'étudier les différentes initiatives à mettre en place pour renforcer la sécurité alimentaire.

3.1.L'insécurité alimentaire

Il ressort de l'enquête réalisée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) des Nations Unies en 2013 que 11% des ménages béninois font face à une insécurité alimentaire sévère ou modérée (PAM., 2014, p.13). Le PAM définit l'insécurité alimentaire sévère ou modérée comme « *la situation de consommation alimentaire déficiente où les ménages ne peuvent pas assurer leurs besoins alimentaires minimums sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles* » (PAM., 2014, p.55).

Les départements qui détiennent les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés sont le Couffo, le Mono et l'Atacora (PAM., 2014, p.13 ; Dhaene, C., 2010, p.8 ; FAO a, 2012, p.9). En outre, le taux d'insécurité alimentaire est plus important dans les zones rurales que dans les zones urbaines du pays (PAM., 2014, p.13 ; Felix, A., 2006, p.160). Par contre, dans le département du Littoral, qui couvre la capitale Cotonou et son arrondissement, l'insécurité alimentaire touche à peine 1% des ménages (PAM, 2014, p.58).

Différents facteurs sont à l'origine de l'insécurité alimentaire au Bénin. La pauvreté est la principale cause de la famine (OCDE, 2013). Même si la nourriture est disponible en suffisance, nombreux sont ceux qui sont trop pauvres pour se les procurer. D'après l'étude du PAM « *environ 74% des ménages en insécurité alimentaire font partie des groupes les plus pauvres de la population du Bénin* » (PAM, 2014, p.56). Les populations les plus pauvres sont pour deux tiers des paysans sur le continent africain (Dufumier, M., 2010, p.3). Alors qu'une part croissante des productions végétales et de céréalières est utilisée pour nourrir le bétail et pour la fabrication d'agrocarburants, les faibles revenus des populations les plus démunies ne leur permettent pas d'acheter des denrées alimentaires (Delcourt, L., 2010, p.11 ; Dufumier, M., 2010, p.2 ; De Schutter, O., 2014, p.10).

La difficulté que rencontrent les agriculteurs à accéder physiquement aux marchés constitue une autre entrave à la sécurité alimentaire. La plupart des ménages béninois sont fortement dépendants des marchés pour s'approvisionner en nourriture. Seuls 13% des ménages disposent de leur propre production et ne sont donc pas tributaires des marchés (PAM, 2014, p.15). Par ailleurs, les paysans les plus pauvres n'ont bien souvent pas accès aux ressources productives (terres agricoles), ni aux moyens (capital) et équipements de production nécessaires. Enfin, l'insécurité alimentaire provient également des menaces climatiques pour les récoltes et les terres des agriculteurs, comme la dévastation des cultures, la perte de biodiversité et l'appauvrissement des sols (PAM, 2014, p.16 ; SOS Faim, 2014 ; Dhaene, C., 2010, p.10).

3.2. Le secteur agricole

Le Bénin est un des premiers producteurs africains de coton. Le coton y est la principale culture de rente et d'exportation (FAO a, 2012, p.13). Malgré cela, la croissance économique du pays stagne depuis 2011. Les secteurs primaires et tertiaires y sont les plus importants, le secteur primaire constituant la principale source de richesse du pays. Le secteur agricole occupe une place de choix tant au niveau économique (il emploie plus de 70% de la population active et représente 35% du PIB du Bénin), qu'au niveau de l'approvisionnement alimentaire de la population (PAM, 2014, p.12 ; Dhaene, C., 2010, p.10). Dans un pays où 70% de la population tire ses revenus de l'agriculture, la mise en place d'un nouveau modèle durable de production, de commercialisation et de consommation de produits agricoles est primordiale (SOS Faim, 2014). La principale culture vivrière, pratiquée par 85% des ménages béninois, est constituée par le maïs, suivi par les céréales (sorgho, mil et riz), les

racines tubercules (manioc, patate douce, pomme de terre etc.) et les légumineuses (haricots, soja, etc.) (PAM, 2014, p.68 ; Dhaene, C., 2010, p.8).

Les exploitations familiales, réalisées sur de petites superficies, sont prépondérantes dans le secteur agricole. Cependant, force est de constater que la proportion des ménages pratiquant l'agriculture a fortement baissé depuis 2008. Elle est passée de 53% en 2008 à 36% en 2014 (PAM, 2014, p.64). Cette diminution s'explique notamment par l'abandon des métiers agricoles pour d'autres activités dans le secteur informel, comme chauffeur de taxi par exemple, et par l'exode rural des jeunes vers les zones urbaines ces dernières années (PAM, 2014, p.64). Le nombre d'emplois créés dans les villes est insuffisant pour faire face à l'exode rural. Par conséquent, le taux de chômage urbain ne cesse de croître (Dufumier, M., 2010, p.3).

Nombreux sont les agriculteurs découragés par les difficultés qu'ils rencontrent comme l'infertilité, la sécheresse et la dégradation des sols, ou encore les inondations. De plus, comme mentionné précédemment, les récoltes sont fortement tributaires des conditions climatiques qui peuvent réduire à néant toute une production. Ainsi, la production agricole béninoise a été fortement déstabilisée par les grandes inondations de 2007 et 2010, de même que par la sécheresse de 2011 (FAO, 2011, p.9).

L'augmentation des prix provoquée par la crise alimentaire de 2008 qui a touché l'ensemble de l'Afrique, a fortement affecté le Bénin et réduit sa capacité à accumuler des stocks de production (De Schutter, O., 2009, p.12).

3.3.L'évolution des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire

Depuis la décolonisation, le pays a connu différentes périodes marquées par des politiques agricoles variées.

Après l'indépendance, le secteur agricole est caractérisé par les politiques d'intervention. Chaque grande filière agricole (coton, huile de palme, arachide, riz et tabac) est assurée par une société d'intervention qui se charge de fournir des semences, des intrants chimiques et une aide à l'exportation (Daniel, E., 2007). Toutefois, la culture du coton bénéficie d'un soutien démesuré au détriment des cultures vivrières, ce qui engendre une production agricole peu diversifiée (Banque mondiale, 2014, p.9).

Les années 60 et 70 sont globalement marquées par un développement agricole piloté par l'Etat et caractérisé par une période de capitalisme, suivie par une période de collectivisme agricole. Sous le régime capitaliste, le gouvernement soutient financièrement les plus gros producteurs capables d'exporter leur production. Ensuite, en 1974, le gouvernement socialiste engage le Bénin dans des politiques basées sur les principes marxistes. Le Bénin tente de s'industrialiser en remplaçant ses importations par une production nationale de denrées alimentaires à bas prix (Daniel, E., 2007 ; De Schutter, O., 2014, p.7).

L'économie agricole est alors planifiée par l'Etat fortement impliqué dans les activités agricoles du pays. L'Etat doit ensuite progressivement cesser ses implications directes dans de multiples secteurs économiques. Ce grand changement dû à la crise socio-économique, pousse en effet l'Etat béninois à signer en 1989 un premier Plan d'Ajustement Structurel (PAS) avec la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International afin de bénéficier de leur aide. Le PAS et ses politiques de libéralisation mises en œuvre pour relancer l'économie des pays n'épargnent pas le Bénin. L'ouverture de l'économie béninoise au commerce international désengage l'Etat du secteur agricole et privatise de nombreuses filières (Daniel, E., 2007 ; Agbach Ale, G., 2008, pp.90, 93).

A la période de désengagement de l'Etat, succède une phase de réinvestissement public dans l'agriculture béninoise. En 2007, pour aider la population à faire face à la hausse des prix alimentaires, le Gouvernement béninois décide d'adopter un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) et approuve le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA). Ces initiatives sont prises pour renforcer la capacité du Bénin à accroître sa propre production et à satisfaire ainsi une plus grande partie de ces besoins alimentaires (De Schutter, O., 2009, p.7).

Le Plan de relance (PSRSA) a pour but d'assurer la modernisation et la promotion des grandes exploitations par la mécanisation de l'agriculture, l'approvisionnement d'intrants chimiques (engrais et pesticides) et le développement d'infrastructures de stockage et de transformation (Bongi, S. *et al.*, 2009). Le Programme d'urgence (PUASA) repose quant à lui sur la fourniture d'engrais subsidiés, le réaménagement des terres abandonnées et la distribution de semences. Ces réinvestissements dans l'agriculture s'inscrit dans la « révolution verte » que connaît l'Afrique durant la période de 1970 à 1990 (De Schutter, O., 2009, pp.7-8).

D'après Olivier De Schutter, ces programmes mettent en lumière deux visions. La première part de l'hypothèse que le développement du Bénin passe par un soutien à la mécanisation et à une agriculture industrielle et commerciale. Cette tendance profite malheureusement aux seuls grands producteurs et ne permet pas aux petits agriculteurs de participer à la relance. La deuxième vision quant à elle prône un soutien public à l'agriculture familiale (De Schutter, O., 2009, p.8). Si ces deux conceptions peuvent tout à fait être complémentaires, les initiatives de réinvestissements dans l'agriculture doivent toutefois être améliorées. Il est indispensable que l'Etat définisse clairement la part du budget national destiné à soutenir les petits paysans les plus défavorisés. Des progrès restent à faire à ce niveau-là. En effet, le Ministère de l'agriculture ne disposant pas d'un budget suffisamment élevé a tendance à favoriser l'aide financière octroyée aux agriculteurs situés à proximité des grandes routes (De Schutter, O., 2009, p.8).

4. Pistes d'améliorations proposées en vue de réaliser le droit à l'alimentation au Bénin

4.1. La reconstruction de systèmes agricoles locaux

La reconstruction des systèmes agricoles locaux vise à assurer à l'agriculture la base indispensable à son développement et à la poursuite de sa diversification. Ceci doit permettre une production d'alimentation suffisante pour le marché national et asseoir ainsi le droit à l'alimentation (Felix, A., 2006, p.160).

L'ancien Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation au Bénin, Olivier De Schutter, propose quelques recommandations très pertinentes. Nous les développons ci-dessous.

Améliorer les systèmes de stockage et l'organisation des filières

Il propose d'améliorer les possibilités et les conditions de commercialisation des denrées agricoles. A cette fin, plusieurs éléments-clés, tels que les systèmes de stockage et de conservation des denrées alimentaires, doivent être renforcés.

Ceci est fondamental, les agriculteurs ne disposant pas des capacités de stockage adéquates, revendent généralement leurs récoltes à des intermédiaires - souvent spéculateurs - en période de récolte, c'est-à-dire, lorsque les prix sont les plus bas. Le stockage et la conservation permet aux producteurs d'étaler leurs ventes entre la période de récolte et la

période de soudure³, afin d'éviter de trop grandes variations de prix entre ces deux périodes. C'est bien souvent lors de la période de soudure que l'alimentation vient à manquer et que les prix sont les plus élevés. De bonnes techniques de conservation des stocks sont indispensables pour garantir aux agriculteurs des prix plus rémunérateurs et constants (De Schutter, O., 2009, p.12).

L'amélioration des capacités de stockage permet également de réduire le taux de perte lié aux mauvaises conditions de conservation des denrées alimentaires et de restreindre la dépendance du pays à l'égard des importations de certains produits alimentaires (De Schutter, O., 2009, p.12). Marc Dufumier propose de mettre en place des systèmes de transformation des produits agricoles adéquats et accessibles aux agriculteurs, le plus près possible ou au sein-même de leurs exploitations, afin de réduire les pertes d'après récolte (Dufumier, M., 2010, p.7).

Depuis la hausse des prix alimentaires suite à la crise de 2008, le Gouvernement béninois a mis en place à travers l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA), un système d'achat de récoltes, appelé « stock de solidarité » et destiné à réguler le marché. L'ONASA achète aux agriculteurs une partie de leur production lors de la période de récolte pour ensuite la revendre à un prix subventionné en période de soudure. Ceci permet alors à la population d'accéder aux denrées alimentaires en temps de pénurie. Cependant, ce système de stock de solidarité n'est pas sans conséquences pour l'équilibre des marchés. Les prix de vente des stocks de solidarité sont en effet à remettre en cause, tout comme le sont les périodes et zones d'intervention. Les capacités de stockage de l'ONASA sont actuellement trop faibles et devraient être renforcées. En outre, il importe d'impliquer les organisations de producteurs dans la fixation des prix à l'achat et à la vente afin d'éviter tout risque d'inégalité ou de discrimination (De Schutter, O., 2009, p.13 ; PAM, 2014, p.84).

L'amélioration de l'organisation des marchés et des filières constitue également un facteur important pour l'obtention de meilleures conditions de commercialisation. Actuellement, la seule filière véritablement organisée est celle du coton. Les filières touchant la sécurité

³ La soudure est une période durant laquelle les récoltes agricoles précédentes sont épuisées et les nouvelles pas encore fauchées. Il y a alors une pénurie de stocks et une hausse brutale des prix.

alimentaire comme celles du maïs, du riz, du manioc, etc. devraient à leur tour être mieux organisées.

Il est également fondamental d'encourager les acteurs privés à investir dans de meilleures infrastructures de transport et de communication en milieu rural. En effet, la plupart des ménages vivent dans des zones reculées et éprouvent des difficultés à accéder aux marchés (De Schutter, O., 2009, p.13 ; Delcourt, L., 2010, p.31). Dans les zones rurales, plus de 65% des villages sont à plus d'une demi-heure à pied du marché le plus proche (PAM, 2014, p.85). De meilleures infrastructures de communication garantiraient en outre une meilleure information quant aux prix alimentaires sur les marchés par le biais des radios privées et publiques (De Schutter, O., 2009, p.13)

Renforcer la sécurité sociale pour les plus démunis

Il serait également souhaitable que le Bénin renforce le droit à la sécurité sociale pour les plus démunis. En 2006, le pays a mis en place un système prévoyant que les ménages en situation d'extrême pauvreté ont le droit de percevoir des avantages sociaux sous forme d'allocations de l'Etat. Cependant, pour que le système soit effectif, il faut s'assurer que les bénéficiaires potentiels soient informés des avantages sociaux auxquels ils ont droit et cela sans aucune exclusion. Plusieurs obstacles renforcent le risque d'exclusion, comme par exemple le fait d'être analphabète, sans adresse légale ou d'habiter dans une zone géographique reculée. Olivier De Schutter propose que le Gouvernement béninois réalise une étude visant à identifier les obstacles et difficultés que connaissent les ménages pour accéder aux allocations sociales, et ensuite les éradiquer (De Schutter, O., 2009, p.17).

Permettre un meilleur accès à la terre

Une troisième recommandation consiste à favoriser l'accès durable à la terre, une ressource productive fondamentale pour les agriculteurs (De Schutter, O., 2009, p.14). Marc Dufumier et Laurent Delcourt insistent sur l'importance de garantir aux petits agriculteurs une plus grande sécurité foncière afin qu'ils puissent bénéficier des fruits de leur travail (Dufumier, M., 2010, p.9 ; Delcourt, L., 2010, p.30). D'après le rapport sur la sécurité alimentaire réalisé par le PAM en 2014, 63% des agriculteurs sont propriétaires de leurs terres (PAM, 2014, p.64). Cependant, comme l'indique Genet Mersha, un problème encore d'actualité aujourd'hui, est l'accaparement des terres par les pays riches financièrement, mais pauvres en ressources, cherchant à exercer un contrôle direct par des accords avec le gouvernement.

De plus en plus d'investisseurs internationaux s'intéressent en effet à l'agriculture africaine dans le but d'y acquérir des terres leur garantissant en permanence des ressources de nourriture à bas prix (Mersha, G., 2010, pp.162-163).

Il existe au Bénin une insécurité juridique en matière de droits fonciers, entraînant une exploitation sous-optimale des terres et décourageant l'investissement de peur de perdre ses terres (De Schutter, O., 2009, p.15). Le régime du droit de propriété mérite d'être clarifié. Les paysans devraient bénéficier d'une meilleure reconnaissance de leurs droits fonciers, ainsi que de meilleures garanties. Des conditions plus strictes d'expulsion par les propriétaires légaux sont nécessaires. Olivier De Schutter suggère dans son rapport d'établir des lois « anti-expulsions ». Cette clarification des droits de propriété doit s'accompagner d'un soutien aux agriculteurs pour éviter le risque d'exode rural (De Schutter, O., 2014, p.13).

Transition vers une agriculture durable

Les villes béninoises ne sont bien souvent plus en mesure d'absorber davantage de travailleurs, le chômage étant massif dans les zones urbaines (Dufumier, M., 2010). Olivier De Schutter insiste sur l'importance d'investir dans une stratégie de développement visant à améliorer la situation des paysans les plus vulnérables et à créer de nouveaux emplois dans les zones rurales (De Schutter, O., 2009). Le rapport final du projet d'étude sur l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture au niveau mondial publié en 2011, cite plusieurs actions à mener en priorité. Il évoque notamment la nécessité d'évoluer vers un système alimentaire durable en investissant dans de nouvelles connaissances et en renforçant l'autonomie des citoyens, tout en intégrant les aspects environnementaux dans l'économie politique régissant le système alimentaire (Foresight, 2011).

En 2009, Olivier De Schutter évoquait déjà l'idée que le Bénin puisse tirer profit de techniques innovantes comme l'agroécologie, concept développé dans la seconde partie de notre mémoire. L'agroécologie est une technique agronomique durable reposant sur le fonctionnement et les atouts naturels des écosystèmes, plutôt que sur l'utilisation d'intrants chimiques coûteux comme les engrais et les pesticides (De Schutter, O., 2009, p.10). Il faut pour cela examiner comment plantes et animaux se complètent dans la nature et la régénèrent.

Malheureusement, la part des budgets du Plan de Relance du secteur agricole consacrée à cette technique durable est trop faible. L'agroécologie devrait donc bénéficier d'un soutien plus important de la part du Gouvernement, de même que d'une plus large diffusion de « bonnes pratiques » au niveau régional et national (De Schutter, O., 2009, p.10 ; De Schutter, O., 2014, pp.9-10).

Améliorer l'accès au crédit

Toutes ces initiatives sont cruciales pour faire avancer les choses en matière de sécurité alimentaire, mais elles requièrent un investissement non-négligeable. En outre, les mécanismes de financement existants ne sont pas toujours accessibles aux agriculteurs les plus vulnérables. Les principaux obstacles qu'ils rencontrent sont l'analphabétisme ou leur incapacité à fournir les documents nécessaires pour constituer le dossier complet d'obtention de crédit (De Schutter, O., 2009, p.14). Renforcer l'accès au crédit pour les petits agriculteurs par des techniques de financement innovantes et adaptées aux besoins du monde agricole est une priorité pour favoriser une agriculture durable et le droit à l'alimentation pour tous.

Dans la troisième partie de notre mémoire, nous développerons les techniques de financement les plus pertinentes pour soutenir l'agriculture et améliorer ainsi les conditions de vie des béninois les plus faibles.

4.2.L'adoption de stratégies nationales

Les différentes initiatives destinées à renforcer le secteur agricole doivent à tout prix être complétées par des politiques nationales visant à appuyer la réalisation du droit à l'alimentation. En effet, les innovations au niveau local ne peuvent progresser que si elles sont soutenues par des politiques publiques adaptées aux besoins des petits agriculteurs (De Schutter, O., 2014, p.16 ; Delcourt, L., 2010, p.31).

L'agriculture africaine est confrontée aujourd'hui encore à deux ambitions contradictoires. D'une part, l'aspiration à reprendre la main sur son propre développement et d'autre part la tentation de recourir de manière excessive aux ressources extérieures (Cissokho, M., 2012).

Il est essentiel que les autorités africaines prennent définitivement leurs responsabilités pour soutenir le secteur agricole, moteur de leurs économies. Pour ce faire, les gouvernements doivent reprendre le contrôle du développement de leur pays pour y mener des politiques alimentaires basées sur leurs propres ressources locales (Cissokho, M., 2012).

D'après Olivier De Schutter et Laurent Delcourt, l'Etat doit agir à plusieurs niveaux. Tout d'abord en investissant dans la production alimentaire locale et ensuite en soutenant les petits agriculteurs dans la mise en œuvre de techniques agricoles durables (De Schutter, O., 2014, p.16 ; Delcourt, L., 2010, p.32). Il est primordial que l'Etat béninois affecte une part plus importante de son budget à la relance du secteur agricole (De Schutter, O., 2009, p.8). Actuellement, la proportion du budget consacrée à l'agriculture et au développement rural est inférieure aux 10% nécessaires (Dhaene, C., 2010).

Ensuite, l'Etat doit améliorer les possibilités d'emploi dans tous les secteurs en soutenant les activités innovantes et génératrices de revenus.

Enfin, il doit renforcer la protection sociale afin que tous y aient accès, en toutes circonstances (Delcourt, L., 2010, p.32 ; De Schutter, O., 2014, p.16 ; Bong, S., 2009).

Mamadou Cissokho souligne que le développement agricole passe par la formation d'un partenariat entre les Etats et les forces économiques, à savoir agriculteurs, producteurs et commerçants. Des politiques agricoles régionales doivent être élaborées dans un esprit de dialogue avec les paysans (Cissokho, M., 2012). Lors d'une conférence donnée à Louvain-la-Neuve en mai 2015, Olivier De Schutter insistait sur la nécessité d'intégrer les paysans dans les choix gouvernementaux (De Schutter, O., 2015). De nouvelles formes de relations entre Etat et population doivent être développées en professionnalisant les organisations de producteurs et de paysans. Ensuite, la mise en œuvre des politiques agricoles et leur suivi, doivent être largement décentralisés en impliquant la société civile et les groupements de paysans (Felix, A., 2006, p.166).

4.3. La conception d'un cadre international porteur

Pour être fructueuses, les initiatives locales et les politiques nationales visant le droit à l'alimentation doivent bénéficier d'un cadre international favorable, optimisant les systèmes alimentaires mondiaux et la gouvernance. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale rassemblant une grande variété d'acteurs tels que pouvoirs publics, société civile, secteur privé et institutions internationales, doit monter en puissance et insister davantage sur l'interdépendance des actions à mener aux niveaux local, national et mondial (De Schutter, O., 2014, p.20).

Alain Felix souligne à quel point il est fondamental d'encourager les échanges régionaux pour reconstruire les marchés alimentaires locaux (Felix, A., 2006, p.167). Ces échanges peuvent aussi se faire au niveau supranational, de préférence avec des pays disposant d'un niveau de productivité comparable, pour autant que les termes des échanges soient égaux. Le Bénin entretient pour l'instant des relations commerciales avec ses pays voisins (Niger, Nigéria, Togo, Burkina Faso) avec lesquels il commercialise des produits vivriers comme le coton, l'huile de palme et la noix de cajou, et pour lesquels un cadre porteur formel a été établi. Cependant, les échanges de produits alimentaires de base, tels le maïs et le manioc se font essentiellement de manière informelle et gagneraient à être mieux encadrés (PAM, 2014, p.85).

Pour que le Bénin puisse tirer parti de la libéralisation des échanges Nord-Sud, il est fondamental que ceux-ci se déroulent dans de bonnes conditions, sans quoi la situation du pays risque d'empirer. Pour que le Bénin puisse sortir des échanges « inégaux », un soutien de l'agriculture locale s'impose, de même que des politiques tarifaires protégeant les produits industriels et agricoles (Delcourt, L., 2010, p.30 ; De Schutter, O., 2009, p.18).

En dépit de l'ouverture du marché au commerce international, force est de constater que les exportations agricoles sur les marchés internationaux restent faibles, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le système actuel des échanges internationaux décourage les agriculteurs d'y participer, les prix de marché des produits agricoles subissant une grande instabilité (Felix, A., 2006, p.163). De plus, leurs produits agricoles ne disposent pas de réels avantages concurrentiels et trouvent difficilement acquéreurs sur les marchés mondiaux. En conséquence, les prix des produits béninois demeurent très bas, voire même souvent inférieurs aux coûts de production. Enfin, le renforcement des « normes sanitaires d'accès aux marchés » instaurés par les pays développés constituent une contrainte supplémentaire imposée aux exportations agricoles béninoises (Felix, A., 2006, p.166).

C'est en ce sens qu'œuvre l'Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux (ABePEC), ayant pour mission de mettre les opérateurs béninois en relation avec les acheteurs étrangers. Celle-ci joue un rôle important envers les agriculteurs en facilitant leur accès aux marchés d'exportation. Ce rôle pourrait être renforcé par la mise en place de formations relatives aux procédures et normes de qualité nécessaires à la vente de denrées alimentaires à des acheteurs internationaux (De Schutter, O., 2009, p.18).

Toutes ces mesures doivent toutefois aller de pair avec une plus grande sensibilisation des multinationales, des entreprises et gouvernements des pays développés aux problèmes de sécurité alimentaire rencontrés par les pays du Sud. Ainsi, il serait judicieux d'inciter les acheteurs internationaux à établir des contrats d'achat avec des producteurs cultivant de petites exploitations familiales, plutôt que de miser uniquement sur les grands producteurs dont le seul objectif est de produire en masse avec le moins de main-d'œuvre possible ou en minimisant les coûts salariaux (Dufumier, M., 2010, p.10). Un encadrement public d'aide à l'établissement de contrats favorisant des pratiques plus équitables pourrait faciliter les relations entre agriculteurs et partenaires industriels (De Schutter, O., 2009, p.19).

5. Conclusion de la première partie

Nous avons pu constater tout au long de cette première partie qu'en dépit du développement et de la croissance économique du Bénin suite à son ouverture au commerce international, son secteur agricole a souvent été laissé pour compte. Le système actuel des échanges internationaux doit donc être revu pour être plus équitable et permettre au secteur agricole des pays en développement de trouver sa place dans le commerce mondial. Il est essentiel que les avantages et opportunités créés par l'ouverture du pays aux marchés internationaux bénéficient à l'ensemble des producteurs agricoles, tant les plus compétitifs que ceux qui sont exclus des filières traditionnelles.

Après la crise alimentaire de 2008 est apparue une véritable prise de conscience du rôle central que joue l'agriculture dans le développement des pays du Sud. Mais cela ne suffit pas. Une révision fondamentale du modèle alimentaire actuel vers davantage de sécurité alimentaire s'impose (Delcourt, L., 2010, p.9).

Le secteur agricole, pilier principal de l'économie béninoise, doit donc être reconstruit pour bénéficier de politiques adéquates favorisant davantage aux producteurs locaux.

La question de la sécurité alimentaire ne peut être résolue que si les agriculteurs parviennent à sortir de leur situation de pauvreté (Dufumier, M., 2010, p.3). La seule augmentation de la productivité agricole ne suffit pas à répondre aux besoins alimentaires futurs. Elle doit être accompagnée d'une amélioration des revenus dans les zones rurales et d'une agriculture préservant écosystèmes et biodiversité. Les profits à court terme seront en effet neutralisés par les pertes à long terme si les écosystèmes se dégradent (De Schutter, O., 2010, p.3).

Partie 2 : Des techniques agricoles durables pour asseoir le droit à l'alimentation au Bénin

Dans cette partie du travail, nous explorerons différentes pratiques agricoles durables à mettre en place pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

Un défi majeur pour atteindre une sécurité alimentaire au niveau national consiste à promouvoir le développement des agricultures paysannes par la mise en place de nouvelles techniques agricoles durables, efficaces et susceptibles d'améliorer les revenus des paysans (De Schutter, O., 2009, p.8 ; De Schutter, O., 2014, p.19). Ceci doit permettre aux agriculteurs de produire suffisamment de nourriture en acquérant les équipements nécessaires à leur production et d'acheter d'autres biens de première nécessité (Dufumier, M., 2010, p.3).

Garantir ensuite aux agriculteurs un accès durable aux ressources naturelles, productives et financières constitue un autre facteur-clé de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire (OCDE, 2013).

1. L'agroécologie

1.1. Définition et émergence du concept d'agroécologie

L'idée d'une convergence entre écologie et agriculture est apparue dès les années 30 aux Etats-Unis et en Amérique latine (Griffon, M., 2014, p.32). Après la Deuxième Guerre mondiale, le développement de l'agriculture « intensive » ou hautement productive dans les pays industrialisés permet d'accroître très rapidement les rendements par hectare et de pourvoir aux besoins en alimentation d'une population en forte croissance. L'agriculture intensive est considérée comme le modèle « conventionnel » de l'agriculture industrielle moderne (Griffon, M., 2014, p.33 ; Durand, H., 2012, p.79).

Ensuite, dans les années 70 et suite aux nombreuses sécheresses, les pays occidentaux décident d'apporter à l'Afrique une aide technologique et financière, en mettant en place la « révolution verte ». Instaurée pour moderniser et mécaniser l'agriculture, celle-ci vise à augmenter la production agricole pour faire face à la croissance démographique. Elle se fonde sur l'utilisation de semences à haut rendement, d'intrants chimiques comme des engrais azotés, de pesticides et sur une irrigation abondante dans certains pays (Morvant-Roux, S. *et al.*, 2010, p.12). Elle prévoit des subventions pour les engrais, les pesticides et

les semences, ainsi que des prêts à faible taux pour l'achat d'équipements agricoles (Griffon, M., 2014, p.35 ; Lucas, V., 2013, p.77).

Si l'agriculture hautement intensive permet d'assumer largement la croissance démographique, elle va cependant de pair avec une spécialisation extrême dans une gamme de produits très restreinte et encourage le développement de monocultures (De Schutter, O., 2014).

Ce modèle ayant recours à des quantités importantes d'énergie, d'engrais chimiques et de pesticides atteint rapidement ses limites et a des impacts environnementaux non négligeables. En effet, une agriculture intensive requiert un usage massif de combustibles et d'engrais azotés engendrant d'importantes émissions de gaz à effet de serre et contribuant au changement climatique (Durand, H., 2012, p.79; Dufumier, M., 2010, p.4). Sans compter que l'usage excessif de pesticides de synthèse réduit la biodiversité ce qui amenuise la résistance des cultures aux parasites et aux conditions climatiques (OXFAM, 2014, p.3).

Comme évoqué lors de notre entretien (Annexe 1.9.) par Monsieur Gabriel Ayikpo, responsable du service de l'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sein du CARDER (Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural), l'usage excessif ou inapproprié d'engrais chimiques dégrade la qualité des sols (Durand, H., 2012, p.79), ce qui restreint considérablement la productivité agricole (Griffon, M., 2014, p.34 ; Dufumier, M., 2010, p.4 ; OXFAM, 2014, p.3). Les pesticides présentent en outre des risques considérables pour la santé humaine. Ils affaiblissent non seulement la qualité nutritionnelle des aliments, vitale pour les populations mais exposent aussi les agriculteurs à des produits toxiques (Durand, H., 2012, p.79 ; Dufumier, M., 2010, p.4).

La « révolution verte » accroît également la dépendance des agriculteurs vis-à-vis de techniques peu adaptées aux besoins des plus modestes et d'intrants externes subventionnés (engrais, semences) (Strassart, P.M. *et al.*, 2012, p.9). Ces engrais et pesticides étant coûteux, bon nombre d'agriculteurs se voient forcés de les acheter à crédit, ce qui implique un risque accru d'endettement (OXFAM, 2014, p.5 ; Vanloqueren, G., 2014).

De là naît l'idée d'une agriculture alternative qui soit durable, productive, rentable et respectueuse de l'environnement, tout en étant socialement responsable (Durand, H., 2012, p.80). L'agroécologie se construit en réaction à la révolution verte et s'intègre dans le débat sur la non-durabilité de nos systèmes agroalimentaires actuels (Strassart, P.M. *et al.*, 2012,

p.6). En 2007, Michel Griffon insiste sur la nécessité d'une agriculture « écologiquement intensive » comme alternative à l'agriculture « intensive » (Griffon, M., 2014, p.37).

Les problématiques de la faim et la malnutrition peuvent aujourd'hui se résoudre autrement que par le productivisme, en s'appuyant davantage sur des pratiques agricoles traditionnelles en harmonie avec les ressources et cultures locales (Strassart, P.M. *et al.*, 2012, p.9 ; De Schutter, O., 2009, p.10).

L'agroécologie vise donc à relever le défi du développement durable en répondant à la question de savoir « *comment organiser autrement les systèmes alimentaires pour répondre à la demande croissante du marché et faire face à la diversité et la multiplicité des enjeux alimentaires, environnementaux et sociaux* » (Strassart, P.M. *et al.*, 2012, p.3). A cette fin, l'agroécologie applique à la gestion de l'agronomie les modes de fonctionnement naturels des écosystèmes. Cette nouvelle approche de l'agriculture part du principe que l'on peut produire beaucoup tout en respectant et imitant les processus naturels (Strassart, P.M. *et al.*, 2012, p.5).

Cette approche scientifique interdisciplinaire alliant agronomie, sociologie, économie et écologie applique la science écologique à la gestion d'une agriculture plus durable à tout point de vue, et ce afin de préserver les ressources nécessaires pour répondre aux besoins actuels et à ceux des générations futures (OXFAM, 2014, p.3 ; Durand, H., 2012, p.80 ; Strassart, P.M. *et al.*, 2012, p.5).

L'agroécologie tient compte de l'avis des citoyens, consommateurs, associations et autres acteurs sociaux (Griffon, M., 2014, p.31 ; De Schutter, O., 2010, p.7). Au-delà d'une nouvelle approche de l'agriculture, il s'agit donc d'un mouvement social et politique destiné à accroître le pouvoir et le contrôle des petits agriculteurs en les incorporant dans le processus. Ce mouvement cherche en outre à promouvoir de nouvelles lois et réglementations, pour surmonter les principaux obstacles auxquels sont confrontés les petits exploitants, dont le contrôle et l'accès aux terres et autres ressources naturelles (OXFAM, 2014, p.6).

L'agroécologie vise enfin à rassembler connaissances et pratiques en vue d'une agriculture plus durable. Ceci requiert l'élaboration de nouveaux savoirs par les scientifiques travaillant sur les systèmes agricoles et alimentaires, mais aussi le partage du savoir-faire des paysans locaux (Strassart, P.M. *et al.*, 2012, p.11 ; OXFAM, 2014, p.6).

1.2. Principes et techniques propres à l'agroécologie

Les 5 principes

Le modèle de l'agroécologie repose sur cinq principes (Strassart, P.M. *et al.*, 2012, p.10). Il s'agit premièrement d'optimiser et d'équilibrer la disponibilité de nutriments en permettant le recyclage de la biomasse. Deuxièmement, de minimiser l'usage d'intrants externes non renouvelables tels que pesticides, engrais et carburants en vue d'assurer des conditions de sol favorables à la croissance des plantes. Le troisième principe consiste à maximiser l'usage de ressources renouvelables comme l'énergie solaire, le carbone et l'azote contenus dans l'air, le sol et les eaux pluviales. Le quatrième pilier du modèle vise à augmenter la diversité génétique au sein d'une même espèce et la diversité des espèces au sein de l'agrosystème. Enfin, le cinquième principe consiste à promouvoir les processus écologiques-clés en favorisant les interactions et les synergies biologiques entre différents composants de la biodiversité (Strassart, P.M. *et al.*, 2012, p.10 ; OXFAM, 2014, p.5).

Quelques exemples de techniques agroécologiques

Les techniques agroécologiques promeuvent des moyens biologiques pour limiter le recours aux pesticides ou engrais chimiques. Il s'agit principalement d'imiter les processus naturels en créant des interactions et des synergies biologiques entre les composantes de l'agroécosystème. Chaque technique, stratégie et pratique agroécologique est adaptée et spécifique à son contexte (OXFAM, 2014, p.6).

La plantation de champignons est un premier exemple de pratique agroécologique évitant l'utilisation d'engrais chimiques coûteux. Ceux-ci favorisent la dégradation des déchets de récolte pour fabriquer de l'humus, un agent important de fertilité des sols.

L'association de l'élevage et de l'agriculture permet d'utiliser d'une part les résidus de récolte pour l'affouragement des animaux et d'autre part, les excréments des animaux pour la fabrication du fumier et du compostage destinés également à la fertilisation organique des sols (Dufumier, M., 2010, p.7).

Citons également le remplacement des engrais artificiels azotés par des bactéries vivant en symbiose sur des légumineuses comme la luzerne ou le trèfle. Les légumineuses fabriquent de l'engrais azoté naturellement en captant l'azote de l'air et en le restituant au sol, l'introduisant ainsi dans d'autres plantes. Cette méthode agroécologique devrait permettre

d'obtenir de meilleurs rendements et de résoudre à l'avenir des problèmes de fertilité (Griffon, M., 2014, p.36 ; Lucas, V., 2013, p.77). Ces différentes techniques propices à la fertilité du sol, sont actuellement mises en application au Bénin par un nombre restreint de paysans, affirme Monsieur Gabriel Ayikpo. Il nous explique que les paysans béninois utilisent actuellement surtout la technique du compost et celle des plantes pour fertiliser les sols (Annexe 1.9.).

Par ailleurs, pour combattre les insectes ravageurs tels que les chenilles sans avoir recours à des pesticides, on crée un habitat pour les prédateurs naturels de ces insectes appelés « les auxiliaires ». Un tel hébergement d'insectes pollinisateurs près des cultures permet une reproduction naturelle de certaines plantes, ce qui n'est pas négligeable puisque près d'un tiers des ressources alimentaires sont liées à la pollinisation (OXFAM, 2014, p.6).

L'agroforesterie est un dernier exemple de technique agroécologique. Elle associe arbres, cultures et animaux pour promouvoir des synergies (Griffon, M., 2014, p.35 ; Lucas, V., 2013). La plantation d'arbres ou de haies permet également de protéger les cultures du soleil ou du vent (Dufumier, M., 2010, p.6).

Les effets positifs

Les divers avantages de l'agroécologie pour le pays sont développés ci-dessous.

Nous avons vu que l'agroécologie allie l'élaboration de nouveaux savoirs aux apports des connaissances des paysans locaux. Elle présente donc tout d'abord des avantages au niveau social. Elle se base en effet sur des techniques accessibles et particulièrement adaptées aux paysans cultivant à petite échelle dans les coins les plus reculés, qui ne sont pas aptes à passer à une agriculture plus industrialisée à capital intensif. Si à l'origine l'agroécologie s'appuyait sur des techniques agricoles traditionnelles en se fondant sur l'expérience et les connaissances des agriculteurs, ce n'est que plus tard qu'elle s'est enrichie d'une panoplie de techniques mises au point par des experts scientifiques. L'agroécologie n'est donc pas l'apanage des seuls agriculteurs scolarisés. Qu'ils soient riches ou pauvres, qu'ils aient un diplôme ou qu'ils soient analphabètes, le savoir-faire accumulé par les paysans leur permet d'appliquer des techniques agroécologiques. Leurs observations quotidiennes de la nature leur donne une bonne connaissance de leurs terroirs et leur permettent d'appliquer rapidement les techniques appropriées (De Schutter, O., 2010, p.7 ; Griffon, M., 2014, p.39).

Ensuite, l'agroécologie est porteuse d'emplois dans les zones rurales. Une forme d'agriculture intensive en travail est intéressante pour le Bénin où une situation de chômage chronique persiste (Dufumier, M., 2010, p.7). L'agroécologie repose davantage sur la force de travail, les connaissances et les compétences des agriculteurs, que sur des interventions mécaniques. En améliorant la fertilité des sols et en accroissant ainsi la productivité des exploitations agricoles, l'agroécologie contribue à améliorer les revenus dans les zones rurales. Cette hausse de revenus ralentit à son tour l'exode rural et stimule la demande de produits non agricoles, favorisant ainsi le développement d'autres secteurs économiques (De Schutter, O., 2010, p.3, p.11). Monsieur Gabriel Ayikpo, nous le confirme « *En agroécologie, on fait de l'agriculture respectueuse de l'environnement. On prélève des ressources du sol pour subvenir à ses propres besoins et aussi pour alimenter les marchés afin d'avoir des revenus* » (Annexe 1.9.). L'agroécologie permet de réduire la dépendance des agriculteurs à l'égard des engrais et subventions de l'Etat (De Schutter, O., 2010, p.11).

La diversification des cultures et des activités agricoles permettent également de juguler les risques de pertes en cas de mauvaises conditions climatiques (Dufumier, M., 2010, p.8). La diversification consiste à mettre en place des polycultures associant diverses espèces et variétés sur une même parcelle, tout en prévoyant un système de rotation de cultures. Le passage d'un système d'agriculture simplifié à un système de cultures diversifiées, renforce la biodiversité et procure des aliments plus variés et plus riches en nutriments, ce qui est bénéfique pour la santé humaine. Le modèle agroécologique présente donc davantage de valeur ajoutée par hectare que l'agriculture mécanisée à grande échelle. Cette dernière produit certes de plus gros volumes, mais des produits de moindre qualité (Lucas, V., 2013, p.81 ; OXFAM, 2014, p.4).

Dans cet ordre d'idées, Monsieur Gabriel Ayikpo nous explique lors de notre entretien que CARDER sensibilise les paysans à la nécessité de diversifier leurs activités, en leur faisant visiter des exploitations et en réalisant des parcelles de démonstration. « *Avant, les agriculteurs faisaient uniquement des cultures annuelles. On est en train de leur faire comprendre que cela ne suffit pas. Avec la sévérité des aléas climatiques, les gens sont obligés de subir les caprices de la nature. Il faut faire des cultures pluriannuelles ; avoir un petit verger, une petite plantation et associer cela à l'élevage puisque si la pluie n'arrive pas, vous avez au moins les animaux. Vous pouvez les élever et les vendre pour avoir de l'argent afin de subvenir à vos besoins* » (Annexe 1.9.).

Enfin, les exploitations agricoles qui appliquent des techniques agroécologiques disposent d'une plus grande biodiversité, ce qui leur permet d'atténuer l'impact des aléas climatiques. L'étude réalisée par Eric Holt-Giménez suite au passage de l'ouragan au Nicaragua en 1998 a mis en lumière une différence significative entre les pertes économiques subies sur les parcelles cultivées avec des méthodes agroécologiques et celles enregistrées sur des exploitations conventionnelles (Holt-Giménez, E., 2002). Sur les parcelles agroécologiques, il a observé une couche arable (couche supérieure du sol) plus épaisse, un taux d'humidité de la terre supérieur, moins d'érosion et davantage de végétation. Par ailleurs, les pratiques agroécologiques favorisant la diversité génétique des variétés, rendent les cultures moins sensibles aux parasites envahissants et aux maladies, ce qui contribue à la stabilisation des rendements. De plus, l'agroécologie accroît la résistance de certaines cultures à la sécheresse (OXFAM, 2014, p.7 ; De Schutter, O., 2010, p.8).

Freins et recommandations

S'il est vrai que l'agroécologie reposant sur des techniques traditionnelles vise surtout à soutenir les petits exploitants dans les zones isolées, la littérature atteste cependant que cette méthode permet d'accroître sensiblement la productivité. Dans son rapport de 2010 présentant les résultats d'une étude publiée en 2007 par Jules Pretty et comparant 286 projets d'agroécologie dans 57 pays pauvres, Olivier De Schutter indique en effet que la productivité des exploitations africaines durables augmente en moyenne de 116% (cité par De Schutter, O., 2010, p.9). Par ailleurs, une étude réalisée pour « le rapport sur le futur de l'alimentation et l'agriculture » et publiée en 2011, examinant 40 projets agroécologiques dans 20 pays africains, démontre qu'en moyenne le rendement des cultures est multiplié par 2,13 sur une période allant de trois à dix ans (Foresight, 2011 ; De Schutter, O., 2010, p.9). L'agroécologie n'est toutefois pas la panacée car elle ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins alimentaires de la planète (SOS Faim, 2014).

Il est en effet difficile de déployer l'agroécologie à grande échelle. Ce qui ne fait par contre aucun doute, c'est que la taille des exploitations et la disponibilité de la main-d'œuvre sans emploi au Bénin apporte une réponse adéquate aux exigences de transition vers un modèle agricole durable tel que l'agroécologie (OXFAM, 2014, p.9 ; SOS Faim, 2014).

Pour que ce système fonctionne bien et puisse être adapté aux exploitations de toutes tailles, un partage de savoirs est nécessaire. Le dialogue entre acteurs concernés est indispensable pour permettre à chacun d'enrichir ses pratiques. Un moyen d'y arriver consiste à favoriser

l'élaboration de savoirs participatifs à travers des réseaux et des organisations collectives impliquant les différents acteurs concernés (petits paysans, producteurs, citoyens-consommateurs, chercheurs et pouvoirs publics) (Strassart, P.M. *et al.*, 2012, p.12 ; Griffon, M., 2014, p.39).

La transition doit passer par une réelle volonté de l'Etat de promouvoir l'agroécologie par des stratégies et programmes adaptés. Il est effectivement primordial que l'Etat renforce l'offre de formations aux techniques agroécologiques. Il doit en outre soutenir les associations d'agriculteurs et les écoles agricoles pour favoriser le développement et le partage d'expériences en agroécologie. Par ailleurs, la recherche doit prendre en compte les besoins des agriculteurs. Pour ce faire, les instituts de recherche doivent privilégier une approche décentralisée en collaborant avec les agriculteurs. Les réseaux sociaux et autres plates-formes de partage de connaissances permettent quant à eux aux paysans de diffuser leurs bonnes pratiques en matière d'agroécologie, en présentant des procédés et solutions inexplorés par la recherche scientifique (Strassart, P.M. *et al.*, 2012, p.14 ; Griffon, M., 2014, p.39 ; OXFAM, 2014, p.14).

L'agroécologie doit bénéficier d'un réel soutien de la part du gouvernement visant à mettre en place une nouvelle politique agricole (Strassart, P.M. *et al.*, 2012, p.15). Les politiques et programmes de développement des pratiques agroécologiques doivent effectivement favoriser une collaboration à long terme entre pouvoirs publics, organisations d'agriculteurs et experts scientifiques. En outre, davantage de dépenses publiques doivent être consacrées à l'agriculture, en allouant un budget plus élevé à la recherche agricole, aux infrastructures rurales et aux services de vulgarisation (OXFAM, 2014, p.14 ; De Schutter, O., 2010, p.19).

1.3. Un exemple concret au Bénin : la ferme intégrée de Songhaï

Comme mentionné précédemment, les techniques agroécologiques sont encore peu utilisées au Bénin. La ferme intégrée du Centre Songhaï à Porto-Novo atteste toutefois du fait que des techniques durables permettent d'atteindre des niveaux élevés de production par hectare, tout en respectant l'environnement. Le Centre de Songhaï est à l'heure actuelle une référence pour toute l'Afrique de l'Ouest.

C'est avec la ferme intention de lutter contre la pauvreté et l'exode rural en Afrique et de promouvoir l'autosuffisance alimentaire, que le prêtre américain d'origine nigériane Godfrey Nzamujo fonde en 1985 le centre Songhaï à Porto-Novo (Ribadeau Dumas, L.,

2014). Comme le précise Monsieur Leonce Sessou, responsable de la communication du centre : « *Godfrey Nzamujo a voulu établir une plateforme entrepreneuriale de l'agriculture pour permettre aux africains de s'associer avec la nature et chercher des solutions sociales, organisationnelles, techniques et économiques pour faire sortir les Africains de la misère et les tirer vers un développement durable* ».

Le centre Songhaï est une ferme d'agriculture biologique favorisant le recyclage et la préservation de la biodiversité. « *L'Afrique est riche mais elle l'ignore. Son salut passe par une exploitation raisonnée des ressources en valorisant au maximum les produits locaux et leurs déchets* » déclare Godfrey Nzamujo, le fondateur du centre.

Songhaï s'étend sur plus de 24 ha et est un véritable modèle d'exploitation diversifiée. En effet, ce centre se consacre à l'amélioration des capacités de production, à la formation des agriculteurs, ainsi qu'à la recherche continue en matière d'agriculture durable. En plus de sa production de denrées agricoles, le centre gère les activités de transformation et de distribution de ses produits (stockage, emballage, marketing, finances, etc.) (Songhaï, 2015).

La ferme Songhaï part d'un principe simple : « Rien ne se perd, tout se transforme ». En effet, rien n'est jeté et tout est réutilisé d'une manière ou d'une autre. Ainsi, les déchets végétaux sont compostés et servent d'engrais dans les champs d'exploitation ou sont revendus aux agriculteurs locaux. Hors de question d'utiliser sur le site des pesticides ou autres produits nuisibles pour l'environnement. En matière de pisciculture, les bassins sont alimentés par un simple système de canaux permettant de filtrer et de purifier les eaux usées grâce à des jacinthes. Une fois fanées, celles-ci sont à leur tour recyclées et mélangées aux déjections de volailles en vue de fabriquer du biogaz destiné à alimenter les cuisines. Des pièces détachées d'engins agricoles et des métaux de récupération sont également recyclés pour la fabrication de matériel agricole, utilisé dans le centre (Groga-Bada, M., 2013).

Le centre Songhaï propose en outre des formations. Chaque année, des centaines de jeunes sont formés à l'agriculture intégrée dans un but bien précis : leur donner la possibilité de reproduire le modèle Songhaï dans leur propre région. Ces futurs entrepreneurs pourront ainsi gérer des fermes, créer de la richesse et des emplois, et renforcer l'autosuffisance alimentaire de leurs communautés (Sessou, L., n.d.). Par un effet boule de neige, le bien-être de la population augmente ainsi et d'autres jeunes peuvent à leur tour être formés et encouragés à œuvrer dans le même sens.

Enfin, tous les entrepreneurs agricoles formés par Songhaï font partie d'un réseau, le Réseau National des Fermiers Songhaï (le RéNaFer). L'objectif est de collaborer et d'échanger des pratiques sur le plan technique et économique, mais aussi de réfléchir ensemble aux solutions concrètes permettant de faire face aux contraintes telles que celles limitant par exemple la production agricole.

Les sources de financement de Songhaï proviennent d'une part de la vente de leurs produits agricoles et d'autre part de subventions émanant de divers partenaires nationaux et internationaux. A terme, le centre vise l'autonomie financière à 100% (Sessou, L., n.d.). Qualifié de « Centre d'excellence pour l'agriculture » par les Nations-Unies, le modèle Songhaï s'exporte désormais dans d'autres pays comme le Togo, le Nigéria, le Libéria et le Sierra Léone et on projette de l'implanter à terme dans seize autres pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale.

1.4. Les micro-jardins

Les micro-jardins constituent une forme d'agroécologie à très petite échelle aidant les personnes ne possédant pas de terres cultivables, à renforcer leur sécurité alimentaire.

Le micro-jardinage est une technique agricole adaptée aux villes densément peuplées et permettant aux familles à faibles revenus de cultiver de façon intensive des légumes et condiments divers sur un petit espace (FAO, 2010, p.3). Il n'est donc pas nécessaire de détenir de grandes surfaces de terre pour faire des cultures. En effet, des espaces restreints tels que balcons, terrasses, patios ou autres toits suffisent à appliquer la technique (Leregger, F. *et al.*, 2014, p.1). Une étude réalisée par la FAO révèle qu'il est possible de cultiver jusqu'à 20 kg de tomates, 150 laitues ou encore 300 oignons par an sur une surface d'à peine 1m² (FAO, 2014, p.1).

Le micro-jardinage est un moyen efficace et innovant pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (Hug, C., 2010, p.2 ; Marulanda Tabares, C.H., 2003, p.8). Il permet aux personnes défavorisées d'avoir un accès permanent à une alimentation diversifiée et de qualité couvrant leurs besoins (FAO, 2010, p.3 ; Hug, C., 2010 ; Leregger, F. *et al.*, 2014, p.2). Selon des études menées au Sénégal (FAO, 2014, p.2), à peine 35% de la production des micro-jardins est consommée par les ménages. Les surplus peuvent donc être vendus et générer des revenus complémentaires (Abensur Rios, J., 2003, p.10 ; de Pee, S., 2008, p.753 ; FAO, 2012 b, p.18 ; Marulanda Tabares, C.H., 2003, p.8). En outre, ce

système est respectueux de l'environnement et ne requiert que peu d'intervention humaine. Des matériaux recyclés tels que boîtes en plastique, seaux ou encore vieux pneus de voiture sont récupérés pour contenir les produits cultivés (FAO, 2012 b, p.18 ; Leregger, F. *et al.*, 2014). Le sol ou le substrat est enrichi par un compost provenant des ordures ménagères (FAO, 2010, p. 3). Un système de récupération et de drainage permet par ailleurs de limiter la consommation d'eau au strict minimum (Abensure Rios, J., 2003, p.10 ; FAO, 2010, p.3).

La pratique du micro-jardinage n'est pas neuve. Cela fait bien longtemps que les citadins cultivent des légumes dans leur arrière-cour (FAO, 2014, p.1). Cependant, les problèmes rencontrés en matière de croissance démographique, d'exode rural et de malnutrition, stimulent la mise en place des micro-jardins dont l'impact économique, environnemental et social est indéniable (de Pee, S., 2008, p.755 ; Leregger, F. *et al.*, 2014, p.1 ; Talukder, A. *et al.*, 2010, pp.6-8). C'est ainsi que des centres de formation et de démonstration ont vu le jour en Amérique latine au milieu des années 80 avec pour objectif d'enseigner aux personnes défavorisées des méthodes simples, peu coûteuses et écologiques pour produire des aliments dans des espaces restreints (FAO, 2014, p.2 ; Marulanda Tabares, C.H., 2003, p.8). Ces formations plongent les adultes en situation réelle et les confronte aux difficultés et préoccupations quotidiennes. Par la pratique, ils assimilent plus facilement les enseignements qu'ils reproduiront ensuite chez eux (Ba, A., & Ba, N., 2007, p.31 ; Prain, G., 2001, p.37).

Après avoir connu un réel succès en Amérique latine, l'expérience des centres de formation et de démonstration est introduite pour la première fois en Afrique en 1999 à Dakar au Sénégal (Ba, A., & Ba, N. 2007, p.30 ; FAO, 2010, p.3). Le projet, fruit d'une collaboration entre la FAO, le gouvernement sénégalais et quelques ONG, permet de former plus de 4.000 familles à la technique des micro-jardins. Dès 2003, le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) de la FAO favorise l'extension de la pratique à d'autres régions du Sénégal, ainsi qu'à d'autres pays africains, à savoir le Gabon, la Namibie, le Niger et le Rwanda (FAO, 2010, p.3, FAO, 2014, p.2). La technique du micro-jardinage ne requiert ni matériel coûteux, ni formation intensive, ce qui lui permet d'être facilement reproduite (Ba, A., & Ba, N., 2007, p.30). De telles initiatives apparaissent çà et là au Bénin et on compte sur un effet boule de neige pour que cette pratique se propage. Les résultats sont prometteurs mais il importe toutefois que ces projets soient soutenus par des ONG ou des autorités locales

pour assurer l'accompagnement et la formation aux techniques de base nécessaires (FAO, n.d., p.16 ; Hug, C., 2010, p.6 ; Talkuder., H. *et al.*, 2010, pp.6-8).

2. Biomimétisme

2.1. Définition et émergence du biomimétisme

Dans cette partie, nous envisageons l'opportunité de lancer certaines initiatives au Bénin. Si nous continuons à surexploiter les ressources naturelles et les écosystèmes de façon non durable, tant les pays industrialisés que les pays en développement, seront confrontés, à plus ou moins brève échéance, à des problèmes environnementaux, sociaux et économiques majeurs. Actuellement, l'ensemble des technologies utilisées tant en médecine qu'en agriculture, en chimie ou dans l'industrie, semble compromettre la pérennité et la résilience de la biosphère. Diverses approches et méthodes de recherche visant à opérer une transition vers une économie plus écologique voient le jour.

C'est ainsi que, parallèlement à l'agroécologie, le concept du biomimétisme se développe progressivement. Le biomimétisme est une méthode de recherche relativement récente qui se définit comme étant « *l'étude de la nature afin d'en imiter les concepts, les schémas et les procédés afin de les appliquer pour résoudre les problèmes quotidiens* » (Dubé, R., 2012, p.4).

En d'autres termes, le biomimétisme vise à développer des technologies compatibles avec la nature tout en répondant aux besoins de l'être humain (Chekchak, T. & Lapp, K., 2011). Cela se traduit par l'observation et la reproduction artificielle de formes, matériaux et processus propres aux organismes ainsi que des interactions au sein des écosystèmes naturels, en vue de développer de nouvelles technologies et pratiques agricoles (Dubé, R., 2012, pp.5-7 ; Durand, H., 2012, p.12). L'humain a tout intérêt à s'inspirer de la nature pour imaginer des solutions efficaces, saines, durables et adaptables afin de résoudre les problèmes auxquels il est confronté (Dubé, R., 2012, p.4).

2.2. Applications biomimétiques

Contrairement à l'agroécologie, le biomimétisme s'applique non seulement à l'agriculture mais aussi à la médecine, au domaine de l'énergie, à l'architecture, ainsi qu'au secteur industriel. Citons à titre d'exemples, des technologies biomimétiques appliquées dans le

secteur industriel pour constituer des matériaux autonettoyants imitant la feuille de lotus ou encore, dans le domaine des énergies renouvelables bio-inspirées, la création de capteurs solaires imitant la feuille végétale ou la photosynthèse artificielle (Blaise, L., 2005 ; Durand, H., 2012, p.12). Contrairement aux technologies chimiques classiques, ces différents exemples permettent de développer des produits plus efficaces et surtout plus respectueux de l'environnement (Durand, H., 2012, p.64).

Agroécologie, agriculture biologique, agriculture écologiquement intensive, etc. : tous ces termes désignent des pratiques agricoles ambitionnant une agriculture plus performante et durable. Toutes ces formes d'agriculture font appel - à des degrés divers - à des techniques de biomimétisme pouvant être appliquées à des échelles et niveaux d'organisation divers (Durand, H., 2012, p.80). A l'échelle moléculaire et cellulaire, le biomimétisme vise à rétablir les interactions entre les micro-organismes dans le sol tandis qu'à l'échelle d'une parcelle, le biomimétisme encourage la diversité des espèces (Durand, H., 2012, p.87).

Dans le secteur agricole découlant de l'agroécologie, de nouvelles pratiques biomimétiques inspirées du fonctionnement des écosystèmes naturels font leur apparition.

Une grande majorité des pratiques biomimétiques dans le domaine de l'agriculture ont déjà été vues dans le chapitre de notre mémoire traitant de l'agroécologie. Citons néanmoins les principales pratiques : la polyculture, l'agroforesterie, le maintien de la fertilité du sol grâce au couvert végétal, le non-labour de la terre et l'utilisation des extraits de plantes, des champignons ou micro-organismes pour contrôler les insectes ravageurs. Le couvert végétal du sol et le non-labour de la terre permettent de conserver une grande partie des matières organiques présentes dans le sol et de protéger ainsi les interactions entre les micro-organismes préservant la fertilité de celui-ci. C'est une pratique biomimétique très simple qui peut facilement être mise en œuvre dans les pays en développement (Durand, H., 2012, p.88).

Les techniques biomimétiques appréhendent les systèmes de production comme des écosystèmes fonctionnant en boucle fermée où les extraits de production sont utilisés comme nouveaux intrants. Ainsi, le biomimétisme s'inscrit dans un cadre global d'économie circulaire défini comme : « *l'ensemble des activités de réduction, de réutilisation et de recyclage menées durant le processus de production* » (Petit, I., 2014). L'économie circulaire encourage le traitement et le recyclage des déchets chimiques, mécaniques ou

organiques dans un nouveaux processus de production. Dans le secteur agricole, les matières organiques doivent pouvoir réintégrer la biosphère. Le recyclage des résidus de celles-ci forme une réelle valorisation pour les agriculteurs car il peut apporter engrais et biogaz tout en réduisant le gaspillage (de Guillebon, B., 2015).

Le biomimétisme possède en théorie un fort potentiel d'innovation. Toutefois, il existe encore peu d'applications pratiques. Cependant, au Bénin, comme vu précédemment, des applications biomimétiques relevant de l'agroécologie ont été mises en œuvre au centre Songhaï. En France et en Belgique, certains projets de recherche et d'initiatives prometteuses ont vu le jour. Un exemple d'activité biomimétique est celui de la PME française « UpCycle ». Celle-ci recycle du marc de café et produit des champignons dans des micro-fermes urbaines. Le marc de café est recyclé en y semant des champignons. Les racines des champignons enrichissent le marc et le transforment progressivement en compost. Les champignons sont vendus et le compost est utilisé pour la fertilisation des sols dans les exploitations agricoles (Durand, H., 2012, p.64). Le coût de production de cette technique est très faible. Elle pourrait par conséquent facilement être imitée dans d'autres pays tels le Bénin.

2.3. Définition de la bioéconomie

Certaines techniques du biomimétisme relèvent de la bioéconomie. La bioéconomie désigne les activités de fabrication et de transformation de ressources biologiques dans différents secteurs : l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'alimentation, la chimie et l'énergie (OCDE, 2009). Les concepts de biomimétisme et de bioéconomie sont si proches qu'on les confond souvent. L'OCDE recommande le développement de la bioéconomie, car cette méthode s'appuie sur une exploitation réfléchie des ressources biologiques, pour pouvoir les remplacer par des ressources naturelles épuisables. La bioéconomie réduit ainsi la dépendance à l'égard des ressources naturelles et assure de manière durable la sécurité alimentaire, la préservation de l'environnement et un soutien économique (OCDE, 2009).

Lors de la troisième Conférence des parties prenantes de la bioéconomie à Turin le 8 octobre 2014, Harald Wiedenhofer, le Secrétaire général de l'EFFAT, souligne que « *le principal défi mondial est aujourd'hui celui de nourrir la planète et les denrées alimentaires ne devraient pas être considérées comme un bien de consommation mais comme un droit de l'Homme, un droit qu'il est de plus en plus difficile de garantir puisque les secteurs de l'agro-*

alimentaire sont de plus en plus libéralisés » (cité dans EFFAT, 2014). Il insiste ensuite sur la nécessité d'investir dans la formation de travailleurs qualifiés du secteur agro-alimentaire en vue de développer la bioéconomie permettant la réalisation du droit à l'alimentation (EFFAT, 2014).

2.4. La bioéconomie

Selon le rapport de l'OCDE publié en 2009, la bioéconomie repose sur trois piliers : une connaissance approfondie des gènes et des processus cellulaires, la biomasse renouvelable et l'intégration sectorielle des applications biotechnologiques (OCDE, 2009).

La connaissance approfondie des gènes et des processus cellulaires est un facteur susceptible d'aider les pays en développement à l'avenir, pour autant qu'elle ne se réduise pas à produire des organismes génétiquement modifiés (OGM). En Inde, le Ministère des Sciences et Technologies a publié un rapport sur l'alimentation et la sécurité alimentaire analysant la mise en place d'une technique de fortification biologique de certaines cultures vivrières en vue de résoudre les problèmes de carences en micronutriments. L'idée est de développer des produits alimentaires riches en nutriments destinés aux enfants souffrant de malnutrition (Albrecht, K., & Ettling, S., 2014). La chimie biologique moléculaire progresse et permettra bientôt de synthétiser « biomimétiquement » des molécules complexes sur mesure. Ceci devrait également permettre de réduire les risques pour l'environnement, car les molécules produites s'insèrent dans des cycles de dégradation existants, ce qui n'est pas le cas des molécules produites par la chimie de synthèse (Griffon, M., 2014).

La biomasse, est une source d'énergie renouvelable issue de l'action du soleil. Il s'agit d'une source d'énergie renouvelable qui consiste à brûler les plantes pour que celles-ci libèrent l'énergie qu'elles ont captée du soleil lors du processus de photosynthèse. Cette technique de production d'énergie renouvelable s'appuie sur deux méthodes principales. La première consiste à cultiver des plantes servant à produire de l'énergie. La seconde mise sur l'utilisation de résidus de plantes destinées à l'alimentation (Energie Renouvelable, 2010 ; CDE, 2015). La première méthode nécessitant des terres arables ne nous semble pas avantageuse pour le Bénin où l'agriculture fait tourner l'économie du pays. La concession de terres à la production de biomasse réduirait la surface des terres agricoles destinées à l'alimentation, ce qui pourrait constituer une menace pour la sécurité alimentaire. En

revanche, la seconde méthode pourrait s'avérer intéressante pour un pays en développement. Le processus de méthanisation plus précisément est un exemple de pratique bioéconomique susceptible de convenir au Bénin. Il s'agit d'un processus biologique naturel permettant de produire, à partir de matières organiques, le biogaz, un gaz naturel proche de celui extrait du sous-sol. La méthanisation permet de recycler les matières organiques que constituent les résidus issus de l'activité agricole ou de l'industrie agroalimentaire. Cette technique permet de récupérer une partie de l'énergie contenue dans la matière organique pour la transformer en biogaz. Toute la matière n'étant pas transformée en énergie renouvelable, il reste des résidus pouvant être utilisés comme fertilisant dans l'agriculture (de Guillebon, B., 2015).

Le dernier pilier consiste à appliquer les techniques biologiques au secteur agricole. Celles-ci peuvent être bénéfiques pour le Bénin pour autant qu'elles soient correctement organisées et exploitées dans le souci de promouvoir la sécurité alimentaire et de participer à la construction d'une agriculture plus durable (von Braun, J., 2012).

Ajoutons enfin que les nouvelles technologies d'information et de communication font également leur apparition dans l'agriculture. La robotique aérienne permet par exemple de circonscrire rapidement l'apparition de maladies. Ici aussi la vigilance s'impose : en effet, les apports des technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent eux aussi s'intégrer dans une approche durable de l'agriculture (Griffon, M., 2014).

3. Conclusion de la deuxième partie

Au cours de cette deuxième partie, nous nous sommes intéressées à plusieurs pratiques agricoles durables permettant de lutter contre l'insécurité alimentaire.

La principale, à savoir l'agroécologie, est une technique visant à transformer l'agriculture « intensive » en agriculture durable, productive, rentable et respectueuse pour l'environnement. Grâce à l'amélioration de la fertilité des sols permet aux petits agriculteurs d'augmenter leur productivité agricole et d'accroître ainsi leurs revenus, ce qui ralentit l'exode rural. En outre, l'agroécologie permet de réduire la dépendance des agriculteurs aux engrais subventionnés par l'Etat et nocifs pour l'environnement.

Une technique similaire est le biomimétisme. Il s'agit de technologies s'inspirant de la nature et respectueuses de l'environnement, permettant de répondre aux besoins des êtres humains.

Partie 3 : Des techniques de financement pour favoriser l'accès aux services financiers

Au cours de cette troisième partie, nous nous pencherons sur les différentes techniques permettant à une plus large tranche possible de la population béninoise d'accéder aux services financiers. En effet, c'est bien plus l'insuffisance de revenus que le manque de denrées agricoles qui est à l'origine de l'insécurité alimentaire (OCDE, 2013, p.12). Globalement, de la nourriture existe en suffisance mais les personnes défavorisées ne disposent pas du budget nécessaire pour se la procurer. La réduction durable de l'insécurité alimentaire passe donc par des mesures structurelles et des investissements favorisant la croissance des revenus des populations locales.

Cette partie comporte deux volets. Nous aborderons tout d'abord la pratique des tontines, un système collectif d'épargne et de crédit relevant du secteur informel. Ensuite, nous nous intéresserons aux pratiques dites « formelles », en explicitant les techniques de warrantage, de microfinance et d'investissement d'impact.

Le secteur informel

L'insécurité alimentaire touche majoritairement des personnes vulnérables actives dans le secteur informel. Il serait donc paradoxal d'aborder la thématique de la sécurité alimentaire sans évoquer le secteur informel qui emploie, rémunère et fournit des services à une grande partie de ces personnes défavorisées (Hitimana, L. *et al.*, 2011, p.1). D'autant plus que le secteur informel a longtemps été ignoré volontairement par les politiques publiques des pays africains (Hitimana, L. *et al.*, 2011, p.7). Une prise de conscience du rôle central joué par le secteur informel dans la réduction de la pauvreté et la lutte contre l'insécurité alimentaire émerge dans les années 90 (OCDE, 2008, pp.177-178 ; United Nations, 1996, pp.61-62). Il est primordial que les pays en voie de développement comme le Bénin s'attachent à encourager et à intégrer des stratégies visant à soutenir le secteur informel dans le processus de développement (Benjamin, N. *et al.* 2012, p.81 ; Njifen, I., 2014, p.22).

Le concept « d'informalité » est apparu au début des années 70, désignant l'ensemble des activités échappant au cadre législatif et à la réglementation du travail (Hitimana, L., 2011, p.2, Lelart, M., 2008, p.2). L'Organisation Internationale du Travail (OIT) définit les activités du secteur informel selon les sept critères suivants : « a) *facilité d'entrée*, b) *recours*

aux ressources locales, c) propriété familiale de l'entreprise, d) petite échelle des activités, e) technologie à forte intensité de main-d'œuvre et adaptée, f) compétences acquises en dehors du système scolaire formel, g) marchés non réglementés et concurrentiels » (Charmes, J., & Adair, P., 2014, p.8 ; United Nations, 1996, p.67). Néanmoins, cette définition « multi-critères », considérée comme trop floue et équivoque, provoque d'intenses débats de spécialistes (Benjamin, N. *et al.*, 2012, pp.19, 34 ; Charmes, J., 2014, p.8 ; Njifen, I., 2014, p.23). Ils estiment que le manque de données empiriques ne permet pas la collecte de données comparables (Charmes, J., 2003, pp.2-3). C'est ainsi qu'une définition internationale est adoptée en 1993 par l'OIT lors de la Conférence internationale réunissant les statisticiens du travail (Charmes, J., & Adair, P., 2014, p.8). Le secteur informel se définit dorénavant comme étant « *un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme* » (BIT, 1993, p.185).

A l'époque des programmes d'ajustements structurels (PAS) imposés à de nombreux pays d'Afrique dans les années 80-90, le secteur informel connaît une forte croissance (Lelart, M., 1989, p.273 ; United Nations, 1996, p.72). Certains auteurs expliquent ce développement du secteur par les défaillances des institutions étatiques en matière d'intégration et de régulation sociale (Njifen, I., 2014, p.26 ; Tello Rozas, S., & Gauthier, B., 2012, p.7 ; Treillet, S., 2013, p.19). Face aux réductions des dépenses de l'Etat, à la privatisation des entreprises et au chômage croissant, les populations se voient contraintes de développer des stratégies dites « informelles » pour survivre et répondre à leurs besoins fondamentaux (Njifen, I., 2014, p.24 ; OCDE, 2008, p.170 ; Wadie Hobon, E., 2012, pp.3-4).

Le secteur informel occupe désormais une place prépondérante dans de nombreux pays en développement et touche tous les secteurs de l'économie (Benjamin, N. *et al.*, 2012, pp.56-60 ; United Nations, 1996, p.61). De l'agriculture à l'artisanat, en passant par le commerce, le transport, la médecine et les services financiers, le secteur informel contribue de manière significative à l'économie du pays (Hitimana, L. *et al.*, 2011, p.3 ; Njifen, I., 2014, p.25 ; Wadie Hobson, E., 2012, p.1). Selon les derniers chiffres de l'Institut National de la

Statistique et de l'Analyse Economique du Bénin (INSAE) datant de 2012, le secteur informel représente plus de 70% du PIB du pays. En nous intéressant de plus près à ces résultats, nous observons que le secteur informel intervient pour 99,56% du secteur primaire, 65,13% du secteur secondaire et 74,59% du secteur tertiaire (INSAE, 2015). En outre, le secteur informel apparaît comme le principal pourvoyeur d'emplois, représentant près de 90% du taux d'emploi au Bénin (Njifen, I., 2014, p.25 ; OCDE, 2008, pp.169-710 ; Wadie Hobson, E., 2012, p.3).

Parmi les multiples activités du secteur informel, nous relevons la finance informelle. Comme mentionné précédemment, celle-ci s'est progressivement développée pour pallier l'exclusion des réseaux bancaires ou institutionnels dont est victime une large partie de la population, tant urbaine que rurale (Benjamin, N. *et al.*, 2012, p.32 ; Lelart, M., 2008, p.3). En effet, les banques commerciales sont incapables de satisfaire les besoins de financements de ces personnes qui, faute de garanties ou d'apports personnels, ne peuvent bénéficier de crédits « classiques » (Lelart, M., 1989, p.271 ; Njifen, I., 2014, p.26).

La finance informelle constitue un système financier à part entière, répondant aux besoins des personnes marginalisées. Elle leur offre la possibilité d'avoir accès à de petits crédits à court terme, tout en bénéficiant d'une grande souplesse organisationnelle (Lelart, M., 2002, p.10 ; Njifen, I., 2014, p.26). La finance informelle se décline sous différentes formes et varie d'un pays, voire même d'une région à l'autre (Bouman, F.J.A., 1995, p.371). A côté des prêteurs occasionnels, comme les amis, la famille, les commerçants, etc., il est fréquent de trouver des gardes-monnaie ou tontiniers dans les pays en voie de développement (Lelart, M., 2002, p.4). La pratique des tontines est la forme de finance informelle la plus répandue et la plus ancienne. Les tontines existent depuis plusieurs décennies. Tout comme les autres pratiques de finance informelle, elles se fondent tant sur la confiance que sur des relations aussi étroites que solidaires entre créanciers et débiteurs (Lelart, M., 2008, p.2 ; Njifen, I., 2014, p.26). Ce système de financement est décrit plus amplement dans la section ci-dessous.

1. Les tontines

La tontine est un système d'épargne et de crédit très populaire au Bénin tout comme dans de nombreux pays en développement où l'accès au crédit est limité (Tello Rozas, S., & Gauthier, B., 2012, p.6). Basée sur la confiance et la solidarité, elle permet de financer

l'économie informelle en donnant la possibilité aux personnes ayant difficilement accès aux systèmes de financement traditionnels d'obtenir un crédit (Nkakleu, R., 2009, p.120 ; Besley, T. *et al.*, 1993, p.793). Contrairement aux institutions financières traditionnelles, dont les mécanismes légaux et fiscaux sont régulés par les autorités financières locales, les tontines sont autonomes. Elles fonctionnent selon leurs propres règles et mécanismes de contrôle déterminés par leurs membres (Bouman, F.J.A., 1995, p.374).

Les tontines sont très souples et peuvent se décliner sous de multiples formes (Mayoukou, 1997, p.145). Comme l'indique Michel Lelart : « *Ce ne sont pas les personnes qui s'adaptent à un schéma, c'est la tontine qui s'adapte aux besoins de ses membres* » (Lelart, M., 1990, p.251). Il est donc rare de trouver deux tontines fonctionnant exactement de la même manière (Servet, J-M., 2006, p.189). Elles se différencient les unes des autres par leur taille, nature, durée, règlement intérieur et par la culture de leurs membres, etc. (Lelart, M., 1989, p.279 ; Nkakleu, R., 2009, p.121). En outre, la grande diversité de tontines provient du fait qu' « *Il n'existe généralement pas de cadre établi par les lois et règlements, qui imposeraient une forme unique* » (Servet, J.-M., 2006, p.191).

1.1. Les types de tontines

Au Bénin, deux grands types de tontines coexistent : les tontines mutuelles, qui accélèrent la circulation de la monnaie, et les tontines commerciales, qui sont davantage basées sur l'accumulation de fonds (Bouman, F.J.A., 1995, p.371 ; Gnansounou, S. *et al.*, 1989, p.109 ; Lelart, M., 1989, pp.272-274).

Les tontines mutuelles

Les tontines mutuelles ou rotatives, connues également sous l'appellation anglaise Rotating Savings and Credit Associations (ROSCAS) (Lelart, M., 1990, p.180), constituent la forme de tontine la plus courante en Afrique (Bouman, F.J.A., 1995, p.371).

Le principe est relativement simple : un groupe de personnes (amis, voisins, famille,...) décide de se réunir et s'engage à verser périodiquement (chaque jour, semaine ou mois) une même somme d'argent dans une caisse commune (Dagnelie, O., & LeMay-Boucher, P., 2008, p.2). A chaque tour de versement, le montant total des contributions est alloué successivement à chacun des membres de la tontine (Besley, T. *et al.*, 1993, pp.792-793 ; Tello Rozas, S., & Gauthier, B., 2012, p.6). Le premier bénéficiaire jouit d'un crédit, ou plutôt d'un prêt sans intérêt, qu'il rembourse au fur et à mesure que l'on avance dans le

cycle. Le dernier obtient quant à lui une créance, c'est-à-dire la somme qu'il a épargnée tout au long du processus de la tontine (Bouman, F.J.A., 1995, p.374 ; Lelart, M., 1990, pp.67-69). Les autres participants endossent le rôle de créateur ou de débiteur, en fonction du moment où ils ont accès au crédit (Lelart, M., 1989, p.276). Lorsque chaque membre a bénéficié une fois des fonds, en général la tontine recommence, mais elle peut aussi être dissoute (Tello Rozas, S., & Gauthier, B., 2012, p.6). L'ordre des bénéficiaires est établi soit par tirage au sort, soit par consensus, selon les besoins plus ou moins importants de chaque membre (Lelart, M., 1989, p.276 ; Servet, J-M., 2006, p.191). Ainsi, en cas de difficultés imprévues (décès d'un proche, maladie, accident,...), un membre peut faire appel à la tontine et bénéficier d'une aide financière (Calomiris, C. *et al.*, 1998 ; Tello Rozas, S., & Gauthier, B., 2012, p.7). Ce type de tontine est généralement géré par un comité de gestion composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier désignés par les membres de la tontine (Semin, J., 2007, pp.189-190) et révocables chaque année.

Prenons un exemple pour illustrer le principe de la tontine mutuelle. Admettons que 12 personnes se réunissent mensuellement et versent chaque fois 10 000 francs CFA. Chaque mois, 120 000 francs CFA sont donc disponibles et vont être versés à tour de rôle à chacun des souscripteurs de la tontine (Igue John, O. *et al.*, 1992, p.65 ; Lelart, M., 1989, p.274).

Nous insistons sur le fait que les tontines mutuelles se fondent sur la confiance et la solidarité (Bouman, F.J.A., 1995, p.55 ; Nkakleu, R., 2009, p.120). Outre le fait d'être un outil d'épargne et de crédit, elles ont avant tout une vocation sociale. Il importe en outre de souligner le concept de groupe. Comme le dit Michel Lelart, spécialiste des questions de monnaies et finance dans les pays du Sud : « *En Afrique, sans doute plus qu'ailleurs, cette nécessité de l'épargne est ressentie collectivement, car la survie n'est imaginée qu'au sein d'un groupe* » (Lelart, M., 1989, p.277). Les membres s'entraident et cotisent ensemble en guise de prévoyance, pour faire face aux difficultés de la vie quotidienne (Dagnelie, O., & LeMay-Boucher, P., 2008, p.3).

Les tontines financières ou tontines à enchères découlent du développement des tontines mutuelles. Henry *et al.* (1991) les décrivent comme suit : « *Le produit des cotisations, au lieu d'être attribué selon un ordre pré négocié, est mis aux enchères et cédé au plus offrant. L'enchère est ouverte sur une 'mise à prix' minimum, fixée statutairement. Une fois les enchères terminées, le gagnant désigne « un avaliste » qui devra subvenir à une éventuelle insolvabilité de sa part* » (Henry, A. *et al.*, 1991). En d'autres mots, celui qui offre l'enchère

la plus élevée paie des intérêts pour emprunter l'argent de la tontine. A noter que chaque membre ne peut bénéficier qu'une seule fois « du lot ». Le taux d'intérêt, tout comme le nombre de membres intéressés, diminuent donc à mesure que les tours se succèdent. En fin de cycle, le montant de l'enchère et les intérêts sont répartis parmi les membres de la tontine (Lelart, M., 1989, p.293).

Les tontines commerciales

Les tontines commerciales, plus communément appelées tontines ambulantes ou journalières, diffèrent des tontines mutuelles car elles n'ont pas de dimension sociale et se rapprochent davantage du système bancaire (Igue John, O. *et al.*, 1992, p.138). Dans ce cas-ci, une personne appelée « tontinier » ou « banquier ambulant » passe une fois la nuit tombée chez ses clients (généralement des commerçants) et collecte leur recette de la journée pour la mettre en sécurité (Gnansounou, S. *et al.*, 1989, p.110 ; Igue John, O. *et al.*, 1992, p.66). Le tontinier passe en général les jours de marché, soit quotidiennement dans les grandes villes et tous les cinq ou sept jours dans les campagnes (Lelart, M., 1989, p.281). Dans la majorité des cas, l'épargnant détermine lui-même le montant qu'il confie au tontinier. Au terme d'une période prédéterminée, ce dernier s'engage à restituer la somme reçue, moyennant une commission pour le service fourni (Servet, J.-M., 2006, p.192). Cette commission correspond au prix que les clients sont prêts à payer pour mettre en sécurité leurs fonds (Lelart, M., 1989, pp.285-286). En outre, le tontinier peut décider de rembourser le client plus tôt que prévu ou, tel un banquier, de lui accorder un crédit en pratiquant des taux d'intérêts (Gnansounou, S. *et al.*, 1989, p.122).

Chaque client reçoit une carte à son nom comportant trente et une cases (pour un mois) (Igue John, O. *et al.*, 1992, p. 66 ; Lelart, M., 2002, p.5). La nuit tombée, le tontinier arpente les rues et passe chez chacun de ses clients. Chaque fois qu'un client lui remet une somme, par exemple 500 francs CFA, le tontinier coche une case de la carte du client (Gnansounou, S. *et al.*, 1989, p.116). Une fois la dernière case cochée, soit la 31^{ème}, le tontinier ne rembourse pas la totalité de la somme reçue, mais bien 30 fois 500 francs CFA. Les 500 francs CFA restants (le 31^{ème} versement) correspondent à la commission que le tontinier prend pour le service fourni (Lelart, M., 1989, p.281).

Tout comme pour la tontine mutuelle, la position des créditeurs et débiteurs varie tout au long du cycle. Dans la tontine commerciale, chaque fois que le client verse sa part, ce dernier

voit sa créance augmenter jusqu'à ce que le tontinier – qui lui voit sa dette augmenter – lui rembourse le montant de l'épargne accumulée (Lelart, M., 1989, p.285).

1.2. Les fonctions des tontines

La tontine comme moyen d'épargne

De notre point de vue occidental, le principe des tontines peut sembler difficile à concevoir (Lelart, M., 1989, p.271). On peut se demander quels sont les avantages pour un épargnant de déposer périodiquement de l'argent dans une tontine sans pouvoir décider librement du montant qu'il souhaite épargner périodiquement, ni de la date à laquelle il peut récupérer son épargne (Soedjede, D.A., 1990, p.240). En outre, l'absence d'intérêts sur l'épargne constitue un manque à gagner (Dagnelie, O., & LeMay-Boucher, P., 2008, p.3). La réponse invoquée par Soedjede est que les membres de la tontine ne lèvent les fonds que lorsque vient leur tour, tandis que si l'argent repose chez eux dans un coffre, la tentation et la facilité d'y accéder sont plus grandes, ce qui rend l'épargne plus difficile (Soedjede, D.A., 1990, p.240). Ces propos sont confirmés par les auteurs Ambec & Treich qui ajoutent que les tontines permettent effectivement de protéger l'épargne contre des pressions tant internes (liées aux problèmes d'autocontrôle), qu'externes (au sein du cercle social de l'épargnant constitué par sa famille, ses voisins, ses amis, etc.) (Ambec, S., & Treich, N., 2007, pp.126-128). Ces pressions externes s'expliquent par le fait que lorsqu'un ménage se porte bien financièrement, il est généralement de son devoir d'aider son entourage s'il en a les moyens (Dagnelie, O., & LeMay-Boucher, P., 2008, pp.10-12, 30). La tontine constitue donc un excellent moyen de rendre l'épargne moins liquide (Semin, J., 2007, p.189). Ainsi, lorsqu'un membre de sa famille vient lui demander de l'argent, la personne concernée n'est plus tentée de céder, l'argent étant « bloqué » dans la tontine. Comme mentionné par J.-P. Platteau, les tontines sont un alibi socialement accepté pour protéger l'épargne contre les pressions (Platteau, J.-P., 2000, pp.231-232).

Pour que ce système d'épargne fonctionne, il est primordial que chaque membre de la tontine respecte ses engagements (Besley, T. *et al.*, 1993, p.794 ; Lelart, M., 1989, p.181). Evidemment, comme pour tout système, les tontines présentent également des risques. Il peut arriver qu'il y ait des vols, des incendies ou que dans le cas d'une tontine commerciale, le tontinier soit malhonnête et s'enfuit avec les fonds collectés (Dagnelie, O., & LeMay-Boucher, P., 2008, p.3). En outre, le système des cartes est dangereux car si le client la perd, il peut ne jamais récupérer son épargne (Soedjede, D.A., 1990, p.210). Dans d'autres cas, un

membre de la tontine pourrait ne pas respecter les délais ou faire défaut aux paiements. Dans ces circonstances, les membres décident généralement ensemble de la sanction qui sera appliquée (Lelart, M., 1989, p.278). Néanmoins, les problèmes et conflits se résolvent la plupart du temps par eux-mêmes vu les « contraintes sociales et morales » (Bouman, F.J.A., 1995, p.376 ; Servet, J.-M., 1990, pp.276-277) qui pèsent sur celui qui ne remplit pas ses obligations et risque ainsi de s'exclure socialement (Besley, T. *et al.*, 1993, p.794). Comme l'a dit Michel Lelart : « *Dans les campagnes où tous les habitants se connaissent bien, les pires malheurs peuvent arriver au membre défaillant* » (Lelart, M., 1989, pp.275-276).

La tontine comme moyen de crédit

Le taux de remboursement du crédit est plus ou moins important selon le moment où le membre bénéficie du « pot commun ». S'il a reçu un crédit en début de cycle, il le remboursera tout au long de l'année. A l'inverse, s'il est le dernier à le recevoir, il sera en position d'épargne jusqu'à l'obtention de ce « pot » (Besley, T. *et al.*, 1993, p.793 ; Lelart, M., 1989, pp.276-277).

La procédure pour contracter un prêt ou faire un dépôt dans une tontine est relativement simple (Servet, J.-M., 1990, p.195). Le système étant basé sur la confiance et la solidarité entre les membres, il n'est pas demandé aux membres d'apporter des garanties considérables (Lelart, M., 1989, p.279). Cela n'est pas le cas dans les banques, où l'accès au crédit peut s'avérer une tâche longue et laborieuse, voire même impossible pour les personnes marginalisées. Nombreuses sont les personnes ne disposant pas d'acte de naissance et n'existant par conséquent pas aux yeux de la loi. En outre, comme mentionné lors d'un entretien avec Madame Lahanath Ibrahim - spécialisée en microfinance communautaire - les tontines constituent une bonne alternative au microcrédit qui exclut bon nombre de personnes par des conditions d'accès sévères et des taux d'intérêts trop élevés. Il est important de noter que les tontines sont caractérisées par une grande simplicité de gestion (Armendariz, B., & Morduch, J., 2003 ; Servet, J.-M., 1990, p.276). En effet, dans les tontines mutuelles, les membres en déterminent eux-mêmes les règles et le système est dépourvu de frais de gestion, de contrôles, de formalités à remplir, etc. (Bouman, F.J.A., 1995, p.374 ; Lelart, M., 1989, p.279). Dans les tontines commerciales, les frais de gestion sont faibles. En général, seul le 31^{ème} versement des membres est prélevé par le tontinier (Servet, J.-M., 1990, p.276).

Ajoutons également que les tontines constituent un excellent moyen d'émancipation et d'indépendance de la femme par rapport à son mari (Dagnelie, O., & LeMay-Boucher, P., 2008, pp.6-7). Les petits crédits dont elle peut bénéficier lui permettent de payer la scolarité de ses enfants, les soins de santé ou encore d'acheter des effets personnels qu'elle n'aurait pas pu s'offrir en temps normal (Bouman, F.J.A., 1995, p.373 ; Semin, J., 2007, p.188).

La tontine comme moyen d'assurance

De nombreux auteurs s'accordent pour dire que le principe des tontines existait bien avant la monétarisation de l'économie en Afrique (Lelart, M., 1989, p.281 ; Semin, J., 2007, p.187). Au départ, les paysans se regroupaient pour s'entraider et travailler l'un chez l'autre, à tour de rôle (Lelart, M., 2002, p.8). Ce système de travail « rotatif » assurait une assistance mutuelle et faisait en quelque sorte office de « sécurité sociale » (Besley, T. *et al.*, 1993, p.793). Avec le temps, le travail mis traditionnellement en commun a laissé place à la monnaie (Semin, J., 2007, p.187). Les tontines ont donc toujours été empreintes d'un réel esprit de solidarité et c'est encore le cas aujourd'hui (Nkakleu, R., 2009, p.120). Selon Bouman, la fonction d'assurance est à la base du système des tontines (Bouman, F.J.A., 1995, p.376). Dagnelie et Lemay-Boucher insistent sur le caractère relativement flexible des tontines (Dagnelie, O., & LeMay-Boucher, P., 2008, pp.6-7).

1.3. Les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC)

Avec le temps, certaines tontines traditionnelles se sont transformées en Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit, connues sous l'abréviation AVEC (Bornstein, D., 2014, p.1). Ces AVEC se caractérisent essentiellement par le fait qu'elles reposent sur une méthodologie inspirée de nombreux travaux réalisés par des organismes tels que CARE, Oxfam, ou encore Plan International (Hamadziripi, A., 2008, p.1). Cette méthodologie structurée en trois phases principales a fait ses preuves (Hugh, A., & Staehle, M., 2007, pp.13-34 ; VSL Associates, 2007, pp.17-84). Il s'agit tout d'abord de sensibiliser les autorités locales, et surtout les membres potentiels, aux avantages que présentent les AVEC pour eux. Une fois que ceux-ci décident de créer une AVEC, des membres volontaires ou désignés sont formés aux bonnes pratiques de gestion nécessaires à une telle association. Vient ensuite la phase intensive de mise en place des règles de fonctionnement et de comptabilité, d'élection de l'organe de gestion et autres formalités (Hugh, A., & Staehle, M., 2007, p.13 ; Peace Corps, 2012, p.2 ; VSL Associates, 2007, p.28). Durant leur première année d'activité, les

AVEC bénéficient de l'aide et de la supervision régulière des ONG impliquées dans la mise en œuvre du projet (Hugh, A., 2002, p.7).

Les AVEC ne requièrent aucune infrastructure financière particulière. Il s'agit simplement de présenter un système, d'expliquer comment il fonctionne à leurs membres potentiels qui peuvent ensuite le faire fonctionner de manière totalement autonome (Bornstein, D., 2014, p.1 ; Hugh, A., & Staehle, M., 2007, p.8). Ajoutons également que, tout comme les tontines, les AVEC sont avant tout une « aventure sociale » reposant sur la confiance et la solidarité entre les membres (Lelart, M., 2002, p.8).

L'objectif premier des AVEC est de répondre de manière adéquate aux besoins de financement de ses membres en leur offrant un moyen simple et souple d'épargner sous forme de parts, mais aussi la possibilité d'obtenir un crédit en cas de besoin (Hamadziripi, A., 2008, pp.5-6 ; Hugh, A., & Staehle, M., 2007, p.8). Elles sont créées à l'initiative d'un groupe de personnes généralement exclues des systèmes de financement formels pour des raisons variées (capitaux et transactions trop faibles, éloignement géographique, manque d'incitation à l'épargne, crainte de l'inconnu ou de risques potentiels, etc.). Ces personnes viennent frapper à la porte d'une ONG pour solliciter son aide et son soutien en vue de constituer une AVEC. Monsieur Hyacinth Lodeou, responsable du projet « AVEC » au sein de l'organisation Plan-Bénin nous affirme lors d'un entretien que l'encadrement et l'accompagnement qu'apportent certaines ONG sont très précieux pour les membres des AVEC (VSL Associates, 2007, p.9). En effet, ceux-ci acquièrent ainsi de bonnes pratiques de gestion, ainsi que la rigueur et la transparence nécessaires à la gestion de leurs propres affaires (Annexe 1.8.). Il ajoute que les AVEC constituent un « puissant moyen de plaidoyer ». A Bohicon au Bénin par exemple, plusieurs associations villageoises se sont regroupées pour se rendre chez le maire en vue d'obtenir un forage dans leur quartier. Par leur mobilisation, elles sont parvenues à faire pression pour obtenir un accès à l'eau potable. Monsieur Lodeou termine en mentionnant que les réunions périodiques des membres constituent une excellente opportunité pour les ONG de faire passer des messages de sensibilisation en matière de soins de santé, d'hygiène, d'assainissement, etc.

Ajoutons que les membres des AVEC sont majoritairement des femmes habitant dans des zones rurales reculées (Peace Corps, 2012, p.3 ; VSL Associates, 2007, p.10). Il ressort de l'étude I.P.A. (Innovations for Poverty Action) réalisée au Mali que les personnes ayant recours aux AVEC apprennent à être plus auto-suffisantes, ce qui favorise la sécurité

alimentaire et réduit de manière tangible la vulnérabilité face à la pauvreté (Bornstein, D., 2014, p.1).

Organisation et fonctionnement

Pour garantir leur indépendance institutionnelle et financière, les AVEC fonctionnent selon les principes de l'autonomie et de l'autogestion (Lelart, M., 2002, p.11).

Elles comptent généralement de 15 à 25 membres se réunissant à intervalles réguliers (le plus souvent sur base hebdomadaire) (Hamadziripi, A., 2008, p.5 ; Hugh, A., & Staehle, M., 2007, p.8 ; Peace Corps, 2012, p.1). Lors de chaque réunion, les membres ont l'occasion d'épargner en achetant de une à cinq parts, selon leurs moyens (Hugh, A., 2002, p.7 ; VSL Associates, 2007, pp.8-9). La valeur de ces parts est déterminée en début de cycle par l'Assemblée Générale et correspond au prix le plus juste possible permettant aux plus pauvres d'en acheter de façon régulière (Hamadziripi, A., 2008, p.6 ; Hugh, A., & Staehle, M., 2007, p.9). Ce système de parts est très avantageux pour les membres qui peuvent à chaque fois déterminer le montant qu'ils souhaitent épargner. Tel n'est pas le cas dans le cadre des tontines, où le montant à verser périodiquement est imposé à tous les membres (Peace Corps, 2012, p.2). L'épargne constituée grâce aux parts versées dans les AVEC peut être redistribuée sous forme de prêts aux autres membres moyennant paiement d'intérêts (Hugh, A., & Staehle, M., 2007, p.10 ; Peace Corps, 2012, p.2).

Toutes les règles internes relatives aux statuts, à la fréquence des contributions, aux taux d'intérêts, à la résolution des différends, aux conditions d'épargne et d'achat de parts, etc. sont décidées et approuvées par l'ensemble des membres de l'association (Lelart, M., 2002, p.9). La durée de l'association (généralement un an) est déterminée à l'avance (Hugh, A., & Staehle, M., 2007, p.8 ; VSL Associates, 2007, p.9). Un Comité de gestion n'ayant aucun pouvoir formel est élu au début de chaque cycle par l'Assemblée générale qui garde l'autorité ultime pour prendre des décisions en cours de cycle (Peace Corps, 2012, p.1). Le Comité est composé de cinq personnes : un président, un secrétaire, un trésorier et deux compteurs (Hugh, A., & Staehle, M., 2007, p.9). Les fonds qui ne sont pas prêtés sont conservés dans un coffre, dont les trois clés sont confiées à trois membres de l'association (Lelart, M., 2002, p.8). A l'issue du délai convenu, les actifs et les bénéfices provenant des intérêts payés par les membres sont redistribués à chacun, proportionnellement au nombre de parts achetées. L'association peut ensuite décider d'un commun accord de recommencer

un cycle d'activités en élisant un nouveau Comité de gestion (Hugh, A., 2002, p.7 ; Peace Corps, 2012, p.1 ; VSL Associates, 2007, p.10).

Les services financiers formels

Le secteur formel regroupe l'ensemble des entreprises dites « officielles », fonctionnant conformément à la législation. Leurs activités doivent être déclarées et sont soumises aux obligations fiscales et sociales (Hitimana, L., 2011, p.3).

Dans la section suivante, nous nous intéresserons à trois types de services financiers formels. Nous décrirons tout d'abord la technique du warrantage ou crédit d'achat-stockage, avant de développer la microfinance, pour terminer par la technique relativement récente de l'investissement d'impact.

1. Le warrantage

Le warrantage, tel que décrit par la FAO, est un « *système de crédit rural qui consiste, pour une organisation paysanne (OP) et/ou ses membres, à obtenir un prêt en mettant en garantie un produit agricole non périssable (mil, sorgho, riz, maïs, sésame, gombo, arachide, etc.) et susceptible d'augmenter de valeur* » (FAO, 2012 c, p.2). Avant de développer ce système, il importe de préciser le contexte dans lequel il est apparu.

1.1. Emergence du système

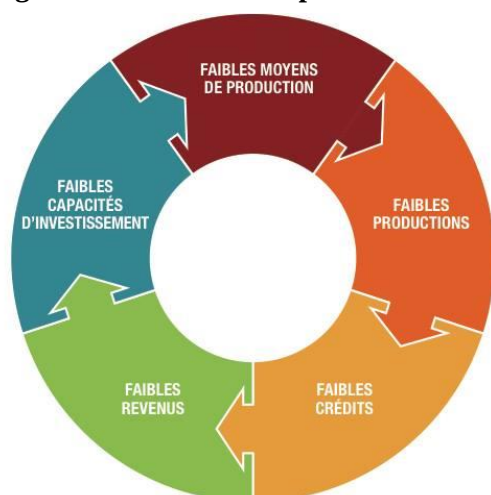
Le système de warrantage a été introduit en 1999 au Niger par la FAO dans le cadre du projet « Promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs » (Hassane, S. & Déla Sidi, F., 2012, p.2 ; Tabo, R. *et al.*, 2011, p.114 ; Wampfler, B., 2008, pp.1-2). Il s'agissait à l'origine de « warranter » les récoltes pour améliorer les revenus des producteurs à la vente et leur permettre ainsi de financer les intrants nécessaires à la nouvelle campagne (Coulter, J., & Mahamadou, S., 2009, pp.6-7, 21). Les producteurs rencontraient à l'époque d'importantes difficultés à s'approvisionner en intrants, en raison d'une part du manque de liquidités et d'autre part des difficultés d'accès aux crédits. Grâce au warrantage, les producteurs ont vu leur trésorerie augmenter, ce qui leur a permis d'investir dans des intrants et des techniques agricoles ; leur production agricole a ainsi pu croître sensiblement.

La technique du warrantage a ensuite été développée et rapidement adoptée par de nombreux pays (Hassane, S. & Déla Sidi, F., 2012, p.11).

1.2.Description de la pratique

Durant la période de récolte des produits vivriers, il y a abondance d'offre sur le marché. Au même moment, les producteurs sont généralement confrontés à un besoin immédiat de liquidités pour faire face à leurs dépenses courantes telles que l'alimentation, la scolarisation des enfants, les frais médicaux, ou encore les cérémonies culturelles et religieuses (Adamu, M.A., & Chianu, J., 2011, p.1170 ; Coulter, J., & Mahamadou, S., 2009, p.7). Ils sont donc forcés de brader leurs productions à des prix très bas au profit des commerçants (Faladé, D., 2011, p.19 ; Tabo, R. *et al.*, 2011, p.114). Malheureusement, quelques mois plus tard, en période de soudure, leurs stocks étant souvent épuisés, ces mêmes producteurs sont contraints de racheter des produits pour leur propre usage. La demande étant forte à ce moment-là, les prix de ces produits sont bien plus élevés (Adegeye, A.J. *et al.*, 1985, p.167). De surcroît, il peut arriver que la vente de leur production ne suffise pas à rembourser les dettes contractées pour l'achat d'intrants. Les producteurs se retrouvent alors endettés et bloqués dans le cercle vicieux de la pauvreté. Comme l'illustre la *figure 3*, les revenus des ventes étant faibles en période de récolte, les producteurs n'ont pas les moyens d'investir dans des activités génératrices de revenus (comme l'élevage, l'artisanat, la culture maraîchère, etc.) (Coulter, J., & Mahamadou, S., 2009, p.21 ; Tabo, R. *et al.*, 2011, p.114), ni d'avoir accès aux moyens de production. Ils ne peuvent alors produire que de faibles volumes, ce qui complique par voie de conséquence l'accès aux crédits, engendre de faibles revenus et donc un pouvoir d'investissement restreint, et ainsi de suite.

Figure 3: Le cercle de la pauvreté



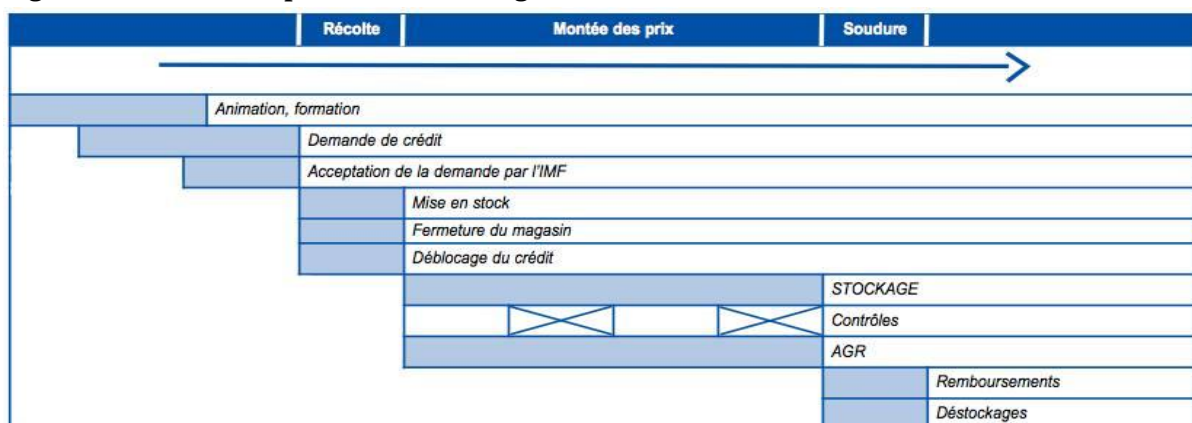
Source : Hassane, S., & Déla Sidi, F., (2012). Le warrantage au Niger, une pratique adaptée aux besoins des petits producteurs et productrices, p. 9. En ligne www.fao.org/3/a-ap790f.pdf (Consulté le 03/04/2015).

Dans ce contexte difficile, le warrantage, également appelé crédit d'achat-stockage, constitue un excellent moyen de lutte contre l'insécurité alimentaire. Il offre la possibilité aux producteurs de mettre en sécurité une partie de leur production vivrière en vue d'obtenir un crédit (Adamu, M.A. *et al.*, 2011, p.1170 ; Egah, J. *et al.*, 2014, p.473 ; Tabo, R. *al.*, 2011, p.114). En effet, dans ces conditions, les banques et les IMF sont plus enclines à accorder un crédit aux producteurs, sachant que leur stock constitue une excellente garantie, divisible et liquidable en cas de défaillance (De Schutter, O., 2009, p.12 ; Faladé, D., 2011, p.17 ; Hassane, S., & Déla Sidi, F., 2012, p.3). Après la récolte, les producteurs disposent donc de davantage de liquidités, leur permettant de s'engager dans des activités génératrices de revenus et de subvenir à leurs besoins (Wamplfler, B., 2008, pp.1-2). Ce n'est que plus tard, en période de soudure, lorsque la demande est plus élevée, que le stock est libéré moyennant son remboursement majoré d'intérêts (Tabo, R. *et al.*, 2011, p.114). Les producteurs peuvent alors commercialiser leurs productions à des prix plus avantageux, bénéficiant ainsi de la variation des prix en période de soudure (Adegeye, A.J. *et al.*, 1985, p.168 ; Chetaille, A. *et al.*, 2011, p.26). Selon certains auteurs, les producteurs ayant accès aux crédits par le biais du warrantage, voient leurs profits augmenter de 40 à 45%, voire plus, en vendant leur production au moment propice (Adamu, M.A., & Chianu, J., 2011, p.1170). C'est grâce à l'accroissement des revenus ainsi engendrés, qu'ils parviennent petit à petit à sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

1.3. Les étapes du warrantage

Avec le temps et l'expérience acquise en la matière, un schéma opérationnel a été élaboré par la FAO. Celui-ci comporte plusieurs étapes à respecter pour faciliter la mise en place du warrantage (Hassane, S., & Déla Sidi, F., 2012, pp.4-5, 11). Les modalités varient bien évidemment d'un système à l'autre en ce qui concerne les formalités de dépôt et de stockage, le ratio produit déposé/crédit octroyé (EuropeAid, 2012, p.10 ; Faladé, D., 2011, p.16) ou encore de rôle des organisations paysannes et les relations qu'elles entretiennent avec les intermédiaires financiers (Chetaille, A. *et al.*, 2011, p.29). Il est à noter que les principaux acteurs intervenant dans le warrantage sont les producteurs, les organisations paysannes et les ONG et/ou les banques commerciales qui apportent leur support financier (Adamu, M.A., & Chianu, J., 2011, p.1170 ; Coulter, J., & Mahamadou, S., 2009, pp.10-11 ; Egah, J. *et al.*, 2014, p.474).

La *figure 4* illustre clairement les différentes étapes de la mise en place du warrantage (Coulter, J., & Mahamadou, S., 2009, pp.7-8 ; Hassane, S., & Déla Sidi, F., 2012, pp.4-5). Tout d'abord, il est essentiel d'informer et de sensibiliser les producteurs les plus vulnérables à la pratique du warrantage. Cela se fait généralement par le biais de réunions villageoises au cours desquelles les organisations paysannes recensent les personnes potentiellement intéressées par la pratique. Vient ensuite l'étape de la fixation des prix des produits agricoles, décidée par les organisations paysannes et les intermédiaires financiers. La valeur de ces produits dépend des prix pratiqués sur les marchés locaux. Un contrat est alors établi entre ces deux parties et détermine la valeur du crédit qui s'élève généralement à 80% de la valeur du stock. Une fois les magasins destinés au stockage rangés et nettoyés, les producteurs y apportent les stocks qu'ils désirent « warranter ». Le poids et la qualité de ces stocks sont contrôlés avant d'être enregistrés par le comité de gestion contre un reçu nominatif. Les magasins sont ensuite fermés par deux cadenas. Une clé est gardée par le secrétaire du comité de gestion et une autre par l'institution de microfinance. L'organisation paysanne procède ensuite à la distribution des crédits, au prorata de la quantité de stock apportée par les producteurs (Adamu, M.A., & Chianu, J., 2011, p.1170). A l'approche de la date fixée, généralement en début de la période de soudure, les organisations paysannes commencent à recouvrer les prêts. Ce n'est qu'une fois que l'intégralité du crédit a été récupérée que le producteur peut reprendre son stock mis en garantie (Faladé, D., 2011, pp.19-20 ; Hassane, S., & Déla Sidi, F., 2012, pp.4-5).

Figure 4 : Schéma temporel du warrantage sur une saison

Source : Chetaille, A., Duffau, A., et al. (2011). Gestions des risques agricoles par les petits producteurs. Focus sur l'assurance récolte indicielle et le warrantage, p. 29, Paris : AFD. En ligne <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/113-document-travail.pdf> (Consulté le 15/04/2015).

1.4. Le warrantage au Bénin

Comme mentionné précédemment, l'insécurité alimentaire au Bénin n'est pas due uniquement à un manque de denrées agricoles ou à l'incapacité d'en produire en suffisance pour nourrir l'ensemble de la population. Olivier De Schutter indique que le problème provient du : *«renchérissement des prix en période de soudure, ce qui rend une alimentation suffisante et adéquate inaccessible pour les pauvres urbains et pour les paysans ayant écoulé leurs récoltes en période de prix bas et se trouvant obligés, par la suite, de racheter de la nourriture à des prix nettement plus élevés que ceux qu'ils ont perçus pour leurs récoltes »* (De Schutter, O., 2009, p.12). Nous l'avons vu, il devient urgent d'améliorer les systèmes de stockage et de commercialisation des denrées agricoles pour permettre aux producteurs d'écouler leurs stocks tout au long de l'année à des prix plus rémunérateurs (De Schutter, O., 2009, pp. 12-13). La difficulté que rencontrent les producteurs à obtenir un prêt constitue un autre enjeu majeur en amont. Selon le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), à peine 18,3% des petits producteurs béninois avaient accès aux crédits en 2007 (Egah, J. et al., 2014, p.473). En dépit de ses multiples avantages, le warrantage qui pourrait résoudre une bonne partie de ces difficultés, peine à s'imposer. Le système en est encore à ses débuts, les premiers résultats assez prometteurs n'étant apparus qu'en 2011 dans quelques communes du pays (Egah, J. et al., 2014, p.474 ; Faladé, D., 2011, p.21).

1.5.Perspectives et recommandations

Plusieurs contraintes pèsent sur le warrantage et restent à lever afin d'en accélérer l'implémentation.

Tout d'abord, il est primordial de mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire, propice à l'émergence du warrantage. Pour le moment, l'Etat se contente de réguler et de faciliter les interventions d'acteurs nationaux et internationaux (MAEP, 2013, p.15). Comme l'a indiqué Monsieur Agbo, responsable du volet warrantage au sein de l'ONG béninoise Aldipe : *« Au Bénin, le coton est le seul produit dont la production, la transformation et la commercialisation sont organisées par l'Etat. Le riz et le maïs sont laissés de côté sur le plan national alors qu'ils constituent la base de l'alimentation au Bénin »* (Annexe 1.1.). Ces propos sont confirmés par Olivier De Schutter qui ajoute qu'il est essentiel de stimuler la transformation des produits alimentaires. Cela permettrait de capter une plus grande part de la valeur ajoutée de ces produits dans la chaîne de production. *« Il existe en effet un grand potentiel de création de produits alimentaires transformés qui permettrait de diminuer les pertes post-récoltes, de stimuler la production de produits à haute qualité nutritionnelle, de créer des activités économiques décentralisées et, donc, des revenus permettant aux groupes vulnérables d'accéder à une alimentation adéquate »* (De Schutter, O., 2009, p.12). Ajoutons qu'il est nécessaire également de vulgariser davantage la pratique, encore très récente au Bénin et méconnue de bon nombre de producteurs, OP et IMF (Faladé, D., 2011, p.26).

Par ailleurs, le manque de capacités de stockage suffisantes provoque un taux énorme de perte des récoltes (De Schutter, O., 2009, p.12). Il est donc urgent de développer davantage d'infrastructures de stockage adéquates (Adegeye, A.J. *et al.*, 1985, p.170 ; EuropeAid, 2012, p.12). Il serait également judicieux d'instaurer des règles limitant le nombre autorisé de sacs stockés par personne pour éviter que les plus nantis ne monopolisent le système du warrantage (Hassane, S., & Déla Sidi, F., 2012, p.10).

Ensuite, le bon fonctionnement du warrantage n'est possible que si les producteurs et membres des organisations paysannes (OP) perçoivent correctement leurs rôles et responsabilités, et participent activement à la gestion du système (EuropeAid, 2012, p.12). Il est donc primordial de les former et de renforcer leurs aptitudes tant techniques qu'organisationnelles. En améliorant leurs capacités et stratégies collectives (en matière de gestion des stocks, de bonne gouvernance, de suivi des prix sur le marché, etc.), ils jouiront

d'un plus grand pouvoir de négociation face aux partenaires financiers quant aux conditions d'octroi de crédits et de taux d'intérêts par exemple (Coulter, J., & Mahamadou, S., 2009, pp.10-11 ; Faladé, D., 2011, p.17 ; Tabo, R., Bationo, A. *et al.*, 2011, p.114).

Enfin, les prix des produits « warrantés » étant relativement volatiles (Egah, J. *et al.*, 2014, p.475), il importe d'assurer une hausse suffisante des prix entre le moment de la récolte et celui où la vente est réalisée. Une solution possible consiste à améliorer la gestion du risque en fixant un taux à l'avance et en développant un système d'analyse et de suivi du marché (EuropAid, 2012, p.11).

2. La microfinance

2.1.Définition et émergence de la microfinance

Emergence de la microfinance

La microfinance émerge véritablement au Bénin au cours des années 80, lorsque l'Etat cesse de financer l'agriculture (Morvant-Roux, S. *et al.*, 2010, p.9). Le développement des pays à faibles revenus passe par les microentreprises et par les activités agricoles. Le désintérêt des banques pour ces activités et le manque d'aide publique lors de la mise en place des politiques de libéralisation crée un vide favorable à l'essor de la microfinance (Lelart, M., 2007, p.200 ; Morvant-Roux, S. *et al.*, 2010, p.13).

L'octroi de petits montants est une pratique qui existe toutefois depuis bien plus longtemps en Afrique. Les tontines du secteur informel sont en effet considérées comme l'ancêtre de la microfinance. Elles constituent l'essence même des projets de microcrédits en Afrique et plus spécialement au Bénin (Somé, Y., 2010, p.163). La finance informelle connaît toutefois des limites qui l'empêchent de contribuer à l'essor économique du pays. Les contraintes administratives et d'infrastructures, ainsi que le manque de compétences humaines en gestion, forment les principaux freins à son développement (Wadie Hubson, E., 2012, p.5).

En outre, la finance informelle manque de supervision; elle ne permet pas véritablement l'accumulation financière, ni le stockage d'argent, et couvre plus des besoins de court terme que de long terme. Elle finance l'activité des entreprises au jour le jour, sans pour autant leur permettre de croître et de sortir du secteur informel, ce qui freine la transformation et le développement économique de bon nombre d'entre elles (Lelart, M., 2006, p.19). La finance

informelle n'offre donc pas de réponse adéquate aux besoins financiers nécessaires au développement d'un petit commerce, par exemple tandis que les institutions formelles n'autorisent pas l'emprunt de faibles sommes d'argent. C'est pour pallier ces lacunes que la microfinance s'est développée en offrant des produits financiers n'existant pas auparavant (Ephrem, N., 2007, p.17).

Les toutes premières expérimentations de microcrédits remontent au début des années 70. Le docteur en économie, Mohammed Yunus, enseignant dans une université du Bangladesh en 1974, prit conscience de l'écart important entre les théories économiques acquises à l'université et la vie réelle que mènent les populations défavorisées dans ce pays. Dans son village, 42 femmes empruntaient individuellement chaque matin une petite somme d'argent (environ 22 cents d'US dollars) à un prêteur du secteur informel. Ces petits emprunts permettaient aux femmes de fabriquer des tabourets que le prêteur revendait ensuite sur le marché à un prix un peu plus élevé. Les femmes y gagnaient l'équivalent de 2 cents par jour. Constatant cela, Mohammed Yunus décida de prêter 27 dollars de son argent personnel aux 42 femmes, sans intérêt ni échéance de remboursement. Ces petits prêts permirent aux femmes d'acheter à l'avance les matières premières nécessaires à la fabrication de leurs objets, sans subir de variations de prix. De plus, les femmes purent vendre leurs articles directement sur le marché, gagnèrent davantage d'argent, ce qui leur permit de rembourser leur prêt à Mohammed Yunus (Lelart, M., 2007, p.198).

Quelques années plus tard, en 1983, il ouvrit une banque appelée la « Grameen Bank » dans son village du Bangladesh ; c'est ainsi que sont apparues les premières activités de microcrédits formelles. Pour obtenir un crédit à la Grameen Bank, l'emprunteur doit rejoindre un groupe « d'emprunteurs solidaires ». Solidaires, car si l'un des emprunteurs se trouve en défaut de paiement, les autres membres du groupe s'engagent à rembourser la part de ce dernier pour que le groupe puisse continuer à avoir accès aux prêts de la banque (Mehdi, D. & Schwank, O., 2011). Depuis 1995, la Grameen Bank s'autofinance par l'épargne et les intérêts accumulés. La banque connaît un énorme succès. Elle s'est étendue dans différentes régions du Bangladesh et inspire de multiples projets similaires à travers le monde. Selon Michel Lelart, ce système a permis à environ 58 % des clients de la Grameen Bank de sortir de la pauvreté (Lelart, M., 2007, p.199). La banque est désormais implantée dans pas moins de 81.379 villages du Bangladesh et prête en moyenne 800 millions de

dollars par an pour un crédit moyen de 100 dollars. Le taux de remboursement atteignait 97,37% en 2010 (Gréga, P., 2014).

Définition de la microfinance

Jacques Attali (2014) définit le terme microfinance comme « *l'offre de services financiers aux personnes à faibles revenus ou exclues du système financier traditionnel formel* » (Attali, J., 2014, p.243).

Une grande majorité de la population défavorisée en Afrique n'a pas accès aux institutions financières formelles, faute de pouvoir satisfaire aux conditions imposées par les banques comme fournir des documents d'identité, un acte de naissance, une adresse légale, des garanties ou encore un dépôt minimum. La microfinance vise dès lors l'inclusion financière de ces populations exclues en leur octroyant des prêts de faibles montants (variant souvent de 500 à 1000 dollars), ce qui leur permet de développer une activité génératrice de revenus (Somé, Y., 2010, p.159). En améliorant les revenus des plus démunis, la microfinance contribue à renforcer la sécurité alimentaire (Gérgea, P., 2014).

Comme l'indique J. Attali, la microfinance assurait à l'origine principalement l'octroi de microcrédits aux populations défavorisées : « *Les microcrédits sont de très petits prêts accordés à des emprunteurs non-salariés, ayant des garanties limitées ou inexistantes, pour développer des activités génératrices de revenus* » (Attali, J., 2014, p.243). La microfinance a évolué depuis et couvre aujourd'hui une gamme de produits et services financiers plus large que les microcrédits, comme l'épargne, l'assurance, les paiements, les transferts d'argent, etc. (Lelart, M., 2007, p.201). La variété d'acteurs impliqués dans la microfinance a également pris de l'ampleur. Le secteur de la microfinance constitue actuellement un secteur très hétérogène où se retrouvent une grande variété d'institutions de microfinance telles des organisations non gouvernementales (ONG), des coopératives/mutuelles d'épargne et de crédit, des institutions financières non bancaires, des banques commerciales et même des institutions internationales comme la Banque mondiale. Leur statut et leur taille varient fortement (Attali, J., 2014, p.244). Les ONG semblent toutefois être les principaux fournisseurs de microcrédits (Bird, K., 2005). En effet, d'après les analyses du

« MixMarket⁴ », les ONG représentent 39% des IMF (2012, cité dans Weber, O., 2013, p.151).

2.2.Fonctionnement et évolution de la microfinance

Fonctionnement de la microfinance

« Une Institution de microfinance (IMF) est une organisation locale qui fournit des services de microfinance à une clientèle de proximité » (Grameen crédit agricole, 2014). Les IMF jouent un rôle d'intermédiaire financier et social entre les investisseurs et les clients bénéficiaires n'ayant pas accès aux crédits traditionnels (Microrate, 2015).

La technique de « caution solidaire » utilisée par la Grameen Bank est appliquée aujourd'hui encore par la plupart des institutions de microfinance. Cette technique représente un crédit collectif et remplace la garantie réelle, minimisant de cette façon les risques de non-remboursement (Martinez, O., 2007, p.82). Elle permet ainsi aux plus pauvres d'emprunter eux aussi, chaque emprunteur se portant garant pour les autres membres du groupe (Grameen crédit agricole, 2014). En cas d'emprunt individuel, par contre, l'emprunteur doit posséder des biens matériels pouvant servir de garantie. A la différence des crédits individuels, le mécanisme de caution solidaire ou d'emprunts collectifs des IMF permet donc de lisser les remboursements (Bird, K., 2005).

Les taux d'intérêts appliqués par les IMF sont plus élevés que ceux pratiqués par les banques traditionnelles car ils doivent couvrir de multiples coûts tels ceux de financement en monnaie locale, les frais liés au risque de non-remboursement et les coûts opérationnels. Par ailleurs, les charges opérationnelles de la microfinance sont élevées, et cela pour plusieurs raisons (Grameen crédit agricole, 2014). Premièrement, la gestion de plusieurs petits prêts engendre un coût proportionnellement plus élevé que celle d'un prêt plus conséquent (Weber, O., 2013, p.151). Deuxièmement, les déplacements pour l'analyse de chaque projet préalablement à l'octroi du prêt puis pour le suivi des clients, impliquent des coûts non négligeables (Grameen crédit agricole, 2014). Ces coûts sont d'autant plus importants que les IMF se déplacent chez les clients pour percevoir directement les remboursements de crédits (Martinez, O., 2007, p.89).

⁴ MixMarket est une organisation fournissant des données, des analyses, ainsi qu'un accès à des informations de performance financière et sociale relatives aux IMF

Certaines IMF sont autorisées à collecter l'épargne, d'autres ne sont pas habilitées à le faire. Les coopératives ou mutuelles de crédit par exemple, collectent l'épargne de leurs clients. En récoltant l'épargne, ces IMF augmentent leurs ressources financières et par conséquent leur capacité de prêter (Lelart, M., 2006, p.42). Néanmoins, l'épargne et les dépôts locaux ne suffisent pas à satisfaire les nombreuses demandes de crédit émanant des clients. Les IMF collectant l'épargne, mais aussi celles qui ne le font pas, doivent attendre plusieurs années avant que les intérêts payés par leurs clients suffisent à couvrir leurs frais élevés. Dans l'intervalle et pour se procurer des fonds propres, les IMF se financent d'une part auprès des banques locales à des taux relativement élevés variant de 8% à 20% et d'autre part par le biais de ressources externes. Les ressources externes sont constituées par des dons, des prêts de la Banque mondiale à un taux préférentiel ou encore des fonds d'investissements. Les fonds d'investissements représentaient en 2007 à peine 25% du financement total des IMF, ce qui est très faible (Microworld, 2011). Notons qu'en janvier 2014, le taux d'intérêt plafond applicable par les institutions de microfinance en Afrique de l'Ouest a été abaissé de 27 % à 24 % (Teisserenc, N., 2014).

Evolution du secteur de la microfinance en Afrique

En 2012, l'enquête du MixMarket s'est intéressée notamment aux IMF africaines. Il ressort de cette enquête que le nombre d'emprunteurs a quasiment doublé (7,3 millions d'emprunteurs) et le portefeuille de crédits quintuplé (6,3 Md\$) (2012, cité dans Attali, J., 2014, p.244) par rapport à l'année 2005. Le secteur de la microfinance connaît toutefois une croissance plus lente en Afrique que dans d'autres régions du monde (Attali, J., 2014, p.244). Par contre, les charges opérationnelles y sont plus importantes, alors que la performance financière des IMF reste en moyenne plus faible en Afrique qu'en Asie et en Amérique latine (Lafourcade, A-L. & Isern, J., 2005). L'Afrique subsaharienne est la région la moins bien desservie par les IMF, l'offre couvrant à peine 10% du marché potentiel (Creusot, A.C. *et al.*, 2009, p.24). Des innovations et des efforts soutenus pour améliorer la capacité des IMF africaines sont donc indispensables afin qu'elles arrivent à réduire leurs coûts et accroître leur portée (Lafourcade, A-L. & Isern, J., 2005).

2.3. Les acteurs de la microfinance

Le secteur de la microfinance béninoise est caractérisé par une grande diversité d'acteurs (PNUD, 2007, p.13). Selon les derniers chiffres publiés par le Ministère de l'Economie et des Finances en 2012, le pays compte 226 acteurs institutionnels (CSSFD, 2012, pp.1-11).

Cette diversité permet à un nombre croissant de personnes d'avoir accès aux services financiers même s'il faut malgré tout souligner que de fortes inégalités subsistent.

Les acteurs du secteur de la microfinance se répartissent en trois catégories.

Il y a tout d'abord les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (IMC) qui dominent le paysage du secteur de la microfinance (Ouattara, K., 2003, p.6). Leur objectif principal est de mobiliser l'épargne des populations pour alimenter les besoins de crédits de leurs membres. La plus importante d'entre elles est la FECECAM (Faîtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel) qui compte plus de 140 points de services répartis à travers le pays et enregistre à elle seule près de 70% de la clientèle (Dossou-Yovo, A., 2011, p.48). Citons également le RENACA (Réseau National des Caisses villageoises Autogérés), créé en 2005 par l'ONG CBDIBA (Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base) pour institutionnaliser ses propres activités.

La seconde catégorie couvre les institutions de crédit direct (ICD). Celles-ci octroient des crédits provenant soit de leurs ressources propres, soit de partenaires financiers locaux ou étrangers tels que des banques, des fondations privées, etc. (PNUD, 2007, p.13). Parmi les ICD béninoises, citons le PADME (Programme d'Appui au Développement des Micro-Entreprises), soutenu par la Banque mondiale, et le PAPME (Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises), totalisant ensemble près de 7% de la clientèle (Dossou-Yovo, A., 2011, p.48 ; Ouattara, K., 2003, p.6).

Enfin, la troisième catégorie regroupe l'ensemble des ONG et projets de développement prévoyant un volet « microcrédits » (PNUD, 2007, p.13). La microfinance est donc une activité parmi d'autres permettant aux ONG d'atteindre leurs objectifs en termes de développement. Citons par exemple le CBDIBA (Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base) ou encore la FENACREP (Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêts).

L'ensemble des IMF et institutions bancaires de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine) est régi depuis 1997 par la Loi PARMEC (Programme d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit) (PNUD, 2007, p.14), fixant le cadre juridique et réglementaire uniformisé spécifique à la microfinance (Dossou-Yovo, A., 2011, p.47 ; Ouattara, K., 2003, p.1). En marge de ces institutions régularisées, le secteur de

la microfinance compte un nombre important d'institutions « illégales », comme des tontines ou encore certaines mutuelles, coopératives ou autres ONG non enregistrées et pourtant actives dans le secteur de la microfinance (Ouattara, K., 2003, p.7 ; PNUD, 2007, p.16).

2.4. Analyse de la microfinance comme outil de financement de l'agriculture

Examinons à présent les forces et faiblesses du secteur de la microfinance, avant d'en détecter le potentiel comme outil de financement de l'agriculture pour la réalisation du droit à l'alimentation.

2.4.1. *Les atouts du secteur de la microfinance*

La microfinance s'avère susceptible de venir en aide à de nombreux ménages défavorisés en leur permettant de sortir de la pauvreté par le développement de leur propre activité (Martinez, O., 2007, p.89). Ces dernières années, le secteur de la microfinance connaît une évolution importante et présente des avantages indéniables pour le développement économique du pays.

Tout d'abord, on recense une large gamme d'IMF apportant des services de microfinance très diversifiés et intervenant dans des secteurs d'activités variés. Ces activités couvrent l'ensemble des douze départements du Bénin (Martinez, O., 2007), même si, comme nous le verrons par la suite, leur répartition n'est pas toujours égale au sein du territoire.

Ensuite, comme vu précédemment avec l'étude réalisée par MixMarket, le portefeuille de crédit des IMF et le nombre de bénéficiaires n'a cessé de croître dans les pays africains. L'engagement de la majorité des Etats africains à encadrer les IMF existantes et à encourager leur développement n'y est pas étranger. Le Bénin fait partie des pays africains ayant l'avantage de bénéficier d'un cadre spécifique à la microfinance (Attali, J., 2014, p.245).

En effet, la pauvreté croissante a poussé le gouvernement à promouvoir dès 2006 des services de microfinance dédiés aux plus défavorisés exclus de l'accès au crédit. C'est ainsi qu'est apparue la « microfinance gouvernementale », au travers du « programme de microcrédits aux plus pauvres » (MCP) (Acclassato, D., 2010, p.31). Financé par le « Fonds national de microfinance » (FNM) créé par l'Etat en 2006, sa priorité est de « favoriser l'accès des IMF aux ressources financières à des conditions de taux et de durée satisfaisantes ». Les ressources sont cédées aux IMF au taux de 5% (Acclassato, D., 2010, p.35 ; Annexe 1.7.). En 2009, la décision de l'Etat d'investir dans le financement d'activités

agricoles par l'intermédiaire du Fonds national de microfinance marque une évolution positive pour l'inclusion financière des plus pauvres (De Schutter, O., 2009, p.14).

Par ailleurs, le secteur de la microfinance se diversifie et innove en permanence grâce aux nouvelles technologies visant à réduire les coûts opérationnels. Le *mobile banking* est une de ces nouvelles technologies utilisée par certaines IMF en partenariat avec des opérateurs téléphoniques africains. Cette nouvelle pratique permet aux bénéficiaires recourant aux services microfinanciers de rembourser leurs emprunts de chez eux grâce à leur téléphone mobile. Ceci évite aux agents collecteurs professionnels de se déplacer à leur domicile, réduit donc les coûts de déplacement et renforce l'inclusion financière en zones rurales, du moins pour les personnes possédant un téléphone portable (Attali, J., 2014, p.250). A noter toutefois que dans de nombreux pays africains, posséder un téléphone est courant mais avoir un compte bancaire l'est beaucoup moins (UNDP, 2014, p.39). Le CEO d'Incofin Investment Management Loïc De Cannière confirme : « *En Afrique ils ont tous des GSM, même dans les villages éloignés donc le mobile banking est une bonne solution pour l'inclusion financière en milieux ruraux* » (Annexe 1.12.).

Contrairement à d'autres pays d'Afrique, comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, où le concept du mobile banking est déjà fort développé, cette méthode est relativement récente au Bénin. Le pays compte aujourd'hui trois fournisseurs de « mobile banking » (Coupienne, F., 2015). A côté des services financiers via la téléphonie mobile, les réseaux postaux jouent eux aussi un rôle croissant dans l'amélioration de l'inclusion financière des zones rurales. En Afrique, plusieurs agences des Postes développent des partenariats avec des banques ou compagnies d'assurances et offrent des services financiers en jouant un rôle d'intermédiaire entre les IMF et les clients (Attali, J., 2014, p.251). Bien que le nombre de services financiers postaux demeure limité, les analyses de MixMarket révèlent que les points de services de La Poste sont majoritairement implantés en zone rurale (MixMarket, 2013).

Parallèlement aux efforts réalisés en termes d'innovations technologiques, la majorité des IMF béninoises s'inspirent des modalités de fonctionnement de la finance informelle lorsqu'elles adaptent leurs services pour toucher une population plus large. La technique de caution solidaire en est un exemple (Martinez, O., 2007, p.82). Plusieurs IMF offrent également une réelle valeur ajoutée à leurs bénéficiaires en proposant à leurs clients, en plus du crédit, des services de formation et d'accompagnement (PNUD, 2007). Des conseils et

des formations s'avèrent souvent précieux pour les bénéficiaires de microcrédits avides d'apprendre comment mieux utiliser l'argent, tenir leurs comptes ou encore gérer leur micro-entreprise (Lelart, M., 2007, p.201).

2.4.2. Les failles du secteur de la microfinance

En dépit de l'évolution positive enregistrée par le domaine de la microfinance ces dernières années, plusieurs écueils menacent la pérennité du secteur.

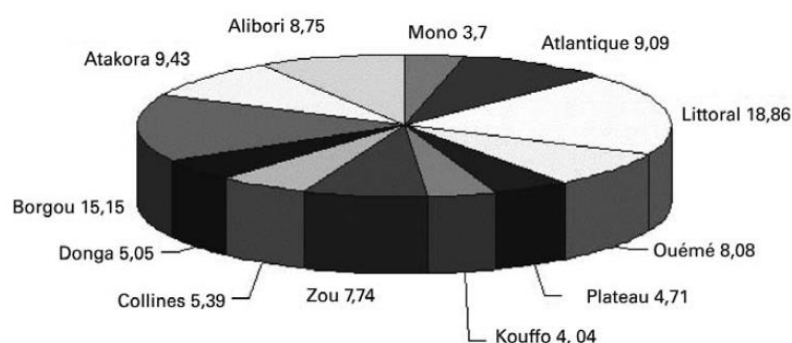
La pression sociale des groupes de caution solidaire

Un premier obstacle est constitué par la pression sociale que peuvent rencontrer les membres d'un groupe de caution solidaire en cas de difficultés de remboursement du prêt auprès de l'IMF. Le suicide de deux emprunteurs d'un microcrédit dans l'État de l'Andhra Pradesh en Inde, désespérés par leur surendettement, a récemment suscité de la méfiance à l'égard de la microfinance (Mehdi, D. & Schwank, O., 2011 ; Annexe 1.12.). A notre connaissance, de tels drames ne se sont heureusement pas encore produits au Bénin. En plus des difficultés financières rencontrées en cas de défaut de paiement, le risque existe d'être confronté à une exclusion sociale exercée tant par le groupe-même que par le milieu professionnel et familial (Martinez, O., 2007, p.85). Pour éviter tout risque, un suivi rigoureux au sein des groupes doit absolument être mis en place par les professionnels de la microfinance (Bird, K., 2005).

Un manque de services de microfinance en milieu rural

La répartition inégale des IMF sur le territoire béninois constitue un second obstacle à leur développement. La majorité des IMF sont concentrées dans les principales villes, dont Cotonou, Porto Novo et Parakou, au détriment des zones rurales (Morvant-Roux, S. *et al.*, 2010, p.10). Les observations d'Olivier Martinez (2007) (*figure 5*) confirment que la plus forte proportion d'IMF se concentre dans le département du Littoral, où se situe Cotonou et son agglomération. Avec 261 points de services, le Littoral est le département le plus favorisé du pays et bénéficie de la plus forte densité de points de services, à savoir 18,86% (Martinez, O., 2007, p.80). En revanche, le département du Donga, situé en milieu rural et présentant un des indices de pauvreté les plus élevés du pays, à savoir 60,9%, n'en compte que 51, soit 5,05%.

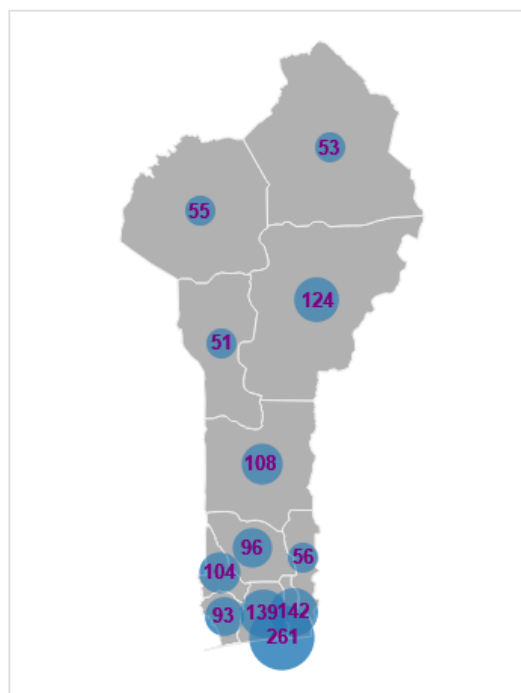
Figure 5 : Répartition des points de services des IMF sur le territoire national béninois



Source : Martinez, O. (2007). Microfinance et territoires dans le Sud-est béninois : approche en termes de risque au travers d'une vision discriminante de l'espace. *Autrepart*, 4 (44), p. 79.

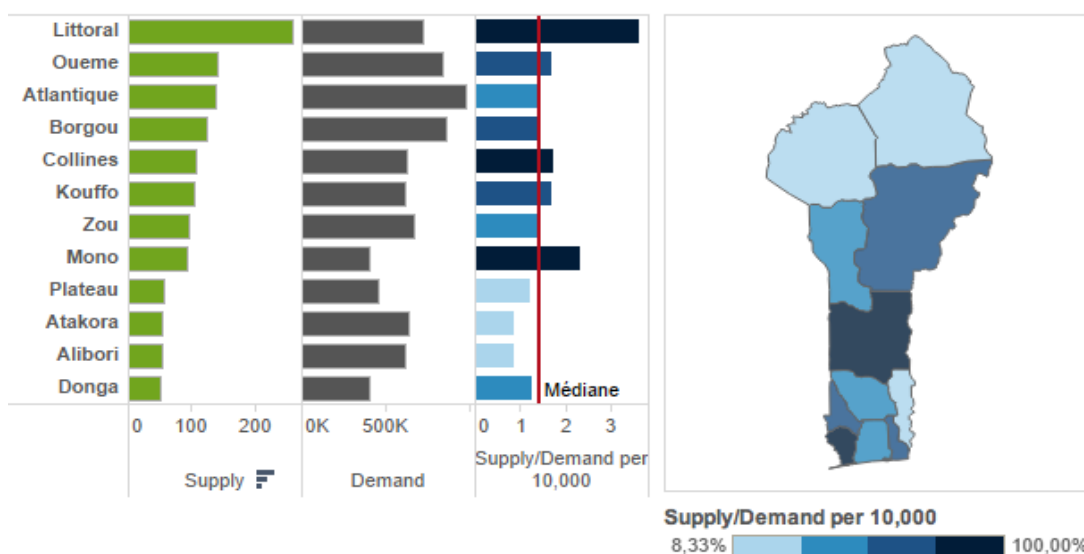
Ce constat également est étayé par les analyses réalisées par MixMarket en 2013 (*figure 6*). Les analyses de MixMarket indiquent en outre que le Couffo ne compte que 104 points de service, le Mono pas plus de 93 et l'Atacora à peine 55, alors que ces départements présentent des taux d'insécurité alimentaire des plus élevés ((MixMarket, 2015 a ; PAM, 2014, p.13). Autre exemple, la *figure 7* indique que l'offre de services de microfinance ne répond qu'à 16,67% de la demande dans le département de l'Atacora. (MixMarket, 2015 b).

Figure 6 : Nombre de points de services par département au Bénin



Source : MixMarket. (2015 a). Transforming Financial Inclusion into data : National Overview. En ligne : <http://fincclusionlab.org/country/Benin/analytics?title=National-Overview> (Consulté le 05/06/2015).

Figure 7 : L'offre de services de microfinance par rapport à la demande



Force est de constater que les taux de pénétration des services de microfinance sont trop faibles pour pouvoir venir en aide à ces départements où l'insécurité persiste (MixMarket, 2015 a). Les populations les plus démunies vivant majoritairement en zone rurale, sont donc moins bien desservies par des services de microfinance que les populations résidant en milieu urbain (Martinez, O., 2007, p.89). En dépit de besoins particulièrement criants, une vaste majorité de la population se voit ainsi exclue des services de microfinance.

La forte concentration des services de microfinance dans certaines régions du Bénin constitue un enjeu majeur pour la viabilité du secteur de par la concurrence intense entre les différentes IMF opérant en milieu urbain. Selon Olivier Martinez, les critères d'implantation des services de microfinance ne privilégient pas la réduction de la pauvreté, mais s'axent plutôt sur le dynamisme économique d'une région et le nombre de clients potentiels (Martinez, O., 2007 p.82).

Malgré les efforts réalisés pour étendre le secteur de la microfinance en milieu rural, l'accès reste considérablement limité pour les populations rurales. Plusieurs contraintes rendent les zones rurales moins attractives pour les IMF (PNUD, 2007, p.52).

Outre les difficultés d'accès et de suivi déjà évoquées, le faible niveau de scolarisation et d'alphabétisation complique le processus d'octroi de microcrédits, ce qui freine la plupart des IMF (Morvant-Roux, S. *et al.*, 2010, p.10 ; PNUD, 2007, p.52)

De plus, le faible pouvoir d'achat des populations rurales et les aléas climatiques impactant considérablement leurs revenus, accroissent eux aussi les risques de défaillance de remboursement. Par conséquent, les agriculteurs considérés comme insuffisamment rentables, sont souvent ignorés par les IMF (PNUD, 2007, p.52 ; Morvant-Roux, S. *et al.*, 2010, p.10 ; Lelart, M., 2007, p.204). En outre, les populations les plus pauvres ne possèdent généralement ni les ressources financières, ni les biens ou titres de propriété nécessaires pour servir de garantie, ce qui leur rend les services de microfinance inaccessibles (PNUD, 2007, p.53 ; Morvant-Roux, S. *et al.*, 2010, p.10 ; Acclassato, D., 2010, p.33).

Monsieur Jean Thountondj, chargé du transfert de monnaie à la FECECAM (Faîtière des Caisses Epargne et de Crédit Agricole Mutuel) confirme cette situation : « *On entend souvent dire que l'objectif premier des IMF est de réduire ou éradiquer la pauvreté. En réalité, ce n'est pas aussi simple que ça. Beaucoup de gens ne mangent malheureusement pas à leur faim et n'ont pas l'argent minimum pour accéder à nos services* » (Annexe 1.11.).

Au-delà de la disparité de l'offre de services de microfinance, l'offre très standardisée visant le financement de petites entreprises en milieu urbain n'est pas forcément adaptée aux besoins de financement diversifiés des agricultures. Ceux-ci disposent généralement de revenus peu stables et, par conséquent, de capacités restreintes à rembourser le crédit de manière régulière. Bien souvent, le capital doit déjà être remboursé alors que l'activité agricole n'a pas encore généré de revenus (Morvant-Roux, S. *et al.*, 2010, p.22).

Les IMF à la recherche de profits

La question de l'insuffisance de services de microfinance dans les zones les plus pauvres du pays découle d'une problématique plus générale, à savoir la quête de profit de certaines IMF au détriment des objectifs sociaux. Il s'avère que de plus en plus d'IMF arrivent non seulement à couvrir leurs frais mais génèrent également des bénéfices; un avantage certes, sauf si cela va à l'encontre de leur fonction sociale (Gréga, P., 2014).

La grande majorité des IMF ont été lancées en tant qu'organisation à but non lucratif. L'Etat mobilisait des subventions pour soutenir la création et le développement des IMF (Weber, O., 2013, p.151). Aujourd'hui, un nombre croissant d'entre elles ont suffisamment grandi pour se financer elles-mêmes et se détacher de la tutelle de l'Etat (Morvant-Roux, S. *et al.*, 2010, p.10). De ce fait, certaines IMF se transforment en sociétés ou banques commerciales à but lucratif réglementées (Lelart, M., 2006, p.36 ; Somé, Y., 2010, p.159 ; Creusot, A.C.

et al., 2009, p.18). Le fait d'être une société commerciale réglementée est souvent une condition nécessaire pour pouvoir collecter l'épargne des clients (Tchakoute Tchuigoua, H., 2013, p.71).

Une fois devenues rentables, les IMF peuvent ouvrir des comptes d'épargne pour leurs clients et renforcer leurs fonds propres pour financer plus de crédits. Les IMF qui se transformant en banques commerciales peuvent même ouvrir des comptes courants et ainsi créer de la monnaie (Lelart, M., 2007, p.205). En adoptant un statut de société/banque commerciale, les IMF rencontrent dès lors davantage de concurrence que de complémentarité (Somé, Y., 2010, p. 159). Cette concurrence entre banques commerciales devrait cependant engendrer progressivement une baisse de leurs taux d'intérêt pour atteindre les taux du marché, plus accessibles aux personnes défavorisées. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas (Lelart, M., 2007, p.204).

D'autres IMF ont réalisé une introduction en bourse en vue d'émettre des obligations ou des actions. Elles font donc appel aux marchés pour faire gonfler davantage leur capital (Weber, O., 2013, p.151 ; Guérin, I. *et al.*, 2009, p.7 ; Tchakoute Tchuigoua, H., 2013, p.71). Suite à l'introduction en bourse, se pose le problème de la gouvernance car la valeur de l'IMF représente un capital revenant aux actionnaires. Un dilemme se pose car les dirigeants des IMF doivent choisir entre satisfaire les actionnaires avec des dividendes élevés ou satisfaire les clients par proposant des taux d'intérêt plus intéressants (Lelart, M., 2007, p.206 ; Guérin, I., *et al.*, 2009, p.7). Par conséquent, les dirigeants ne sont bien souvent plus capables de gérer l'IMF dans le seul intérêt des clients, leur objectif principal étant la maximisation des bénéfices des actionnaires (Tchakoute Tchuigoua, H., 2013, p.73).

Cette commercialisation accrue des activités de microfinance s'est d'abord développée en Amérique latine, puis en Asie et en Afrique, et notamment au Bénin (Gnanvo, D., 2010, p.21).

Le directeur du Réseau National des Caisses Villageoises d'épargne et de crédit autogérées au Bénin (RENACA), le confirme : « *il y a au Bénin comme dans beaucoup d'autres pays, une forte tendance en microfinance à prioriser le commercial sur le social* » (Gnanvo, D., 2010, p.21). Le RENACA est une IMF à vocation sociale spécialisée en finance rurale qui bénéficie des ressources étatiques au taux de 5% proposé par le « Fonds national de microfinance » (FNM) aux IMF opérant dans les zones les plus défavorisées (Gnanvo, D., 2010, p.22). Malgré l'aide de l'Etat, le RENACA rencontre des difficultés à se financer, car

l'accès au refinancement par les banques ou investisseurs privés engendre un coût élevé. De là apparaît une autre faille du secteur de la microfinance, à savoir les faibles ressources financières des IMF intervenant en milieu rural en raison de leur difficulté à mobiliser des ressources à moindre coût (Acclassato, D., 2010, p.33).

C'est pour cette raison que le RENACA recherche de nouvelles ressources en milieu urbain, en vue de renforcer ses capacités à répondre aux besoins de financement de la population rurale. Le directeur du RENACA affirme que: « *la clientèle en milieu urbain est porteuse de gros crédits (moins coûteux à gérer) et si rien n'est fait pour alléger le coût des ressources relatif à l'intervention en milieu rural, pour des raisons de rentabilité de ses activités, à terme, le RENACA s'intéressera davantage à la finance urbaine* » (Gnanvo, D., 2010, p.22).

Comme l'explique Monsieur Jean Thoutondji lors de notre entretien, la FECECAM a été confrontée aux mêmes difficultés. « *Dans le passé, on favorisait les petits paysans, mais aujourd'hui, nous avons des difficultés à financer le débit des activités de notre système. Si aujourd'hui vous n'avez pas de profit ou de produits pour pérenniser votre système, c'est qu'à terme vous allez disparaître. Nous avons donc pris l'option de rentabiliser le système ce qui implique qu'on laisse certaines personnes de côté. Eradiquer la pauvreté est donc un vain mot dans la microfinance car celle-ci est appelée à être rentable* » (Annexe 1.11.).

Pour assurer leur rentabilité financière, ces IMF délaissent le milieu rural. Ces IMF ne remplissent par conséquent pas leurs objectifs initiaux de réduire la pauvreté et de proposer des services financiers de proximité. (Cajot, F., 2005, p.9 ; Lelart, M., 2006, p.46). Michel Lelart (2007) confirme : « *les IMF ne prêtent pas toutes systématiquement aux plus pauvres des pauvres, mais plutôt aux moins pauvres des pauvres* » (Lelart, M., 2007, p.204).

Les IMF, telles que le RENACA rencontrent des difficultés à se financer, car, contrairement aux banques commerciales, elles ne sont pas autorisées à ouvrir des comptes courants et ne reçoivent pas les dépôts à vue de leurs clients. Les banques commerciales quant à elles sont connectées à la Banque Centrale et les dépôts à vue qu'elles recueillent sont transférables. En cas de besoin de liquidité, la Banque Centrale assure le transfert d'argent vers la banque commerciale. Ainsi, la banque peut créer la monnaie qu'elle prête, contrairement aux IMF, qui ne peuvent que créditer l'argent dont elles disposent, ce qui les rend très tributaires du remboursement des crédits (Lelart, M., 2006, p.41).

Le directeur du RENACA constate par ailleurs que de plus en plus d'investisseurs soi-disant « éthiques » incitent les IMF à développer des activités générant un rendement plus élevé, ce qui va à l'encontre des objectifs initiaux de RENACA (Gnanvo, D., 2010, p.21). Ce constat a déjà été fait par François Cajot en 2005. D'après lui, les donateurs poussent les IMF à devenir indépendantes en termes financiers (Cajot, F., 2005, p.9). Ceci constitue un réel problème pour la microfinance, car l'investisseur fixe les conditions que l'IMF doit respecter pour utiliser son argent et exerce ainsi une influence sur les décisions d'investissements des IMF (Gnanvo, D., 2010, p.22). Succombant aux pressions des donateurs, les IMF ciblent alors des segments de clientèle ayant déjà un petit commerce et les capacités de rembourser les crédits et les intérêts élevés (Cajot, F., 2005, p.9 ; Guérin, I. *et al.*, 2009, p.7).

Il faut toutefois souligner que les IMF devenues des sociétés ou banques à finalité financière sont actuellement minoritaires au Bénin, la plupart des IMF cherchant à associer simultanément performance sociale et performance financière (Lelart, M., 2007, p.204).

La tentation de formaliser le secteur de la finance informelle

L'institution béninoise « AGEFIB » (Agence de Financement des Initiatives de Base) a développé en 2003 une procédure de formalisation de groupements villageois en vue de leur attribuer un statut officiel. Cela a perturbé les principes de fonctionnement de base des groupements financiers villageois informels et a finalement été un échec (Martinez, O., 2007, p.87).

2.4.3. Axes stratégiques de développement du secteur de la microfinance

La rentabilité financière pour améliorer les conditions d'accès et d'emprunt

En analysant les failles du secteur de la microfinance au travers de la littérature et des données qualitatives obtenues lors de nos entretiens, nous avons constaté que la concurrence entre IMF se traduit par une course aux rendements élevés dans certaines zones urbaines (Guérin, I. *et al.*, 2009, p.7).

Bon nombre d'acteurs estiment que la commercialisation croissante des activités dans le secteur de la microfinance n'est guère compatible avec une offre de services de qualité ayant un effet positif sur les conditions de vie des clients (Guérin, I. *et al.*, 2009, p.7 ; Urgeghe, L., 2010, p.69). Néanmoins, les IMF rentables détiennent potentiellement les moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins des clients par une offre de qualité. L'accroissement

de leur portefeuille requiert ainsi un renforcement de leur capacité à atteindre l'objectif social (Acclassato, D., 2010, p.31). Toutefois, les effets positifs ou négatifs de la microfinance dépendent de la manière dont les ressources disponibles sont mises en œuvre par les dirigeants des IMF (Guérin, I. *et al.*, 2009, p.8).

La rentabilité financière des institutions de microfinance n'est pas néfaste en tant que telle pour le secteur, mais elle peut le devenir si la commercialisation des IMF affecte leur mission sociale qui est l'inclusion financière des plus pauvres (Urgeghe, L., 2010, p.70 ; Guérin, I. *et al.*, 2009, p.8).

Yves Somé décrit l'inclusion financière d'une part par l'accès aux services financiers et d'autre part par l'usage de ces services. L'exclusion par l'accès se produit lorsque la population ne peut accéder physiquement aux services financiers ou si les services proposés sont assortis de conditions inadaptées comme un coût d'emprunt trop élevé par exemple (Somé, Y., 2010, p.160). L'exclusion par l'usage quant à elle apparaît lorsque la population parvient à utiliser des produits qui engendrent par la suite des effets négatifs pour le bénéficiaire. La variation des revenus des agriculteurs peut par exemple les confronter à des difficultés majeures de remboursement (Somé, Y., 2010, p.162). « *L'inclusion financière est une condition nécessaire mais non suffisante, car il faut aller au-delà de l'accès et de l'usage pour comprendre en quoi cela a contribué à un changement positif et définitif pour le bénéficiaire* », indique Yves Somé (Somé, Y., 2010, p.159).

Comme nous avons pu le constater, la phase de maturation peut conduire certaines IMF à se tourner vers la tranche de la population la moins pauvre, sans proposer d'alternatives aux ménages les plus précarisés (Guérin, I. *et al.*, 2009, p.7). Par conséquent, le problème de financement de l'agriculture familiale est encore loin d'être résolu. Les IMF doivent absolument adapter leur offre financière aux besoins spécifiques des agriculteurs, en adaptant les modalités de remboursement au cycle de rendement de l'activité agricole (Somé, Y., 2010, p.162 ; Guérin, I. *et al.*, 2009, p.13). Ceci peut par exemple se faire en proposant aux agriculteurs des schémas de remboursement basés sur les calendriers des cultures (De Schutter, O., 2009, p.14). « *Souvent, dans la microfinance, les crédits à six mois sont remboursables chaque semaine et cela ne convient pas du tout aux agriculteurs car ils doivent attendre la récolte pour avoir leurs revenus. Il y a cependant moyen d'adapter la microfinance à leurs besoins mais il faut pour cela que l'IMF ait l'ambition et l'expertise nécessaires pour le faire* » explique Loïc De Cannière lors de notre entretien. D'après lui, la

microfinance peut constituer un bon outil de financement des activités des agriculteurs pour autant que l'IMF structure ses crédits en bonne adéquation avec leurs capacités de remboursement (Annexe 1.12).

Pour éviter tout détachement de leur mission sociale, les IMF matures doivent passer d'une approche axée sur la rentabilité financière à une approche orientée client. Selon Loïc De Cannière, comprendre les besoins des clients est l'essence même de la performance sociale (Annexe 1.12). Pour mieux percevoir les besoins et intérêts des clients, il est nécessaire que les IMF développent des systèmes basés sur la participation en impliquant les bénéficiaires dans les processus d'identification des besoins et conditions d'emprunt (Somé, Y., 2010, p.167 ; Lapenu, C. *et al.*, 2009, p.39 ; Creusot, A.C., *et al.*, 2009, p.34).

Investir ensuite dans des enquêtes de satisfaction pour analyser le degré d'adéquation des produits et services aux attentes est une initiative intéressante pour en vérifier les conditions d'accès et d'usage, de même que l'utilité (Somé, Y., 2010, p.160).

Nous recommandons également aux IMF devenues rentables de réinvestir leurs profits dans la mise en place de nouveaux points de services au sein de zones rurales plus reculées. Une solution alternative proposée par Jacques Attali (2014) est la mise en place de partenariats innovants pour étendre les services et mieux toucher les zones isolées comme cela a été fait en Inde et au Brésil. Il s'agit plus précisément de recruter des commerçants en milieu rural pour jouer un rôle d'intermédiaire et faciliter l'accès physique aux services de microfinance. Cela pourrait selon nous être appliqué au Bénin. Ainsi, il serait imaginable de contracter un crédit chez un coiffeur, un boulanger, un épicier ou dans une station-service, le commerçant jouant le rôle de relais entre le client et l'IMF. De par leur proximité physique, mais aussi culturelle, permettent de mieux servir les populations rurales (Attali, J., 2014, p.250).

Le double rendement

Face à l'enjeu d'inclusion financière, des outils de mesure et de gestion des performances sociales ont fait l'objet de nombreuses analyses ces dernières années visant à faire émerger une microfinance socialement responsable (Guérin, I. *et al.*, 2009, p.9 ; Urgeghe, L., 2010, p.69).

Le double rendement apparaît lorsque les performances sociales et financières d'une IMF ont une influence positive l'une sur l'autre (Lapenu, C. *et al.*, 2009, p.47 ; Acclassato, D.,

2010, p.38 ; Urgeghe, L., 2010, p.73). Valoriser la performance sociale représente un réel atout pour une IMF car, en améliorant sa performance sociale, l'IMF assure la satisfaction et la fidélisation de ses clients, améliore sa relation avec ses parties prenantes, et renforce tant sa crédibilité que son image. Tout cela apporte indirectement de meilleurs résultats financiers à l'IMF (Lapenu, C. *et al.*, 2009, p.41). A l'inverse, une bonne performance financière et par conséquent une plus grande quantité de ressources disponibles permettent de favoriser l'investissement social (Acclassato, D., 2010, p.38). Le tout est de trouver un équilibre constant entre performance sociale et viabilité financière (Attali, J., 2014, p.244).

La performance financière se mesure par de nombreux indicateurs tels que la rentabilité de l'actif, le rendement des fonds propres, la qualité du portefeuille, l'autosuffisance financière et opérationnelle, l'efficacité et la productivité (Acclassato, D., 2010, pp.37-39).

La performance sociale d'une IMF quant à elle s'évalue par la réalisation effective de sa mission sociale. Celle-ci repose sur quatre objectifs reconnus à l'échelle internationale (Lapenu, C. *et al.*, 2009, p.38) :

- Servir un nombre croissant de personnes pauvres et exclues des services financiers;
- Améliorer la qualité et l'adaptation des services financiers;
- Créer des bénéfices sociaux et économiques pour les clients;
- Améliorer la responsabilité sociale d'une IMF.

Cette vision de la performance sociale se concentre sur la création de changements positifs dans la vie des bénéficiaires plutôt que sur de simples résultats chiffrés. A l'origine, les mesures de performances sociales étaient réalisées sur base de données quantitatives. Désormais, la performance sociale s'évalue aussi sur base de critères qualitatifs. Des outils de mesure élaborés par des praticiens et des réseaux d'échanges ont permis d'harmoniser ces différents outils. La performance sociale est analysée de différentes manières. Citons par exemple le réseau CERISE actif au niveau européen qui a créé l'outil d'audit social SPI (Social Performance Indicators). Celui-ci évalue la performance sociale en s'appuyant tant sur des indicateurs standardisés ainsi que sur les quatre objectifs de la mission sociale (Lapenu, C. *et al.*, 2009, p.44 ; Urgeghe, L., 2010, p.76).

Le SPI a récemment été intégré sur le site web du MixMarket sous forme d'un rapport standardisé permettant aux IMF de s'autoévaluer et de publier leurs résultats. Les

investisseurs peuvent ainsi comparer les IMF en termes de performances sociales (Urgeghe, L., 2010, p.78).

L'outil de notation sociale vise également à attribuer un score à l'intention des investisseurs et bailleurs de fonds. Les agences de notation rassemblent des données sur le profil des clients et leur niveau de satisfaction pour quantifier la performance sociale des IMF (Lapenu, C. *et al.*, 2009, p.45 ; Urgeghe, L., 2010, p.78). L'inconvénient de ce système de notation est que ce sont souvent les IMF rentables, capables de payer une agence spécialisée, qui ont recours à une telle notation sociale (Urgeghe, L., 2010, p.78).

En plus des outils de mesure de performance sociale, des méthodes de mesure de l'impact de la microfinance se sont récemment développées. Celles-ci vont plus loin que l'analyse de la performance sociale car, au-delà des changements opérés, elles mesurent l'impact des services de microfinance. L'analyse d'impact vise à mesurer les effets de l'accès aux services de microfinance sur les conditions de vie des clients. Ces impacts peuvent être sociaux ou économiques (Urgeghe, L., 2010, p.74 ; Weber, O., 2013, p.149).

Citons à titre d'exemple d'outil de mesure, le SROI (social return on investment) qui analyse l'impact de l'argent investi. Le SROI est une méthode majoritairement utilisée dans l'évaluation des entreprises sociales et des organisations à but non lucratif, mais elle peut également s'appliquer à la microfinance. Cette méthode s'appuie sur plusieurs indicateurs et fournit des données sur les performances sociales et financières d'une IMF (Weber, O., 2013, p.149). Nous développerons la méthode du SROI ultérieurement dans le chapitre relatif à l'investissement d'impact.

Malgré l'existence de nouveaux outils de mesure de performance sociale, nous avons vu que la plupart des IMF intervenant en milieu rural éprouvent de grandes difficultés de refinancement.

Ces dernières années, de nouveaux acteurs privés ont fait une entrée remarquée en microfinance (Creusot, A.C. *et al.*, 2009, p.19). Il s'agit de véhicules d'investissement en microfinance (VIM) jouant le rôle d'intermédiaire entre investisseurs socialement responsables et IMF. Les VIM financent donc les IMF au travers de fonds d'investissement réalisés par prêts ou participations en capital placés par des investisseurs particuliers, publics ou institutionnels (Creusot, A.C. *et al.*, 2009, p.29 ; Urgeghe, L., 2010, pp.71-72).

Face aux difficultés de refinancement rencontrés par le RENACA, son directeur insiste sur le fait qu'il est nécessaire que des investisseurs dits « éthiques » aillent dans le même sens que « le Fonds national de microfinance » étatique en mobilisant des ressources à moindre coût pour les IMF (Gnanvo, D., 2010, p.21). Citons par exemple « Incofin Investment Management », un VIM gestionnaire de fonds d'investissement belge qui octroie des crédits aux IMF à des taux avantageux, de 7% à 8% (au Bénin le Gouvernement leur accorde des crédits à un taux de 5%). Loïc De Cannière affirme que si l'IMF est particulièrement performante en termes d'objectifs sociaux, Incofin accepte parfois même d'octroyer des crédits aux IMF à taux d'intérêt nul (Annexe 1.12.).

Les véhicules d'investissement en microfinance (VIM) permettent de replacer les objectifs sociaux au centre des activités des IMF, ces nouveaux acteurs ayant la volonté de contribuer à la mission sociale et plus particulièrement au double rendement des IMF (Urgeghe, L., 2010, p.69). Il faut reconnaître qu'au départ seules les IMF les plus profitables bénéficiaient des financements des VIM. Actuellement, de plus en plus de VIM dirigent toutefois leurs investissements uniquement vers les IMF dont la performance sociale est supérieure à la performance financière (Urgeghe, L., 2010, pp.70-73). Elles font appel aux outils de mesure de performance sociale pour comparer et sélectionner les IMF (Urgeghe, L., 2010, p.79).

Il existe une réelle offre émanant d'investisseurs dits « éthiques » en faveur des fonds d'investissement socialement responsables des VIM (Lapenu, C. *et al.*, 2009, p.44). Le rôle des VIM consiste à mobiliser et motiver ces investisseurs soucieux de créer une plus-value sociale au travers de leurs investissements (Urgeghe, L., 2010, p.69 ; Lapenu, C. *et al.*, 2009, p.44).

La création de liens entre les IMF et le secteur de la finance informelle

Les pratiques tontinières prennent une telle importance aujourd'hui au Bénin, qu'elles doivent être prises en compte dans l'analyse du développement du pays. De ce fait, il faut éviter que les IMF ne formalisent les groupements financiers informels pour développer le secteur de la microfinance en milieu rural. Ceci risque en effet de détruire le fonctionnement antérieur des groupements si le processus de formalisation venait à échouer (Martinez, O., 2007, p.87). Les tontines et les associations villageoises communautaires complètent les services de la finance officielle (Lelart, M., 2006, p.3). Les membres des tontines peuvent ainsi être également clients d'une IMF et inversement pour satisfaire différents besoins. Il

n'est donc pas nécessaire que l'une cherche à remplacer l'autre (Allen, H., & Staehle, M., 2007, p.1).

En revanche, il est indispensable de construire une finance socialement responsable, tenant compte de ce que chaque acteur peut apporter localement de façon complémentaire et non concurrentielle (Somé, Y., 2010, p.166). Pour favoriser cette complémentarité, les IMF pourraient par exemple lier à leur système certaines initiatives locales telles que les tontines pour répondre aux besoins des différentes catégories de population (Creusot, A.C. *et al.*, 2009, p.34). Une IMF financièrement rentable pourrait par exemple élargir sa cible en créant un partenariat et fournir des capitaux à une tontine pour que celle-ci puisse couvrir la demande en milieu rural (Allen, H., & Staehle, M., 2007, p.2). Toutefois, pour être réellement utiles et éviter d'accroître les risques de surendettement, la création de tels liens doit être adaptée à la demande et aux spécificités locales (Somé, Y., 2010, p.159 ; Allen, H., & Staehle, M., 2007, p.2). Ceci permettrait à chacun de se spécialiser dans sa mission (Somé, Y., 2010, p.159).

Plusieurs IMF comme la FECECAM par exemple, se sont déjà lancées dans les tontines pour compléter leur offre. Ce lien permet aux clients de la FECECAM de constituer une épargne par le biais des tontines, et ensuite accéder à un microcrédit (Annexe 1.10.).

La CPEC (Coopérative pour la Promotion de l'Epargne et du Crédit) offre également simultanément des microcrédits et des services financiers informels grâce à ses tontines commerciales (Annexe 1.7.). La CPEC compte aujourd'hui 10 agences réparties à travers le Bénin.

De tels liens entre finance formelle et informelle respectueux de cette dernière constituent de bonnes pratiques mises en œuvre par certaines IMF. Il serait dès lors intéressant que de tels liens se propagent parmi d'autres IMF.

3. L'investissement d'impact

Depuis la crise financière de 2008, nombreux sont ceux qui se sont intéressés aux investissements dits solidaires. Ils ont le désir de donner du sens à leurs investissements en les faisant fructifier dans de l'utile et du concret. « *L'investissement d'impact offre une opportunité de compléter et diversifier un portefeuille traditionnel avec des investissements*

ayant un impact social et environnemental (...) L'investissement d'impact peut être vu comme un outil pour générer des profits en rapprochant les investisseurs avec les causes qui les concernent le plus » souligne Luther Ragin, le directeur du GIIN (Global Impact Investing Network) (Nzesseu, S., 2013).

3.1. Définition et origine du concept

D'après le GIIN: « *les investissements d'impact ou l'impact investment en anglais sont des investissements effectués dans des entreprises, des organisations ou des fonds avec l'intention d'obtenir un impact social et environnemental mesurable, parallèlement à un rendement financier* » (GIIN, 2014 a). Le marché de l'investissement d'impact fournit donc des fonds pour soutenir des projets représentant des défis à caractère social ou environnemental dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les soins de santé, le logement, l'éducation et les services financiers (J.P. Morgan, 2010, p.8).

Le concept d'investissement d'impact a été inventé en 2007 par la « Rockefeller Foundation », pour donner un nom aux différentes méthodes d'investissements générant un rendement financier et social existant déjà depuis plusieurs années sous diverses appellations (The Rockefeller Foundation, 2014a ; El-Zoghbi, M., & Henry Gonzalez, H., 2013).

Aujourd'hui, le secteur de l'investissement d'impact est en plein essor et comprend de plus en plus d'acteurs aux profils très variés tant dans les pays développés que dans les pays en développement (El-Zoghbi, M., & Henry Gonzalez, H., 2013).

3.2. Motivations et intérêt pour l'investissement d'impact

L'idée de consacrer des capitaux à la production de rendements tant financiers que non financiers n'est pas neuve. Certains considèrent que les premiers échanges économiques se faisaient de manière naturelle en vue du bien commun. Cependant, au fil du temps et avec la montée en puissance des économies industrielles et du capitalisme, l'objectif premier des investisseurs est devenu la création de richesse, au détriment de l'intérêt commun (Langendorff, C., 2014, p.95). Ceci n'a pas empêché de nombreuses sociétés de conserver des organisations ou systèmes économiques alternatifs intégrant des finalités à la fois économiques et sociales.

Différents facteurs expliquent l'intérêt croissant pour l'investissement d'impact (Guérennec, C., & Malochet, G., 2013, p.13) constaté ces dernières années. Tout d'abord, la crise

financière de 2008 a montré les limites des modèles traditionnels d'investissements et a généré un regain d'intérêt pour des formules d'investissements « solidaires » à rendement financier modeste mais à l'impact social et environnemental important (Langendorff, C., 2014, p.95 ; Mortier, Q., 2013, p.6).

Deuxièmement, les défis sociaux et environnementaux ne cessant de croître, nombreux sont ceux qui considèrent que les ressources qui y sont consacrées sont insuffisantes (Guérennec, C., & Malochet, G., 2013, p.11).

Par ailleurs, certains investisseurs investissant déjà de manière responsable y trouvant un réel intérêt durable et mesurable n'hésitent pas à se montrer encore plus proactifs dans cette manière de gérer leurs actifs (Guérennec, C., & Malochet, G., 2013, p.13). En effet, de plus en plus de personnes sont désireuses d'investir dans des produits conformes à leurs « valeurs » (Leboucher, S., 2013).

3.3.L'évolution des concepts relatifs à l'investissement d'impact

Pour bien comprendre l'investissement d'impact, il est cependant important de passer en revue l'évolution de différents concepts relatifs à l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire (ESS)

C'est entre 1985 et 1990, que le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) ou du troisième secteur (ni capitaliste ni public) fait son apparition. Les organismes d'économie sociale et solidaire sont indépendants des pouvoirs publics et s'opposent à l'économie capitaliste (Mertens, S., 2013). L'économie sociale se réfère à des activités économiques, productrices de biens ou de services exercées par des associations, des coopératives, des sociétés à finalité sociale, des fondations ou des mutuelles (Dufays, F. *et al.*, 2014, p.8). Ces différents acteurs de l'économie sociale et solidaire se caractérisent par leur finalité sociale, la distribution de ressources non capitalistes, la gouvernance démocratique et l'autonomie de gestion. (Mertens, S., 2013 ; Lasserre, J, 2012, p.115).

L'entreprise sociale

Dès 1991, la notion de l'entreprise sociale voit le jour en Italie avec la mise en place d'une nouvelle loi offrant un statut aux «coopératives sociales». En Belgique le statut «d'entreprise à finalité sociale» est officiellement reconnu en 1995 (Dewandre, A., 2009, p.2) Les entreprises sociales peuvent adopter divers statuts juridiques tels que ASBL, société à finalité sociale, société coopérative, ou encore association. Elles relèvent pour la plupart du secteur

de l'économie sociale et solidaire (Dufays, F. *et al.*, 2014, p.3). Le concept d'entreprise sociale apparaît également aux Etats-Unis où ce concept est plus large et se réfère à « *des activités économiques marchandes mises au service d'un but social* » (Defourny, J., 2004, p.9).

En Europe, le Réseau de recherche européen EMES (Emergence des Entreprises Sociales) définit en 1996 une série de critères sociaux et économiques bien précis pour caractériser les entreprises sociales. Les principaux critères seront décrits ci-dessous.

Premièrement, les « entreprises sociales » poursuivent prioritairement une finalité sociale ou environnementale en développant des activités économiques de production de biens ou services visant à servir les besoins de la communauté (Defourny, J., 2004, p.15 ; Dufays, F. *et al.*, 2014, p.6).

Les entreprises sociales se distinguent des entreprises non lucratives traditionnelles et des entreprises lucratives capitalistes. Bien que le but premier de ces entreprises ne soit pas de maximiser leur profit, elles sont autorisées à disposer de surplus financiers, par ailleurs nécessaires pour assurer leur survie économique (Mertens, S., 2010, p.25). Toutefois, ce sont des entreprises à « lucrativité limitée » car la distribution des excédents reste limitée et doit être en cohérence avec la finalité sociale de la coopérative définie par leur statut. Les associations ont par exemple l'interdiction absolue de distribuer des bénéfices. Aucun dividende ne peut y être versé contrairement aux coopératives où les salariés droit à une part du bénéfice (Defourny, J., 2004, p.17). Ainsi, les associations créent de la valeur pour la société en réinvestissant le surplus financiers dans de nouveaux projets sans le capturer pour le distribuer aux actionnaires (Dufays, F. *et al.*, 2014, p.8 ; Dufays, F. *et al.*, 2014, p.3).

Ce manque de dividendes rebute d'autant plus les investisseurs particuliers que la dimension sociale rend également ce type de placement plus risqué. Cependant, la finalité sociale des entreprises leur permettent de mobiliser un mix de ressources diverses. En effet, au-delà des ressources marchandes provenant de leur activité économique, les entreprises sociales peuvent avoir recours à des ressources telles que subsides publics, aides à l'emploi, dons, prêts, volontariat et avantages fiscaux. Ces apports leur permettent de prendre en charge certains coûts liés à leur mission sociale ou environnementale (agriculture agro-écologique, finance solidaire, insertion de travailleurs handicapés, etc.) (Dufays, F. *et al.*, 2014, pp.7-11).

Ensuite, les entreprises sociales disposent d'une autonomie de gestion. Même si elles sont parfois tributaires de subsides, elles ne sont pas dirigées par les pouvoirs publics (Defourny, J., 2004, p.16 ; Mertens, S., 2010, p.19).

Enfin, la finalité sociale des entreprises requiert une gestion démocratique reposant sur une dynamique participative impliquant dans les décisions prises selon le principe « une personne, une voix » non seulement les actionnaires, mais aussi un maximum de partenaires concernés par l'activité (employés, clients, etc.) (Defourny, J., 2004, p.17 ; Dufays, F. *et al.*, 2014, p.9).

Dans le document intitulé « *Social Enterprise : A Strategy for Success* », publié en 2002 par le gouvernement britannique, Patricia Hewitt définit l'entreprise sociale comme : « *une activité commerciale ayant essentiellement des objectifs sociaux et dont les surplus sont principalement réinvestis en fonction de ces finalités dans cette activité ou dans la communauté, plutôt que d'être guidés par le besoin de maximiser les profits pour des actionnaires ou des propriétaires* » (2002, cité dans Defourny, J., 2004, p.15).

L'entrepreneuriat social

Au milieu des années 90 émerge l'entrepreneuriat social. Les américains sont les premiers à utiliser ce concept pour décrire l'adoption de pratiques managériales dans les organisations sans but lucratifs (Dufays, F. *et al.*, 2014, p.6). Selon Jacques Defourny et Marthe Nyssens « *l'entrepreneur social désigne des individus qui lancent des activités avec une mission sociale, tout en se comportant comme de réels entrepreneurs en termes de dynamisme, de pratiques innovantes et d'investissement personnel* » (Defourny, J., & Nyssens, M., 2008).

L'entrepreneuriat social s'est développé en vue d'apporter une réponse aux besoins sociaux auxquelles les institutions existantes du secteur privé et publique ne pouvaient donner de réponse satisfaisante (Dufays, F. *et al.*, 2014, p.6 ; Defourny, J., 2004, p.11). Un entrepreneur social cherche à avoir un retour en termes d'impact social à travers la production de biens ou de services. Il vise en outre à dépasser l'écart entre secteur marchand composé d'entreprises à but lucratif et secteur non marchand constitué d'ASBL utilisant des outils et pratiques issues des entreprises lucratives pour réaliser un projet sociétal (Dufays, F. *et al.*, 2014, p.8).

L'économie sociale et solidaire suscite partout dans le monde un intérêt et une attention croissants de la part des citoyens, des pouvoirs publics et des acteurs économiques. Ceci découle du développement de l'entrepreneuriat social rendu possible par la diversification

des sources de financement, dont l'investissement d'impact (Guézennec, C., & Malochet, G., 2013, pp.11-12). Les entreprises sociales cherchent à remettre l'économie au service de l'homme et de la société, ce qui constitue pour beaucoup d'acteurs une alternative crédible au modèle économique capitaliste actuel (Dufays, F. *et al.*, 2014, p.3).

3.4.L'investissement d'impact en tant que financement du secteur de l'ESS

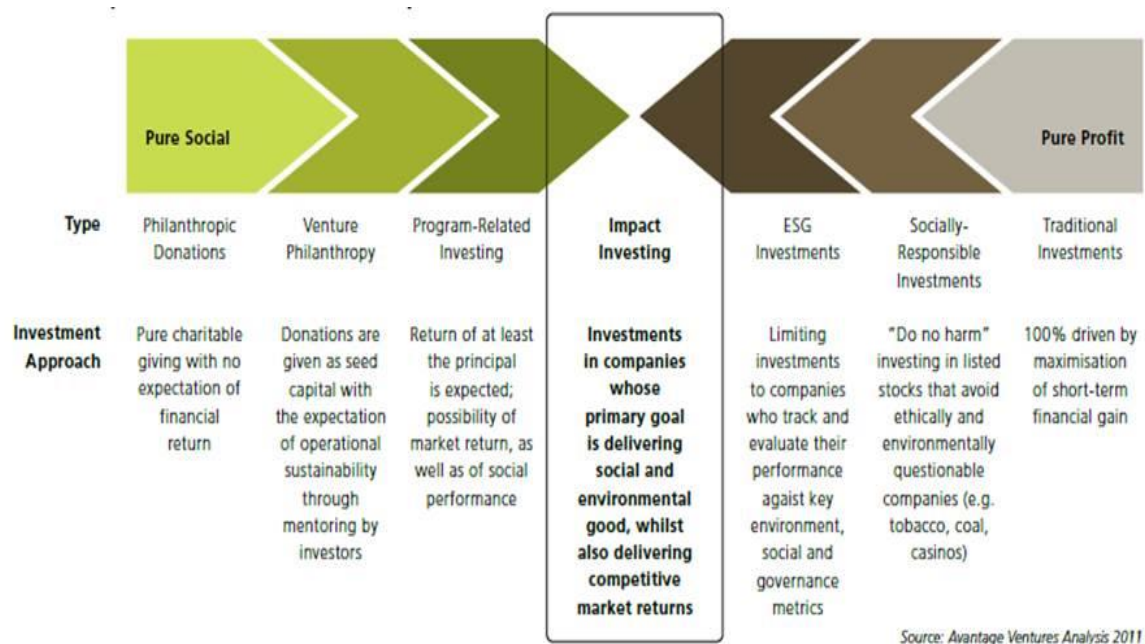
Les subventions publiques, la philanthropie (dons) et l'investissement de particuliers appelés « business angels » sont les principales sources de financement des entreprises sociales (Guézennec, C., & Malochet, G., 2013, p.11).

Les ressources financières des entreprises sociales ne sont toutefois insuffisantes. Selon une enquête d'opinion réalisée auprès d'experts belges de l'entrepreneuriat social, la situation financière des entreprises sociales se serait dégradée depuis 2007 (Dufays, F. *et al.*, 2014, p.23).

Le secteur de l'économie sociale et solidaire connaît en effet des difficultés d'accès aux financements privés classiques le risque associé aux projets sociaux représentant un frein à l'investissement. Cette situation suscite dès lors un intérêt pour l'investissement d'impact de la part des entreprises sociales tout en renforçant leurs capacités à diversifier leurs sources de financement (Guézennec, C., & Malochet, G., 201, p.12).

La *figure 8* illustre clairement que l'investissement d'impact offre une alternative se situant entre philanthropie et investissement financier classique. La philanthropie vise l'impact social et non le rendement financier, tandis que les investissements traditionnels briguent la rentabilité financière (El-Zoghbi, M., & Gonzalez, H., 2013).

Figure 8 : Du don philanthropique à l'investissement commercial



Source: Allison, E. (2013). *The distinction of different kinds of investment decisions*. En ligne: <http://www.presidio.edu/blog/students/key-takeaways-from-an-internship-in-impact-investing> (Consulté le 5/05/2015).

L'investissement d'impact se distingue également de « l'Investissement Socialement Responsable » (ISR). Ce dernier est un investissement commercial finançant des entreprises souvent cotées en bourse et tenant compte de critères liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance. (Guézennec, C., & Malochet, G., 2013, p. 8). L'investissement socialement responsable vise à réduire l'impact négatif qu'une entreprise peut avoir sur la société sans pour autant chercher à créer des bénéfices sociaux ou environnementaux positifs pour le bien-être des populations (J.P. Morgan, 2010, p.5 ; UNDP, 2014, p.14).

L'investissement d'impact s'inscrit encore moins dans une stratégie de « Responsabilité Sociétale de l'Entreprise » (RSE). Il est important de bien distinguer ces deux concepts, car la RSE vise à intégrer des objectifs sociétaux dans la stratégie d'une entreprise à but lucratif afin d'en améliorer l'image (Dufays, F. *et al.*, 2014, p.7).

3.5. Les acteurs

3.5.1. Les investisseurs d'impact

Ceux-ci se distinguent des investisseurs traditionnels non pas par les outils de financement qu'ils utilisent, mais par les motivations qui sous-tendent leurs investissements (El-Zoghbi, M., & Gonzalez, H., 2013). L'apport de l'investissement d'impact est important lorsque

L'investissement commercial est limité ou inexistant en raison du risque perçu comme trop élevé. Les investissements d'impact ciblent des secteurs éprouvant des difficultés à attirer des investissements traditionnels et se concentrent surtout sur les marchés à bas revenus dans les pays émergents et en développement (J.P. Morgan, 2010, p.30 ; Simon, J., & Barmeier, J., 2010).

Il y existe deux catégories d'investisseurs. Certains investisseurs tels que les banques, les institutions financières de développement ou les fonds de pension considèrent que le rendement financier ne doit pas être sacrifié au bénéfice d'un impact social et visent donc un rendement supérieur ou égal au taux du marché. Ainsi, les gestionnaires de fonds de pension font passer le rendement financier avant l'impact social pour satisfaire leurs clients qui attendent qu'ils fassent fructifier leur argent (J.P. Morgan, 2010, pp.21, p.30). D'autres investisseurs, tels que les institutions de financement du développement, les fondations privées et les sociétés de gestion d'actifs spécialisées, cherchent d'abord à maximiser l'impact social ou environnemental. Ils sont donc prêts à accepter une rémunération inférieure au taux de marché, parfois même proche de zéro, et ne récupèrent alors que le capital investi compensé de l'inflation (UNDP, 2014, p.15 ; El-Zoghbi, M., & Gonzalez, H., 2013).

Une enquête réalisée par J.P. Morgan en 2010 révèle que le rendement financier attendu varie d'un investisseur à l'autre. Les analyses montrent une grande différence entre les rendements attendus dans les pays développés et dans les pays émergents. Ces derniers s'avèrent nettement plus compétitifs par rapport aux taux de marché généralement attendus. Il faut souligner que J.P. Morgan utilise pour ces différentes enquêtes un code précis pour distinguer les pays développés des pays émergents. Les différentes régions considérées comme marchés émergents sont illustrées par la *figure 9*. Dans cette enquête l'Afrique Sub-Saharienne est considérée comme marché émergent.

Figure 9 : Le code des différentes régions

Code	Name of region
DM	Developed markets
Northern America	US & Canada
WNS Europe	Western, Northern & Southern Europe
Oceania	Oceania
EM	Emerging markets
SSA	Sub-Saharan Africa
LAC	Latin America & Caribbean (including Mexico)
South Asia	South Asia
ESE Asia	East & Southeast Asia
MENA	Middle East & North Africa
EEC	Eastern Europe, Russia & Central Asia

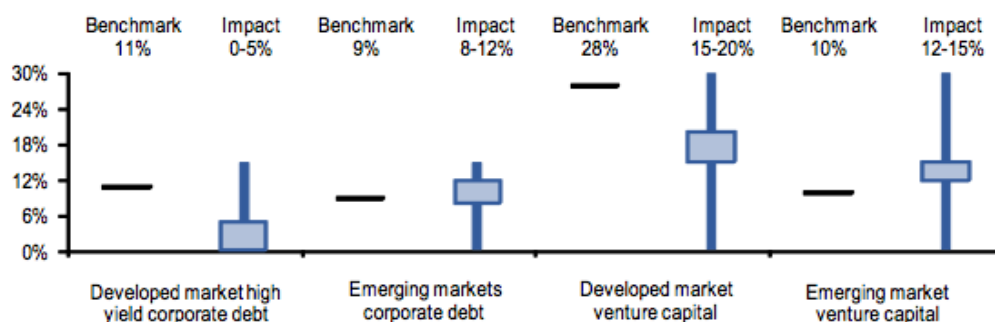
Source : J.P. Morgan. (2015). Eyes on the horizon, 57 p. En ligne http://www.thegiin.org/binary-data/RESOURCE/download_file/000/000/662-2.pdf (Consulté le 17/06/2015).

En ce qui concerne les pays émergents, *la figure 10* indique que les investisseurs d'impact s'attendent à un rendement moyen de 12% à 15%, par rapport à un retour de marché attendu de 10% en moyenne pour les investissements traditionnels (J.P. Morgan, 2010, p. 31).

Pour les investissements en dette d'entreprise, les rendements sur investissement d'impact attendus sont de 8% à 12% contre une moyenne de 9% pour les investissements traditionnels. On constate que les investissements d'impact dans les pays émergents ont un retour proche du taux du marché, les investisseurs ne devant donc pas nécessairement sacrifier une partie de leur rendement financier pour créer un impact positif. Il faut toutefois souligner que l'arbitrage entre rendement financier et social dépendra du type d'outil d'investissement, des prévisions des investisseurs et du marché de référence (J.P. Morgan, 2010, p.31).

Figure 10 : Rendement moyen attendu par instrument et par régions

Horizontal bars: Average realized returns for benchmark and average expected returns for impact investments, gross annual IRR or yield, in USD. Vertical lines: Range of expected returns reported, gross annual IRR or yield, in USD.



Source: J.P. Morgan (2010). *Impact investment : an emerging asset class*, 96 p. En ligne: <http://www.rockefellerfoundation.org/app/uploads/Impact-Investments-An-Emerging-Asset-Class.pdf> (Consulté le 18/05/2015).

Le rôle des investisseurs d'impact est de démontrer le potentiel financier existant derrière l'atteinte d'un défi social ou environnemental pour inciter les investisseurs commerciaux à fournir des capitaux à long terme, tout en développant de nouveaux modèles d'affaires visant à atténuer le risque d'opérer dans ces pays ou marchés (Simon, J., & Barmeier, J., 2010).

Les investisseurs d'impact sont nombreux et variés. La *figure 11* illustre la différence relativement floue entre investisseurs (Jackson, E.T., & Harji, K., 2012, p.19 ; UNDP, 2014, p.11). Pour éviter toute confusion, les acteurs sont classés en différentes catégories, à savoir investisseurs détenant des capitaux, investisseurs intermédiaires, demandeurs d'investissement sociaux et fournisseurs de services.

Figure 11 : Les acteurs dans le secteur de l'investissement d'impact



Source : Jackson, E.T., & Harji, K. (2012). *Accelerating Impact*, En ligne <https://www.rockefellerfoundation.org/app/uploads/Accelerating-Impact-Full-Summary.pdf>, (Consulté le 16/05/2015).

Les investisseurs détenteurs de capitaux

Les premiers sont les investisseurs publics qui mobilisent des capitaux pour financer des projets sociaux et les placent dans des investissements à haut risque (El-Zoghbi, M., & Henry Gonzalez, H., 2013). L'affectation de fonds publics dans des entreprises sociales vise à provoquer ainsi un effet d'entraînement parmi les acteurs institutionnels.

Viennent en second lieu les investisseurs particuliers qui investissent en capital ou en dette dans des entreprises sociales par le biais de banques commerciales, d'épargne salariale solidaire, et plus récemment par le « crowdfunding » (Guézennec, C., & Malochet, G., 2013).

On trouve ensuite les investisseurs institutionnels que sont les institutions financières, les banques d'investissement, les fonds de pension et les compagnies d'assurances. Ceux-ci jouent très souvent un rôle d'intermédiaire que nous développerons par la suite.

Viennent enfin, les investisseurs privés comme des sociétés de capital-risque, clubs d'investisseurs, associations, etc. Certaines entreprises possèdent aussi des fonds dédiés à l'investissement social comme « Danone communities », une SICAV agissant en faveur du problème de la malnutrition chez les enfants par le biais d'un yaourt riche en nutriments (J.P. Morgan, 2010, p.16, De Dreuille, V., 2014).

Les investisseurs intermédiaires

Ces intermédiaires récoltent les capitaux des investisseurs d'impact en émettant des fonds d'investissement qu'ils gèrent et placent ensuite dans diverses organisations émettrices d'impact. Leur rôle consiste à mettre des fournisseurs de capitaux en relation avec des demandeurs d'investissement d'impact. Il s'agit principalement d'institutions financières telles que « J.P. Morgan » ; des banques commerciales comme « Triodos Bank », la « Deutsche Bank » et KBC ; des institutions de microfinance ; des fonds d'investissement d'impact tels que « l'Acumen Fund » ; des fondations comme la « Rockefeller Foundation » « The Bill & Melinda Gates Foundation », « The IKEA foundation », « The W.K. Kellogg Foundation » (GIIN, 2014 b ; Simon, J., & Barmeier, J., 2010, p.11) ; des sociétés de gestion d'actifs comme « Incofin » ou encore des « institutions de financement du développement⁵ » comme le « Overseas Private Investment Corporation » (OPIC) aux Etats-Unis qui lança en 2007 le Fonds de développement social en Afrique (J.P. Morgan, 2010, pp.15-16 ; Jackson, E.T., & Harji, K., 2012, p.9 ; Simon, J., & Barmeier, J., 2010, p.4).

Des entreprises ou particuliers jouent donc un rôle de premier plan en investissant par donation dans des projets à impact social par le biais de fondations privées. De telles fondations caritatives privées ont été créées bien avant que le phénomène de l'investissement d'impact ne fasse son apparition. Ainsi « The Rockefeller Foundation » créée en 1913 à New York vise à faire progresser l'économie inclusive. Elle s'investit dans le monde entier, en particulier dans les domaines de la santé publique, de l'éducation médicale, de l'innovation scientifique et des sciences sociales (The Rockefeller Foundation, 2014 a). Récemment la « Rockefeller Foundation s'est engagée à créer et promouvoir un environnement

⁵ Les institutions de financement du développement sont financées par des institutions gouvernementales

encourageant les investissements d'impact (Simon, J., & Barmeier, J., 2010, p.10 et El-Zoghbi, M., & Henry Gonzalez, H., 2013).

La première initiative de la « Rockefeller Foundation » a été lancée en 2008 par la création de plateformes destinées à rassembler les investisseurs d'impact pour leur permettre de collaborer plus efficacement, développer l'infrastructure nécessaire à l'ancrage du secteur et contribuer à la recherche en la matière (The Rockefeller Foundation, 2014 b ; Jackson, E.T., & Harji, K., 2012).

La « Rockefeller Foundation » a également fondé le « Global Impact Investing Network » (GIIN), une organisation à but non lucratif destinée à développer l'investissement d'impact et à le rendre plus efficace. Les premiers projets du GIIN en 2009 visaient la création d'un réseau mondial regroupant les plus grands investisseurs d'impact, l'élaboration d'un cadre standardisé destiné à mesurer l'impact social et la mise en place d'un groupe d'investisseurs spécialisés dans le financement de l'agriculture durable en Afrique sub-saharienne (GIIN, 2014 b ; UNDP, 2014, p.19).

Le fonds d'investissement d'impact à but non lucratif « Acumen Fund », premier fonds dédié à l'investissement d'impact social, créé en 2001 aux Etats Unis mobilise des capitaux et les investit dans des entreprises sociales en Afrique et en Asie. Depuis, le nombre de fonds d'impact social a considérablement augmenté (UNDP, 2014, p.45 ; Jackson, E.T., & Harji, K., 2012, p.4 ; Simon, J., & Barmeier, J., 2010, p.22).

3.5.2. Les demandeurs d'investissements d'impact et les bénéficiaires.

A côté des investisseurs détenteurs de capitaux et les intermédiaires, on trouve les demandeurs de capitaux qui perçoivent et utilisent les investissements d'impact. Il s'agit d'entreprises sociales, de petites entreprises, de start-up ou encore de coopératives dont la mission est d'apporter un impact social ou environnemental positif aux bénéficiaires des pays du Sud en leur fournissant un accès à des soins de santé abordables, à un logement, à de l'eau potable, à des services financiers accessibles, à de l'énergie renouvelable ou encore à des services favorisant une agriculture durable (Jackson, E.T., & Harji, K., 2012, p.11 ; UNDP, 2014, p.45). L'investissement d'impact contribue donc à la réduction de la pauvreté en améliorant les conditions de vie de ses bénéficiaires, les personnes les plus vulnérables (J.P. Morgan, 2010, p.8).

3.6.Exemples de fonds d'investissement d'impact

De nombreux investisseurs, entreprises et entrepreneurs ont pris conscience du rôle essentiel que jouent les petits agriculteurs dans la lutte contre l'insécurité alimentaire en Afrique. Plusieurs fonds d'investissement ont été créés en vue d'apporter des capitaux aux petits exploitants agricoles africains. Quelques exemples seront développés ci-dessous.

Premièrement, « Incofin Investment Management », qui investit essentiellement dans les IMF situées en milieu rural dans les pays en développement. C'est en réalisant que les petits agriculteurs en milieu rural sont encore largement exclus des services financiers qu'Incofin lance en 2007 « agRIF fund », un fonds d'investissement d'impact dont l'objectif est de renforcer l'inclusion financière des agriculteurs. Dans cette optique, le fonds investit dans des IMF et des banques proposant des services financiers aux agriculteurs, mais aussi dans des coopératives d'agriculteurs (Annexe 1.12).

Ensuite, « Root Capital », un fonds d'investissement social à but non lucratif dont l'objectif est de développer la prospérité des zones rurales des pays d'Afrique et d'Amérique latine. « Root Capital » finance des associations d'agriculteurs, coopératives ou entreprises privées proposant des prêts et des formations financières aux agriculteurs pour les inciter à adopter des pratiques agricoles durables. En retour, ces associations, coopératives ou entreprises se chargent de rassembler, transformer et commercialiser les récoltes des petits exploitants à un prix supérieur et plus stable (Rootcapital, 2013, p.4).

Les montants des emprunts à long terme dont les agriculteurs ont besoin sont souvent trop élevés pour accéder aux services de microfinance, mais trop faibles et trop risqués pour obtenir un financement auprès des banques commerciales (Milder, B., 2008, pp.1-2). « Root Capital » propose dès lors des crédits à court et à long terme adaptés aux besoins financiers des agriculteurs. L'accès au crédit et les prix stables qu'offrent les entreprises de « Root Capital » permettent aux agriculteurs d'augmenter leurs revenus par des récoltes plus productives et de meilleure qualité, et d'améliorer ainsi la sécurité alimentaire de la communauté (Rootcapital, 2013, p.6).

Citons enfin « PhiTrust Impact Investors », une entité du groupe PhiTrust. Il s'agit d'un fonds d'investissement spécialisé dans les entreprises à vocation sociale, développant des produits ou services innovants au bénéfice de la société ou d'une collectivité. Ces entreprises proposent des solutions propices au développement durable et à la cohésion sociale, tout en

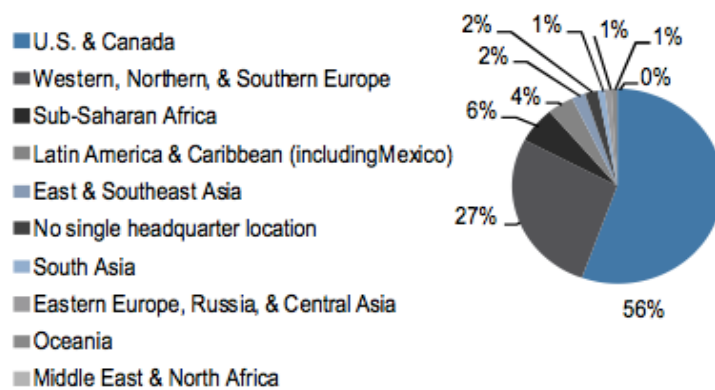
luttant contre l'exclusion (Douglas, J-P., 2012). A l'heure actuelle, 8 millions d'euros ont été investis dans 19 entreprises sociales actives dans des domaines aussi variés que l'insertion de minorités en France et en Allemagne (« Dialog in the dark » ou « La Varappe »), la microfinance (« Microfinance solidaire » ou « Permico ») ou encore l'accès aux produits de première nécessité en Afrique (« La Laiterie du Berger » ou « Cameroun Breuvages »), etc. (Phitrust, 2014).

A titre d'exemple, nous avons sélectionné une PME agroalimentaire dans laquelle PhiTrust a investi : « La Laiterie du Berger ». Il s'agit d'une entreprise familiale sénégalaise créée en 2006 suite à un constat alarmant : au Sénégal, 90% du lait consommé est importé sous forme de poudre alors qu'un tiers de la population, soit 4 millions de personnes, ne vit que de l'élevage et pourrait produire du lait. La Laiterie du Berger collecte chaque jour du lait auprès de 800 familles d'éleveurs dans la région de Richard Toll. L'entreprise le transforme ensuite en usine en produits laitiers distribués sous le nom de « Dolima », dans le respect des normes d'hygiène. Cela permet aux consommateurs sénégalais d'acheter des produits laitiers frais, locaux et naturels dans plus de 8.000 points de vente. D'autre part, les familles d'éleveurs trouvent des débouchés quotidiens pour leur production de lait, ce qui leur permet d'obtenir des revenus plus réguliers et supérieurs et donc de vivre plus décemment. Depuis sa création, La Laiterie du Berger est soutenue par PhiTrust, mais également cofinancée par d'autres partenaires comme Danone Communities et Grameen Crédit Agricole (PhiTrust, 2014).

3.7. Evolution et paysage du secteur de l'investissement d'impact

La plupart des propriétaires et gestionnaires d'actifs se situent dans les pays du Nord, et plus particulièrement aux Etats-Unis, alors que la majorité des demandeurs de capitaux se trouvent dans le Sud (Jackson, E.T., & Harji, K., 2012, p.11). L'investissement d'impact est de fait beaucoup plus développé aux Etats-Unis qu'en Europe. L'enquête réalisée par « J.P. Morgan », « GIIN » et le « Rockefeller Foundation » en 2013 indique que la majorité des organisations d'investissement d'impact (fonds d'investissement, institutions de financement du développement, fondations, institutions financières et fonds de pension), examinées sont implantées dans les pays développés. La *figure 12* montre que les Etats-Unis et le Canada représentent 56% de l'échantillon (J.P. Morgan, 2013, p.4).

Figure 12 : Localisation du siège social des investisseurs ayant répondu à l'enquête

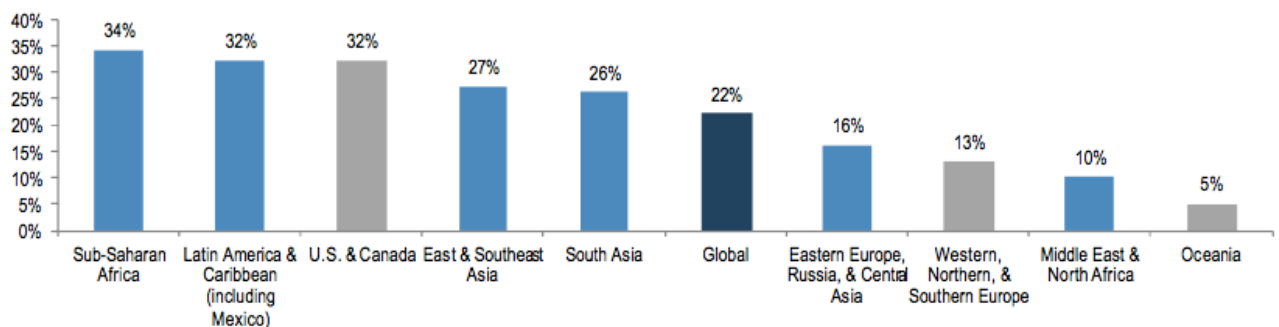


Source 1 : J.P. Morgan. (2013). Perspectives on progress, 28 p. En ligne http://www.thegiin.org/cgi-bin/iowa/download?row=489&field=gated_download_1 (Consulté le 17/06/2015).

Cette même enquête démontre que la communauté d'investisseurs d'impact est active surtout en Afrique Sub-saharienne. La *figure 13* illustre en effet que cette région représente la cible principale des investissements de 34% des répondants (J.P. Morgan, 2013, p.5).

Figure 13 : Répartition géographique des investissements d'impact

Number of respondents = 99; Respondents chose all that apply; Light blue indicates EM, grey indicates DM and dark blue highlights global

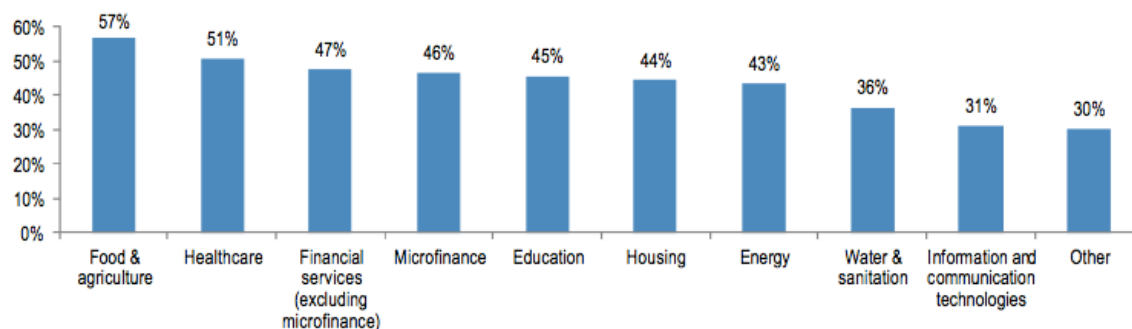


Source : J.P. Morgan. (2013). Perspectives on progress, 28 p. En ligne http://www.thegiin.org/cgi-bin/iowa/download?row=489&field=gated_download_1 (Consulté le 17/06/2015).

D'après l'enquête, la plupart des investissements d'impact sont octroyés au secteur de l'alimentation et de l'agriculture. En 2011, ce secteur ne représentait que 15% des transactions enregistrées (J.P. Morgan, 2013, p.6). La figure 14 illustrant le classement par ordre d'importance des différents secteurs d'investissement indique qu'en 2013 cette proportion s'élevait à 57%.

Figure 14 : Les secteurs d'activités d'investissement d'impact

Number of respondents = 99; Respondents chose all that apply

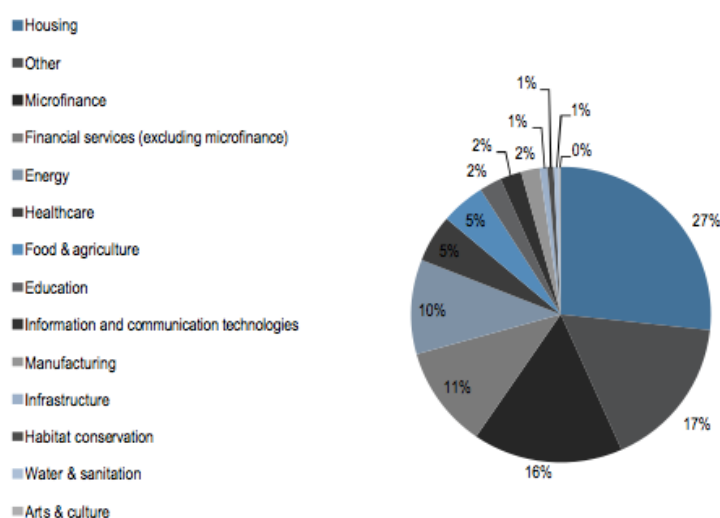


Source : J.P. Morgan. (2013). Perspectives on progress, 28 p. En ligne http://www.thegiin.org/cgi-bin/iowa/download?row=489&field=gated_download_1 (Consulté le 17/06/2015).

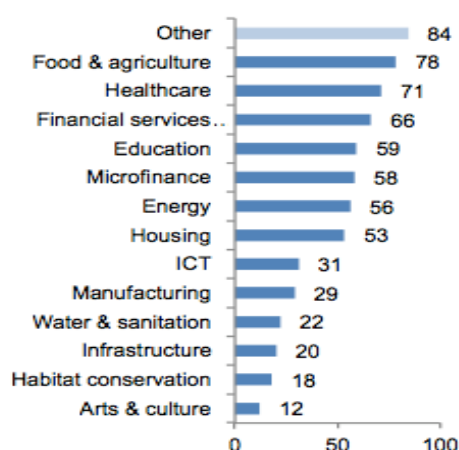
Une nouvelle enquête réalisée par les mêmes auteurs en mai 2015, révèle que bien que la plupart des investisseurs d'impact financent prioritairement des projets dans le secteur de l'alimentation et l'agriculture, ce secteur ne bénéficie toutefois pas de la majorité des budgets alloués. Les *figures 15 et 16* indiquent qu'en 2015 le montant des investissements consacrés à l'alimentation et l'agriculture représente à peine 5% des 60 milliards de dollars de capitaux d'impact enregistrés par les répondants, alors que 78 sur 145 affirment investir dans ce secteur (J.P. Morgan, 2015, p.25). Le montant des investissements d'impact consacré à l'alimentation et l'agriculture doit augmenter considérablement pour pouvoir financer adéquatement le développement d'un modèle d'agriculture durable.

Figure 15 : Pourcentages des capitaux octroyés par secteur par rapport à la valeur totale des investissements

n = 145; AUM-weighted average; Total AUM = USD 60bn



Source : J.P. Morgan (2015). Eyes on the horizon, 57 p. En ligne http://www.thegiin.org/binary-data/RESOURCE/download_file/000/000/662-2.pdf (Consulté le 17/06/2015).

Figure 16 : Nombre de répondants investissant dans chaque secteur

Source : J.P. Morgan (2015). *Eyes on the horizon*, 57 p. En ligne http://www.thegiin.org/binary-data/RESOURCE/download_file/000/000/662-2.pdf (Consulté le 17/06/2015).

3.8. Mesure de l'impact social

Pour encourager le développement des entreprises sociales, il importe que celles-ci perçoivent et mesurent la réalité de leur impact social (Mortier, Q., 2013 b, p.7 ; Nicholls, J. *et al.*, 2009, p.7). En effet, le manque de transparence et de crédibilité dans la manière dont les fonds sont investis limite la croissance des investissements d'impact.

Bien évidemment, mesurer l'impact social n'est pas aussi évident qu'évaluer l'impact financier (Leboucher, S., 2013). En effet, l'impact social dépend de résultats difficilement quantifiables où interviennent des jugements de valeur. Pour convaincre les investisseurs, les efforts se sont multipliés ces dernières années pour développer des méthodes et outils destinés à mesurer les impacts sociaux des entreprises ou organisations (Nicholls, J. *et al.*, 2009, p.7). Ces outils visent à répondre au mieux aux attentes des multiples acteurs concernés. Il s'agit d'une part d'outils dits « internes », relatifs à la gestion et à l'optimisation des activités, et d'autre part, d'outils « externes » intervenant comme argument marketing et permettant de valoriser les activités auprès de divers tiers tels que bailleurs de fonds, médias, citoyens, etc. (Mortier, Q., 2013 a, p.3). Une autre distinction doit être faite entre outils de mesure « maison », adaptés aux spécificités de l'organisation, et outils « standard » (Mortier, Q., 2013 a, p.3). Parmi les multiples outils de mesure d'impact social, nous avons décidé d'en développer trois.

SROI (Social Return on Investment)

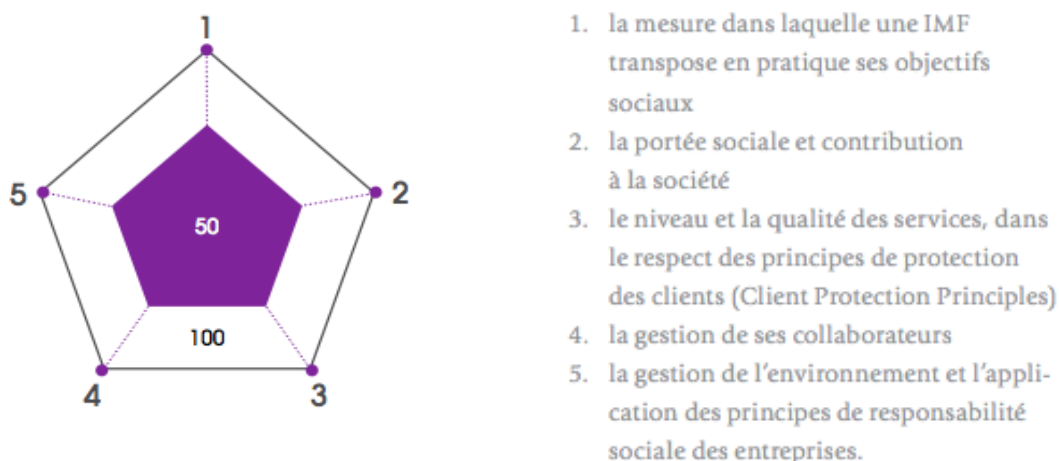
Le SROI est un outil « standard » destiné à mesurer la performance des entreprises sociales. Il s'agit d'un « *cadre d'analyse pour mesurer et rendre compte d'une conception élargie de la valeur incluant les coûts et les bénéfices à la fois sociaux, environnementaux et économiques* » (Nicholls, J. et al., 2009, p.8). Il prend en compte des éléments échappant au calcul comptable classique du rendement sur investissement (ROI) (Mortier, Q., 2013 b, p.3). Il permet d'établir un ratio de l'estimation de la valeur sociale engendrée sur le montant des fonds investis (Mertens, S., & Marée, M. ; Mortier, Q., 2013 a, p.3). Autrement dit, il détermine combien d'euros de valeur sociale génère chaque euro investi (Nicholls, J. et al., 2009, p.8).

Le SROI ne fait néanmoins pas l'unanimité la méthode utilisée reposant sur la monétarisation des impacts sociaux (Mortier, Q., 2013 a, p.3). D'aucuns se demandent s'il est réellement opportun de donner une valeur monétaire à un impact social ou environnemental qui justement ne l'est pas (Mortier, G., 2013 b, p.6).

ECHOS

Le système ECHOS développé en 2007 par la société belge de gestion de fonds Incofin IM est un exemple d'outil de mesure d'impact social « maison » (Incofin IM, 2012, p.9). Comme nous l'a expliqué le CEO Loïc De Cannière lors d'un entretien qu'il nous a accordé : « *Incofin IM s'efforce d'atteindre l'équilibre entre performance sociale et financière. Nous n'investissons que dans des IMF qui font réellement la différence en matière d'amélioration de la qualité de vie tant de leurs clients que de leurs employés* ». Pour mesurer cela, ECHOS calcule le score des IMF sur base d'un questionnaire (Annexe 2) complété par les gestionnaires d'investissements lors de leur visite sur le terrain (Incofin IM, 2013, p.21). Comme l'indique la *figure 17*, celui-ci se concentre sur 43 indicateurs répartis en cinq dimensions. Les IMF obtenant un score supérieur à 50% peuvent entrer en ligne de compte pour un financement (Incofin IM, n.d., p.1).

Figure 17 : Les cinq dimensions de l'outil de mesure ECHOS



Source : Incofin IM (2013). Magazine annuel 2013. En ligne : https://incofin.com/sites/default/files/Incofin%20cvso_Magazine%20Annuel%202013_singles.pdf (Consulté le 23/06/2015).

SPI4

Le SPI4 est un système universel d'évaluation de la performance sociale des institutions financières (CERISE, 2014 a, p.1). Il a été lancé en 2014 par CERISE, le Comité d'Echange, de Réflexion et d'Information sur les Systèmes d'Epargne-crédit, un organisme visant à favoriser les réflexions et échanges de bonnes pratiques en matière de microfinance. Le SPI4 rassemble plusieurs outils visant à mesurer la pertinence des actions entreprises par les institutions (CERISE, 2014 b, pp.4-7). Le SPI (Social Performance Indicators), conçu comme un outil unique de collecte de données sociales, présente l'avantage d'intégrer directement les performances sociales des IMF dans les tableaux de bord des investisseurs. Il en est aujourd'hui à sa quatrième version et s'adapte en permanence aux évolutions et aux avis des utilisateurs du secteur concerné (CERISE, 2014 a, p.1).

Le SPI4 permet aux IMF de réduire les contraintes de reporting et aux utilisateurs d'évaluer, au travers de six dimensions, dans quelle mesure les Normes Universelles de Gestion des Performances sociales (CERISE, 2014 b, p.2) sont respectées.

3.9.Freins et recommandations pour le développement de l'investissement d'impact

Le problème d'intermédiation entre investisseurs et entreprises sociales ou porteurs de projets constitue un premier obstacle au développement de l'investissement d'impact (Mortier, Q., 2013, p.4). En effet, l'offre de capitaux pour le financement d'impact ne correspond pas toujours à la demande, c'est-à-dire aux besoins d'investissement et aux capacités des entreprises sociales. Leurs besoins d'investissements s'échelonnent en effet sur des horizons de moyen ou long terme et la rentabilité attendue de l'investissement s'étend

dès lors sur plusieurs années. Par conséquent, le financement d'impacts sociaux est peu liquide ce qui peut contrecarrer les besoins de liquidité des investisseurs. Une solution pourrait être de placer et de gérer les capitaux en développant un portefeuille plus varié de produits pour rencontrer le profil risque/rendement/liquidités d'un plus large éventail d'investisseurs. Il pourrait en outre être intéressant de renforcer les réseaux d'intermédiaires susceptibles de toucher les investisseurs institutionnels potentiels (Jackson, E.T., & Harji, K., 2012, p.8).

Par ailleurs, bon nombre d'entreprises sociales ne seraient pas en mesure d'accueillir ce type d'investissements, leur taille étant trop restreinte, ou du fait qu'elles ne disposent ni des connaissances, ni des ressources nécessaires pour les solliciter auprès des acteurs financiers (Jackson, E.T., & Harji, K., 2012, p.9). L'enjeu ici consiste donc à mieux structurer la demande de capitaux émanant des entreprises sociales et de développer des structures spécialisées dans l'intermédiation entre offre et demande (Guézennec, C., & Malochet, G., 2013). Ceci requiert non seulement de créer de nouveaux intermédiaires pour l'investissement d'impact, mais également de renforcer ceux qui existent, pour faciliter l'investissement dans les entreprises sur les marchés sous-développés et proposer des prix plus appropriés aux investisseurs institutionnels (Jackson, E.T., & Harji, K., 2012, p.9).

Un deuxième problème est que l'investissement d'impact souffre d'un manque de visibilité et de crédibilité et est dès lors méconnu des investisseurs et entrepreneurs. Les porteurs de projets financés par l'investissement d'impact ignorent quels éléments mettre en avant auprès des investisseurs qui se montrent souvent méfiants à l'égard de ces projets dont ils ne peuvent évaluer le risque. Accroître la transparence et la disponibilité de l'information des entreprises sociales vis-à-vis des investisseurs pourrait pallier à cette situation. Ensuite, favoriser des rencontres entre investisseurs et porteurs de projets financés par l'investissement d'impact à l'occasion de conférences ou de forums par exemple permettrait de mieux gérer l'image et de faire connaître l'investissement d'impact auprès des investisseurs potentiels (Guézennec, C., & Malochet, G., 2013). La communication en matière d'investissements d'impact mériterait également d'être améliorée de manière générale, en mettant en lumière tant les succès que les échecs en la matière, tout en s'inspirant davantage des attentes des parties prenantes.

Ensuite, est de constater que les investisseurs potentiels ont du mal à s'y retrouver face à la panoplie hétéroclite d'outils de mesure d'impact social. En effet, ces outils se fondent sur des critères peu comparables entre eux (Mortier, Q., 2013, pp.4-5). En outre, ils ne tiennent généralement pas compte de l'ensemble des critères déterminant l'impact social des investissements, certains étant intangibles et donc non-quantifiables. Ceci peut constituer un frein supplémentaire au développement de l'investissement d'impact (De Dreuille, V., 2014, p.1). Il serait judicieux de proposer aux IMF de mettre en place un outil de mesure plus précis et plus standardisé tenant compte d'un ensemble de critères tant tangibles qu'intangibles, en vue de rassurer les investisseurs (Mortier, Q., 2013, p.5). C'est en tout cas ce que propose Monsieur Loïc De Cannière. Lors de l'interview qu'il nous a accordée, il nous a en effet confié qu'Incofin va prochainement adopter l'outil de mesure universel SPI4 qui devrait lui permettre d'objectiver ses décisions en termes d'investissements d'impact.

En outre, la contrainte réglementaire représente elle aussi un frein significatif au développement de l'investissement d'impact. Dans certains pays (comme la France), la réglementation existante limite l'accès aux capitaux privés pour les entreprises sociales. Par exemple, le statut intermédiaire qu'ont les entreprises sociales, à la frontière entre entreprises marchandes et entreprises à but non lucratif, pose problème car il exclut parfois les entreprises sociales des règles mises en place par le gouvernement (De Dreuille, V., 2014, p.1 ; Guézennec, C., & Malochet, G., 2013).

Il manque donc encore dans la plupart des pays un cadre juridique et réglementaire favorisant le développement de l'investissement d'impact (Guézennec, C., & Malochet, G., 2013, p.11, p.12). C'est la raison pour laquelle est primordial de conscientiser les gouvernements locaux au rôle-clé qu'ils ont à jouer. Ils pourraient tout d'abord mettre en place, tout comme le font les gouvernements des économies plus développées, un cadre réglementaire clair pour rassurer les investisseurs potentiels. Il conviendrait ensuite de mieux documenter les produits pour permettre aux gouvernements locaux d'encourager cette pratique auprès des organisations susceptibles de faire appel aux investissements d'impact. Enfin, il serait opportun de favoriser le retour d'expérience et l'échange de bonnes pratiques entre les différents gouvernements locaux engagés dans l'investissement d'impact.

Un autre enjeu consiste à trouver des moyens pour libérer davantage de capitaux. Cela pourrait se faire en démontrant aux investisseurs la rentabilité à long terme des investissements d'impact pour les encourager à investir davantage. Ensuite, la recherche et

l'information accessible aux investisseurs pourrait être développée pour les inciter à ne pas se limiter à des transactions individuelles, mais de réfléchir également en termes de portefeuilles d'investissements, et d'investir selon leurs objectifs tant dans des investissements de type impact-first, que dans des investissements de type « financial-first ». Enfin, on pourrait encourager les fondations à faire preuve de créativité pour alléger leurs structures, ce qui leur permettrait de consacrer l'ensemble de leurs capitaux à leur mission première, à savoir leur mission sociale, et donc d'avoir encore plus d'impact (Jackson, E.T., & Harji, K., 2012, p.8).

Enfin, un dernier défi auquel le secteur de l'investissement d'impact est confronté relève de son type de management. Les investisseurs pourraient octroyer progressivement des fonds aux entreprises concernées pour leur permettre de développer et d'améliorer leurs infrastructures sur plusieurs années ; ils pourraient également leur fixer des objectifs de rentabilité clairs, réalistes et liés au temps. En outre, il serait opportun de consacrer une attention particulière au développement des compétences professionnelles des gestionnaires de fonds d'investissement, des intermédiaires, des entrepreneurs sociaux, ou autres intervenants (Jackson, E.T., & Harji, K., 2012, p.8).

4. Conclusion de la troisième partie

Nous pouvons conclure cette dernière partie en affirmant que le secteur informel joue un rôle essentiel au Bénin. Malgré les limites qu'il rencontre, la formalisation de celui-ci serait néfaste pour une tranche importante de la population qui n'a pas accès aux services financiers formels dont il couvre les besoins. Une finance socialement responsable doit se construire au Bénin en tenant compte de la complémentarité que chaque acteur peut y apporter. En offrant aux agriculteurs la possibilité de mettre en sécurité une partie de leur production, le warrantage, également appelé le crédit d'achat-stockage, constitue une excellente technique permettant de financer les agriculteurs et de lutter contre l'insécurité alimentaire. Néanmoins, la mise en place d'un cadre réglementaire adéquat, ainsi que l'amélioration des systèmes de stockage et de conservation des denrées alimentaires sont nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement.

La microfinance permet elle aussi de réduire l'exclusion financière. Nous constatons néanmoins que les IMF ne parviennent à toucher les agriculteurs les plus pauvres que si elles les ciblent grâce à une méthode précise (Lapenu, C. *et al.*, 2009, p.49). La microfinance

permet surtout de répondre aux besoins des micro-entrepreneurs en milieu urbain dont les revenus sont stables et les capacités à rembourser le crédit régulières.

Cependant, il importe d'adapter la microfinance aux besoins des agriculteurs et de soutenir davantage les IMF intervenant en milieu rural en leur permettant d'accéder à des ressources financières à moindre coût comme cela se fait déjà au sein d'Incofin. L'investissement d'impact est une solution permettant de mobiliser de telles ressources. A côté du financement d'IMF, l'investissement d'impact est un autre excellent moyen de financer les entreprises sociales actives dans le secteur agricole. Récemment plusieurs acteurs tels que « Grameen communities », « Incofin », « Rootcapital » ont fait leurs preuves en termes d'investissement à impact social et sont donc des exemples à suivre.

Conclusion générale

L'insécurité alimentaire au Bénin est étroitement liée à la pauvreté et au sous-développement économique qui caractérisent le pays. Ce travail réalisé dans le cadre du mémoire-recherche avait pour premier objectif de faire l'état des lieux de la problématique alimentaire au Bénin. Nous avons ensuite exploré différentes pistes nous permettant de mettre en avant les solutions et initiatives qui nous semblent les plus propices au renforcement de la sécurité alimentaire des populations les plus démunies.

Employant plus de 70% de la population, le secteur agricole joue un rôle central tant dans le développement économique, que dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. L'agriculture produit des denrées alimentaires pour le marché national, et en exporte même, mais ne satisfait toutefois pas les besoins d'une bonne partie de la population.

Depuis l'indépendance du Bénin en août 1960, le pays a connu différentes périodes instables qui ont affecté le développement du secteur agricole et les petits paysans en particulier. Le secteur agricole a beaucoup souffert des inégalités et des problèmes environnementaux engendrés par les politiques de libéralisation et la révolution verte, reposant essentiellement sur un modèle d'agriculture intensive. Par ailleurs, la compétitivité internationale exerce une pression à la baisse sur les prix des produits agricoles du pays. Le système actuel des échanges internationaux n'est pas équitable. Ce n'est un secret pour personne des multinationales dépossèdent les paysans africains de leurs terres - parfois avec la complicité des gouvernements locaux - pour y produire intensivement des biens d'exportation, provoquant ainsi de nouvelles famines. Le Bénin ne profite pas suffisamment des opportunités créées par l'ouverture du pays aux marchés internationaux, qui pourraient bénéficier davantage à l'ensemble de sa population, tant urbaine que rurale, et favoriser aussi bien les grosses unités de production agricole que les petites exploitations familiales.

Nos observations nous amènent à la première conclusion que l'amélioration de la sécurité alimentaire au Bénin passe par le *développement des agricultures paysannes* et par la mise en place de *politiques nationales* adéquates soutenant un modèle agricole *pérenne* susceptible d'accroître les revenus des paysans tout en préservant l'environnement. C'est dans cette même optique de transition d'une agriculture intensive à une agriculture durable

que diverses pratiques agricoles et méthodes de recherche émergent dans le domaine de l'agriculture.

L'*agroécologie* en est le meilleur exemple rencontré au Bénin. Elle permet de développer une agriculture durable, productive, diversifiée et plus résistante aux chocs climatiques. Elle renforce en outre le pouvoir des petits agriculteurs en les impliquant dans le processus de décision. Nous pouvons conclure que le passage à une agriculture basée sur des techniques agroécologiques est essentiel pour assurer la pérennité de la sécurité alimentaire du pays. Les avantages sociaux, économiques et environnementaux qui en découlent ne pourront toutefois réellement être garantis que s'ils sont soutenus par un environnement réglementaire et des investissements appropriés permettant aux plus démunis d'accéder à la sécurité alimentaire.

Le *biomimétisme* et l'*économie circulaire* mis en place au Centre Songhaï constituent également des pratiques intéressantes à promouvoir dans le secteur agricole béninois. Le recyclage des résidus de matières organiques a un impact positif sur la sécurité alimentaire car il permet de réduire le gaspillage et d'améliorer la productivité agricole.

Notre seconde conclusion nous permet d'avancer que garantir aux agriculteurs un accès durable aux *ressources financières* pour faciliter la transition vers de nouvelles pratiques agricoles est un autre facteur-clé dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Nous avons constaté que les niveaux de production alimentaire mondiale suffisent à couvrir les besoins de la population globale, mais que les faibles revenus des plus pauvres ne leur permettent pas d'y avoir accès. Ces personnes étant limitées dans leurs ressources financières et généralement exclues des services bancaires se retrouvent piégées dans un cercle vicieux les empêchant de développer des activités économiques pour sortir de leur situation de pauvreté.

Lors de notre analyse des différentes techniques de financement proposées aux agriculteurs et aux plus démunis, nous avons constaté que les pratiques des *tontines* issues du secteur informel occupent une place de choix au Bénin. La finance informelle étant moins contraignante que la microfinance permet de mieux répondre aux besoins des personnes les plus défavorisées. La transformation de certaines tontines en Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit leur apporte la structure et l'organisation qui leur font défaut, ce qui permet d'améliorer la performance du secteur de la finance informelle. A noter toutefois que

les AVEC et les tontines ont davantage une vocation d'outils d'épargne que de sources de crédit.

Nous pouvons avancer que le *warrantage* est la méthode la plus appropriée pour permettre aux agriculteurs d'accéder à un crédit grâce à la mise en gage de leurs stocks. Plusieurs contraintes, comme l'amélioration des systèmes de stockage, doivent cependant encore être pour accélérer l'implémentation du système au Bénin.

La *microfinance* quant à elle est plus adéquate pour répondre aux besoins des petits entrepreneurs exclus des services bancaires, pour autant qu'ils aient déjà une activité commerciale et des revenus réguliers. L'offre financière des institutions de microfinance béninoises n'atteint toutefois pas suffisamment les plus défavorisés et n'est pas forcément adaptée aux besoins spécifiques des agriculteurs. Les IMF ont en effet tendance à commercialiser leurs activités pour maximiser leurs profits au détriment de leur performance sociale. Etendre les services de microfinance en milieu rural est un défi majeur pour ce secteur au Bénin. Plusieurs solutions existent, mais mériteraient d'être développées. Nous pensons en premier lieu à la réalisation de partenariats entre IMF et commerçants ou tontiniers vivant en milieu rural. Ensuite, la mesure de la performance sociale des IMF béninoises est primordiale pour éviter les risques de détachement de leur vocation initiale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion financière. Enfin, favoriser les véhicules d'investissement en microfinance (VIM) dirigeant leurs investissements vers les IMF ayant enregistré les meilleurs résultats en termes de performance sociale permet non seulement de replacer les objectifs sociaux au cœur des activités de ces IMF, mais aussi de mobiliser les investisseurs soucieux de créer un impact social au travers de leurs placements.

Le développement de l'*investissement d'impact* représente lui aussi une solution innovante pour répondre aux besoins de financement des IMF éprouvant des difficultés à se refinancer et des entreprises sociales ambitionnant de réduire la pauvreté par la mise en place de projets divers.

Nos recherches sur l'insécurité alimentaire et l'inégalité d'accès à l'alimentation au Bénin nous conduisent à la conclusion générale que le défi est énorme et tributaire des aléas climatiques, mais aussi de contraintes économiques et politiques nationales et mondiales. Les efforts du Gouvernement et de la population béninoise en faveur de l'économie du pays doivent être poursuivis, même s'ils sont entravés par les dérives du système international.

Le Bénin a intérêt à continuer de s'inspirer des bonnes pratiques des pays développés, notamment en termes d'efficacité et de performance pour reconstruire son économie. Il doit par ailleurs continuer à saisir les opportunités commerciales qu'offre le marché global, tout en restant vigilant pour préserver le local et le durable au profit des autochtones. Il incombe au Gouvernement béninois de s'attaquer aux causes profondes et aux conséquences de l'insécurité alimentaire pour garantir son autonomie vivrière et le « mieux-être » de sa population. A côté de cela, nous avons découvert au Bénin de multiples initiatives individuelles, communautaires ou émanant d'ONG favorisant l'autonomie (notamment par l'éducation, la formation et l'emploi), la santé, l'hygiène, la recherche, la durabilité ou encore l'optimisation de la production agricole, et finalement l'augmentation des revenus financiers. Celles-ci méritent d'être poursuivies et encouragées pour éradiquer la pauvreté et accompagner la population béninoise sur la voie de la sécurité alimentaire. Les progrès sont lents, mais le Bénin a le mérite d'enregistrer des résultats plus encourageants que bon nombre d'autres pays africains.

Parvenues au terme de notre mémoire et de nos études de gestion, nous arrivons à la conclusion que les pratiques classiques de management que nous avons apprises ne sont pas forcément transposables au Sud. Le modèle néolibéral à l'occidentale et la mondialisation présentent de nombreux avantages à exploiter, mais démontrent de plus en plus leurs limites. Il convient de tenir compte des réalités et de la dimension culturelle locale.

Nous tenons à clôturer notre travail sur une note résolument optimiste en soulignant le rôle-clé des femmes béninoises, premières victimes de la pauvreté, mais traditionnellement exclues des responsabilités et des ressources notamment financières. De plus, l'autonomisation des femmes est primordiale pour restreindre la pauvreté et sortir leurs familles de la précarité. Soulignons enfin les valeurs humaines, l'esprit convivial, collaboratif et solidaire observées au Bénin, dont les pays industrialisés peuvent s'inspirer en ces temps de crise et de morosité.

Bibliographie

- Abensure Rios, J. (2003). *Hydroponics Technology in Urban Lima-Peru*. UA-Magazine, 10, Micro Technologies for Urban Agriculture, RUAF. En ligne http://ruaf.org/sites/default/files/Hydroponics%20Technology%20in%20Urban%20Lima_1.pdf (Consulté le 28/05/2015).
- Acclassato, D. (2010). Le microcrédit entre shopping institutionnel et ciblage des plus pauvres. *Mondes en développement*, (152), pp. 31-44. DOI : 10.3917/med.152.0031.
- Adamu, M.A. & Chianu, J. (2011). Improving African market and rural livelihood through Warrantage : Case study of Jigawa State, Nigeria. In Bationo, A., Waswa, B., Okeyo, J.M., Maina, F., & Kihara, J.M. (2011). *Innovations as Key to the Green Revolution in Africa* (pp. 1169-1175). Amsterdam : Springer. DOI : 10.1007/978-90-481-2543-2_119.
- Adegeye, A.J. & Dittoh, J.S. (1985). Essentials of agricultural economics. *Impact Publishers*, pp.164-176.
- AFDB. (2012). *Bénin : Document de stratégie du pays 2012-2016*. En ligne http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Benin_DSP_2012-2016.pdf (Consulté le 14/02/2015).
- Agbachi Ale, G. (2008). Libéralisation agricole et incidence sur la production du coton au Bénin. *Alternatives Sud*, 15, pp. 89-105.
- Albrecht, K., & Ettling, S. (2012). Bioeconomy strategies across the globe. *Rural Development*, 48 (3), pp. 10-13.
- Allison, E. (2013). *The distinction of different kinds of investment decisions*. En ligne <http://www.presidio.edu/blog/students/key-takeaways-from-an-internship-in-impact-investing> (Consulté le 5/05/2015).
- Alofa, J., Manlan, O., & Vodounou, C. (2011). *Politiques de croissance pro-pauvres : Contraintes et défis au Bénin*. PNUD, 235p. En ligne <http://www.bj.undp.org/content/dam/benin/docs/pauvrete/politique-croissance-pro-pauvre.pdf> (Consulté le 03/02/2015).
- Amadou Sanni, M. (2011). *Bulletin d'Information sur la population en Afrique et à Madagascar : La polygamie au Bénin*. (63). En ligne http://www.lped.org/IMG/pdf/BIP_63.pdf (Consulté le 08/02/2015).
- Ambec, S., & Treich, N. (2007). Roscas as financial agreements to cope with self-control problems. *Journal of Development Economics*, 82 (1), pp.120-137.
- Armendariz, B., & Morduch, J. (2003). Roots of Microfinance : ROSCAs and Credit Cooperatives. In Armendariz, B., & Morduch, J. (Eds.), *The Economics of Microfinance* (pp. 57-86). Cambridge: The MIT Press.

Attali, J. (2014). Les nouveaux visages de la microfinance en Afrique. *Revue d'économie financière*, 4 (116), pp. 243-258.

Ba, A., & Ba, N. (2007). *Micro-gardens in Dakar*. UA-Magazine, 19, Stimulating Innovation in Urban Agriculture. En ligne <http://www.ruaf.org/sites/default/files/UAmagazine%2019%20H11.pdf> (Consulté le 28/05/2015).

BAD, CEA, OCDE, & PNUD (2013). *Perspectives économiques en Afrique 2013 : transformation structurelle et ressources naturelles*. OECD Publishing. 40p. DOI : 10.1787/aeo-2013-fr. En ligne http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Benin_DSP_2012-2016.pdf (Consulté le 08/02/2015).

Benjamin, N., Mbaye, A., Bouna Niang, B., Golub, S., Haughton, D., & Thione Diop, I. (2012). *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'Ouest francophone*. Banque mondiale, Paris : Pearson, 304p.

Besley, T., Coate, S., & Loury, G. (1993). The Economics of Rotating Saving and Credit Associations. *The American Economic Review*, 83, pp.792-810.

Bird, K. (2005). *Le début de la fin de la microfinance?* En ligne http://www.microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-fr-publications-diverses-debut-de-fin-microfinance-2005_0.pdf (Consulté le 28/ 05/ 2015).

BIT. (1993). Définition conceptuelle et statistique de l'économie informelle, 15ème Conférence internationale des statisticiens du travail. *Résolutions adoptées, Bulletin officiel*, Genève, 126 (3), pp. 184-195.

Blaise, L. (2005). *Introduction au biomimétisme : L'innovation inspirée par la nature*. En ligne <http://www.etopia.be/IMG/pdf/biomimetisme.pdf> (Consulté le 24/05/2015).

Boireault, F. (2015). *Agriculture, économie circulaire et circuits courts*. En ligne <http://e-rse.net/agriculture-economie-circulaire-circuits-courts-ekovores-9761/> (Consulté le 21/05/2015).

Bongi, S., Obama, G., Le Dain A-S., & Cossi, A. (2008). *Analyse globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition : République du Bénin*. En ligne <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp203247.pdf> (Consulté le 02/06/2015).

Bornstein, D. (27/11/2014). An Inclusive Emerging Economy with Africa in the Lead. *The Opinion Pages, The New York Times*. En ligne http://www.opinionator.blogs.nytimes.com/2014/11/27/an-inclusive-emerging-economy-with-africa-in-the-lead/?_r=0 (Consulté le 10/03/2015).

Bouman, F.J.A. (1995). Rotating and Accumulating Savings and Credit Associations: A Development Perspective. *World Development*, 23 (3), pp.371-384.

Calomiris, C., & Rajaraman, I. (1998). The Role of Roscas: Lumpy Durables or Event Insurance? *Journal of Development Economics*, 56, pp.207-216.

CDE. (2015). *Le fil info énergies*. En ligne <http://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/biomasse> (Consulté le 24/05/2015).

CERISE. (2014 a). *The universal assessment tool for social performance*. En ligne <http://spi4wiki.pbworks.com/w/file/attach/78528686/Press%20release%20SPI4%20EN.pdf> (Consulté le 24/06/2015).

CERISE. (2014 b). *Standards d'utilisation de SPI4*. En ligne [file:///C:/Users/celine/Downloads/SPI4_SoU_v10-finalFR%20\(3\).pdf](file:///C:/Users/celine/Downloads/SPI4_SoU_v10-finalFR%20(3).pdf) (Consulté le 24/06/2015).

Chaperon, I. (29/05/2014). Le succès des « fonds d'impact » à dimension sociale. *Economie & Entreprises, Le Monde*. En ligne http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/05/29/le-succes-des-fonds-d-impact-a-dimension-sociale_4428473_3234.html (Consulté le 27/10/2014).

Charmes, J. (2003). *Les origines du concept de secteur informel et la récente définition de l'emploi informel*. Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Paris. En ligne <http://info.worldbank.org/etools/docs/library/218175/IIES%20Secteur%20Informel.pdf> (Consulté le 05/06/2015).

Charmes, J., & Adair, P. (2014). L'inconstant caméléon, ou comment appréhender l'informel ? *Mondes en développement*. 2 (166), pp. 7-16. DOI : 10.3917/med.166.0007.

Chekchak, T., & Lapp, K. (2011). Biomimétisme, la nécessaire resynchronisation de l'économie avec le vivant. *Ecologie & politique*, 3 (43), pp. 159-166. DOI : 10.3917/ecopo.043.0159.

Chetaille, A., Duffau, A., Oggeri, B., Lagandre, D., Horreard, G. & Rozenkopf, I. (2011). *Gestion des risques agricoles par les petits producteurs. Focus sur l'assurance récolte indicielle et le warrantage*. Paris : AFD (113). En ligne <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/113-document-travail.pdf> (Consulté le 25/05/2015).

Ciarcia, G. (2013). L'endogène et la diasporique : Sphères publiques de connexion entre culture vodun et passé de l'esclavage au Bénin. *Civilisations*, 62 (1 & 2). DOI : 10.4000/civilisations.3312. En ligne <http://civilisations.revues.org/3312> (Consulté le 08/02/2015).

Cissokho, M. (2012). *Lettre au Président de l'Union africaine*. En ligne <http://www.iatp.org/files/G8Lettre%20au%20Président%20de%20l'UA.pdf> (Consulté le 15/03/2015).

Claeys, P. (2009). The Right to Food and Food Sovereignty: Complementary or Contradictory Discourses on the Global Food Crisis? In *The Global Food Crisis*. Communication présentée lors de l'International Conference organisée par the Critical Development Studies Network, Zacatecas, Mexico. En ligne <http://hdl.handle.net/2078.1/137391>

Coulter, J. & Mahamadou, S. (2009). *Revue du warrantage paysan au Niger*. Agence Française de Développement (AFD). 61p. En ligne https://www.shareweb.ch/site/Agriculture-and-Food-Security/focusareas/Documents/phm_coulter_warrantage_niger.pdf (Consulté le 25/05/2015).

Coupienne, F. (2015). *Benin expansion of digital finance*. En ligne http://www.cgap.org/blog/benin%E2%80%99s-expansion-digital-finance?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+cgap%2FUaRp+%28Prod+-+CGAP+Microfinance+Blog%29 (Consulté le 31/05/2015).

Creusot, A-C., & Poursat, C. (2009). Pour une meilleure inclusion financière : renforcer les institutions intermédiaires. *Revue Tiers Monde*, (197), pp. 17-36. DOI : 10.3917/rtm.197.0017.

CSSFD. (2012). *Liste actualisée des IMF ayant reçu une autorisation d'exercice au 31 décembre 2012*. En ligne http://www.finances.bj/IMG/pdf/liste_actualisee_des_imf_ayant_recu_une_autorisation_d_exerc.pdf (Consulté le 15/06/2015).

Dagnelie, O., & LeMay-Boucher, P. (2008). Rosca Participation in Benin : a Commitment Issue. En ligne <http://digital.csic.es/bitstream/10261/53096/1/rosca.pdf> (Consulté le 25/03/2015).

De Dreuille, V., (2014). *Panorama de l'impact investing*. En ligne <http://www.capsens.eu/publications/impactinvesting> (Consulté le 21/10/2014).

De Guillebon, B. (2015). *L'économie circulaire en pratique*. APESA. 56p. En ligne <http://www.eco-conception.fr/data/exports/4/ZGF0YS9zb3VyY2VzL3VzZXJzLzQvZG9zc2llci10aGVtYXRpcXVlZWNVbW9taWVjaXJjdWxhaXJlLnBkZg==/NTAw.pdf> (Consulté le 30/10/2014).

De Pee, S., Talukder, A., & Bloem, M.W. (2008). Homestead food production for improving nutritional status and health. In Semba, R.D., & Bloem, M.W. (Eds.), *Nutrition and health: Nutrition and health in developing countries* (pp.753-779). Boston : Humana Press. DOI : 10.1007/978-1-59745-464-3_28.

De Schutter, O. (2009). *Mission to Benin*. Report presented to the 13th session of the UN Human Rights Council, 21p. En ligne http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20100305_a-hrc-13-33-add3_country-mission-benin_en.pdf (Consulté le 25/01/2015).

De Schutter, O. (2010). *Agroecology and the Right to Food*. Report presented at the 16th Session of the United Nations Human Rights Council, 23p. En ligne http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308_a-hrc-16-49_agroecology_en.pdf (Consulté le 15/05/2015).

De Schutter, O. (2014). *The transformative potential of the right to food*. Final report drawing conclusions from his mandate, presented to the 25th Session of the UN Human Rights Council, 29p. En ligne http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20140310_finalreport_fr.pdf (Consulté le 2/11/2014).

Defourny, J. (2004). L'émergence du concept d'entreprise sociale. *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XLIII (3), p.9.

Defourny, J., & Nyssens, M. (2008). Social enterprise in Europe: recent trends and developments. *Social Enterprise Journal*, 4 (3), pp.202-228.

Delcourt, L. (2010). L'avenir des agricultures paysannes face aux nouvelles pressions sur la terre. In Alternatives Sud (Ed.), 17 (3), *Pressions sur les terres : Devenir des agricultures paysannes*, (pp.7-33). Paris : Syllepse.

Delvaux, F. (2013). *Soutenir et reconstruire des systèmes alimentaires localisés: les contours d'une relocalization*. En ligne http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/659_etude-systemes_alimentaires_localises_-_relocalisation_fd_-_final.pdf (Consulté le 19/05/2015).

Demeocq, B. (2009). *L'éducation : une lueur d'espoir vers l'OMD 2*. En ligne <http://www.unicef.org/benin/2512.html> (Consulté le 22/02/2015).

Dewandre, A., (2009). *Entrepreneuriat social et économie sociale*. En ligne <http://www.saw-b.be/EP/2009/A0916.pdf> (Consulté le 20/10/2014).

Dhaene, C. (2010). *ICCO food security programme Country report Benin – final report*. 135p. En ligne <http://www.icco.nl/Portals/1/Documenten/Evaluaties/Microsoft%20Word%20-%20Benin%20ICCO%20food%20security%20evaluation%20final%20version%2022%20decembre%202010%20.pdf> (Consulté le 02/06/2015).

Dossou-Yovo, A. (2011). *Epargne tontine et microcrédits au Bénin*. Saarbrücken : Ed. Universitaires européennes, 110p.

Douglas, J-P. (2012). *Impact investing : un impact solidaire qui a la côte*. En ligne <http://www.ethicalproperty.eu/en/uploads/documents/Vision.pdf> (Consulté le 20/10/2014).

Dubé, R. (2012). *Application du biomimétisme dans l'aménagement et le fonctionnement d'un développement domiciliaire écologique en milieu rural*. Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement en vue de l'obtention du grade de maître de l'environnement, Université de Sherbrooke, Québec, Canada.

Dufays, F., Marée, M., Mertens, S., Mouchamps, H., Rijpens, J. (2014). *Baromètre des entreprises sociales en Belgique*. 36 p. En ligne <http://www.academie-es.ulg.ac.be/barometre2014.pdf> (Consulté le 1/06/2015).

Dufumier, M. (2010). L'agroécologie et développement durable. In *Innovation and sustainable development in agriculture and food*. Montpellier : SupAgro, pp. 1-20. hal-00521817. En ligne <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00521817/document> (Consulté le 04/04/2015).

Dumont, A., Stassart, P.-M., Vanloqueren, G., & Baret, P. (2014). Clarifier les dimensions socio-économiques et politiques de l'agroécologie : Au-delà des principes, des compromis. In *La Grande Transformation de L'agriculture, 20 Ans Après*. Montpellier : SupAgro, pp. 1-20. En ligne <https://esrcarto.supagro.inra.fr/seminaire2014/index.php/articles/session-5>

Durand, H. (2012). Etude sur la contribution du biomimétisme à la transition vers une économie verte en France : état des lieux, potentiel, leviers. *Etudes & documents*, 1 (72), pp. 1-156.

EFFAT. (2014). *Le développement de la bioéconomie*. En ligne <http://www.effat.org/fr/node/13647> (Consulté le 21/05/2015).

- Egah, J., Baco, M.N., Moumouni, M.I., Akponikpe, P.B.I., Yegbemey, R.N., & Tossou, R.C. (2014). Performance of Institutional Innovation : The case of maize-related warrantage in Benin, West Africa. *International Journal of Agricultural Innovations and Research*, 3(2), pp.473-479.
- El-Zoghbi, M. & Gonzalez, H. (2013). *Quelle est le point de convergence de l'investissement d'impact et de la microfinance ?* En ligne <https://www.cgap.org/sites/default/files/Brief-Where-Do-Impact-Investing-and-Microfinance-Meet-June-2013-French.pdf> (Consulté le 21/10/2014).
- Energie Renouvelable. (2010). *La biomasse*. En ligne <http://www.energieerenouvelable.fr/biomasse.php>. (Consulté le 25/05/2015).
- Ephrem, N. (2007). *La recherche de pérennité par les institutions de microfinance au Burundi*. En ligne http://www.ces.ulg.ac.be/uploads/Niyongabo_-_perennite_des_IMF.pdf (Consulté le 5/06/2015).
- EuropeAid. (2012). *Marchés agricoles et petits producteurs. Instruments d'accès et gestion des risques*. Commission Européenne. En ligne https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/study-agricultural-markets-small-scale-producers-201205_fr_5.pdf (Consulté le 24/05/2015).
- Faladé, D. (2011). *Warrantage : facteurs déterminants pour réussir le stockage-crédit du maïs au Bénin*. Rapport d'étude, FUPRO-Bénin, 66p.
- FAO. (2010). Les micro-jardins du Sénégal. *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*. En ligne http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/microgardens/manuals/Manuel_micro-jardins.pdf (Consulté le 29/05/2015).
- FAO. (2011). *Profil nutritionnel de pays : république du Bénin*. 62p. En ligne <ftp://ftp.fao.org/ag/agn/nutrition/ncp/ben.pdf> (Consulté le 02/06/2015).
- FAO. (2012 a). *Cadre de programmation pour le Bénin*. 51p. En ligne ftp://ftp.fao.org/TC/CPF/Countries/Benin/CPP_Benin_2012-2015.pdf (Consulté le 02/06/2015).
- FAO. (2012 b). *Pour des villes plus vertes en Afrique*. Premier Rapport d'étape sur l'horticulture urbaine et périurbaine, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 111p.
- FAO. (2014). Urban and peri-urban horticulture : With micro-gardens, urban poor « grow their own ». *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*. En ligne <http://www.fao.org/ag/agn/greenercities/pdf/FS/UPH-FS-6.pdf> (Consulté le 29/05/2015).
- FAO (2015). *L'Etat de l'insécurité alimentaire dans le monde*. En ligne : <http://www.fao.org/3/390d48ec-d6bb-4b1a-a60e-059070715fb0/i4646f.pdf> (Consulté le 25/06/2015).
- FAO (n.d.). Bénin : des micro-jardins contre la malnutrition. *Bulletin Dimitra*. En ligne www.fao.org/fileadmin/templates/dimitra/pdf/dim_23_f_p16.pdf (Consulté le 28/05/2015).

- Felix, A. (2006). Eléments pour une refonte des politiques agricoles en Afrique sub-saharienne. *Afrique contemporaine*, 1 (5217), pp. 159-172. DOI : 10.3917/afco.217.0159.
- Fernandez, D. B., Petit, I., & Lancini, A. (2014). *L'Economie Circulaire: Quelles mesures de la Performance Economique, Environnementale et Sociale*. En ligne http://www.ipag.fr/wp-content/uploads/recherche/WP/IPAG_WP_2014_232.pdf (Consulté le 23/05/2015).
- Foresight. (2011). *The Future of Food and Farming*. Final Project Report, The Government Office for Science, London. 211p.
- François, G. (2005). A quel point la finance est-elle sociale ? *Défis Sud*, (69), pp.8-11.
- Gbetoenonmon, A. (2013). *Le Bénin en Afrique de l'Ouest : Visions, défis et contraintes économiques*. En ligne <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/benin/10691.pdf> (Consulté le 06/02/2015).
- GIIN (2014 a). *About Impact Investing*. En ligne <http://www.thegiin.org/cgi-bin/iowa/resources/about/index.html> (Consulté le 16/06/2015).
- GIIN (2014 b). *History*. En ligne <http://www.thegiin.org/cgi-bin/iowa/aboutus/history/index.html> (Consulté le 16/06/2015).
- Gnansounou, S. (2010). *Problématique de l'élargissement de l'assiette fiscale au Bénin : Analyse de la contribution des centres de gestion agréés (CGA)*. En ligne <http://www.capod.org/IMG/pdf/CGA.pdf> (Consulté le 17/02/2015).
- Gnansounou, S., & Lelart, M. (1989). Tontines et tontiniers sur les marchés africains : le marché Saint-Michel de Cotonou. In Lelart, M. (Ed.), *La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement* (pp.109-133). Paris : John Libbey Eurotext.
- Gnanvo, D. (2010). Graves inquiétudes pour le secteur de la microfinance. *Défis sud*, 96, pp. 21-22.
- Gouvernement du Bénin. (n.d.). *Géographie du Bénin*. En ligne <http://www.gouv.bj/tout-sur-le-benin/geographie> (Consulté le 5/02/2015).
- Gréga, P. (2014). *Spécificités de la gestion des pays dans le Sud : deuxième année de Master, Gest22*, Syllabus, ICHEC.
- Griffon, M. (2014). L'agroécologie, un nouvel horizon pour l'agriculture. *Études*, 12 (4211), pp.31-39.
- Groga-Bada, M. (2013). *Bénin : la petite ferme modèle*. En ligne <http://economie.jeuneafrique.com/regions/afrique-subsaharienne/16366-benin--la-petite-ferme-modele.html> (Consulté le 10/02/2015).
- Guérin, I., Lapenu, C., & Doligez, F. (2009). « La microfinance est-elle socialement responsable ? *Revue Tiers Monde*, (197), pp. 5-16. DOI : 10.3917/rtm.197.0005.

Guézennec, C., & Malochet, G. (2013). *L'impact investing pour financer l'économie sociale et solidaire*. En ligne http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/dt_-_impact_investing_-_vu_hm_final_le_21-06vcg9h00.pdf (Consulté le 20/10/2014).

Hadjer, K., & Heldmann, M., (n.d.). *Religion au Bénin*. En ligne file:///C:/Users/celine/Downloads/48_IMPETUS_AtlasBenin_fr.pdf (Consulté le 08/02/2015).

Hamadziripi, A., (2008). *Les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit au Niger : Le modèle Mata Masu Dubara de Fournitures et de Services dans les zones reculées*. En ligne [http://www.coady2.stfx.ca/tinroom/assets/file/ford/docs/translate/french/Niger%20\(French\).pdf](http://www.coady2.stfx.ca/tinroom/assets/file/ford/docs/translate/french/Niger%20(French).pdf) (Consulté le 26/05/2015).

Hassane, S., & Déla Sidi, F. (2012). *Le warrantage au Niger, une pratique adaptée aux besoins des petits producteurs et productrices*. La FAO. En ligne www.fao.org/3/a-ap790f.pdf (Consulté le 19/05/2015).

Henry, A., Guillaume-Dieumegard, P., & Tchente, G.-H. (1991). *Les tontines et banques au Cameroun : les principes de la société des amis*. Paris : Ed. Karthala, 168p.

Hitimana, L., Allen, T., & Heinrigs, P. (2011). *Economie informelle et sécurité alimentaire. Perspectives Ouest-Africaines (POA)*, 6, pp.1-8.

Holt-Giménez, E. (2002). Measuring Farmers' Agroecological resistance after Hurricane Mitch in Nicaragua: A Case Study in Participatory, Sustainable Land Management Impact Monitoring. *Agriculture, Ecosystems and the Environment*, 93 (1-2), pp.87-105.

Holt-Giménez, E. (2010). De la crise alimentaire à la souveraineté alimentaire, le défi des mouvements sociaux. In *Alternatives Sud* (Ed.), 17, *Pressions sur les terres* (pp. 37-56). Paris : Syllepse. En ligne http://www.rootcapital.org/sites/default/files/docs/value_chain_finance_enterprise_development_and_microfinance.pdf (Consulté le 20/06/2015).

Hug, C. (2010). *Des jardins familiaux contre la malnutrition*. Antenna Technologies. En ligne http://www.antenna.ch/medias/Jardins-familiaux-contre-la-malnutrition_Antenna_2010.pdf (Consulté le 29/05/2015).

Hugh, A. (2002). *CARE's International Village Savings & Loan Programmes in Africa: Micro Finance for the rural poor that works*. CARE. En ligne [file:///C:/Users/celine/Downloads/CARE%20International's%20Village%20savings%20and%20Loan%20Programmes%20in%20Africa%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/celine/Downloads/CARE%20International's%20Village%20savings%20and%20Loan%20Programmes%20in%20Africa%20(1).pdf) (Consulté le 26/05/2015).

Hugh, A., & Staehle, M. (2007). *Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC): Guide du programme, manuel des opérations de terrain*. VSL Associates. En ligne http://www.ruralfinance.org/fileadmin/templates/rflc/documents/1254220070854_VSLGuideFrench.pdf (Consulté le 26/05/2015).

Ignia. (2014). *Investing in the base of the pyramid*. En ligne <http://www.ignia.com.mx/bop/index.php> (Consulté le 24/10/2014).

Igue John, O., & Soule, B.G. (1992). *L'Etat-entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise ?* Paris : Ed. Karthala, 216p.

IMF. (2014). *Benin : Sixth review under the extended credit facility arrangement and request for a waiver of nonobservance of a performance criterion*. IMF Country Report, 14 (150). En ligne <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr14150.pdf> (Consulté le 06/02/2015).

Incofin IM. (2012). *Social Performance Report*. En ligne https://www.incofin.com/sites/default/files/attachments/publications/Incofin_022_SPM_037_spreads_FINAAL.pdf (Consulté le 23/06/2015).

Incofin IM. (n.d.). *Performance sociale*. En ligne <https://www.incofin.com/fr/content/performance-sociale> (Consulté le 23/06/2015).

Incofin, (2014). *Incofin investment management: a leader in rural and agricultural impact investing*. En ligne https://www.incofin.com/sites/default/files/attachments/publications/Incofin%20Investment%20Management_A%20Leader%20in%20Rural%20and%20Agricultural%20Impact%20Investing_singles_med_res.pdf (Consulté le 20/06/2015).

Incofin IM (2013). *Magazine annuel 2013*. En ligne https://www.incofin.com/sites/default/files/Incofin%20cvso_Magazine%20Annuel%202013_singles.pdf (Consulté le 23/06/2015).

INSAE (2013). *Résultats provisoires du quatrième recensement général de la population et de l'habitation*. Rapport, 7p. En ligne file:///C:/Users/celine/Downloads/Resultats_provisoires_RGPH4_2103.pdf (Consulté le 09/02/2015).

INSAE. (2015). *Statistiques économiques : Structure du PIB*. En ligne <http://www.insae-bj.org/produit-interieur.html> (Consulté le 05/06/2015).

J.P. Morgan. (2010). *Impact Investments: an emerging asset class*. 96 p. En ligne: <http://www.ita.doc.gov/td/finance/publications/JPMorgan%20II%20Report.pdf>, (Consulté le 5/06/2015).

J.P. Morgan. (2013). *Perspectives on progress*. 28 p. En ligne http://www.thegiin.org/cgi-bin/iowa/download?row=489&field=gated_download_1, (Consulté le 17/06/2015).

J.P. Morgan. (2015). *Eyes on the horizon*. 57 p. En ligne http://www.thegiin.org/binary-data/RESOURCE/download_file/000/000/662-2.pdf, (Consulté le 17/06/2015).

Jackson, E.T., & Harji, K. (2012). *Accelerating Impact: Achievements, Challenges and What's Next in Building the Impact Investing Industry*. The Rockefeller Foundation, 62p.

Banque mondiale (2015). *Outil pédagogique des grandes tendances dans le monde depuis 1945 : Statistiques*. Université de Sherbrooke. En ligne <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/BEN/fr/SP.POP.TOTL.html> (Consulté le 08/02/2015).

Banque mondiale (2014). *Le point sur la situation économique du Bénin*. En ligne http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSPContentServer/WDSP/IB/2014/10/23/000469252_20141023172655/Rendered/PDF/916550WP0Point0342B00PUBLIC00FRENCH.pdf (Consulté le 14/02/2015).

Lafourcade, A. L., Isern, J., Mwangi, P., & Brown, M. (2006). Étude sur la portée et les performances financières des institutions de microfinance en Afrique. *The Micro banking bulletin*, 12, pp. 3-21.

Langendorff, C. (2014). *Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ? Innover financièrement pour innover socialement*. Rapport du Comité Français sur l'investissement à impact social, 150 p. En ligne <http://www.socialimpactinvestment.org/reports/Investissements-a-impact-social.pdf> (Consulté le 25/10/2014).

Lapenu C., Konini, Z., & Razakharivelo, C. (2009). Evaluation de la performance sociale : enjeux d'une finance responsable. *Revue Tiers Monde*, (197), pp. 37-54. DOI : 10.3917/rtm.197.0037.

Lasserre, J. (2012). L'économie sociale et solidaire à l'épreuve du terrain. *Le sociographe*, 5, pp. 115-133. DOI : 10.3917/graph.hs05.0115.

Leboucher, C. (04/11/2013). Finance solidaire : « L'impact investing » ou l'avènement des investisseurs au grand cœur. *L'Express*. En ligne : http://www.lexpress.fr/emploi/business-et-sens/l-impact-investing-ou-l-avenement-des-investisseurs-au-grand-coeur_1296482.html (Consulté le 06/04/2015).

Lelart, M. (1989). L'épargne informelle en Afrique. Les tontines béninoises. *Revue Tiers Monde*, 30 (118), pp.271-298.

Lelart, M. (1990). Une tontine mutuelle dans l'administration béninoise. In Lelart, M. (1990). *La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement* (pp. 53-80). Paris : Ed. John Libbey Eurotext.

Lelart, M. (2002). L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers. *Mondes en Développement*, 30 (119), pp.9-18.

Lelart, M. (2002). La diversité au cœur de la finance : la finance informelle. In Granier, R., & Robert, M. (Eds.), *Culture et structures économiques - Vers une économie de la diversité ?* (pp. 151-165). Paris : Economica.

Lelart, M. (2006). De la finance informelle à la microfinance, *Tiers-Monde*, 47 (187), pp. 673-721.

Lelart, M. (2007). Le père du microcrédit honoré par le prix Nobel de la paix. *Revue d'économie politique*, 117, pp.197-208. DOI : 10.3917/redp.172.0197.

Lelart, M. (2008). La microfinance au secours du secteur informel. *Communication au Séminaire international sur Le secteur informel en Afrique : Instruments de mesure, analyses et intégration des politiques économiques et sociales*, Afristat, Bamako.

Leregger, F., Nalubwama, C. & Kehli, N. (2014). Microgardening as a contribution to food security and nutrition in Africa. *Institute for environment-peace-development (IUFÉ)*. En ligne http://www.iufe.at/wp-content/uploads/2014/02/Article_Microgardening_Africa_IUFÉdocx.pdf (Consulté le 28/05/2015).

Lucas, V. (2013). L'agriculteur, premier acteur de l'agroécologie. *Revue Projet*, 4 (335), pp. 76-81. DOI : 10.3917/pro.335.0076.

MAEP. (2013). *Etude préliminaire sur l'état des lieux des interventions en matière de sécurité alimentaire au Bénin*. Rapport d'étude. 159p.

Martinez, O. (2007). Microfinance et territoires dans le Sud-est béninois : approche en termes de risque au travers d'une vision discriminante de l'espace. *Autrepart*, 4 (44), pp. 77-90. DOI : 10.3917/autr.044.0077.

Marulanda Tabares, C.H. (2003). Hydroponics in Latin America. *UA-Magazine*, 10, Micro Technologies for Urban Agriculture, RUAF. En ligne http://www.ruaf.org/sites/default/files/Hydroponics%20Latin%20America_1.pdf (Consulté le 28/05/2015).

Mayoukou, C. (1997). Intermédiation tontinière : proximité et confiance. In Bernoux, P., & Servet, J.-M. (Eds.), *La construction sociale de la confiance* (pp. 143-165). Paris : Montchrestien.

McIntyre, B., Herren, H.R., Wakhungu, J., & Watson, R.T. (2009). *Rapport global de l'IAASTD, International Assessment of Agriculture Knowledge*. Science and Technology for Development. Washington DC : Island Press, 560p.

McKeon, N. (2014). *The New Alliance for Food Security*. Terra Nuova & TNI, Agrarian Justice Programme. En ligne http://www.tni.org/sites/www.tni.org/files/download/the_new_alliance.pdf (Consulté le 5/11/2015).

Mehdi, D., & Schwank, O. (2011). *La microfinance peut-elle aider le développement en Afrique ?* En ligne <http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/ao%C3%BBt-2011/la-microfinance-peut-elle-aider-le-d%C3%A9veloppement-en-afrique> (Consulté le 27/05/2015).

Mérino, M. (2009). *L'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne*. En ligne : <https://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/notes/2009/200902.pdf> (Consulté le 25/06/2015).

Mersha, G. (2010). L'accaparement des terres arables par des investisseurs étrangers. In Alternatives Sud (Ed.), 17, *Pressions sur les terres* (pp. 161-179). Paris : Syllepse.

Mertens, S., & Marée, M. (2012). La "performance" de l'entreprise sociale : définition et limites d'une évaluation monétaire. *Revue internationale P.M.E. : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise*, 25 (3-4), pp.91-122.

Mertens, S. (2013). Compte-rendu du séminaire résidentiel sur l'entrepreneuriat social. En ligne http://www.innovationsociale.lu/sites/default/files/see_entrepreneuriat_social_-_pv_seminaire_residentiel_1-2_octobre_2013-6.pdf (Consulté le 20/10/2014).

Microworld. (2011). *Pourquoi les taux du microcrédit sont-ils plus élevés que ceux des crédits classiques?* En ligne <http://www.microworld.org/fr/news-from-the-field/article/pourquoi-taux-microcredit-sont-plus-eleves-que-credits-classiques> (Consulté le 29/05/2015).

MixMarket. (2013). *MFI's breaking down barriers to financial inclusion in Benin*. En ligne <http://finclusionlab.org/blog/mfis-breaking-down-barriers-financial-inclusion-benin> (Consulté le 30/05/2015).

MixMarket (2015 a). *Transforming Financial Inclusion into data: National Overview*. En ligne <http://finclusionlab.org/country/Benin/analytics?title=National-Overview> (Consulté le 31/05/2015).

MixMarket (2015 b). *Transforming Financial Inclusion into data: supply and demand ratio*. En ligne <http://finclusionlab.org/country/Benin/analytics?title=Supply-and-Demand-Ratio> (Consulté le 30/05/2015).

Mortier, Q. (2013 a). *Mesurer l'impact social : risques et opportunités pour les entreprises sociales*. En ligne http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1308_methode_mesurer_social.pdf (Consulté le 24/10/2014).

Mortier, Q. (2013 b). *Faut-il tout mesurer ? Réflexions sur l'utilité de la mesure d l'impact social*. En ligne http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1302_mesurer-le-social_saw-b.pdf (Consulté le 24/10/2014).

Morvant-Roux, S., Guérin, I., Rosech, M., & Servet, J-M. (2010). Politiques d'inclusion financière, microfinance et financement de l'agriculture. Les cas de l'Inde et du Mexique. *Mondes en développement*, (151), pp. 9-24. DOI : 10.3917/med.151.000.

Ndoye, D., & Hadji Fall, E. (2014). *Bénin-Perspectives économiques en Afrique 2014*. En ligne http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/CN_Long_FR/Benin_FR.pdf (Consulté le 14/02/2015).

Nicholls, J. & Lawlor, E. (2009). *Guide du retour social sur investissement (SROI)*. En ligne http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20140204/201105_Essec_GuideSROI.pdf (Consulté le 18/10/2014).

Nicholls, J., Lawlor, E., Neitzert, E., & Goodspeed, T. (2009). *A Guide to Social Return on Investment*. London : Office of the Third Sector, The Cabinet Office.

Nkakleu, R. (2009). Quand la tontine d'entreprise crée le capital social intra-organisationnel en Afrique : une étude de cas. *Management & Avenir*, 7 (27), pp.119-134.

Nzamujo, G. (2002). *Quand l'Afrique relève la tête*. Paris : Ed. du Cerf, 141p.

Nzesseu, S. (29/06/2013). « Impact investing » : le social au cœur de la finance. *Finances-Marchés, Mosaic5*. En ligne : <http://mosaic5.com/france/impact-investing-le-social-au-coeur-de-la-finance/> (Consulté le 07/04/2015).

OCDE, (2013). *Sécurité alimentaire mondiale : défis pour le système agricole et agro-alimentaire*. OECD Publishing, 177p.

OCDE. (2009). *La bioéconomie à l'horizon 2030 : Quel programme d'action ?* 316p. En ligne http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/economics/la-bioeconomie-a-l-horizon-2030_9789264056909-fr#page1 (Consulté le 22/05/2015).

OCDE. (2013). *Sécurité alimentaire mondiale : défis pour le système agricole et agro-alimentaire*. OECD Publishing, 177p. DOI : 10.1787/9789264201354. En ligne [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/CA/APM/WP\(2012\)18/FINAL&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/CA/APM/WP(2012)18/FINAL&docLanguage=Fr) (Consulté le 30/05/2015).

OMS (2014). *Stratégie de Coopération : un aperçu*. En ligne http://www.who.int/countryfocus/cooperation_strategy/ccsbrief_ben_fr.pdf (Consulté le 08/02/2015).

Ouattara, K. (2013). Microfinance Regulation in Benin : Implications of the PARMEC law for development and performance of the industry. *Africa Region Working Paper Series*. En ligne <http://www.worldbank.org/afr/wps/wp50.pdf> (Consulté le 15/06/2015).

Oxfam. (2014). *Construire un nouvel avenir agricole : Soutenir l'agro-écologie pour la planète et l'humanité*. 19p. En ligne https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/ib-building-new-agricultural-future-agroecology-280414-fr_1.pdf (Consulté le 23/04/2015).

PAM. (2014). *Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) – République du Bénin*. Service de l'Analyse de la Sécurité Alimentaire (VAM). 146p. En ligne <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp263194.pdf> (Consulté le 02/02/2015).

Peace Corps Information Collection and Exchange (2012). *Peace Corps Savings and Loan Association Guide*. 90p. En ligne <http://collection.peacecorps.gov/cdm/singleitem/collection/p15105coll3/id/66/rec/3> (Consulté le 16/05/2015).

PhiTrust. (2014). *La laiterie du Berger*. En ligne <http://www.phitrustpartenaires.com/5344-la-laiterie-du-berger> (Consulté le 19/10/2014).

Platteau, J-P. (2000). *Institutions, social norms and economic development*. Amsterdam : Harwood Academic Publishers, 361p.

PNUD (2007). *Diagnostic approfondi du secteur de la microfinance au Bénin*. 66 p. En ligne <http://www.bj.undp.org/content/dam/benin/docs/pauvrete/diagnostic-du-secteur-de-la-microfinance-au-benin.pdf> (Consulté le 13/06/2015).

PNUD (2013). *De nouvelles opportunités pour les jeunes diplômés*. En ligne http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/ourwork/povertyreduction/successstories/Sample_Success_Story_2/ (Consulté le 22/02/2015)

Prain, G. (2001). *Farmer Field Schools, an ideal method for urban agriculture ?* UA-Magazine, 5, Methodologies for UA research, policy development, planning and implementation, RUAF. En ligne <http://www.ruaf.org/sites/default/files/Farmer%20Field%20Schools.pdf> (Consulté le 28/05/2015).

Programme Alimentaire Mondial (PAM). (2014). *Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire: la République du Bénin*. 142p. En ligne <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp263194.pdf> (Consulté le 12/04/2015).

Revault, D. (02/07/2015). A Cotonou, Hollande vante l'exemple démocratique béninois. *Le Monde*. En ligne : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/07/02/a-cotonou-hollande-vante-l-exemple-democratique-beninois_4667885_3212.html (Consulté le 02/07/2015).

Ribadeau Dumas, L. (2014). *L'aventure de Songhai, ferme bio au Bénin*. En ligne <http://geopolis.francetvinfo.fr/benin-la-ferme-bio-songhai-ou-quand-lafrique-releve-la-tete-40461> (Consulté le 11/02/2015).

Rootcapital, (2013). *A roadmap for impact*. 32 p. En ligne http://www.rootcapital.org/sites/default/files/downloads/rootcapital_impactroadmap.pdf (Consulté le 20/06/2015).

Semin, J. (2007). L'argent, la famille, les amies : ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire. *Civilisations*, 56 (1), pp.183-199.

Servet, J-M. (1990). Les tontines, formes d'activités informelles et d'initiatives collectives privées en Afrique. In Lelart, M. (Ed.), *La tontine : pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, (pp. 267-279). Paris : John Libbey Eurotext.

Servet, J-M. (2006). *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*. Paris : Ed. Odile Jacob, 511p.

Sessou, L. (n.d.) *Le centre Songhai, modèle d'une exploitation diversifiée*. En ligne http://www.agriculturesnetwork.org/magazines/west-africa/cultiver-la-diversite/le-centre-songhai-modele-d2019une-exploitation/at_download/article_pdf (Consulté le 10/02/2015).

Sewade, B. (2012). Gratuité des enseignements maternel et primaire au Bénin : Les conséquences d'une mesure importante du gouvernement. *La Nation*, 5469. En ligne <http://pair-africa.org/scoop/pair/files/2012/04/BrunoSewade-Les-consequences-de-la-gratuit%C3%A9-des-enseignements.pdf> (Consulté le 08/02/2015).

Simon, J., & Barmeier, J. (2010). Impact Investing for Development. *More than Money*, 29p. En ligne http://www.cgdev.org/files/1424593_file_More_than_Money_FINAL_web.pdf (Consulté le 26/10/2014).

Simon, J., & Barmeier, J. (2010). Impact Investing for Development. *More than Money*, pp.1-34. En ligne http://www.cgdev.org/sites/default/files/1424593_file_More_than_Money_FINAL_web.pdf (Consultée le 15/06/2015).

Soedjede, D.A. (1990). L'épargne et le crédit non structurés au Togo. In Lelart, M. (Ed.), *La tontine : pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, (pp. 203-237). Paris : John Libbey Eurotext.

Somé, Y. (2010). Responsabilité sociale et solidarité : la microfinance peut-elle être plus solidaire ? *Finance & Bien Commun*, (37-38), pp. 158-169. DOI : 10.3917/fbc.037.0158

- Songhaï (2015). *L'Afrique relève la tête*. En ligne <http://www.songhai.org/index.php/fr/> (Consulté le 10/02/2015).
- Strandsbjerg, C. (2005). Continuité et rupture dans les représentations du pouvoir politique au Bénin entre 1972 et 2001. *Cahiers d'études africaines*, 177 (1), pp.71-94.
- Strassart, P.-M., Baret, P., Grégoire, J.-C., Mormont, M., Reheul, D., Stilmant, D., Vanloqueren, G. & Visser, M. (2012). *L'agroécologie: trajectoire et potential: Pour une transition vers des systèmes alimentaires durables*. En ligne <http://bergerie-villarceaux.org/uploads/PDF/Stassart%20et%20al.%20GIRAF%20%20version%20web%202.0.pdf> (Consulté le 17/04/2015).
- Tabo, R., Bationo, A., Amadou, B., Marchal, D., Lompo, F., Gandah, M., Hassane, O., Diallo, M.K., Ndjunga, J., Fatondji, D., Gerard, B., Sogodogo, D., Taonda, J-B.S., Sako, K., Boubacar, S., Abdou, A. & Koala, S., (2011). Fertilizer microdosing and « Warrantage » or Inventory Credit System to improve food security and farmers' income in West Africa. In Bationo, A. *et al.*, (2011). *Innovations as Key to the Green Revolution in Africa*. Amsterdam : Springer, pp.113-121. DOI : 10.1007/978-90-481-2543-2_10.
- Talukder, A., Haselow, N.J., Osei, A.K., Villate, E., Reario, D., Kroeun, H., SokHoing, L., Uddin, A., Dhungel, S., & Quinn, V. (2010). Homestead food production model contributes to improved household food security and nutrition status of young children and women in poor populations – lessons learned from scaling-up programs in Asia (Bangladesh, Cambodia, Nepal and Philippines). *Field Actions Science Reports*, 1. En ligne <http://www.factsreports.revues.org/404?file=1> (Consulté le 28/05/2015).
- Tchakoute Tchuigoua, H. (2013). Localisation géographique, formes institutionnelles et performance des institutions de microfinance. *Recherches en Sciences de Gestion*, (97), pp. 69-85. DOI : 10.3917/resg.097.006.
- Teisserenc, N. (2014). *UEMOA: le plafonnement des taux d'intérêts, un remède pire que le mal?* En ligne <http://economie.jeuneafrique.com/regions/afrique-subsaharienne/21550-uemoa-le-plafonnement-des-taux-dinterets-un-remede-pire-que-le-mal-.html> (Consulté le 29/05/2015).
- Tello Rozas, S., & Gauthier, B. (2012). Les tontines favorisent-elles la performance des entreprises au Cameroun ? *Revue d'économie du développement*, 20, pp.5-39.
- The Rockefeller Foundation. (2014 a). *About us*. En ligne <https://www.rockefellerfoundation.org/about-us/> (Consulté le 16/06/2015).
- The Rockefeller Foundation. (2014 b). *Innovative finance*. En ligne <http://www.rockefellerfoundation.org/our-work/initiatives/innovative-finance/> (Consulté le 7/03/2015).
- Treillet, S. (2013). Changement de statut paradoxal du secteur informel dans la doctrine de la Banque mondiale. Des politiques d'ajustement structurel aux stratégies de réduction de la pauvreté, (pp. 19-26). In Adair, P., & Brot, J. (2013). *Economie informelle et développement : emploi, financement et régulations dans un contexte de crise*. Les cahiers de l'association Tiers-Monde, 29,

Paris. En ligne <http://www.mondesendveloppement.eu/medias/files/cahier-atm-29-6-2014-2.pdf> (Consulté le 05/06/2015).

UNDP (2014) *Human Development statistical tables*. 225 p. En ligne <http://hdr.undp.org/fr/data> (Consulté le 22/02/2015).

United Nations. Office of the Special Coordinator for Africa and the Least Developed Countries. (1996). *Informal sector development in Africa*. New York : United Nations, 118p.

Urgeghe, L. (2010). Les véhicules d'investissement en microfinance et le défi de la performance sociale. *Mondes en développement*, (152), pp. 69-82. DOI : 10.3917/med.152.006.

Vanloqueren, G. (2014). *Economie et politique des pays en développement : deuxième année de Master, Gest22*, Syllabus, ICHEC.

Von Braun, J. (2012). Bioeconomy strategies across the globe. *Rural Development*, 48 (3), pp. 6-9.

VSL Associates (2007). *AVEC Guide du Programme – Manuel des opérations de terrain*. 126p. En ligne <http://www.seepnetwork.org/avec-guide-du-programme-manuel-des-operations-de-terrain-resources-812.php> (Consulté le 16/05/2015).

Wadie Hobson, E. (2012). L'importance du secteur informel pour le développement économique local en Afrique. *Local Economic Development Network of Africa (LEDNA)*, 1, pp.1-8.

Wampfler, B. (2008). *Le développement du warrantage au Niger : Communication du projet Intrants FAO au colloque Farm*. Paris. En ligne <http://www.microfinancegateway.org/fr/library/le-d%C3%A9veloppement-du-warrantage-au-niger> (Consulté le 12/04/2015).

Weber, O. (2013). Impact measurement in microfinance: Is the measurement of the social return on investment an innovation in microfinance? *Journal of Innovation Economics & Management*, (11), pp. 149-171. DOI: 10.3917/jie.011.0149.

Conférence

Conférence donnée par Olivier De Schutter, ex Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation de l'ONU, de la sécurité alimentaire à la souveraineté alimentaire, Louvain-la-Neuve, (4/05/2015).

Annexes

Annexe 1 : Entretiens

1.1. Entretien avec Monsieur Agbo Epiphane - Aldipe (16/02/2015)

Responsable de la valorisation des produits agricoles (dont le warrantage) du programme CODDÉSUD III pour l'ONG Aldipe.

Bonjour Monsieur Agbo. Vous travaillez au sein de l'ONG Aldipe et vous êtes en charge du programme CODDÉSUD III. En quoi est-ce que cela consiste exactement ?

CODDÉSUD III est un programme soutenu par DBA (Défis Belgique-Afrique) et financé par la DGD (Direction Générale du Développement). Nous en sommes actuellement à la troisième phase du programme, d'où le « III » de CODDÉSUD III. Avant cela, il y avait le programme CODDÉSUD I (de 2007 à 2010) suivi de CODDÉSUD II (de 2011 à 2013). A l'heure actuelle, nous avons débuté la 3^{ème} phase du programme qui devrait se clôturer fin 2016.

Au départ, CODDÉSUD I et II étaient divisés en deux volets : l'éducation & le développement (ED) d'une part et le financement des partenaires (FP) d'autre part. Ce dernier comprend l'aménagement et la mise en valeur. L'aménagement sous-entend l'aménagement des bas-fonds. La mise en valeur comprend toutes les activités concernant la production, la transformation et la commercialisation. Si l'on prend l'exemple du riz, la mise en valeur du produit concerne toutes les étapes du produit allant du décorticage à la commercialisation. Afin de mettre en place l'aménagement et la mise en valeur des produits, il est essentiel de mettre l'accent sur l'hygiène et l'assainissement. Ces deux éléments vont de pair. Pour lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire, il est primordial de se concentrer sur l'hygiène mais également sur la bonne nutrition. La sécurité alimentaire est un tout. Ce n'est pas seulement l'aménagement et la mise en valeur qui comptent mais aussi la lutte contre la malnutrition, la lutte contre les maladies, l'aspect environnemental, etc. Il y a énormément d'éléments à prendre en compte.

Suite aux rapports d'évaluation de chaque programme, des corrections et des recommandations ont été apportées en tenant compte des besoins des populations locales. Les choses évoluent et nous devons en tenir compte. Sur base des recommandations du rapport d'évaluation du programme CODDÉSUD II, il a été décidé d'améliorer le programme CODDÉSUD III selon cinq volets :

- L'aménagement et la mise en valeur
- L'hygiène et l'assainissement
- La nutrition
- L'éducation et le développement
- Le renforcement des capacités du personnel sur le terrain.

Combien de villes/villages sont concerné(e)s par le programme CODDÉSUD III ?

CODDÉSUD I et II se concentraient sur l'arrondissement d'Allahé et comprenaient 5 villages. Une extension a été faite pour CODDÉSUD III sur Zaïlondo qui comprend 3 villages et 2 arrondissements. Tout comme pour les 5 premiers villages, les bas-fonds des villages de Zaïlondo doivent être aménagés et mis en valeur pour produire du riz.

L'ONG Aldipe intervient depuis 2007 à Allahé au niveau de l'aménagement et de la mise en valeur des bas-fonds. Au cours du programme CODDÉSUD III, Aldipe cherchera d'autant plus à responsabiliser les communautés en se retirant de façon progressive et en effectuant un transfert de compétences. Il faudra penser à la durabilité des actions déjà entreprises dans ces villages. Dans le même temps, Aldipe étendra ses activités à d'autres villages.

Vous venez de dire que des recommandations ont été énoncées dans le rapport CODDÉSUD II afin de passer à la 3^{ème} phase du programme, à savoir CODDÉSUD III. Quelles sont-elles ?

Pour commencer, il faut corriger l'étape de la commercialisation car celle-ci n'est pas suffisamment active pour le moment. Nous n'avons pas assez mis l'accent sur l'étape de commercialisation dans le rapport CODDÉSUD II. Nous devons donc insister sur l'organisation des communautés. Il faut qu'elles s'autogèrent et améliorent leur organisation. Ensuite, nous avons commencé à mettre en place des AVC (Associations Villageoises de Commercialisation) qui comprennent le warrantage.

Nous sommes partis du constat qu'il n'y avait pas suffisamment de débouchés pour le riz car les producteurs n'étaient pas bien organisés (ils ne parvenaient pas à écouler toute leur production). Il fallait donc régler le problème de l'écoulement des productions localement, d'où l'idée de créer des AVC.

Au Bénin, le coton est le seul produit dont la production, la transformation et la commercialisation sont organisées par l'Etat. Le riz et le maïs sont laissés de côté sur le plan national alors qu'ils constituent la base de l'alimentation au Bénin.

Les recommandations du programme CODDÉSUD II indiquaient que : 1) la collecte primaire n'est pas bien organisée, 2) les producteurs ont un faible pouvoir de négociation (ce sont les commerçants qui fixent les prix), 3) le maïs a un faible rendement alors qu'il constitue la base de l'alimentation et 4) les producteurs ne se renseignent pas sur les prix de marché.

Le rapport CODDÉSUD III permet donc de corriger la situation sur base des recommandations. Il vise à mieux valoriser la production en contribuant à la réduction des coûts des transactions commerciales en facilitant l'accès de ces produits au marché.

L'approche que vous avez mise en place pour atteindre ces objectifs sont les AVC, pouvez-vous nous en dire plus ?

Une AVC a été mise en place à Allahé (le 22 décembre 2014) et une autre à Zagnanando (le 23 décembre 2014). Une AVC est une organisation économique de base, autogérée par les bénéficiaires. Elle est donc totalement indépendante. Aldipe ne fait qu'appuyer les communautés à mettre en place ces AVC (type de coopérative). L'AVC est constituée dans le but d'améliorer la collecte primaire, le stockage et l'écoulement des produits vivriers au niveau des villages. Les rôles de l'AVC sont donc multiples : faire la collecte primaire, assurer le stockage et la commercialisation et enfin cautionner les membres de l'AVC à l'accès au crédit.

Les services et tâches de l'AVC sont :

- s'occuper de la réception, du tri et du contrôle de qualité, le pesage et le conditionnement des produits (pour le riz et le maïs)
- le stockage de la production livrée
- le paiement des produits reçus en période de soudure
- la recherche des débouchés et ventes des produits
- la gestion des stocks dans le magasin
- la gestion de la caisse
- la tenue de la comptabilité
- le cautionnement des membres autorisant l'accès au crédit.

Quelles sont les conditions d'adhésion des membres aux AVC ?

Pour être membre, il faut tout d'abord acheter une action en espèces ou en nature d'une valeur de 5000 CFA (= 7,60 euros). Le producteur peut par exemple apporter des sacs de maïs d'une valeur de 5000 F. (Actuellement le maïs est à 150 F/kg et le riz paddy (= riz non-décortiqué) à 300 F/kg). Ensuite, il faut payer les droits d'adhésion (entre 250 F et 500 F). L'action peut être achetée au nom d'un groupement ou individuellement.

Comment fonctionne une AVC exactement ? Est-ce que cela se déroule de la même manière que le warrantage ?

L'AVC fonctionne effectivement selon le même principe que le warrantage. En réalité, c'est exactement la même chose, sous une autre appellation. Il est important de noter que l'ONG Aldipe appuie les AVC, par le biais de DBA (Défis Belgique-Afrique), afin de les doter de certains matériaux et équipements. En dehors de cela, Aldipe intervient le moins possible. Le but est que l'AVC soit entièrement gérée par la communauté locale. Au Bénin, durant la période de récolte, il y a suffisamment de produits sur le marché. Au même moment, les producteurs sont confrontés à des besoins monétaires (frais de cérémonies, de scolarité, etc.). Les producteurs ont donc urgemment besoin de monnaie. Le problème est que durant les mois de décembre et janvier, les producteurs veulent tous vendre leurs produits sur le marché. Il y a donc une abondance d'offre de maïs et de riz

sur le marché ce qui oblige les producteurs à brader leurs prix entraînant une perte substantielle.

Parmi tous ces producteurs, certains tentent de conserver leur production afin de la revendre à un meilleur prix en période de soudure. Malheureusement, ceux-ci sont souvent confrontés à des pertes de denrées agricoles en raison d'un manque de maîtrise des techniques de stockage. En outre, il y a souvent un manque de lieux de stockage adéquats.

Ensuite, les producteurs n'ont souvent pas accès aux crédits car ils n'offrent pas de garanties. En début de campagne, il peut y avoir des besoins de liquidités pour des frais familiaux ; des techniques de production peu productives ; des inondations ou autres aléas climatiques.) Ceci engendre de grandes difficultés à rembourser les crédits. Tous ces éléments constituent des raisons pour lesquelles les IMF n'ont pas confiance et ne prêtent pas (ou très rarement) aux petits producteurs.

Dans ce contexte difficile pour les producteurs, le warrantage constitue un excellent moyen permettant de répondre à la demande des producteurs tout en sécurisant les IMF. Le principe est simple : on dépose une garantie (denrées agricoles) afin d'obtenir un crédit. Mais attention, si l'on veut un crédit de 1000 franc CFA par exemple, il faut déposer le double en termes de production auprès de l'AVC (valeur décidée par l'AG de l'AVC) (voir dessin illustratif du système).

Les objectifs visés par le système de warrantage sont :

- 1) Le producteur cherche à mieux valoriser sa production/ présenter une garantie afin d'avoir accès aux crédits
- 2) Conserver la production jusqu'à la période de soudure (le warrantage vient corriger cela au niveau des producteurs).
- 3) Augmenter les capacités de financement de la campagne agricole grâce à l'argent gagné par l'exploitation (permet d'augmenter les superficies et le rendement).

Quel est le rôle de l'ONG Aldipe dans le système du warrantage/AVC ?

Aldipe n'est là que pour appuyer les AVC. Nous avons néanmoins octroyé une subvention à l'AVC de 1 million de CFA (=fonds de roulement) car le capital social ne permet pas d'octroyer des crédits tout de suite en échange des produits agricoles à stocker.

J'aimerais aller plus en détails sur le fonctionnement du warrantage. Le principe est simple.

Le riz et le maïs sont stockés en lieu sûr et personne n'y touche jusqu'à leur écoulement. Le producteur peut faire une demande de crédit et la demande est analysée.

Analyse :

Il apporte le produit quand il fait la demande de crédit ; le produit est pesé ; la demande est acceptée ; mise en stock ; fermeture du magasin ; déblocage du crédit ; contrôles périodiques ; déstockage ; écoulement du produit pour faire face au remboursement du crédit.

Sur le terrain :

Achat des actions : 105 000 francs CFA d'actions à la création (les actions de 5000 F peuvent être achetées à tout moment, le jour de la création de l'AVC, 21 actions ont donc été achetées).

Le CA de l'AVC est composé de 11 membres : un président, un secrétaire, un trésorier, deux responsables à la vente, deux responsables à l'approvisionnement, deux organisateurs, deux responsables pour la mise en place et le suivi.

Le président, le secrétaire et le trésorier (qui composent le comité de gestion) doivent provenir de 3 villages différents (sur les 5 villages d'Allahé).

Les frais de gestion sont répartis en trois parties : une partie pour les réserves, une partie pour les dépenses et la troisième constitue le bénéfice distribué (la répartition entre les 3 parties doit encore être décidée par le CA).

Illustration

Valeur d'une action = 5000 CFA

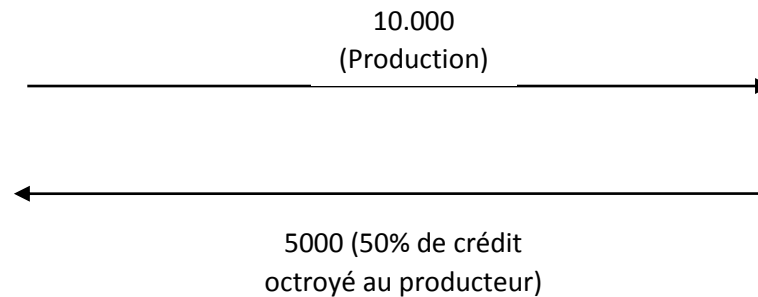
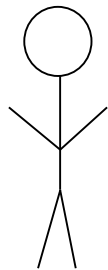
	Nombre d'actions	Valeur des actions	Production (Hypothèse)	Crédit reçu de l'AVC (50% de la production)	Prix de vente sur le marché	Bénéfice du producteur (vente marché – production)	Frais de gestion (10% de la valeur de production)	Bénéfices distribués
Producteur A	1	5000	50.000	25.000	125.000	75.000	5000	750 (4500*1/6)
Producteur B	2	10.000	30.000	15.000	75.000	45.000	3000	1500 (4500*2/6)
Producteur C	3	15.000	10.000	5000	25.000	15.000	1000	2250 (4500*3/6)

Total : 6 actions

Total : 9000 (*)

- (*)
- 30% réserves
 - 20% dépenses
 - 50% bénéfices distribués (soit 4500)

Ces pourcentages doivent être décidés par l'AG



1.2. Entretien avec Monsieur Leonce Sessou - Songhaï - Porto-Novo (21/02/2015)

Responsable du département du partenariat et de la communication du centre Songhaï.

En quelle année le centre Songhaï a-t-il été créé et quelle est sa raison d'existence ?

Le centre Songhaï a été fondé en 1985 par le prêtre dominicain Godfrey Nzamujo. Celui-ci a pris conscience de la situation de crise que traversait l'Afrique. Il s'est rendu à l'évidence que si l'on ne faisait rien aujourd'hui, demain nous n'aurons plus de quoi nourrir la planète toute entière. Pendant des années, les engrais et pesticides ont appauvri la terre. Les gens ont commencé à souffrir et les jeunes, ne trouvant pas d'emploi, étaient désillusionnés. Pour eux, l'agriculture n'était pas assez rentable. L'Afrique a sombré dans la pauvreté et la misère. La meilleure façon d'éradiquer la pauvreté est de transformer les pauvres en producteurs. Godfrey Nzamujo a voulu établir une plateforme entrepreneuriale de l'agriculture pour permettre aux africains de s'associer avec la nature et de chercher des solutions sociales, organisationnelles, techniques et économiques pour faire sortir les africains de la misère et les tirer vers un développement durable.

Que signifie le terme « Songhaï » ?

Songhaï était un empire très puissant et prestigieux de la République du Mali. Il s'agit d'une grande puissance économique, commerciale, politique et militaire. Si nous voulons aller vers un développement durable, nous devons imiter ce peuple en travaillant avec passion et dans la discipline. C'est ainsi que l'Afrique pourra relever la tête. Si nous devons prendre le chemin du développement, nous devons être très bien organisés et disciplinés. La devise de Songhaï est : « l'engagement pour le meilleur ». Il s'agit d'une invitation à chaque Africain de retrouver l'élan de ses ancêtres et ainsi de regagner la dignité et la force.

Aujourd'hui, Songhaï est un vaste domaine qui s'étend sur 22 hectares. Le centre a commencé petit et a évolué dans le temps.

Quel est le fonctionnement du centre et en quoi est-il innovant ?

Songhaï fonctionne sur base d'un système purement intégré. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de déchets. Chaque déchet est réutilisé et transformé vers autre chose. Les déchets dans une unité de production deviennent ainsi matière première dans une autre unité de production. Nous faisons aussi de la valorisation des pratiques indigènes pour l'agriculture. A Songhaï, les techniques agricoles utilisées ne nécessitent pas beaucoup d'investissements. Ce sont des techniques de production très simples que chaque agriculteur peut aisément reproduire chez soi.

Quels sont les domaines d'activités du centre ?

Songhaï est actif dans les trois secteurs d'activités : le primaire, le secondaire et le tertiaire. Le secteur primaire comporte la production animale et végétale. Le secondaire concerne la transformation, c'est-à-dire les jus, les sirops, les confitures,... Tandis que

le secteur tertiaire est lié aux services tels que la formation, la commercialisation, la communication, la restauration, l'hébergement, etc.

En matière de formation, il existe deux catégories de formations. La première est la catégorie « privée » et concerne des personnes qui désirent en savoir plus au niveau de l'agriculture et qui ont les moyens financiers pour acheter des terrains et éventuellement devenir des agriculteurs. L'autre catégorie est composée de jeunes issus de tous les départements du Bénin, que Songhaï recrute et forme gratuitement de 18 mois à 3 ans.

1.3. Entretien avec Madame Nicarette Posset - Songhaï - Porto-Novo (21/02/2015)

Actuellement en formation en entrepreneuriat agricole au centre Songhaï.

Bonjour Nicarette, pouvez-vous nous parler de vous ainsi que de la raison pour laquelle vous êtes arrivée au centre Songhaï ?

Bonjour, je m'appelle Nicarette Posset et j'ai 19 ans. Je suis issue d'une famille d'agriculteurs à Allada (dans le sud du pays). Depuis toujours, nous travaillons dans la culture du maraîchage (maïs, tomates, igname,...). Au départ, je pensais faire des études de sociologie ou de gestion de l'environnement mais il n'y avait pas beaucoup de perspectives en termes d'emplois. Ce n'est que plus tard que j'ai entendu parler du centre Songhaï et des techniques innovantes utilisées en matière agricole. Je me suis dit qu'effectuer un stage au centre Songhaï était une belle opportunité pour apprendre de nouvelles techniques de production et les transmettre à ma famille et mes voisins. Ainsi, je peux transmettre mes savoirs acquis à Songhaï et leur apprendre à cultiver de manière plus efficace, plus rentable et plus écologique. Je suis actuellement à mon 12^{ème} mois de formation. En tout, la formation dure 18 mois. Tous les six mois, il y a un concours et une nouvelle promotion arrive. Pour le moment, il y a donc trois promotions qui comptent chacune plus de cent jeunes. Avant, il n'y avait que des béninois qui suivaient les formations au centre Songhaï. A l'heure actuelle, de plus en plus d'étrangers, venus des quatre coins du monde viennent s'y former.

Comment se déroule la formation ?

Nous avons quelques cours théoriques et surtout beaucoup de cours pratiques. Dès le début, nous sommes amenés à travailler sur le terrain pour assimiler les techniques de production. Il y a plusieurs unités de production : pondeuse, pisciculture, transformation, agroforesterie,... tous les trois mois, nous changeons d'unité afin d'apprendre les techniques dans tous les domaines et de diversifier nos connaissances.

Que reprenez-vous de la formation que vous avez suivie jusqu'ici ?

Le centre Songhaï repose sur le principe d'un système intégré. Nous ne produisons que du bio et n'utilisons pas de pesticides. J'ai également appris que « Rien ne se perd, tout se transforme ». Ici, rien n'est jeté. Même les petits sachets sont transformés pour en faire des bouteilles en plastique. Il faut observer les choses qui nous entourent et réfléchir à la manière dont on pourrait les transformer afin de nous en servir, sous une

autre forme, plus tard. Il y a un proverbe qui m'a beaucoup inspiré : « La terre ne ment pas, elle donne tout ». Il faut prendre soin de la terre pour pouvoir la cultiver. Si on en prend soin, elle nous rendra au centuple ce qu'on lui a donné.

Qu'allez-vous faire après votre formation ? Où vous voyez-vous l'année prochaine ?

J'aimerais travailler sur un projet dans une ferme bio afin d'acquérir encore plus d'expérience. Plus tard, j'aimerais ouvrir ma propre exploitation. Je compte aussi retourner auprès de ma famille et partager mes connaissances, leur enseigner ce que j'ai appris ici. Ma famille utilise encore des méthodes très archaïques. A Songhaï, j'ai appris à utiliser des techniques modernes (mais tout de même artisanales) permettant de cultiver de manière plus rentable. Je voudrais aussi qu'avec ma famille, nous nous diversifions dans d'autres activités telles que l'élevage par exemple. J'ai donc acheté des porcs à Songhaï afin de permettre à mes parents d'élever des porcs.

1.4. Entretien avec Madame Lahanath Ibrahim - Bohicon (26/03/2015)

Coordnatrice de projets dans l'ONG Aldipe, spécialisée en microfinance communautaire.

Bonjour Lahanath. Pour commencer, faites-vous partie d'une tontine ?

Non, je ne fais pas partie d'une tontine car je ne fais pas confiance aux tontiniers. En général, on ne les connaît pas bien, on ne sait pas où ils vivent, d'où ils viennent, etc. et du jour au lendemain, ils peuvent disparaître avec toute notre épargne. Vous n'avez aucune marge de confiance. C'est la raison pour laquelle je me méfie des tontiniers. Néanmoins, j'ai beaucoup d'amis et de membres de ma famille faisant partie d'une tontine et qui n'ont jamais rencontré de problèmes avec les tontiniers.

Vous travaillez sur le projet des AVEC à Aldipe. Comment définiriez-vous les AVEC ?

Les AVEC ou Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit sont des groupements de personnes qui s'auto-choisissent par affinités ou parce qu'ils ont les mêmes problèmes. Ils forment des groupes de 15 à 25 personnes. Il s'agit avant tout d'un groupe solidaire qui permet d'épargner et d'obtenir des crédits. Il y a aussi les AJEC (Association des Jeunes pour l'Epargne et le Crédit). Ces jeunes sont déscolarisés, leurs parents n'ayant pas les moyens de leur payer la scolarité.

D'après ce que vous me dites, les AVEC ressemblent fort aux tontines mutuelles ? Quelles sont les différences entre ces deux systèmes ?

Les AVEC ressemblent effectivement fortement aux tontines mutuelles. Il s'agit aussi d'un régime mutualiste. Les AVEC sont en quelque sorte des tontines mutuelles améliorées. Les membres cotisent de l'argent et mettent les sommes collectées dans une caisse que l'on appelle la caisse de solidarité. Ils gèrent eux-mêmes leur argent.

La grande différence se situe au niveau de la gestion de l'argent. Dans une tontine mutuelle, il faut verser de l'argent périodiquement mais au moment de prendre une

décision par rapport aux dépenses de l'argent, tout le monde n'est pas impliqué dans la prise de décision. Or dans l'association villageoise, tout le monde est consulté et à son mot à dire.

Il réside également une différence au niveau de la distribution des fonds. Dans une tontine mutuelle, cela se décide généralement toujours à l'avance par tirage au sort. Ce n'est que si un des membres a un problème (des dépenses imprévues par exemple) qu'il peut faire une demande 'd'urgence' à la tontine. Dans l'association villageoise, on ne tire pas au sort. C'est à l'assemblée générale qu'on prend une décision collégiale. En fonction des priorités et des besoins des uns et des autres, on détermine qui bénéficiera d'une somme d'argent et dans quel ordre. Il est à noter que les AVEC sont aussi totalement autonomes dans leur gestion.

Les AVEC sont-elles plus intéressantes que les tontines selon vous ?

Je crois que les gens sont en train de délaisser petit à petit les banques ou autres institutions de microfinance pour revenir vers un système traditionnel. Pour ma part, je trouve que c'est un système très intéressant, surtout pour les personnes habitant en milieu rural.

Les gens ont beaucoup de difficultés à se procurer simplement une carte d'identité ou même un acte de naissance. Du coup, ils sont dans l'impossibilité de contracter un emprunt, aussi minime soit-il auprès d'une banque ou d'une institution de microfinance. Or, les gens doivent continuer à vivre et à subvenir à leurs besoins. Ils ne peuvent pas rester les bras croisés. C'est dans l'optique d'aider ces populations exclues des systèmes de financements traditionnels que les associations villageoises ont vu le jour. Elles offrent la possibilité aux personnes habitant dans des zones reculées d'avoir accès à de petits crédits. Ainsi, elles peuvent se lancer dans des activités qui leur procureront des revenus stables. Personnellement, je pense que les associations villageoises constituent une excellente solution pour permettre aux femmes de sortir de la pauvreté et ce faisant de s'émanciper tout en restant autonomes.

J'ai connu des personnes qui ont obtenu des crédits de 1500 francs via des associations villageoises. Qu'est-ce que c'est 1500 francs pour nous ? Ce n'est rien ! Mais dans un milieu comme celui-là, c'est déjà beaucoup. Cela a permis à certaines femmes de commencer un commerce en vendant par exemple de la bouillie et de l'arachide.

La finalité des AVEC est la même que celle des IMF finalement. Qu'en pensez-vous ?

La microfinance a certes aidé de nombreuses personnes. Néanmoins, ils n'offrent des prêts qu'aux personnes « légalisées », ayant des papiers etc. Comment font les autres personnes pour (sur)vivre ? La microfinance est exclusive. En effet, de nombreuses personnes sont exclues de ce mode de financement. Or, c'est dans les communautés reculées que les problèmes sont les plus importants et que la pauvreté est omniprésente et alarmante. En outre, les IMF demandent des taux d'intérêts beaucoup trop élevés ce qui met parfois le couteau sur la gorge des agriculteurs.

C'est pourquoi, je suis d'avis que la proposition qu'a fait Plan-Benin par rapport aux associations villageoises est salubre. Je suis trs fière de contribuer à ce projet. Nous n'apportons pas d'argent aux communautés mais nous apportons un soutien. Nous avons pu constater que l'appui apporté aide réellement les femmes à sortir de l'extrême pauvreté et à avoir de l'ambition.

Plan-Bénin, en partenariat avec Peace Court (corps de la paix), Oxfam, Caritas et d'autres grandes institutions se sont réunis pour mettre en place les AVEC au Bénin. Cela existe également dans bon nombre d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Chez nous, le taux de solvabilité tourne autour des 100%. Les institutions de microfinance n'obtiennent pas un taux de recouvrement de plus de 60% ; ils disent que ce taux tourne autour des 100% mais c'est faux !

A ce propos, comment cela se passe au niveau des taux d'intérêts ?

Dans les AVEC, il y a un taux d'intérêt lorsqu'on contracte un emprunt mais il est relativement faible. Il est décidé par les membres de l'association villageoise. Les taux d'intérêts sont payés par les créiteurs et versés dans la caisse commune. En fin d'année, ceux-ci sont répartis parmi tous les membres. En aucun cas ils ne reviennent dans nos poches (Aldipe). Par contre, dans les institutions de microfinance, ils pratiquent des taux d'intérêts beaucoup trop élevés qui « écrasent » les demandeurs de crédit.

Je pense qu'au fil de temps, les institutions de microfinance vont avoir de moins en moins d'ampleur et laisser place aux AVEC en milieu rural. J'ai rencontré des femmes qui empruntaient auprès des grandes institutions de microfinance auparavant mais elles ont quitté ce système au profit de petites associations villageoises. Elles ne veulent plus être dépendantes de ces institutions de microfinance. L'aspect psychologique joue pour beaucoup. Le fait de devoir rembourser régulièrement des sommes importantes aux IMF est un facteur de stress non négligeable.

Dans les AVEC, comment gérez-vous les défauts de paiement ?

Nous sommes dans une communauté où tout le monde se connaît. La honte est quelque chose que personne ne souhaite connaître. Il est donc très rare que les membres soient en défaut de paiement. Je dis souvent que les AVEC constituent la meilleure solution pour réduire la pauvreté dans nos communautés. C'est avec de petites sommes que les gens peuvent aller de l'avant.

Nous avons travaillé dans la communauté de Couffo et selon moi, les AVEC ont sorti le département de l'extrême pauvreté. Une femme qui dans le passé ne parvenait pas à économiser 10.000 francs arrive maintenant à avoir 200.000 francs en fin d'année. Grâce aux AVEC, elle nourrit sa famille correctement, paie les soins de santé, s'habille décentement, etc. Ces gens respirent la joie de vivre maintenant. Les AVEC ont réellement impacté de manière très positive les femmes dans les villages où nous intervenons.

1.5. Entretien avec Madame Joselyne Zinzindohoue - Bohicon (23/03/2015)

Coiffeuse et chef de quatre tontines.

Bonjour Madame. En tant que chef de tontine, pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement de celle-ci ?

Je suis chef de quatre tontines. Chaque tontine a une longueur de vie différente. Les sommes qui y sont allouées périodiquement varient ainsi que le nombre de membres. Dans la première tontine, il y a douze membres qui versent mensuellement 3.000 francs CFA (pendant un an). La deuxième tontine compte 45 personnes avec un versement mensuel de 10.000 francs CFA (durée de 45 mois). La troisième tontine est composée de 24 personnes qui cotisent 20.000 francs CFA chaque mois (durée de 2 ans). Enfin, la dernière tontine compte plus ou moins cent personnes qui versent chaque semaine 500 francs CFA (durée de 2 ans).

Comment la tontine est-elle formée ? Y a-t-il des critères de sélection pour faire partie d'une de vos tontines ?

C'est moi qui décide qui peut faire partie de la tontine et qui ne le peut pas. Je n'accepte que des personnes que je connais de près ou de loin et en qui j'ai une totale confiance (amis, voisins, famille, etc.). Le bouche-à-oreille fonctionne relativement bien. Il arrive que certains membres me présentent une personne intéressée à rejoindre notre tontine. Dans ce cas-là, je demande à la personne qui veut l'introduire de se porter garante en cas de défaut de versement (tous les membres ont obligatoirement un témoin qui se porte garant en cas de défaut de versement). Néanmoins, les défauts de versements sont extrêmement rares. Vous savez, les tontines sont basées sur la confiance et la solidarité. C'est ancré dans notre culture. Si une personne fait défaut, le malheur le poursuivra. Tout le monde se connaît ici, on le retrouvera et il paiera pour sa faute.

Justement, qu'arrive-t-il en cas de défaut de versement ? Quelles sont les sanctions appliquées ?

Avant d'entrer dans la tontine, je fais signer une fiche contenant le règlement de la tontine ainsi que les sanctions appliquées en cas de défaut. Si un membre ne verse pas le montant demandé, il est suspendu. S'il est en retard, 5.000 francs lui seront retiré de sa quote-part. S'il abandonne alors qu'il a déjà bénéficié d'un tour de versement, il sera poursuivi judiciairement. Je vais vous donner un exemplaire du règlement de la tontine (voir page suivante).

Règlement d'une tontine, signé par chaque membre en début de cycle :

ACTE-SOUS-SING-PRIVE

REGLEMENT DE TONTINE

Le groupement de tontine "SONAGNON" est dirigé par la présidente ZINZINDOHOUE Joselyne.

Article 1 : Débuté à Bohicon le 24 Février 2014 quote-part est de vingt mille (20.000) Francs CFA par mois.

Le ramassage est prévu pour tous les quinze (15) du mois. Le nombre d'adhérents étant de 24.

La cagnotte est de quatre cent quatre-vingts mille (480.000) francs CFA pour une durée totale de deux ans (24 mois).

Article 2 : Chaque membre doit être accompagné de son témoin.

Article 3 : Tout adhérent qui s'abstient de payer sa quote-part une fois se verra purement et simplement suspendu.

Article 4 : Tout bénéficiaire doit pouvoir se présenter nécessairement avec un témoin qui répond à toutes éventualités.

Article 5 : Un prélèvement de dix mille (10.000) francs CFA est chaque fois prélevé sur la cagnotte à tous ramassages à titre de "SOUVI".

Article 6 : Toute abandon fantaisiste est égal à une perte d'office des 1/3 de ce que set adhérent aurait investi. Les 2/3 restants lui seront versés à la fin de la tontine et précisément après une autre assise.

Article 7 : Tout adhérent qui déjà bénéficiaire et qui abandonne doit être poursuivi judiciairement de même que son témoin.

Article 8 : Tous les retardateurs payeront Deux mille (2.000) francs CFA sur leur quote-part.

POUR CERTIFICATION
DE LA SIGNATURE

Fait à Bohicon, le 10 Juillet 2013

Signataires

Présidente
ZINZINDOHOUE Joselyne
Le Chef
Kpankon Ju
E. M. L. SOU-YOVO

1.6. Entretien avec Monsieur Laurent Aholoukpe - Bohicon (25/03/2015)

Chef de tontine à Zagnanado (Bénin).

Bonjour Monsieur. Vous êtes chef d'une tontine. Pouvez-vous nous décrire le fonctionnement de celle-ci ?

Notre tontine compte entre 20 et 25 personnes. La cotisation dépend de la volonté du groupe. Cela peut varier chaque semaine en fonction des moyens de chacun. On détermine ensemble la mise de la semaine qui peut être de 200 francs, 300 francs, 500 francs ou plus. Si tu as les capacités, tu peux faire plusieurs mises, avec un maximum de 5 mises par semaine. Notre tontine a une durée de vie de 50 semaines. Nous choisissons un jour et une heure à laquelle nous nous réunissons chaque semaine.

Comment êtes-vous devenu chef de tontine ?

J'ai été désigné par les prêtres du village qui ont créé la tontine.

Comment la tontine a-t-elle été constituée ?

J'en ai parlé à mes amis, voisins, connaissances, etc. Je les connaissais donc tous. Je leur ai proposé de former une tontine avec moi. Petit à petit, les membres ont proposés d'intégrer certaines de leurs connaissances à la tontine. La condition dans ce cas-là est que le membre devient le témoin de ce nouveau membre. Il se porte en quelque sorte garant de celui-ci en cas de défaillance.

Y a-t-il des critères particuliers pour faire partie de la tontine ?

Pas de critères spécifiques. Il faut simplement être un homme honnête et avoir envie d'intégrer la tontine.

Bien sûr mais vous ne pouvez pas savoir à l'avance si le membre sera honnête ?

Vous savez, nous vivons dans un petit village. Ici, tout le monde se connaît. Personne ne souhaite que la honte s'abatte sur sa famille. Si l'on a des doutes quant à sa fiabilité, on ne l'accepte pas au sein de notre groupe. Chez nous, un dicton dit que le malheur poursuivra une personne malhonnête.

Est-ce déjà arrivé qu'un membre de la tontine disparaisse après avoir reçu un crédit (qu'il ne rembourse jamais) ?

Il y a déjà eu des cas de défaut de remboursement de crédit mais jamais de fuite avec l'argent. Bien sûr, cela pourrait arriver. Nous ne sommes pas à l'abri de ce genre de risques. Néanmoins, je n'ai jamais entendu de cas de fuite avec de l'argent de la tontine, cela est extrêmement rare. Dans notre tontine, si l'on veut bénéficier d'un crédit, on doit obligatoirement avoir un témoin. Cette personne se portera donc garante en cas de défaut de remboursement.

Comment déterminez-vous l'ordre des bénéficiaires des mises chaque semaine ?

Notre tontine fonctionne un peu différemment des tontines mutuelles 'classiques'. La nôtre est davantage basée sur le principe de l'épargne que sur l'octroi de crédits. Nous

incitons nos membres à épargner. Néanmoins, les membres de la tontine ont tout de même la possibilité de solliciter un crédit s'ils en ont besoin. Dans ce cas, le membre doit expliquer les raisons pour lesquelles il sollicite ce crédit. Si plusieurs personnes sollicitent un crédit en même temps, nous nous concertons et décidons ensemble l'ordre des bénéficiaires. Il peut également arriver d'accorder une plus petite somme à plusieurs personnes la même semaine.

Pourquoi les épargnants ne déposent-ils pas simplement leur argent en toute sécurité à la banque (et bénéficient en prime d'un taux d'intérêt) ?

Pour commencer, il n'y a pas de banque ici à Zagnanado. Les habitants des villages reculés rencontrent des difficultés pour se déplacer régulièrement jusqu'aux grandes villes afin d'y déposer leur argent. En outre, même si les institutions ont mis en place des systèmes de guichets ou d'agents mobiles, ils ne couvrent pas encore l'entièreté du territoire. De plus, même si certaines personnes veulent ouvrir un compte en banque, ils ne le peuvent pas car ils n'ont pas de carte d'identité, voire même d'acte de naissance. Tout cela n'est vraiment pas évident. C'est pour cela que la tontine représente une excellente alternative, surtout pour nous qui habitons dans des villages reculés.

J'ajouterais aussi que la tontine constitue un excellent moyen d'épargne. Vous savez, quand un ami tombe malade et a besoin d'argent, il est de votre devoir de lui en prêter. Du coup, il n'est pas évident d'épargner. Lorsqu'on a de l'argent, on a tendance à le dépenser rapidement. La tontine nous oblige en quelque sorte à épargner et faire attention à nos dépenses.

Comment se clôture la tontine ?

Au bout des 50 semaines, ceux qui ont sollicité un crédit doivent le rembourser avec un petit taux d'intérêt. On fait le calcul des épargnes et intérêts qu'on partage proportionnellement par rapport à ce que chacun a apporté.

1.7. Entretien avec Monsieur Innocent Benon - Bohicon (31/03/2015)

Chef de l'agence CPEC (Coopérative pour la Promotion de l'Epargne et du Crédit) à Bohicon.

Bonjour Monsieur Benon. Vous êtes le responsable de l'agence CPEC à Bohicon. Pouvez-vous nous décrire l'institution pour laquelle vous travaillez ?

La CPEC ou la Cooperative pour la Promotion de l'Epargne et du Crédit est une grande institution qui compte aujourd'hui 10 agences réparties à travers le Bénin. Le siège se trouve à l'agence de Cotonou et il y a également une agence à Parakou, Porto-Novo, Bohicon, ... Nous avons également plusieurs guichets ainsi que des agents qui se déplacent dans les différentes communes afin d'être le plus proche possible de la population. En effet, avec le temps, les responsables ont compris l'importance de se rapprocher davantage de la clientèle.

Toutes ces agences fonctionnent selon les mêmes règles. Auparavant, nous étions répartis sur quatre zones et régis en directions régionales : au Sud, au centre, au Nord et à l'Est. Chaque direction régionale était plus ou moins autonome. Avec les réformes, cela est devenu difficile à gérer et nous avons dû revenir à l'agrément de 1999.

La CPEC est née en 1992. Ce n'est qu'en 1999 que nous avons eu l'agrément. C'est-à-dire que nous avons été enregistrés officiellement au ministère de l'économie et des finances.

Au départ, ce sont des jeunes diplômés sans emploi qui se sont associés et ont commencé avec un modeste capital de 60.000 francs CFA. Ils ont commencé par créer une tontine qui est en quelque sorte l'ancêtre de la microfinance.

Quels sont les produits que vous proposez ?

Nous offrons des microcrédits et avons plusieurs tontines mobiles (commerciales) à notre actif. Nous avons un produit de Microcrédits aux plus pauvres (MCPD). Il s'agit d'un programme gouvernemental, initié par l'Etat béninois. Nous (CPEC) sommes des prestataires de services. Ils mettent de l'argent à notre disposition que nous distribuons aux populations du département du Zou.

Le MCPD fonctionne selon 4 cycles et 2 phases. Durant les premiers six mois, nous accordons un crédit entre 30.000 et 50.000 francs aux « personnes les plus pauvres » (1^{ère} phase). S'ils ont remboursé correctement, un second crédit de 30.000 à 50.000 francs est accordé pour les six mois suivants (2^{ème} phase). Si les deux premières étapes ont été concluantes, on passe à l'étape supérieure où nous accordons à nouveau deux fois 50.000 francs pour six mois. Au bout de deux ans, en principe les 'bénéficiaires' sortent du programme de Microcrédits pour les plus pauvres (MCPD) et rentrent dans le portefeuille de crédit de la CPEC. Dans ce portefeuille-là, les crédits de groupe peuvent grimper jusqu'à 15.000.000 francs.

Après avoir accordé un crédit, y a-t-il un suivi qui est organisé ? Formations, aide au démarrage du commerce, ... ?

La première étape est la mise en place du crédit ; identification du bénéficiaire, réception de la demande de crédit, entretien préliminaire, visite sur le terrain afin de vérifier les informations fournies par le bénéficiaire, etc. Ensuite, nous traitons le dossier et nous appelons le bénéficiaire potentiel afin de lui communiquer si sa demande de crédit est acceptée ou non. En fonction de ses capacités de remboursement, nous décidons du montant octroyé.

A combien s'élèvent les taux d'intérêts ?

Les taux d'intérêts varient selon la durée du crédit. En général, cela tourne autour des 18% par an. La loi impose un taux plafond de 27% que les institutions de microfinance ne peuvent pas dépasser. Nous sommes moins chers que nos concurrents. FECECAM par exemple demande un taux d'intérêt de plus ou moins 24%.

Quel est le taux de remboursement des crédits que vous octroyez ?

Le taux de remboursement tourne autour des 97-98%.

Quels sont les critères requis pour bénéficier d'un crédit ?

Cela dépend de la nature des fonds. Vous avez peut-être déjà entendu parler de la finance participative : nous finançons l'activité du demandeur de crédit. S'il n'y a pas d'activité génératrice de revenus, nous ne finançons pas. Les personnes qui ont déjà une activité représentent un risque moins grand pour nous.

Il peut arriver que nous finançons des personnes qui ont une réelle volonté de travailler et de mettre sur pied un petit commerce ou autre. Mais dans tous les cas, il faut des garanties. Il existe des cautions de parcelles (comme une hypothèque). Nous leur demandons de nous donner leur papier qui certifie qu'ils sont bien propriétaire de leur terrain. C'est surtout pour leur faire peur et les forcer à rembourser car dans les faits, nous n'avons jamais destitué une personne de son domicile pour défaut de remboursement. Il est parfois aussi demandé d'avoir un avaliseur, c'est-à-dire une personne qui doit être salariée et qui se porte garante.

Pour les Microcrédits aux plus pauvres (MCP), il s'agit toujours d'un groupe de personnes auxquelles nous ne demandons pas de garanties mais une caution solidaire de groupe.

Vous venez de dire qu'il ne vous est encore jamais arrivé de saisir le terrain d'un de vos clients. Que faites-vous alors en cas de réelle défaillance et s'il n'y a personne qui s'est porté garante ?

Bien sûr, on essaie par tous les moyens de se faire rembourser. Néanmoins, nous n'avons pas les ressources pour courir derrière les gens en cas de défaut, et vu tous les critères de sélection, cela est relativement rare. Comme je vous l'ai dit, le taux de recouvrement est très élevé. Comme partout dans le monde, le risque zéro n'existe pas. Personne n'est à l'abri de la mort par exemple et il peut donc arriver que nous ne nous fassions pas rembourser. Dans ces cas-là, nous laissons tomber.

Certains disent que le gouvernement verse des fonds aux institutions uniquement pour être populaire et avoir un bon électorat, quitte à perdre de l'argent à cause du taux de non recouvrement (plus élevé qu'il n'y paraît). Qu'en pensez-vous ?

Ceux qui le disent se trompent. Le CPEC a vu le jour en 1992. Jusqu'en 2006, il n'y avait pas encore de microcrédits aux plus pauvres. C'est Yayi Boni, le président actuel qui a mis en place les Microcrédits aux plus pauvres MCP. Il est formellement interdit à l'Etat de créer une institution de microfinance. L'Etat ne peut pas injecter lui-même le crédit, cela est interdit. L'Etat a donc créé une structure que l'on appelle le « Fonds National de la Microfinance ». Ce fonds est obligé de passer par des structures décentralisées, spécialisées dans la microfinance. Nous jouons donc le rôle d'interface entre le Fonds National - qui mobilise les fonds - et la population. Nous sommes un partenaire stratégique de l'Etat dans la mise en œuvre du MCP. Le programme a une coloration politique, certes mais c'est un programme objectif.

D'où viennent ces fonds alors si ce n'est pas de l'Etat ?

Les gens disent souvent que ce n'est que politique et que c'est la raison pour laquelle l'Etat verse des fonds. L'Etat signe des accords avec des partenaires internationaux. La BADA (Banque Arabe pour le Développement en Afrique), la BID (Banque Islamique du Développement), etc. financent aussi en partie les IMF.

1.8. Entretien avec Monsieur Hyacinth Lodeou - Plan-Bénin - Bohicon (30/03/2015)

Responsable du projet 'AVEC' et de l'émancipation de la femme au sein de Plan-Bénin.

Bonjour Monsieur. Vous travaillez pour Plan-Bénin. Pouvez-vous nous décrire cette organisation ?

Plan-Bénin est l'organisation internationale de développement communautaire centré sur l'enfant. Plan existe dans une septantaine de pays et a vu le jour au lendemain de la Guerre d'Espagne en 1939. Cette guerre a entraîné la mort de beaucoup de personnes et a emporté énormément de parents. Après la guerre, un journaliste a rencontré un enfant portant une ardoise sur laquelle il était noté que quiconque verrait l'enfant, prendrait soin de lui. Cela a interpellé le journaliste qui, à partir de ce moment-là a eu l'inspiration de créer un plan pour secourir ces enfants. Initialement, Plan a été créé comme une organisation humanitaire mais avec le temps, il a été transformé et est devenu en plus d'une organisation humanitaire, une organisation de développement communautaire. Nous sommes actifs dans la lutte contre la pauvreté.

Quels sont les domaines d'activités de Plan-Bénin ?

Nous intervenons dans cinq domaines principaux : l'éducation, la santé, l'environnement sain (c'est-à-dire l'hygiène et l'assainissement), la sécurité économique des ménages ainsi que la protection et la participation des enfants.

Plan-Bénin a mis en place des AVEC (Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit). Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous avons effectivement mis en place des AVEC qui font partie de notre volet sur la sécurité économique des ménages. Lorsque l'on parle de la pauvreté de manière générale et que l'on observe les ménages, les deux catégories de personnes qui sont les plus affectées par la pauvreté sont généralement les femmes et les enfants. La femme et l'enfant contribuent à la formation du revenu du ménage. Mais lorsqu'il y a des revenus, c'est généralement l'homme qui en dispose et qui en fait ce qu'il veut. Ce revenu vient rarement changer ou améliorer la condition de vie de la femme ou de l'enfant étant donné que la femme a rarement le contrôle sur les revenus. La sécurité économique des ménages est donc un concept qui met l'accent sur le renforcement des capacités du pouvoir de la femme et de l'enfant. Ces derniers sont dans un cercle vicieux de pauvreté, dû à l'analphabétisme, au manque de revenus, au non accès aux technologies et à l'éducation, etc. Voilà autant de barrières que nous voulons briser en soutenant les

femmes et les enfants. Selon notre vision, si nous renforçons les revenus que la femme aura gagnés par sa propre activité, elle aura plus de main-mise sur ses revenus. En outre, la femme est souvent plus proche de l'enfant. Partant de ce constat, on se dit que si celle-ci se sent économiquement forte, cela va rejaillir sur l'enfant en termes d'accès à l'éducation (prise en compte des frais de scolarité, d'habillement, de santé, etc).

Quelles sont les grands avantages d'une AVEC ?

Les AVEC ont la particularité de délivrer un triple avantage. Le premier est la **solidarité**. Quand les gens contractent un crédit, il peut arriver qu'ils ne parviennent pas à le rembourser car ils doivent faire face à des dépenses comme des frais de scolarité, de cérémonie, de maladie ou autres. L'avantage découlant de la solidarité des AVEC prend en compte ces événements imprévus. En outre, cela permet également aux femmes d'utiliser l'argent afin de mener à bien leurs activités génératrices de revenus et dans le même temps de subvenir aux besoins de leur famille. Le deuxième avantage est **l'épargne**. Les femmes qui mènent des activités économiques rencontrent généralement des difficultés à épargner. Elles ont souvent tendance à dépenser l'argent dont elles disposent. Malheureusement, durant les périodes de vaches maigres, elles ont besoin d'argent et n'en trouvent pas. Nous leur offrons donc la possibilité d'épargner grâce aux AVEC et de disposer de leur argent quand elles le souhaitent. Le troisième avantage qu'offrent les AVEC est **l'accès aux crédits** leur permettant de mener des activités génératrices de revenus. Toute cette méthodologie leur offre beaucoup de formations sur comment gérer un prêt, une activité économique, etc. Les femmes s'organisent, se mettent ensemble et discutent entre elles. Cela crée un genre de capital social qui donne confiance aux femmes et les pousse à s'engager. Elles se sentent soutenues et non plus isolées. Elles ont un soutien moral et financier. Lorsqu'un membre désire contracter un prêt, ce n'est pas seulement son argent mais bien l'épargne collective qu'on lui prête. Il y a donc un réel esprit de solidarité. Il y a généralement des leaders dans les groupes qui sont économiquement plus actifs et qui tirent le groupe en leur donnant un genre de coaching. En outre, les AVEC constituent également un puissant instrument de plaidoyer. Ainsi, nous avons vu des 'femmes AVEC' se lever et se rendre chez le maire pour obtenir une pompe d'eau dans leur quartier. Ici à Bohicon par exemple, il y a 137 AVEC. Sachant que chaque groupe compte en moyenne 25 membres, si toutes ces personnes se mobilisent et mènent des actions de plaidoyer ou des pressions sociales sur le maire, ce dernier sera contraint de prendre des décisions. Pour revenir à l'exemple des femmes qui sont allées voir le maire pour l'obtention d'une pompe d'eau, celui-ci leur a répondu que le problème était que les gens gèrent mal les installations publiques et qu'ils n'arrivent pas à assurer la maintenance. Les femmes se sont engagées à gérer correctement la pompe et à l'entretenir. Cette bonne pratique de gestion qu'elles appliquent ainsi que la transparence et la rigueur pour gérer leur propre argent leur donne l'aptitude et « les bonnes manières » pour gérer le bien public. Il y a beaucoup de valeurs que nous transmettons à travers les AVEC ; les valeurs de transparence, de rigueur, du goût du travail bien fait, etc. Aujourd'hui, elles gèrent elles-mêmes cette pompe et se cotisent pour l'entretenir. Finalement, les membres des AVEC se rencontrent de manière périodique (en général tous les 15 jours). Cela nous donne

l'opportunité d'y faire passer beaucoup d'informations et de messages concernant par exemple l'importance d'enregistrer les naissances mais également la sensibilisation par rapport aux soins de santé, l'hygiène, l'assainissement, etc. Les AVEC sont une porte d'entrée pour nos programmes. Elles sont comparables à une sorte de plateforme sur laquelle nous pouvons greffer beaucoup d'autres interventions.

Comment se déroule la mise en place d'une AVEC ?

Nous nous associons toujours avec une ONG comme Aldipe par exemple qui nous aide dans la mise en œuvre des AVEC sur le terrain. Nous créons généralement une ou deux AVEC et au bout d'un an, nous nous retirons. Une fois que nous quittons le milieu, il arrive très souvent que d'autres groupes se créent de façon spontanée. Les gens ont vu comment les AVEC fonctionnent et s'y sont intéressés. Ils viennent alors frapper à notre porte pour solliciter notre aide et bénéficier des formations.

Comment les AVEC se forment-elles ? Est-ce vous qui sélectionnez un groupe de personnes qui bénéficieront de votre aide ? Ou est-ce que ce sont au contraire, les personnes 'dans le besoin' qui sollicitent votre aide pour la création d'une AVEC ?

Nous ne nous occupons en aucun cas de la constitution des groupes et des membres qui en feront partie. Nous propageons l'information un peu partout et si les gens sont intéressés, ils nous contactent. Les groupes se forment généralement par eux-mêmes, de bouche-à-oreille dans les villages. Nous ne sommes pas très présents en ville car ce sont 'des petits sous' qui circulent dans les AVEC. Cela n'intéresse généralement pas les ruraux. Néanmoins, nous avons récemment propagé l'information dans les banlieues de Cotonou et beaucoup de personnes s'y sont intéressées. Par contre, les personnes qui sont déjà en relation avec des structures financières formelles ne s'y intéressent pas. Ce sont au contraire les pauvres qui ont besoin d'un peu d'argent pour démarrer une activité qui s'y intéressent.

Est-ce que les AVEC continuent d'exister sur le long terme une fois que vous vous retirez ? Quels sont les résultats que vous observez ?

La plupart des groupes continuent d'exister. L'un des points forts des AVEC est le règlement d'ordre intérieur. Dès le début, les membres du groupe décident ensemble des règles qui seront appliquées. Ces règles les amènent à continuer à fonctionner. Ces règles comprennent les sanctions en cas de retard de paiement, de défaut de paiement, etc. L'expérience a montré que certains groupes cessent d'exister car les gens qui se sont associés ne se connaissent pas vraiment ou parce qu'ils acceptent de nouveaux membres au bout d'un an qui n'ont pas été formés, ne comprennent pas vraiment le fonctionnement des AVEC, ne respectent pas les principes, etc. Mais nous avons constaté que ces groupes qui arrêtent n'en restent cependant pas là. Ils essaient d'éloigner les quelques 'mauvais' membres qui n'ont pas respecté leurs engagements et reprennent un autre cycle (une autre AVEC).

En dehors du fait que les AVEC constituent un excellent moyen pour faire passer des messages et sensibiliser les membres sur certains thèmes, quelles sont les autres différences par rapport aux tontines ?

Il y a effectivement d'autres légères différences entre les AVEC et les tontines. Dans les tontines, il y a en général un seul responsable ou un noyau 'puissant' qui prend toutes les grandes décisions et définit les règles de taux d'intérêts, de remboursement, etc. Si vous êtes d'accord avec les conditions des tontines, vous adhérez au groupe et sinon vous n'y adhérez pas. Il n'y a pas vraiment de démocratie. Par contre, les AVEC sont des groupes démocratiques. Le règlement intérieur est décidé par tous les membres. Ceux qui achètent plus de parts (il est possible d'acheter entre une et cinq parts par période) n'ont pas pour autant plus de voix. C'est une voix par personne, peu importe le nombre de parts.

Une deuxième différence est que lorsque vous entrez dans une tontine, le montant que vous devrez verser lors de chaque réunion est décidé dès le départ. Vous vous engagez pour le même montant tout au long de l'année. Dans les AVEC, vous avez la possibilité de décider d'acheter entre une et cinq parts à chaque réunion. Vous ne vous engagez donc pas à verser le même montant tout au long de l'année. A la fin de l'année, lorsque le bénéfice est calculé, il faut tenir compte du nombre de parts de chaque individu. Tout est redistribué proportionnellement au nombre de parts que chaque personne détient.

Il est important de noter que tenant compte du nombre de parts, celles qui sont achetées au cours du premier quadrimestre offrent 100% de bénéfice. Celles qui sont achetées au cours du deuxième quadrimestre offrent 50% de bénéfice, celles achetées au 3^{ème} quadrimestre offrent 25% et enfin celles achetées durant le dernier quadrimestre ne touchent rien. Ainsi, les gens n'attendent pas la fin du cycle pour acheter beaucoup de parts et ramasser les bénéfices. L'argent de ceux qui ont épargné dès le début est utilisé pour être redistribué en prêts. On se doit de les rémunérer à 100%. Par contre, on n'a pas eu le temps de placer l'argent de ceux qui ont commencé à épargner au cours du dernier quadrimestre. Il est donc normal, qu'ils n'obtiennent pas de bénéfice étant donné que les parts n'ont pas eu le temps de fructifier. Cette pratique n'existe pas dans les tontines.

Dans les AVEC, le comité de gestion est en général renouvelé chaque année. Lors de l'assemblée générale, nous organisons une évaluation participative au cours de laquelle nous évaluons tous ensemble, ce qui a bien fonctionné et ce qui ne l'a pas.

Une dernière différence entre les deux systèmes est qu'il est possible de rembourser des parts tout au long du cycle. Admettons qu'un membre de l'AVEC détienne 100 parts et qu'il a déjà contracté un prêt. Des frais imprévus l'obligent à solliciter un nouveau prêt. Il ne peut plus en contracter un nouveau étant donné qu'il en a déjà un. Il a donc la possibilité de vendre 25 parts en cours de route. Ceux qui achèteront ses parts prendront le bénéfice de ces 25 parts. Ce système est aussi pratique pour les personnes qui décident de quitter l'AVEC et veulent revendre leurs parts.

1.9. Entretien avec Monsieur Gabriel Ayikpo - CARDER - Bohicon (08/03/2015)

Responsable du service d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sein du CARDER (Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural).

Bonjour Monsieur Ayikpo. Vous travaillez au sein du CARDER. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le CARDER et quel est votre rôle en son sein ?

Le CARDER est une structure décentralisée du MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche). Il s'agit d'une structure étatique au niveau régional qui s'occupe de toutes les activités liées à l'agriculture, à l'aménagement des bas-fonds, à la construction des pistes, etc.

Y a-t-il beaucoup de paysans qui mettent en application des techniques agro-écologiques au Bénin ?

Actuellement, le nombre de paysans qui mettent en application des techniques agro-écologiques est relativement faible. Cela est dû à plusieurs paramètres. Pour commencer, il y a ce que l'on appelle **l'agriculture itinérante sur brulis**. Il s'agit d'une pratique agricole extensive. Les paysans défrichent de nouvelles terres et les utilisent pendant un certain temps. Après le défrichement, ils procèdent au brulage ; au brulis. En répétant cette façon de faire pendant un certain nombre d'années, la terre commence à s'affaiblir ; les sols s'appauvrissent rapidement. Par conséquent, les paysans étant à la recherche de terres fertiles, vont conquérir de nouvelles friches.

Un deuxième paramètre est **l'agriculture de subsistance ou familiale**. Il y a encore beaucoup de paysans qui sont cramponnés à cela. Ils produisent tout juste le nécessaire pour leurs propres besoins. Ces gens ne font donc pas une agriculture à l'échelle industrielle. Ce sont des petits agriculteurs.

Troisièmement, il y a l'introduction des **cultures de rente**, tel que le coton. Pour pouvoir satisfaire aux besoins de ce type de culture, de nouvelles terres sont nécessaires. Les gens sont donc obligés de conquérir de nouvelles friches. Et puis il y a aussi les changements climatiques. Avant nous avions une grande et une petite saison des pluies ainsi qu'une grande saison sèche et une petite saison sèche (les agriculteurs cultivaient donc pendant une grande saison + une petite saison). Avec l'évolution du climat qui a un caractère très fluctuant, nous sommes en train de passer d'une situation avec quatre saisons à une situation bimodale. Dans le Nord du Bénin, il n'y a pratiquement plus que deux saisons : une grande saison des pluies et une grande saison sèche. Mais dans le sud, jusqu'au département du Zou et des collines, on enregistre encore timidement deux petites saisons de culture et puis une grande et une petite saison sèche.

Enfin, il y a aussi le manque **d'encadrement des producteurs**. Il faut une structure encadrant les producteurs en matière de respect des techniques agricoles. A l'heure actuelle, le CARDER est l'acteur le plus actif à ce niveau-là. Si l'on regarde les statistiques en matière de nombre de paysans encadrés - bénéficiant d'un encadrement de proximité par des agences du ministère de l'agriculture - nous ne sommes pas encore

parvenus à encadrer 100% des agriculteurs. Or, ce sont les paysans encadrés qui bénéficient des nouvelles technologies pour les problèmes de relèvement de la fertilité des sols, etc.

Pouvez-vous nous donner un exemple d'une pratique agro-écologique appliquée par les paysans au Bénin ?

Il y a par exemple un système que certains paysans utilisent afin de relever la fertilité des sols. Il s'agit du GIFS (Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols). L'utilisation d'engrais minéraux n'améliore pas la fertilité des sols, au contraire. Au plus le sol s'appauvrit, au plus vous utilisez une quantité importante d'engrais. Il faut donc avoir recours à des engrais organiques ou à des plantes améliorantes qui peuvent améliorer la fertilité des sols. Il existe par exemple le « mucuna ». C'est une plante herbacée qui envahit les sols et produit assez de biomasse. Compte tenu des problèmes de manques de terres, nous essayons d'intégrer cette plante-là auprès des producteurs sur le terrain. Prenons par exemple un paysan qui ne possède qu'un demi-hectare. S'il cultive du maïs sur la moitié de sa parcelle (donc sur un quart d'hectare) et qu'il constate que ça ne donne pas bien, il sème du mucuna sur l'autre moitié de parcelle. Cela permet au maïs d'atteindre sa maturité physiologique avant que le mucuna n'envahisse entièrement le sol. Lorsque le paysan fait cela au premier cycle, il ne peut plus rien faire sur cette parcelle durant le deuxième cycle. Cette plante (mucuna) envahira entièrement le sol par une production importante de biomasse. Dès que la saison sèche arrive, toutes les feuilles tombent et se dégradent très vite. Pour éviter les feux de brousses (les chasseurs de rats brûlent la parcelle), nous conseillons aux paysans de labourer leurs terres pendant la saison sèche car ce sont des feuilles très inflammables. Dès la prochaine saison des pluies, il peut à nouveau cultiver du maïs et constate une nette amélioration de sa production, le sol étant beaucoup plus fertile. Au début nous avons vulgarisé la technologie en identifiant certains paysans auxquels nous avons donné des graines de mucuna. Cela a produit beaucoup de graines.

Nous utilisons aussi les pois d'angole qui présentent un avantage de plus que le mucuna. Non seulement les pois d'angole donnent de la biomasse pour enrichir le sol mais en plus, leurs racines produisent assez de nodosité pour capter l'azote atmosphérique. En outre, ces pois donnent encore des graines que le paysan peut consommer.

A part la technique des plantes, il y a aussi la fabrication de compost que nous apprenons à certains paysans. Surtout ceux qui font de l'élevage et de l'agriculture en même temps. Nous essayons de leur faire prendre conscience de l'utilité du système **agro-sylvo-pastoral**.

Avant, les agriculteurs ne cultivaient qu'annuellement (maïs, arachide, igname). Nous essayons petit à petit de leur faire comprendre que cela ne suffit pas. Avec la sévérité des aléas climatiques, les gens sont obligés de subir les caprices de la nature. Il faut faire des cultures pluriannuelles ; avoir un petit verger, une petite plantation et associer cela à l'élevage puisque si la pluie n'arrive pas, vous avez au moins les animaux. Vous pouvez les élever et les vendre afin de subvenir à vos besoins.

Tout cela contribue à diminuer l'impact de l'homme sur les ressources naturelles.

Comment sensibilisez-vous les paysans par rapport à ces graines ou autres techniques ?

Nous faisons des parcelles de démonstration. Nous identifions un certain nombre de paysans qui bénéficient d'un encadrement rapproché. A partir de là, certaines personnes acceptent d'appliquer les techniques que nous amenons. D'autres acceptent de les intégrer partiellement et nous tirons des conclusions ensemble. Après les démonstrations, les paysans appliquent les techniques enseignées sur leurs propres exploitations. Nous faisons également des visites d'exploitations et des visites d'échanges.

Pour vous, l'agro-écologie représente donc une solution pour une agriculture durable au Bénin. Pourquoi ? Pouvez-vous développer votre avis quant à cette pratique ?

Nous avons constaté que depuis toujours, les gens pensent que les ressources naturelles sont illimitées et que nous pouvons les exploiter à notre guise. Avant, les forêts recouvraient quasi toute la surface du Bénin mais avec le temps, il y a eu l'extension des villes. Aujourd'hui, si nous prenons pour exemple la ville de Bohicon, les zones agricoles ont été transformées en quartiers de villes. Tout ce que nous avons en ressources naturelles, la faune etc. est en train de disparaître. (Aujourd'hui, une femme qui veut par exemple ramasser du bois pour alimenter un feu pour cuisiner est obligée de parcourir une distance considérable). Certaines personnes commencent à prendre conscience de cette problématique mais malheureusement cette proportion est trop faible.

Quelles sont pour vous les ambitions sociales de l'agro-écologie ?

Nous devons travailler ensemble pour un développement durable. Comme on le dit souvent, le développement durable compte trois dimensions sur lesquelles on doit pouvoir agir. Si nous négligeons une de ces dimensions, le développement durable n'est plus certain. Il y a la dimension sociale, économique et environnementale. L'agro-écologie respecte ces trois dimensions. Grâce à l'agro-écologie, les ressources du sol sont prélevées de façon respectueuse pour l'environnement. Si l'on met l'agro-écologie de côté, l'avenir sera de plus en plus sombre pour les générations futures. Il est donc urgent de vulgariser davantage les techniques agro-écologiques. La population mondiale croît à un rythme géométrique alors que les ressources naturelles évoluent à un rythme arithmétique. Dans ces conditions-là, nous sommes obligés de faire un arrêt pour adopter de bons comportements et ne pas détruire les ressources naturelles. Les hommes seront les premières victimes de ce désastre. Quel avenir voulons-nous laisser à nos enfants ? Si nous ne changeons pas nos comportements, nous allons droit dans le mur.

Pensez-vous que les pouvoirs publics n'appuient pas suffisamment les agriculteurs à l'innovation et l'action collective pour faire fructifier l'agro-écologie dans le pays ?

Ce qui est dommage dans la plupart de nos pays aujourd'hui, c'est que la volonté politique n'accompagne pas la préservation des ressources naturelles. Il faudrait que les politiciens se mettent réellement dans le jeu et se soucient davantage du fait qu'en

sauvegardant ou en préservant les ressources naturelles, tout en exploitant ces ressources pour subvenir aux besoins de l'homme, on ferait un grand bond en avant. Mais les politiciens ne sont pas vraiment sensibles à la préservation de nos ressources naturelles. Prenons l'exemple des sacs plastiques qui sont sur le point de tuer l'agriculture dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest. Si vous vous promenez dans la ville de Bohicon, vous verrez partout des sacs en plastiques qui traînent. Cela a un rôle très néfaste sur l'agriculture. Ces sacs plastiques imperméabilisent progressivement les sols. Quand le sol est imperméable, la recharge de la nappe phréatique par les pluies naturelles deviendra hypothétique. Les sols ne seront même plus en mesure d'être renouvelés ou d'assurer un certain relèvement naturel de leur richesse. Que vont cultiver les paysans lorsqu'il y aura des sacs plastiques partout ? Cela risque d'hypothéquer l'avenir de la plupart des paysans. Jusqu'aujourd'hui, les autorités politiques ne prennent pas conscience de cela. Ils ne font rien ! On continue d'importer massivement des sacs plastiques. Le cycle de l'eau risque aussi d'être brisé. Et si cela arrive, l'avenir de l'agriculture est hypothéqué ce qui engendrera des catastrophes. Il faut combattre cela ! Le petit Rwanda a interdit les sacs en plastique pour introduire des sacs biodégradables. C'est un début de volonté politique.

On est en train d'hypothéquer l'avenir du pays. Mais aujourd'hui, les gens ne pensent pas à cela. Pendant un moment, il y avait des publicités qui montraient qu'il était possible d'importer des guanos ; des engrais organiques d'oiseaux. Ce serait mieux d'importer des engrais organiques à partir des déjections des animaux plutôt que de continuer à importer à grande échelle des engrais minéraux qui n'améliorent pas la structure du sol et encore moins la fertilité. Mais ce que nous utilisons à grande échelle partout : l'utilisation abusive des insecticides, pesticides, herbicides, etc. Les ennemis de l'agro-écologie !

Pensez-vous que le bon fonctionnement de l'agro-écologie nécessite des paysans formés ayant suivi un programme scolaire ou une formation adaptée ?

Il faut s'adapter à la réalité du terrain. Aujourd'hui, l'essentiel est d'apporter aux paysans analphabètes la bonne nouvelle : la formation nécessaire. Il faut créer un cadre incitatif pour que les gens soient attirés et intéressés par les techniques agro-écologiques. Par exemple : certaines personnes produisent du coton biologique. Pour ce coton biologique, le prix au kilo est supérieur à celui du coton conventionnel. La première année, le coton biologique n'a pas bien donné mais avec le temps beaucoup de personnes se sont tournées vers ce système car les bénéfices sont relativement intéressants. De la même manière, si le gouvernement privilégie la production du maïs biologique par exemple, le prix de vente de celui-ci sera peut-être trois fois supérieur au prix du maïs produit avec des engrais minéraux. L'encadrement doit être très strict pour que les gens ne trichent pas car pour produire du maïs biologique, il faut obligatoirement utiliser de l'engrais organique et non de l'engrais minéral. Le gouvernement pourra certainement trouver un marché que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, pour encourager cette pratique. Si on procède ainsi et qu'on trouve un marché pour ce maïs biologique, il est évident qu'à la longue, beaucoup de paysans

vont commencer à se spécialiser dans ce domaine. Etant donné que le prix de vente sera supérieur à celui du maïs traditionnel, cela encouragera les paysans. (Si l'on parvient à convaincre 30 paysans sur 100 d'utiliser de l'engrais organique au lieu de l'engrais minéral, ce sera déjà un très bon début. Il faut commencer et évoluer petit à petit vers ce genre de techniques).

Néanmoins, il est vrai que de nombreux paysans restent réticents et méfiants quant à ces techniques agroécologiques. Cela bouscule leurs habitudes. Ils ont pris l'habitude de semer le maïs à une certaine période de l'année par exemple. Il n'est pas facile de les convaincre de changer d'habitudes. En outre, ils se méfient et mesurent les risques auxquels ils pourraient être confrontés. Une telle approche engendrerait des coûts supplémentaires qu'ils ont peur de ne pas récupérer.

1.10. Entretien avec Monsieur Ali Boukari – Bohicon (30/03/2015)

Assistant du directeur de la CLCAM de Bohicon, entité de la FECECAM.

Bonjour Monsieur. Vous travaillez au sein de la FECECAM, la plus grande institution de microfinance au Bénin. Pouvez-vous nous la décrire brièvement ?

La FECCAM-Bénin (Faîtière des Caisses Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin) est la direction générale. Au sein de la FECECAM, il y a 31 CLCAM (Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel) réparties à travers le Bénin. Ce sont des coopératives d'épargne et de crédit, autrement dit des structures gérées par la communauté pour la communauté.

Certaines critiques sont faites à l'égard des IMF considérées comme des structures trop grandes et donc trop éloignées de leurs clients. Qu'en dites-vous ?

En effet, les IMF ont été critiquées sur ce point-là. A la FECECAM, il y avait au départ trois échelons : la direction générale, les Unions régionales et les CLCAM. Les CLCAM étaient au nombre de 101, réparties à travers le territoire béninois et étaient sous-dimensionnées. Nous trouvions que la structure était trop lourde. En 2010, il y a donc eu une réforme. Aujourd'hui, les Unions régionales n'existent plus. Nous avons regroupé les centres qui constituent maintenant des plus grandes entités, plus proches de la population.

En quoi êtes-vous plus proche de la population maintenant ?

La CLCAM de Bohicon par exemple est une grosse entité. Des agences et guichets ont été créés à différents endroits suivant les besoins de la zone d'intervention. Nous avons même un guichet dans le marché de Bohicon.

Quelles sont les conditions pour obtenir un crédit ?

Tout d'abord, il faut être membre. Pour y adhérer, il faut payer les parts sociales (2000 francs) et d'adhésion (500 francs). Une fois que l'on est sociétaire (avoir payé les parts sociales), on est éligible et on peut solliciter un prêt ou ouvrir un compte d'épargne. Il

faut également avoir une ancienneté d'au moins trois mois ce qui nous laisse le temps de connaître un peu mieux notre client. Ensuite, il faut évidemment avoir au moins 18 ans et posséder au minimum 10 à 15% du crédit demandé.

Nous voulons offrir des crédits qui correspondent le plus possible aux aspirations de nos clients. Nous avons donc plusieurs sortes de crédits au vu de la diversité de notre clientèle. Nous avons des crédits de court, moyen ou long terme mais également des crédits de consommation, des crédits agricoles, commerciaux, etc. Nous offrons quasiment que des crédits pour financer des activités génératrices de revenus.

Quelles sont les garanties que les clients doivent apporter ?

Pour tout crédit inférieur à 200.000 francs, il n'y a pas de garanties matérielles à apporter. Cependant, nous demandons deux cautions ; deux avaliseurs qui s'engagent à rembourser le crédit si la personne n'est pas capable de rembourser son emprunt. Pour les crédits supérieurs à 200.000 francs, nous demandons en outre une garantie matérielle, c'est-à-dire l'original de la convention de vente du bien (maison, terrain,...).

Nous avons eu des cas de personnes qui contractaient un emprunt de plus de 5 millions de francs et n'étaient pas capables de le rembourser. Nous avons été contraints de faire appel aux huissiers de justice. Néanmoins, ce genre de cas est extrêmement rare. En dix ans de temps, nous avons eu à peine deux ou trois cas de non remboursement de crédit. Etant donné que nous sommes une coopérative, nous partons du principe que la voie à l'amiable est la plus optimale. La voie judiciaire est compliquée, coûteuse et lente. En outre, la loi protège beaucoup plus le débiteur.

A combien s'élève le taux de remboursement des crédits ?

Le taux de remboursement tourne autour des 95-97%.

A côté de l'octroi de crédits, êtes-vous également actif dans les tontines ?

Oui, effectivement. C'est surtout pour lutter contre les tontines 'sauvages' où des tontiniers malintentionnés disparaissent avec l'argent collecté des clients. Certains de nos clients constituent une épargne via nos tontines ce qui leur permet par après de demander un microcrédit. Nous pouvons leur avancer de l'argent. Sur base de leur mise, par exemple 500 francs par jour, ils remboursent progressivement.

D'où viennent les fonds de l'institution ? Uniquement des épargnants ?

Oui, les fonds proviennent uniquement de la communauté elle-même, de l'épargne individuelle. La FECECAM est constituée de 30% de réserves, soit plus de 35 milliards de francs. Les 70% restants sont le taux de réemploi.

Ce n'est pas pareil à la CPEC dont plus de 60% des fonds proviennent du gouvernement. En effet, il y a quelques années, l'Etat a fait un appel d'offre pour sélectionner des institutions de microfinance qui pourraient l'aider dans le cadre du projet MCPP (Microcrédits aux Plus Pauvres). Le gouvernement veut lutter contre la pauvreté mais n'est pas une institution de microfinance. Il est donc obligé de passer par

des IMF existantes. De nombreuses IMF ont postulé mais nous pas. C'est la CPEC qui a « gagné » l'appel d'offre. Cela ne nous intéressait pas car nous avions déjà suffisamment de ressources et beaucoup de réserves qui dormaient à la BOA (Bank of Africa).

1.11. Entretien avec Monsieur Jean Thountondj – Bohicon (31/03/2015)

Chargé du transfert de monnaie instantanée à la CLCAM, entité de la FECECAM.

Quels sont pour vous les grands enjeux de la microfinance ?

Un premier enjeu est de savoir comment atteindre notre cible, c'est-à-dire une large partie de la population. De nombreuses personnes sont encore réticentes ou n'ont pas encore compris ce qu'est la microfinance. Nous devons tout faire pour pénétrer davantage la population et faire connaître les produits que nous proposons.

On entend souvent dire que l'objectif premier est de réduire ou d'éradiquer la pauvreté. En réalité, ce n'est pas aussi simple que ça. Il y a des poches de résistances. Beaucoup de gens ne mangent malheureusement pas à leur faim et n'ont pas le minimum pour accéder à nos services. Un autre enjeu est donc de se demander comment faire pour aider ces personnes et leur donner accès aux crédits. La FECECAM par exemple avait trouvé un moyen, à travers 'l'Épargne planifiée' qui est une tontine améliorée. Celle-ci permet aux gens de cotiser au moins 200 francs par jour pendant 30 jours.

Malheureusement, certaines personnes ne sont pas capables de récolter 200 francs par jour. Ils ne trouvent même pas 100 francs en une journée pour se nourrir et subvenir à leurs besoins. Eradiquer la pauvreté est donc un vain mot dans la microfinance car celle-ci est appelée à être rentable. Si vous n'avez pas de profits ou de produits aujourd'hui pour pérenniser votre système, c'est que vous allez disparaître à terme.

Quelle sont les différences entre l'épargne planifiée (ou tontine améliorée) que vous proposez et une tontine traditionnelle ?

L'épargne planifiée que nous proposons existe depuis huit ans. En 2009, nous avons revu le système afin qu'il soit plus performant. Comme dans une tontine classique, nous avons des agents qui passent périodiquement (ou quotidiennement) chez les clients afin de collecter leur argent. Une grande différence entre les deux systèmes est que lorsque vous cotisez, vous venez à la caisse pour retirer votre argent ; vous venez récupérer votre argent à la fin de la période à la caisse de votre agence. Alors qu'un tontinier vous donne votre argent sur un lieu de rencontre, sur le marché, en rue... Cela peut être considéré comme un désavantage étant donné que nous n'avons pas la possibilité de remettre l'argent du client sur son lieu de travail par exemple. Nous avons 77 agences réparties à travers le Bénin et nous ne nous déplaçons pas jusqu'au client pour lui remettre son argent. Si c'est un paysan qui vit dans un village reculé et a des difficultés à se déplacer, nous ne pouvons pas venir jusqu'à lui. Par contre, un tontinier classique se déplace plus facilement et peut se rendre au domicile du client. Notre système d'épargne planifiée est cependant moins risqué car le client retire son argent à la caisse.

Avec un tontinier, vous prenez le risque que celui-ci s'enfuie avec votre argent. Notre système est plus officiel /formel et sans risques.

Y a-t-il des frais supplémentaires que le client doit payer pour bénéficier de cette sécurité chez vous ?

Nous demandons simplement de payer 200 francs pour le carnet qui couvre un an. Ce sont des frais « d'inscription ». En dehors de cela, il n'y a pas de coûts supplémentaires. Comme pour les tontines classiques, la 31^{ème} 'mise' du client nous revient.

Ne pensez-vous pas que la microfinance ressemble de plus en plus à une banque et perd sa finalité première qui est d'éradiquer la pauvreté ?

En Afrique de l'Ouest, il n'y a pas de réglementation formelle par rapport à la microfinance et aux banques. A l'heure actuelle, la microfinance fonctionne effectivement comme une banque et la banque cherche à imiter aussi la microfinance car elle va dans les villages pour y créer des systèmes de mutuelles. La différence entre les deux est que les coûts restent plus élevés dans les banques et les critères de sélection sont aussi plus strictes (mais tout dépend évidemment du montant et de la durée du crédit).

Les IMF favorisent-elles les gros producteurs par rapport aux petits paysans ?

Dans le passé on favorisait les petits paysans. Mais aujourd'hui, on a pris l'option de rentabiliser le système ce qui implique qu'on laisse certaines personnes de côté. On court derrière la rentabilité. Le système est malheureusement fait ainsi et si nous ne suivons pas la tendance, notre institution coulera. Les personnes qui ont besoin des crédits les plus importants sont ceux qui ont le plus de moyens ; les gros producteurs sont donc favorisés. Dans notre système, nous avons des difficultés à financer le début des activités. Un jeune qui veut se lancer trouvera donc très difficilement un crédit.

Mesurez-vous l'impact social ? Si oui, comment ?

Nous faisons des visites de terrain et il y a des fiches qui sont conçues à cet effet pour aller voir si tout se déroule comme prévu. Cela fait partie du système de suivi de l'activité. Néanmoins, il est vrai qu'avec la recherche permanente de rentabilité, les agents n'ont plus de temps à perdre pour conseiller correctement les clients. Avant, on conseillait formidablement bien les clients, on donnait des formations sur la gestion et la tenue de la comptabilité, etc. Malheureusement, on ne conseille actuellement plus comme cela se faisait auparavant. Lorsque quelqu'un demandait de prendre un nouveau crédit, on analysait ses capacités de remboursement et comment il gèrait son activité. C'était systématique. Aujourd'hui, il me semble que le temps accordé à ces procédures a diminué. On ne suit plus l'activité du client correctement. On suit seulement les activités pour voir comment le bénéfice arrive dans la maison mais en dehors de cela, il n'y a plus de soutien ou de conseils individualisés.

1.12. Entretien avec Monsieur Loïc De Cannière – Anvers (22/06/2015)
CEO chez Incofin Investment Management

Quel est le rôle d'Incofin au sein du secteur de la microfinance ?

Incofin Investment Management est un gestionnaire de fonds qui investit principalement dans les MF des pays en développement en Afrique, en Asie ou en Amérique Latine. Nous n'avons pas d'outils spécifiques ou de formes de fonds spécifiques, on gère plusieurs sortes de fonds d'investissement.

Quels sont vos différents fonds d'investissement ?

Tout d'abord, nous gérons Incofin CVSO qui investit dans des institutions de microfinance durables de pays en développement. Ensuite, nous avons des fonds institutionnels qui investissent uniquement dans des IMF situées en zone rurale comme « le Rural Impulse Fund I et II ». Ce sont des fonds fermés qui ne sont pas ouverts au grand public. Un fonds est fermé lorsqu'on n'offre pas d'actions à d'autres investisseurs. On vend les actions, on rembourse les actionnaires et ensuite on liquide le fonds donc on rembourse les actionnaires et les détenteurs des obligations. Les investisseurs qui investissent dans nos fonds institutionnels sont la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale, l'état français, l'état allemand, des fonds de pension, des banques. Ceux-ci investissent pour des montants assez élevés. Et ces fonds-là investissent uniquement dans des IMF dans le milieu rural. Les investisseurs peuvent investir en participation ou en dette. Donc soit on octroie des crédits ou soit on prend des participations dans des institutions. Nous venons également de lancer agRIF. AgRIF finance les IMF, mais également les banques car on pense que les banques sont mieux placées pour octroyer des crédits agricoles parce que c'est un produit assez sophistiqué. Et on va aussi pouvoir financer des coopératives d'agriculteurs, ce qu'on a déjà fait avec nos fonds qui financent le commerce équitable. Donc là on finance des coopératives d'agriculteurs qui ont le label fairtrade. Donc là ce n'est plus de la microfinance, car on finance directement le secteur agricole.

Que définissez-vous par investissement d'impact ?

Tous nos investissements sont des investissements d'impact, on se qualifie comme « impact investors » car on va maximiser la rentabilité financière et en même temps on essaie d'atteindre des objectifs d'impact et on mesure ensuite la performance sociale, mais pas l'impact, ce n'est pas la même chose. On fait des investissements qu'un investisseur commercial ne ferait pas, car il ne poursuit pas l'objectif social. On le fait toujours conjointement avec l'objectif financier. On pense qu'il est possible de joindre les deux objectifs pour trouver un juste équilibre entre la performance sociale et financière.

Quelle est la structure de vos fonds ? Et quelles sont les rémunérations des investisseurs ?

Certaines IMF collectent une partie de leurs fonds propres sur le marché, l'autre part de leur fonds propre sont alors des fonds comme les nôtres. Tous nos fonds ont la même

structure. Le fonds émet des actions et des obligations, c'est-à-dire de la dette. Ensuite, on réinvestit dans des IMF dans des participations en capital (equity) ou on fait des investissements en dette. Donc Incofin prend deux positions par rapport à l'IMF soit on est créateur soit on est investisseur en equity alors dans ce cas on est actionnaire. Nos actionnaires reçoivent, à la fin de la vie du fonds, une rémunération entre 10 et 15%. Quand on est créateur nous octroyons des crédits entre 7-8% aux IMF. Nos obligations sont des notes seniors et on offre pour ces obligations un coupon annuel qui est d'environ 3% et puis on rembourse le montant en principale de l'obligation. Le fonds aura donc la différence entre 7% et 3%.

Ensuite, du côté des IMF il y aura un effet de levier, elles vont attirer les fonds de tiers. Les IMF vont octroyer des crédits à un taux aux alentours de 25%. Les taux sont tellement élevés, car les IMF doivent couvrir leurs coûts. Elles ont des coûts de 15%, voire plus. Si on fait l'addition de cela on arrive à une structure de coûts qui sont des coûts administratifs, des « cost of funding » et puis il y a une marge bénéficiaire pour rémunérer leurs propres investisseurs et pour provisionner pour couvrir leurs risques de non-remboursement.

Combien de membres avez-vous dans votre portefeuille d'IMF-clients ? Pourquoi le Bénin ne fait-il pas partie de votre portefeuille d'IMF-client ?

En Afrique pour l'instant on a entre 10 et 15 pays dans notre portefeuille. On a investi au Bénin dans une institution qui s'appelle PADME. On s'est retiré de cette IMF il y a quelques années en raison d'un problème de fraude. On est au Burkina Faso et au Nigeria qui sont ces pays voisins. Mais on n'exclut pas le pays, on n'a juste pas eu d'opportunités d'investissements pour le Bénin pour le moment. Peut-être plus tard. Pour éviter les fraudes il faut bien organiser l'audit interne de l'institution. Si c'est bien géré, alors il n'y a pas de problèmes. Si le manager est aussi impliqué dans la fraude, alors là on a un grand problème avec l'institution et c'était le cas au Bénin alors là on n'accepte pas et on se retire.

Peut-on dire d'une manière générale qu'Incofin est spécialisée dans le financement d'IMF en milieu rural ?

On se profile de cette façon-là, mais on ne fait pas uniquement le rural. Les fonds qui ont connu le plus de succès sont ceux qui se concentrent sur un milieu rural. Les besoins en microfinance sont beaucoup plus importants en milieu rural qu'en milieu urbain. Il y a beaucoup plus d'acteurs en milieu urbain, mais il y a également beaucoup plus de surendettement en milieu urbain. En milieu rural, les clients sont souvent plus fidèles et on est moins exposé au risque de surendettement.

Pourquoi il y a-t-il tellement de surendettement en milieu urbain ?

C'est un problème de la microfinance. Beaucoup d'acteurs sont devenus très commerciaux. Les IMF ont commencé à vendre leurs crédits, juste en fonction de leurs marges bénéficiaires, sans tenir compte des capacités de remboursement de leurs clients. Il y avait des clients, surtout en Inde qui étaient souvent illettrés etc. qui signaient

plusieurs contrats qui en fin de compte ne savaient plus rembourser. Il y a même eu des cas de suicides, ça a été terrible. Les IMF ne regardaient pas s'ils avaient les capacités de rembourser les crédits. Les IMF doivent faire un suivi et un calcul des revenus du ménage ou de la petite entreprise ; ils ne doivent pas se limiter à vendre les crédits, ça prend un peu de temps mais c'est très important. Les micro-entrepreneurs ne peuvent pas avoir plusieurs crédits, ça peut être très dangereux.

Quelle piste faut-il suivre pour les personnes totalement exclus du système financier?

Nous avons beaucoup de clients illettrés aussi. Le but est clairement d'étendre notre clientèle rurale en appuyant les bonnes IMF qui font l'effort d'aller plus loin. Nous croyons beaucoup à la solidité des institutions. On ne croit pas trop aux petites initiatives amatrices, on croit beaucoup au besoin de professionnalisme au sein d'une IMF. Même si la clientèle est illettrée il faut être une bonne institution. Il faut par exemple que l'IMF soit licenciée par la banque centrale qu'il y ait beaucoup d'illettrés ou pas. Il faut aussi avoir le courage d'ouvrir de nouvelles agences et de ne pas rester là où ils sont.

Il y a des exemples dans notre portefeuille comme au Nigeria où il y a des tout petits crédits de 20-30 euros et ce sont souvent des gens illettrés sans carte d'identité etc. Il faut quand même toujours qu'il y ait une activité économique à la base, pour qu'une personne puisse bénéficier d'un crédit. On n'atteint pas les habitants des bidonvilles. Je ne pense pas que la microfinance soit l'outil adéquat pour ça.

Pensez-vous que la microfinance est un outil adéquat et adapté pour financer les activités agricoles ? (argumenter) Si non, que faudrait-il changer pour qu'il le devienne ?

La microfinance est un bon outil pour financer les activités des agriculteurs si le crédit est bien structuré et s'il tient bien compte des conditions spécifiques des agriculteurs. Souvent, dans la microfinance ce sont des crédits de six mois qui sont remboursables chaque semaine et ça ne convient pas du tout aux agriculteurs, car ils doivent attendre la récolte avant d'avoir leurs revenus. Mais il y a moyen d'adapter la microfinance à leurs besoins. Il faut que l'IMF ait l'ambition et l'expertise de le faire.

Dans notre cas on cherche alors des consultants ou des experts capables d'installer les produits adéquats. Pour cela, il faut un certain degré de sophistication.

L'une des principales critiques envers les IMF est la recherche constante de profits. Pensez-vous que cela peut entraver leur mission sociale ? Avez-vous l'impression qu'il y a beaucoup d'IMF qui aident les plus pauvres ?

C'est vrai que la plupart des IMF cherchent la facilité en s'installant dans le milieu urbain, les gens ont souvent recherché le bénéfice facile. Mais on constate qu'il y a de plus en plus d'IMF qui tentent de se concentrer sur les zones rurales pour aider les plus pauvres. L'essence même de la performance sociale c'est de comprendre les besoins des clients. Dès qu'on fait l'effort et qu'on adapte les produits c'est bon pour les clients, c'est bon pour l'institution et pour le business. Il faudrait rebalancer les objectifs des

IMF. Il n'y a pas de problème à être profitable, mais il ne faut pas oublier sa mission sociale.

Que peut faire Incofin pour faciliter le refinancement des IMF ayant des difficultés à accéder à des ressources financières à moindre coût ? L'Etat propose déjà des taux avantageux. Il y a-t-il une autre solution ?

Nous pouvons parfois mobiliser des ressources à moindres coûts, mais on le fait seulement dans certains cas. Je ne pense pas que le financement soit toujours la solution efficace si ça ne va pas de pair avec l'amélioration de l'IMF. C'est de l'argent jetée. Normalement on demande 7 à 8% de taux, mais si l'IMF est particulièrement performante au niveau social avec Incofin CVSO on peut parfois accepter de laisser tomber le taux d'intérêt. Ce serait dommage de ne pas octroyer des crédits si l'IMF est tellement pertinente. Il y a d'autres fonds en Europe, qui ont aussi ce genre d'approches (comme Oiko crédit aux Pays-Bas). C'est de l'impact Investment, tous nos fonds sacrifient une partie de leur rentabilité et ne sont pas comparables avec des investissements traditionnels.

Nous avons aussi des responsabilités par rapport à nos investisseurs et si on ne le fait pas, Incofin n'existera plus. On est un peu sceptique par rapport aux ONG avec des programmes de microfinance qui ont peu de clients. Dans notre portefeuille on a eu beaucoup de programmes de ce genre qui n'ont pas bien fonctionné (ONG par exemple). Même si parfois les ONG ont un aspect plus romantique on croit plutôt aux IMF plus rentables. On a aidé des toutes petites IMF, qui étaient bien gérées, mais on était là dès le début et on les a accompagnées. De cette façon on essaie de faire le chemin ensemble. C'était le cas en Colombie où on était dans une zone très dangereuse et où on finançait les petits agriculteurs. L'approche que nous favorisons c'est de professionnaliser l'IMF.

Pour donner quelques chiffres, nous avons 30 participations en capital. On a 40.000 clients aujourd'hui. Il y a 35 agences dans le pays. On a monté tout un programme d'aide pour développer de nouveaux produits comme des crédits agricoles. En parlant avec les membres locaux du conseil, on améliore les opérations et on apporte aussi du refinancement pour les programmes etc. Ce qui nous paraît le plus important ce sont les participations en capital et puis les crédits en montant c'est beaucoup plus important pour nous, mais la position du créateur est beaucoup plus distancée. On a donc beaucoup moins d'influence sur l'IM. Avec ces programmes d'aide on pousse les IMF à aller dans les zones rurales et à ne pas rester paresseusement en milieu urbain.

Quelles formes d'assistance technique apportez-vous ?

Nous avons un fonds au Congo, qui s'appelle FPM c'est un fonds qui investit dans les toutes petites COPEC et en parallèle il y a des assistances techniques. Nous avons accès à des dons qui financent des interventions techniques, comme des entraînements. Ils sont en train de développer ou d'appuyer des IMF. On le fait dans un pays mais je pense que ça a beaucoup de sens de travailler en coopération avec l'assistance technique pour 'éduquer' les IMF. Cette assistance c'est par exemple la gestion de risques, la

comptabilité, etc. pour que les IMF puissent ensuite transférer cet apprentissage aux bénéficiaires.

Incofin a son propre outil de mesure de la performance sociale : ECHOS. Est-ce comparable à l'outil d'audit social : SPI (Social Performance Indicators) ?

Echos s'applique à chaque fonds et oui c'est un SPI. On est en train d'harmoniser avec tous les gestionnaires et investisseurs en microfinance nos outils pour standardiser et se mettre d'accord sur les critères afin de mesurer la performance sociale des IMF. L'outil harmonisé s'appellera SPI4. Le but c'est d'utiliser un langage commun aux niveaux des investisseurs. Les premiers projets pilotes sont en train d'être fait maintenant. Cet outil sera donc applicable à tout le monde, mais ce n'est pas un outil obligatoire, tout le monde est libre de l'utiliser. SPI4 est destiné aux investisseurs. A travers cet outil on leur garantit que l'on respecte ces principes-là.

Comment les IMF devraient-elles faire face aux services financiers informels qui sont assez dominants au Bénin ? Doit-il y avoir une formalisation du secteur informel ou davantage une complémentarité entre les deux secteurs ?

Les IMF commencent à s'allier aux tontines. Elles commencent à financer les tontines et à en faire des groupes de clients. Cela se fait progressivement. La tontine est très limitée. A terme les membres de la tontine deviennent des clients de l'IMF et la tontine peut alors continuer à exister en tant que véhicule qui reçoit des crédits. La tontine peut également fonctionner en tant que banque villageoise. Ce sont des groupements solidaires ou des crédits solidaires. Et les clients peuvent recevoir les coûts à travers l'IMF. On ne croit pas tellement aux crédits solidaires. Chez Incofin on croit aux crédits individuels. Les banques villageoises ne sont pas tout à fait adaptées aux clients. Le crédit individuel demande plus de temps à gérer et c'est plus cher, mais plus adapté.

D'après vous, est-ce que le mobile banking pourrait être une solution pour renforcer l'inclusion financière en milieu rural ?

En Afrique ils ont tous des GSM, même dans les villages éloignés donc ce n'est pas si mal que ça le mobile banking. Le mobile banking est très développé et surtout en Afrique de l'Est et au Kenya. Ça fonctionne très bien pour tout ce qui est paiement. C'est plus difficile pour les crédits parce qu'il faut quelqu'un qui fasse l'évaluation. Donc oui, c'est une bonne solution pour l'inclusion financière en milieux ruraux. On trouve également de plus en plus agents qui gèrent du cash. Ce sont souvent des commerciaux comme des stations d'essence. Je ne sais pas si vous connaissez M-PESA c'est la société la plus avancée et ils ont des points de vente dans tout le pays surtout au Kenya. Tu traites avec ton gsm et tu paies avec ton gsm au lieu de l'aller chercher de l'argent dans un distributeur de billets. C'est de plus en plus intégré dans la microfinance. Les gens en Afrique commencent aussi à payer leurs factures d'eau et d'électricité avec M-PESA, donc c'est-à-dire via leur gsm. Mais évidemment on ne remplace pas le contact humain par le gsm. Surtout pas dans ces pays-là où c'est dans leur culture.

Annexe 2 : Questionnaire d'Incofin (ECHOS, outil de mesure de l'impact social des IMF)

INCOFIN SOCIAL PERFORMANCE SCORE - ECHOS


NAME OF INSTITUTION: _____ LEGAL STATUS: _____ COUNTRY: _____
 NAME OF THE ANALYST: _____ DATE OF ASSESSMENT: _____

1. SOCIAL MISSION MANAGEMENT
0.0 / 15

1.1. Mission Intent

1.1.1 Is the mission of the MFI sufficiently detailed? It shall include: i) who (target group); ii) what (type of services to be offered); iii) why (expected social impact)

1.1.2 Is this mission translated into measurable social objectives?

1.1.3 Is the mission relevant to the socio-economic challenges of the environment within which the MFI operates and of the population the MFI aims to target?

1.2. Social Governance & Social Performance Management

1.2.1 Are these social objectives taken into account in the strategic decisions of the MFI expressed in its business plan?

1.2.2 Does the BOD receive information related to the MFI's social performance in the BOD meeting package?

1.2.3 Is the MFI proactively building SPM awareness towards its clients, its staff and towards the community as a whole?

1.3. Social Transparency

1.3.1 Does the MFI report social indicators to the MixMarket on an annual basis?

1.3.2 Has the MFI conducted a social rating or social audit within the past two years?

2. OUTREACH & ACCESS
0.0 / 20

2.1. Breadth of outreach

2.1.1 What was the clients annual average growth rate for the past three years?

2.1.2 What is the projected clients annual average growth rate for the next three years?

2.2. Profiling Outreach

2.2.1 Targeting: Does the MFI specifically target the clientele it has defined in its social mission?

2.2.2 What is the level of rural outreach of the MFI? (according to Incofin's rural scoring calculation)

2.2.3 Based on the MFI's data, what percentage of their clients are assessed as "multiple borrowers" (i.e. with loans from 2 MFIs or more)?

2.2.4 What is the percentage of the MFI's portfolio that is financing agricultural related activities?

2.2.5 Is the minimum loan size < 10% of GNI per capita?

Yes _____ No _____

GNI per capita (please use Atlas method in USD): _____ [World Database](#)

Minimum loan size (USD): _____

2.2.6 The average loan size of the MFI is:

USD / D1 _____

Average loan size (USD): _____

2.3 Enabling Financial Access to People

- 2.3.1 Are the MFI's branches located close to clients' businesses/residence and/or does the MFI take clear steps to reduce transaction costs (by exploring mobile payment, creation of point of sales)?
- 2.3.2 Does the MFI apply flexible/ alternative guarantee/collateral requirements?
- 2.3.3 Is the MFI's portfolio free from compulsory savings?
- 2.3.4 Does the MFI require its clients to follow a training that is not directly related to the offered financial services, in order to become eligible? (excluding financial literacy trainings)
- 2.3.5 Does the MFI implement non discriminatory policies and provide access to credit to all (no religious, gender, race preference)?

3. QUALITY OF CUSTOMER SERVICE AND COMPLIANCE WITH CLIENT PROTECTION PRINCIPLES

0.0 / 30

3.1 Quality of customer service

- 3.1.1 Does the MFI assess its clients' satisfaction?
- 3.1.2 Does the MFI systematically measure its client retention rate?
- 3.1.3 According to our own calculation, is the client drop-out rate < 20%? (or is the client retention rate > 80%)

3.2 Products and Services Offering

- 3.2.1 Does the MFI offer varied credit products with differentiated and flexible product features? (e.g. loan purposes, repayment schemes, guarantees requirements)
- 3.2.2 Does the MFI offer other financial products/services? (e.g. saving products, micro insurance, etc.)
- 3.2.3 On average, how long does a new client have to wait from loan application to disbursement?

3.3 Client Protection Principles

- 3.3.1 Did the MFI endorse the CPP/SMART Campaign? [The Smart Campaign](#)
- 3.3.2 Does the MFI offer appropriately designed and efficiently delivered products? (CPP #1)
Not true
- 3.3.3 Do the MFI's underwriting policies and field practices effectively protect clients from over-indebtedness? (CPP #2)
Not true
- 3.3.4 Is the pricing information provided to clients transparent? (CPP #3)
Not true
- 3.3.5 Does the MFI set prices, terms and conditions that are affordable to clients while allowing financial sustainability? (CPP #4)
Not true
- 3.3.6 What is the EIR/Net yield of the MFI's portfolio? Please refer to the "Responsible Pricing" EIR/Net Yield calculation (CPP #4)
- 3.3.7 Does the MFI ensure ethical staff behavior and prevent abusive debt collection practices? (CPP #5)
Not true

4. HUMAN RESOURCES

0,0 / 20

4.1 HR Organization and Corporate Culture

4.1.1 Does the MFI have a formalized HR department?

4.1.2 Does the MFI have an efficient internal communication system in place to allow staff feedback?

4.1.3 Does the MFI have clear non-discriminatory policies for staff and proactively promotes gender balance?

4.1.4 Does the MFI have a code of ethics?

4.1.5 Does the MFI have an incentive scheme that takes into account social indicators and reward good social performance?

4.2 Staff Development and Compensation Policies

4.2.1 Does the MFI provide a competitive compensation to its staff?

4.2.2 Does the MFI frequently assess its staff performance and allow them to benefit from a good feedback mechanism to improve their performance?

4.2.3 Does the MFI provide sufficient training opportunities to its staff?

4.2.4 Does the MFI foster internal promotions?

4.3 Labor Climate

4.3.1 Does the MFI measure its staff rotation?

4.3.2 Does the MFI conduct labor climate/staff satisfaction surveys?

4.3.3 What is the staff rotation rate?

5. ENVIRONMENT, CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY & IMPACT

0,0 / 15

5.1 Environmental & Social practices

5.1.1 Does the MFI apply an exclusion list for activities it cannot finance for Environmental and Social reasons?

5.1.2 Are Environmental and Social criteria included in the credit evaluation?

5.1.3 Does the MFI have internal environmental policies?

5.1.4 Does the MFI have specific financial products to support the environment?

5.2 Corporate Social Responsibility

5.2.1 In addition to marketing budget, does the MFI systematically allocate a portion to its budget to the financing of non-financial services and/or community development activities?

CPP QUESTIONNAIRE RESULTS

Client Protection Principles	Score / 5 points
Appropriate Product Design and Delivery	0,0
Prevention of Over indebtedness	0,0
Transparency	0,0
Responsible Pricing	0,0
Fair and Respectful Treatment of Clients	0,0
Privacy of Client Data	0,0
Mechanism for Complaint Resolution	0,0
Total Score	0,0

PREVIOUS ASSESSMENT GRADE (/5 points):

PREVIOUS ASSESSMENT DATE:

